This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

TOME X

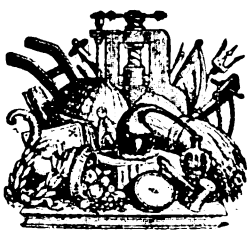

BAYEUX

SAINT-ANGE DUVANT, Imprimeur de la Société

—

1887

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

TOME X

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX.

SÉANCES DES SECTIONS, CONCOURS, RÉUNIONS.

BAYEUX
TYPOGRAPHIE St-ANGE DUVANT.

1883

Digitized by Google

L Soc 1626.5
Fr 28.10

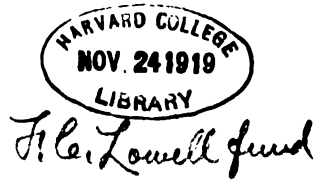

AVERTISSEMENT.

La Société déclare qu'elle laisse aux Auteurs la responsabilité des faits et des opinions contenus dans leurs Mémoires.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE BAYEUX

1re SECTION

Séance du Samedi 7 Novembre 1879

Le Samedi 7 Novembre 1879, à deux heures après-midi, la 1re Section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Ferdinand Couillard.

Etaient présents. MM le comte Henri de Toustain, président général; le comte du Manoir de Juaye et Al. de Bonnechose, vice-présidents généraux; Hector Le Sueur, vice-président de la 1re section; Emile Royer, secrétaire de la 2e section, remplissant la même fonction à la 1re en l'absence de M. Le Grix vice secrétaire; Th. de Gomiecourt; Vimard; Bétille; Prempain, fils; Renaude; Roussel; Ygouf, fils; Morel; Bosquain, père et fils; Heuzey-Duvivier; Barbey; Ernouf; Dupont; Gustave Gosset; Nicolle du Long-Pray; Desramé-Dubois; Cauchard et Adeline-Dubosq, fils.

Digitized by Google

M. le comte de Toustain communique à l'Assemblée une lettre par laquelle M. Pierre Le Petit, secrétaire de la 1re section, déclare se démettre de cette fonction.

M. Le Grix, vice-secrétaire, empêché d'assister à la réunion est excusé.

M. Couillard ouvre la séance en prononçant le discours suivant :

« Messieurs,

« La première section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux a été convoquée pour entendre plusieurs rapports et communications l'intéressant à divers titres.

« Permettez-moi, Messieurs, au début de cette séance, de vous adresser quelques paroles toutes de dévouement aux intérêts de notre Société et de notre industrie agricole.

« Présidant aujourd'hui pour la première fois la section d'Agriculture, c'est avec un véritable bonheur que j'ai à enregistrer le succès remporté par notre arrondissement au Concours international de beurres à Cesson (Ille-et-Vilaine) et à Kilburn (Angleterre).

« Les détails de ces Concours vont vous être donnés par votre vice-président qui avait bien voulu accepter la mission de vous y représenter ; j'en constate simplement le résultat, en regrettant toutefois qu'un plus grand nombre de nos cultivateurs n'ait pas pris

Digitized by Google

part à cette lutte dont nous sommes sortis vainqueurs.

« A ce propos vous me permettrez aussi de vous rappeler les paroles que l'honorable Président de notre Société prononçait dernièrement à Balleroy au sujet du Concours de Kilburn.

« Si quelques fermiers de l'arrondissement, disait M. le comte de Toustain, avaient voulu se donner la peine de répondre à notre appel et de nous envoyer leurs beurres, ils auraient facilement conquis le premier prix pour les beurres du Bessin ; Gournay ne l'a emporté que par l'abstention d'Isigny.

Cette fois-ci, il est vrai, Isigny a conquis le premier rang, mais ce succès ne peut que faire regretter davantage l'absence de nos beurres en Angleterre.

« Honneur donc, à nos lauréats de Cesson et persévérance et courage pour l'avenir.

« Notre Société, Messieurs, a, depuis sa fondation, rendu de grands services, fait accomplir des progrès incontestables à l'agriculture de notre contrée. Ses conseils, ses encouragements, ses services, elle est résolue à ne pas plus vous les marchander que par le passé ; bien au contraire, tous ses efforts tendent et tendront toujours à donner un nouvel essor à votre industrie, à développer sa prospérité.

« Chaque année elle distribue en médailles et en argent, des sommes relativement élevées ; peu de Sociétés analogues ont un tel budget.

« Mais pouvons-nous faire tout ? Messieurs, nous

Digitized by Google

ne pouvons que vous aider, nous voulons bien tracer une voie et marcher en avant, mais il faut qu'on veuille nous suivre.

« L'obstacle c'est toujours l'abstention et l'abstention comme toujours sans raison valable.

« Nos Concours sont des luttes, des luttes pacifiques s'il en fut, qui ne laissent après elles aucun mauvais souvenir, qui au contraire engendrent la saine émulation et d'où découlent nos plus réels progrès. Pourquoi ne pas les affronter ?

« A chacun de nos concours, le nombre des cultivateurs qui réclament la visite de leurs exploitations diminue. Je veux bien admettre en général, que si votre commission ne visite que quelques fermes, elle a au moins le bonheur d'être admise dans les mieux tenues. Mais le nombre est grand dans notre arrondissement, de fermes intelligemment dirigées. Nos procédés agricoles se sont grandement perfectionnés depuis une trentaine d'années, et il serait désirable que lors de nos réunions annuelles dans l'un de nos chef-lieux de canton, notre rapporteur eût à proclamer bien haut les progrès réalisés, afin d'entraîner les hésitants et de forcer la main aux retardataires.

« La tenue des exploitations, voilà pour moi la première chose que nous devons encourager ; je vous demande donc, Messieurs, qu'à notre prochain Concours à Bayeux, les demandes de visites soient plus nombreuses.

« Pour les bestiaux, je ferai la même observation, car s'il est juste de reconnaître que nos Concours de

Digitized by Google

taureaux laissent rarement à désirer comme nombre et comme qualité, il n'en est pas toujours de même pour les autres catégories.

« A Balleroy, cette année, l'exhibition de taureaux était magnifique ; plusieurs types n'eussent pas été déplacés dans nos Concours régionaux ; sous ce rapport nous ne pouvons que louer les cultivateurs.

« Mais les vaches laitières, étaient en nombre assez restreint, et au point de vue de la conformation, il y aurait eu bien des réserves à faire, pourtant, dans le canton de Balleroy, il existe de belles vacheries ; nous nous attendions donc à ce qu'on nous eût amené les plus beaux types de notre belle race cotentine. Nous avons été trompés, là encore l'abstention a triomphé.

« Je suis persuadé qu'à l'avenir nos cultivateurs voudront répondre en plus grand nombre à notre appel.

« C'est daus ce but que je m'adresse à vous, Messieurs, vous n'hésiterez pas à venir en aide à votre bureau dont les intentions ne peuvent pas vous être suspectes.

« Rangez-vous, je vous prie, autour de nous, et que notre arrondissement, si favorisé au point de vue de la richesse du sol, arrive à conquérir, sous le triple rapport de l'industrie beurrière notre principal objectif, de la culture, et de l'industrie chevaline, un des premiers rangs, celui, en un mot, qu'il est en droit d'obtenir.

Digitized by Google

« En m'appelant à la présidence de la 1re section vous avez voulu honorer une vie toute consacrée à l'agriculture; vous saviez que je n'étais pas un théoricien, mais un agriculteur pratique, je dirai mieux, pratiquant, vous avez voulu nommer un des vôtres. C'est dans cette conviction que j'ai accepté cet honneur que d'autres avaient mieux mérité que moi à divers titres. Je tiens à vous déclarer que mon dévouement ne vous fera jamais défaut; je peux, au nom du bureau tout entier, vous donner la même assurance. Mais encore une fois, nous ne pouvons pas tout faire sans votre concours, il faut que les cultivateurs répondent à notre appel; qu'il se fassent inscrire en grand nombre à notre société : leur modique cotisation viendra grossir nos recettes et nous permettra d'augmenter le nombre de nos récompenses ; il faut qu'ils n'hésitent pas à assister à nos séances, nous aurons à traiter des questions qui les intéressent trop, pour qu'ils négligent de prendre part à leur discussion ; il faut enfin que nos médailles et nos primes soient chaudement disputées, que par conséquent les concurrents soient plus nombreux.

« C'est ainsi que nous arriverons, en réalisant de nouveaux progrès, à assurer de plus en plus la prospérité de notre arrondissement qui, Dieu merci, n'est pas gravement compromise, mais que le souci de mieux faire, l'expérience de procédés nouveaux, peuvent développer encore.

« Je termine Messieurs, et je suis convaincu que vous m'aurez compris et que vous voudrez bien nous aider dans notre œuvre. »

Ce discours est accueilli par de chaleureux applaudissements.

Digitized by Google

La parole est ensuite donnée à M. Hector Lesueur, vice-président.

Dans un rapport élégant et concis, M. Lesueur a rendu compte des concours de Kilburn (Angleterre) et Cesson (Ile-et-Vilaine), où il avait été chargé de représenter la Société d'Agriculture.

En ce qui concerne le premier concours, où il était exposant lui-même, il s'est appliqué à étudier les différentes races d'animaux présentées en grand nombre à ce concours et les machines destinées à remplacer la main-d'œuvre dans les grandes exploitations agricoles. Son attention s'est plus particulièrement portée sur les vaches laitières de Jersey, dont il a apprécié l'excellente qualité beurrière. Il nous signale la différence d'élevage des veaux en Angleterre, qui sont enlevés à leur mère aussitôt après le vélage, pour être confiés à une vache choisie comme nourrice, avec laquelle ils restent jusqu'à ce qu'ils soient graduellement sevrés au bout d'environ deux mois et demi. Dans les derniers jours, un autre veau prend peu à peu la place du premier, de sorte que la vache a toujours deux veaux à allaiter; M. Lesueur en conclut que ce mode d'élevage est la meilleure preuve de la mauvaise qualité de l'ensemble des vaches anglaises, au point de vue laitier. Parmi les races étrangères, une se distinguait entre toutes, la race du Jutland; elle peut-être mise sur la même ligne que la race Normande.

Au concours de Cesson, M. Lesueur a été heureux d'assister au triomphe des beurres Normands. Parmi les exposants de notre contrée, M. Bidel, fermier de

Digitized by Google

M. le baron Gérard, à Huppain, déjà lauréat du concours de Paris, a obtenu le prix d'honneur consistant en une médaille d'or et la dégustation de son beurre au banquet qui a suivi le concours. Le jury a constaté non-seulement la supériorité de nos beurres sur ceux de la Prévalais, mais encore un dégré de perfection hors ligne. M. Lesueur rattache cette supériorité de nos beurres à la nature de notre sol, la race de la vache, sa nourriture et la propreté des étables, et il en conclut que les beurres de Bretagne ne peuvent causer aucune inquiétude aux producteurs normands.

Après la lecture de cet intéressant rapport, M. le comte de Toustain s'est empressé d'en féliciter l'auteur et d'annoncer à l'assemblée que le VIII[e] volume des mémoires de la Société allait enfin être remis aux mains du trésorier, pour en être retiré par chacun des membres de la Société.

M. le comte du Manoir de Juaye communique une lettre de M. le ministre des Travaux publics, relative à l'aménagement, la canalisation et les irrigations des eaux. A cette lettre, se trouvent joints des tableaux destinés à être remplis, d'après les indications qu'ils contiennent, en ce qui concerne les rivières et cours d'eau de notre arrondissement.

Le secrétaire est chargé de faire savoir à M. l'ingénieur de l'arrondissement qui a transmis cette lettre ministérielle, que le président de la 1[re] section va se mettre en mesure de répondre, autant que faire se peut, aux questions de M. de Freycinet.

M. Isidor Renaude demande à M. le comte de Toustain où en est la question du libre échange qui préoc-

Digitized by Google

cupe si vivement l'agriculture de notre pays, au sujet de l'exportation étrangère, notamment de la graine de colza, un des produits dont la diminution de prix cause un préjudice si sensible aux exploitations agricoles.

M. de Toustain répond que la commission nommée par la Chambre des députés, n'a pas encore présenté son rapport, qu'il doit se rendre prochainement à Paris et qu'il se fera l'interprète des justes plaintes de nos agriculteurs, près de M. Malezieux président de cette commission, et de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

M. Renaude appelle ensuite l'attention de l'assemblée sur la nécessité qui se fait chaque jour de plus en plus sentir, d'obtenir pour les domestiques de l'agriculture, des livrets contenant seulement la date de leur entrée et de leur sortie dans les fermes.

M. Renaude ne s'explique pas pourquoi les vœux depuis longtemps émis à ce sujet par le Conseil d'arrondissement et le Conseil général, ne trouvent pas d'écho dans les sphères gouvernementales. Il insiste et l'assemblée se joint toute entière à lui, pour demander qu'une loi intervienne au plus tôt afin de donner satisfaction aux justes réclamations de l'agriculture, depuis trop longtemps victime des abus de domestiques inconnus, qui prennent le vin sans se rendre à leur service, et qui quittent ce service à peine y sont-ils entrés.

M. Th. de Gomiecourt propose que le Conseil général prenant en considération l'indispensable néces-

Digitized by Google

sité des livrets, vote des fonds pour en mettre d'abord aux mains des maires des communes, dont l'exemple pourrait être ensuite suivi par les particuliers.

M. de Toustain répond qu'il s'entendra à ce sujet avec M. le Préfet, afin de pouvoir mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil Général et en saisir par suite la commission des affaires diverses, au sein de laquelle il se rendra l'interprète chaleureux des vœux unanimes de l'assemblée.

M. Vimard, depuis longtemps préoccupé de la diminution, chaque année plus sensible de l'importance de la foire Toussaint, propose de faire des démarches près du Conseil municipal de Bayeux pour qu'il obtienne le changement du jour de cette foire qui serait fixée au trois octobre au lieu du trois novembre.

Il explique cette décadence notamment par l'absence des acheteurs Picards, qui vont de préférence aux foires de la Manche, précédant celle de Bayeux, ce qui leur permet de se procurer des antenais en temps opportun pour le labourage de leurs terres, et par la tenue, quelques jours avant celle de Bayeux, de la foire dite du Bourguet, à Airel, dont l'importance augmente chaque année.

L'assemblée appuie la proposition de M. Vimard, et charge son président général de faire près de M. le Maire de Bayeux, les démarches nécessaires pour obtenir du Conseil municipal un vœu favorable.

Digitized by Google

Société d'Agriculture. Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux

2e SECTION

Séance du 14 Novembre 1879

Présidence de M. BERTOT

Le procès-verbal est adopté.

MM. de Toustain et Bataillard s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président annonce à la Société la prochaine mise en distribution du VIIIe volume des Mémoires et propose d'adjoindre au bureau, deux sociétaires pour surveiller et activer l'impression du volume prochain.

La réunion nomme à l'unanimité M. Anquetil et M. Doucet.

Les lectures et communications suivantes sont faites à la Société.

M. Anquetil lit quelques fragments des cahiers de la ville de Bayeux pour les États généraux de 1789, il fait connaître les noms des commissaires choisis parmi les élus des Corporations pour rédiger le cahier des plaintes et doléances du tiers état de cette ville, et, en passant, il indique qu'elles étaient les idées de ces élus sur la constitution du Royaume, la perception des impôts, la discipline ecclésiastique, etc.

Digitized by Google

M. de Farcy communique un intéressant dessin de Moussard, l'architecte à qui notre Cathédrale dut le couronnement de sa tour centrale.

Ce dessin représente le tombeau de Guillaume Maunoury, seigneur de Magny, tombeau qui a disparu aujourd'hui, mais qui en 1669, existait encore dans l'église de cette commune.

Moussard avait fait ce dessin pour M. Nicolas-Joseph Foucault, marquis de Magny.

M. Doucet lit une note relative à des découvertes antiques faites à Port-en-Bessin, il y a quelque temps.

Ce sont d'abord deux pièces gauloises en bronze, l'une appartenant aux Bajocasses et l'autre aux Bituriges, puis une certaine quantité de débris d'armes et d'outils aussi en bronze, formant ce qu'en termes d'archéologie on appelle une *cachette de fondeur*, enfin une très-belle urne cinéraire en verre trouvée dans les fondations de la nouvelle église de Port.

Tous ces objets appartiennent à notre honorable collègue M. le baron Gérard, qui a bien voulu les communiquer à M. Doucet.

M. G. Villers termine la séance en soumettant aux regards de la réunion, un jacque de mailles, trouvé à Formigny et dont Mme veuve Joseph Thibault à fait hommage à notre musée Bayeusain.

La Société vote des remerciements à Mme veuve Thibault et la séance est levée.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux

Séance Administrative

Aujourd'hui, lundi 29 décembre 1879, à 2 heures après-midi, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le comte Henri de Toustain, les Membres ci-après nommés, faisant partie du bureau de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux : comte de Toustain, comte du Manoir de Juaye, Deshameaux, Thieulin, Couillard, Bertot, Hector Lesueur et Royer.

Le but de la réunion était l'admission de nouveaux Membres, la nomination de commissions, et l'examen de la comptabilité du Trésorier pendant l'année 1879.

Ont été admis pour faire partie de la Société à partir du 1er janvier 1880.

DANS LA PREMIÈRE SECTION :

MM. Vardon, maire de Port-en-Bessin.
Tranchant, maire de Bucéels.
Le Coq-Beaupré, maire de Chouain.
Malvoisin, maire à Orbois
Le Thuit, propriétaire à Sermentot.
Colleville fils, agriculteur à Sommervieu.
Couillard fils, négociant à Bayeux.
Folliot, Jean, agriculteur à Chouain.

DANS LA DEUXIÈME SECTION :

MM. Le Brysoys des Noires-Terres, homme de lettres à Paris, 17, rue de Lancry.

Digitized by Google

MM. Hettier, conseiller général à Caen.
Pain, avocat à Bayeux.
Aubrée, avocat à Bayeux.
Fontaine, avoué à Bayeux.
Lepaulmier, Stéphen, docteur en médecine, rue Taitbout, 48, à Paris.
Le François, Sosthène, ingénieur civil à Paris, 8, place Vintimille.
de Larminat, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Bayeux.
Guillot fils, agent d'affaires à Bayeux.

Sont nommés Membres de la Commission chargée de faire aux statuts réglementaires de la Société, dont l'impression aura lieu dans le prochain volume, les additions résultant de diverses délibérations.

MM. Georges Villers.
Bertot.
Royer.

Sont nommés Membres de la Commission chargée d'examiner le paiement des cotisations, et de proposer la radiation de la liste, des membres qui ne les ont pas acquittées depuis cinq années :

MM. Deshameaux.
Thieulin.
Royer.

Ont été désignés pour faire partie de la Commission chargée, avec les délégués du Conseil municipal de Bayeux, d'organiser les fêtes et les expositions artistiques et horticoles qui auront lieu à l'occasion du

Digitized by Google

prochain Concours agricole qui doit se tenir en cette ville au mois de septembre 1880 :

MM. Georges Villers.
Le Sueur.
Royer.
Paul de Farcy.
Malherbe.

Le Bureau décide : 1° que les volumes parus et à paraître des Mémoires de la Société, pourront être achetés par les personnes qui y sont étrangères, au prix de 7 fr. 50 c. chaque exemplaire. 2° que le prochain volume devra contenir la publication du rapport de M. Hector Le Sueur sur le Concours de Cesson (Ile-et-Vilaine).

Après l'examen et l'approbation des comptes des recettes et dépenses du trésorier pendant l'année 1879, la séance a été levée à 4 heures du soir.

Le Président,

Cte DE TOUSTAIN.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

2e SECTION.

Séance du 25 Juin 1880.

Présidence de M. BERTOT, ayant pour assesseurs, M. le Ct Henri DE TOUSTAIN et M. DE BONNECHOSE, père.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance a été renvoyée à la prochaine réunion.

Digitized by Google

M. le Président après avoir annoncé officiellement la mort du regretté M. Emile Royer, secrétaire de la section, paie un juste tribut de regrets à la mémoire de cet excellent confrère.

L'Assemblée s'associe pleinement aux sentiments exprimés par son président.

Lecture est faite d'une lettre par laquelle M. Bataillard donne sa démission de vice-président de la section.

M. de Toustain après avoir fait observer combien il est flatteur pour la Société d'avoir pour vice-président un homme de la valeur de M. Bataillard, dont la réputation comme littérateur, historien et jurisconsulte a acquis une notoriété indiscutable, engage la réunion à prier son président de refuser la démission proposée et d'insister auprès du démissionnaire pour qu'il veuille bien la retirer.

La proposition de M. de Toustain est acceptée.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire et d'un vice-secrétaire, élection rendue nécessaire par la mort de M. Royer et par le prochain départ de M de Farcy.

RÉSULTAT DES SCRUTINS:

Pour le Secrétariat

Votants, 58 Majorité absolue, 30

M. Doucet	57 voix
M. Anquetil	1

Digitized by Google

Pour le Vice-Secrétariat

Votants, 59 Majorité absolue, 30

M. Anquetil,	41 voix
M. Lalouel	16
Voix perdues	2

En conséquence M. Doucet est proclamé secrétaire et M. Anquetil, vice-secrétaire.

Après quelques mots de remercîment à l'Assemblée par les nouveaux dignitaires, la séance est levée.

Digitized by Google

Concours Agricoles de 1880.

Les concours annuels établis par la Société ont eu lieu cette année à Bayeux les 28 et 29 août 1880.

Leur coïncidence avec les fêtes données par la ville à l'occasion de l'inauguration du buste de M. Charlemagne Jean-Delamare, leur avait donné un éclat inaccoutumé; aussi une foule nombreuse se pressait-elle à la distribution des récompenses qui a été faite sur la place Saint-Patrice. le dimanche 29 août à 2 heures après-midi.

Sur l'estrade, au milieu des notabilités du pays, on remarquait M. Bucquet, conseiller de préfecture, remplaçant M. le Préfet empêché, M. Strauss, sous-préfet de Bayeux, M. Ducheylard, sous-préfet de Lisieux, M. Niobey, maire de Bayeux, membre du Conseil général, Président de la Commission départementale, les membres de la Société d'Agriculture, les membres de l'administration municipale et divers fonctionnaires de l'arrondissement.

M. de Toustain, président de la Société d'agriculture ouvre la séance par le discours suivant;

« Messieurs,

« Je n'ai ni le temps, ni le désir de vous faire un discours.

Digitized by Google

« Vous allez entendre le rapporteur de la visite des fermes du canton de Bayeux, et je n'ai pas besoin de faire ressortir à vos yeux l'importance de notre exposition de la race bovine. En effet, par une heureuse coïncidence, nous avons pu joindre à notre Concours agricole annuel, celui des vacheries normandes, institué par la Société des Agriculteurs de France et dont l'organisation a été cette année réservée à votre Société d'Agriculture de Bayeux. Si nous avons désiré et obtenu cet honneur, nos efforts ont tendu à nous en rendre dignes, et grâce à la collaboration de tous nos collègues de la section d'agriculture, nous sommes arrivés à un superbe résultat. Il eût été difficile de réunir de plus beaux troupeaux, de plus beaux échantillons de notre vieille race normande. Ne la laissons pas s'altérer, Messieurs, et rappelons-nous toujours qu'avant de faire de la viande, il faut faire du lait.

« La qualité de nos herbages donne à nos beurres une supériorité telle qu'il faut viser à la conservation de nos vaches laitières avant tout. Les vaches et les pommes, le beurre et le cidre, voilà pour le moment, les deux éléments de richesse pour notre pays.

« Les éléments de notre Concours ont fait une part tellement large à la race bovine, que nous n'avons pu y joindre la race chevaline, qui elle aussi, est une source de prospérité pour l'arrondissement de Bayeux. Le Conseil général du Calvados l'a ainsi pensé, lorsque dans sa dernière session, il a augmenté de 2,550 francs la somme allouée par le département aux Concours de pouliches, ce qui portera de 4,900 francs à 5,750 francs la part faite au Concours de Bayeux. Il

Digitized by Google

a de même augmenté de 600 francs les primes des poulinières.

« Et puisque je suis amené à vous entretenir d'augmentation de crédits, laissez-moi vous dire qu'à la demande de vos représentants au Conseil général, celui-ci a émis le vœu que la subvention de l'Etat à notre Société d'agriculture fut portée de 800 à 1,000 fr. C'est la juste récompense de vos efforts qui tendent par l'importance croissante de nos concours annuels et alternatifs dans nos six cantons, à relever partout le niveau des progrès de l'agriculture.

« En terminant, et avant de donner la parole au rapporteur de la visite des fermes du canton de Bayeux, je tiens à remercier hautement la Société des Agriculteurs de France dont je vois autour de moi d'honorables représentants, de l'insigne faveur qui nous a été accordée par elle, de tenir à Bayeux une de ses assises, dont elle proclamera le lauréat en session solennelle à Paris.

« Je veux aussi, au nom de la Société d'agriculture de Bayeux, remercier les exposants qui sont accourus de loin à notre concours. Nous conserverons un précieux souvenir de cette solennité agricole, essentiellement normande et patriotique. Je suis sûr, qu'en associant ces deux mots, mes chers compatriotes, je suis l'expression de vos meilleures pensées. »

La parole est ensuite donnée à M. Le Grix, secrétaire de la Commission instituée pour la visite des fermes, afin qu'il donne lecture de son rapport.

Digitized by Google

Voici ce remarquable document:

RAPPORT

de la Commission chargée de visiter les exploitations agricoles

Par M. Louis LE GRIX, propriétaire-cultivateur, Maire de Litteau

« Messieurs,

« Voulant maintenir et perpétuer les bonnes traditions de la Société d'Agriculture de Bayeux, vous avez décidé, comme les années précédentes, dans les autres cantons de l'arrondissement, qu'une Commission choisie par vous serait chargée de visiter les fermes du canton de Bayeux, où sa présence serait réclamée.

« Pour la distribution équitable des récompenses de votre programme, vous avez voulu qu'un rapport circonstancié de ces visites vous fût présenté. Car si vous tenez à honorer l'Agriculture, si vous tenez à la glorifier d'une manière toute particulière, vous n'entendez pas répandre vos récompenses à l'aveugle. Vos encouragements, vous tenez à les bien placer; et c'est quand votre conviction est formée que vous arrêtez vos choix, c'est-à-dire après avoir entendu les propositions des membres de votre Commission formulées dans ce rapport.

« Il est bien évident que pour arriver à ce but la

Digitized by Google

meilleure manière consiste à explorer sur les lieux mêmes, en parcourant les fermes, les travaux des agriculteurs. — Non seulement pour récompenser ceux qui se montrent les plus dignes de l'être — mais ne trouvez-vous pas que par ce moyen on arrive à développer l'émulation chez la plupart d'entre eux ? Cela étant, beaucoup de bonne volonté se mettant de la partie, avec un esprit de suite suffisant, on arrive à des résultats excellents. — Et ces bons résultats tournent au profit et à l'avantage de tout le monde, des agriculteurs, d'abord, qui sont les premiers à en ressentir les effets — puis des populations en général auxquelles les agriculteurs ont pour mission de fournir toutes les choses de première nécessité indispensable à la vie

« La Commission que vous avez choisie, Messieurs, est ainsi composée :

« MM. le comte du Manoir de Juaye, vice-président général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres de Bayeux, président du Conseil d'arrondissement, président de votre commission.

« Goorges Villers, secrétaire-général de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, adjoint au maire de Bayeux.

« Ferdinand Couillard, président de la Société d'Agriculture de Bayeux, maire de Mandeville.

« Le Sueur, Hector, vice-président de ladite Société.

« Adeline, Philippe, membre de la même Société.

Digitized by Google

« Louis Le Grix, maire de Litteau, rapporteur.

« Messieurs,

« L'année dernière, à Balleroy, votre rapporteur, qui s'occupe pour la première fois du canton de Bayeux, vous exprima assez véhémentement le chagrin qu'il ressentait avec vous, en constatant le peu d'empressement des cultivateurs à réclamer la visite de votre Commission. Eh bien ! cette année à Bayeux, nous avons le regret de reconnaître qu'il y a esprit de suite chez Messieurs les agriculteurs de l'arrondissement de Bayeux puisque, pour le canton dont cette ville est le chef-lieu, nous n'aurons à vous entretenir que de quatre exploitations. Nous voulons bien que le canton de Bayeux, plus restreint comme agriculture, puisque la ville de Bayeux en fait partie et lui procure des bouches à nourrir sans pour cela figurer dans la production agricole, ne réclame pas aussi ardemment, pour le motif que nous venons de spécifier, vos investigations : mais nous qui savons que bon nombre de fermiers, sans compter les propriétaires exploitants, sont dignes à tous égards, à tous les titres, d'être visités, pourquoi se tiennent-ils à l'écart ? Et cependant les Sociétés d'Agriculture, les Conseils généraux, l'Etat, tout le monde s'ingénie à trouver des moyens d'encourager les agriculteurs et de pousser au progrès agricole dans le but d'augmenter la prospérité publique à tous les points de vue, l'agriculture fournissant généralement la matière première nécessaire à l'industrie aussi bien qu'aux besoins de l'existence humaine.

« Les propriétaires exploitants ou non exploitants

Digitized by Google

se croient-ils trop grands seigneurs pour réclamer la visite de vos commissions ? Ceux qui exploitent par eux-mêmes craignent-ils la comparaison avec les exploitations fermières. Plus puissamment, plus solidement armés que ces dernières, ils ne devraient pourtant pas craindre d'entrer dans la lice, sauf à y succomber. Ce qu'il y a de bien certain c'est que ceux qui n'exploitent pas, n'ont pas eu, cette année, à Bayeux, à offrir à votre Commission la visite de leurs constructions rurales, et que vous aurez à mettre en réserve pour une meilleure occasion, les médailles que vous aviez attribuées à cette partie de votre programme.

« Nous ne ferons pas pour cela de compliments à Messieurs les propriétaires. Nous dirons même qu'ils jouent dans la circonstance un rôle peu digne d'eux, dangereux même. Nous avons la prétention de croire qu'ils doivent prêcher d'exemple, pousser à la roue du progrès, aller jusqu'à hasarder leurs écus pour faire au besoin des expériences et les vulgariser à tout prix. Dans leur propre intérêt, ils doivent mettre leurs fermiers parfaitement à même de tirer parti de leurs domaines par un outillage convenable et suffisant ; car il y a solidarité entre eux au point de vue de l'entretien de ce domaine et de sa bonne culture, qu'ils ne l'oublient pas : c'est là un intérêt de premier ordre, qu'il ne faut pas perdre de vue ; et nous estimons que lorsqu'un propriétaire demande une augmentation de fermages, il doit en même temps, par des améliorations qui lui incombent, mettre son fermier à même de bien s'acquitter de ses obligations. C'est là selon l'expression consacrée de tous les baux de fermages de la contrée, se conduire en *bon père de*

Digitized by Google

famille, Nous le répétons, au point de vue agricole, il y a solidarité entre maîtres et fermiers, leurs intérêts sont liés beaucoup plus intimement qu'ils ne pensent, nous les engageons à y réfléchir en admettant ce principe : que l'augmentation du revenu du domaine va en raison directe de l'entente à intervenir entre le propriétaire et le fermier, qui ont chacun leur part dans les frais bien compris de l'exploitation. Toute augmentation de fermages qui ne sera pas basée sur ce *criterium*, mène non-seulement à la ruine du fermier, mais encore à celle du domaine ; poussé à la dernière conséquence, ce *criterium* nous montrerait dans la ruine du fermier un désastre particulier, mais dans la ruine du domaine un désastre général. Soyons donc, agriculteurs, possesseurs ou fermiers, solidaires dans la meilleure acception du mot, donnons-nous franchement et loyalement la main; et nous vous en répondons, l'*agriculture* y trouvera son compte, elle pourra jouer dignement le grand rôle qu'elle est chargée de remplir ici bas ! Nous accomplirons cette parole immense : *Paix aux hommes de bonne volonté !*

« Heureusement, si, aujourd'hui, ces hommes de bonne volonté ne sont pas nombreux, nous ne les traînons pas à la remorque. Ceux dont nous allons avoir à vous entretenir tout à l'heure, sont venus spontanément réclamer notre visite et du meilleur cœur. C'est vous dire que votre Commission s'est rendue à leur demande avec non moins d'empressement et qu'elle a parcouru leurs exploitations avec le plus grand intérêt, malgré l'inclémence de la température qui régnait alors, car c'est sous une pluie battante que nous avous dû parcourir leurs champs le plus souvent.

Digitized by Google

1° M. Auguste CHATEL

Ferme de la Caterie, à Vaucelles, appartenant à Mme de Lespinasse propriétaire à Mortain

« La ferme de la Caterie est d'un seul tenant, composée à peu près par moitié d'herbages et de terres labourables longeant la route de Bayeux à Formigny, dans une belle exposition quant à l'orientation.

« Sa contenance est de 70 hectares. Mais l'exploitation de M. Châtel est plus considérable à cause des terres de détail qu'il fait valoir.

« Cette ferme en général est composée de terres de bonne qualité ; mais ce qui, pour elle, présente le plus grand avantage, c'est d'être dans les mains de M. Auguste Châtel, cultivateur actif et fort intelligent.

« En effet, la tenue de l'ensemble de cette exploitation fait plaisir à voir. Le plus grand ordre y règne, rien n'est sacrifié au luxe, c'est de la culture régulière et solide. On peut aller tous les jours chez ce cultivateur capable, on ne le surprendra pas, et, si on est du métier, on verra facilement qu'il peut, à toute heure, recevoir la visite d'une commission agricole.

« Nous avons dit que la ferme contient encore moitié de son étendue en terres labourables. La position a cependant été améliorée à cet endroit, car depuis l'entrée de M. Châtel qui date seulement de quelques années, 18 hectares de terre ont été convertis en herbe, une pièce encore l'an dernier, a été

Digitized by Google

admirablement couchée et est bien herbée, comme nous avons pu le vérifier.

« Malheureusement ces herbages sont dépourvus d'eau courante ou d'abreuvoirs de bonne qualité. Jusqu'à l'arrivée de M. Châtel, on ne s'était pas avisé de parer à cet inconvénient. Pourquoi donc ? Eh mon Dieu ! parce que cela avait toujours été ainsi, et que l'ornière de la routine est profonde. M. Châtel, lui, a pensé, à son grand avantage, qu'il fallait en sortir, non sans frais bien entendu, mais il s'est dit que ce serait de l'argent bien placé.

« C'est pour cela que la ferme de la Caterie, à l'heure présente se trouve dotée de trois puits excellents et de trois pompes près desquelles on a établi de vastes auges en briques grésées, enduites de ciment, où les vaches à lait viennent se désaltérer à plaisir en buvant de l'eau saine et fraîche, quand auparavant, elles n'avaient que de l'eau de mauvaise qualité. Ces pompes et ces auges sont disposées de façon à faire profiter à la fois plusieurs herbages dans les angles desquels elles se trouvent placées avec une grande intelligence.

« Je les ai placées ainsi, nous a dit M. Châtel, de « manière même à augmenter le service que j'en « attends pour une nouvelle conversion en herbages « que je compte porter encore à douze hectares, si « Mme de Lespinasse me fait l'honneur de me conser- « ver pour son fermier. »

« Voilà, nous l'espérons du moins, un cas excellent d'exercer la bonne solidarité dont nous vous avons parlé au début de ce rapport. Et nous ne sau-

Digitized by Google

rions trop engager Mme de Lespinasse à conserver précieusement son fermier, sorti de bonne race, élevé à bonne école, devenu à son tour un maître dans le métier d'agriculteur. Quand un propriétaire a l'avantage d'en posséder de semblables, tout son objectif doit tendre à les conserver.

« Les labours sont remarquablement tenus. M. Châtel possédait, cette année, le plus beau champ de colza de toute la contrée et des champs de blé trop beaux et trop abondants pour l'année que nous traversons, nous avons pu le constater en visitant ses pièces couvertes de moyettes. En général, les labours nous ont paru nets de mauvaises productions et la culture des sainfoins y est suivie sans discontinuer ; nous avons trouvé les anciens laboures, et de nouveaux bien pris pour remplacer leurs devanciers.

« Au reste, tout le monde pourrait faire ce rapport à la condition de se rendre de Bayeux à Formigny, puisque la ferme de M. Châtel, longe cette route sur plus de deux kilomètres de parcours, car on a pu entendre dire à tous ceux qui l'ont vue : C'est à la Caterie qu'il faut aller pour voir le plus beau colza et le plus beau blé de la contrée.

« La terre de la Caterie a été améliorée non-seulement par la mise en herbage de 18 hectares de terrain, mais encore par l'abattis d'arbres innombrables, venus, bons à mettre bas, ne rendant aucun service à la propriété au point de vue de l'agrément et nuisant par leur ombrage. Cela a permis d'opérer des rectifications de clôtures et de faire des pièces

Digitized by Google

régulières et bien fermées, par la construction de près de 6,000 mètres de masses de fossés parfaitement établies sous la direction de M. Châtel. Par là, Mme de Lespinasse, a donné un bon coup de main à son fermier et nous pouvons dire qu'ils ont fait l'un et l'autre œuvre de père de famille.

« M. Châtel possède sur sa ferme cinquante vaches à lait de pure race contentine qui nous ont paru excellentes de service, si on en juge par l'inspection de leurs mamelles. Il nous a déclaré, du reste, en être fort satisfait.

« A ces vaches, il faut joindre une vingtaine de vaches de graisse fort remarquables et beaucoup de veaux d'élevage. En plus, huit à dix chevaux habituellement ; ceux que nous avons vus, de l'âge de 2 à 3 ans, sont tous destinés à faire d'excellents chevaux de remonte.

« Quant aux bâtiments de la ferme, couverts pour un tiers environ en ardoises, si on les construisait à l'heure présente on les disposerait autrement. En effet, ils sont mal distribués de manière à former deux cours, on ne voit pas bien pourquoi, quand réunies à elles deux, elles ne seraient pas encore suffisamment étendues pour une exploitation pareille. Ce sont là des constructions faites en plusieurs fois qui, comme bien ailleurs, présentent un aspect peu satisfaisant et mal compris au point de vue de la culture bien entendue. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit en pareille matière, nous nous en référons pour cela à nos rapports de 1878 et 1879 à Caumont et à Balleroy, à Balleroy surtout.

Digitized by Google

« Quoi qu'il en soit, depuis que M. Châtel est à la Caterie, Mme de Lespinasse a fait de grandes améliorations dans ses bâtiments de ferme. C'est ainsi qu'il a été construit une laiterie et une baratterie neuves bien installées, sans luxe, mais solidement et avantageusement. Il reste un travail à exécuter dans ces locaux destinés à la fabrication du beurre, c'est le pavé de la laverie qui doit être au plus vite remplacé. Nous voulons le constater, c'est notre devoir, mais nous ne vous apprendrons rien quand vous saurez que ce qui concerne l'industrie beurrière, du domaine particulier de Mme Châtel, est dans des mains excellentes, et que le tout est et demeure irréprochable, non seulement irreprochable mais d'une tenue hors ligne. Cela fait plaisir à voir. C'est ainsi que les burets et les étables à veaux, les premiers neufs, les secondes réparées et bien aménagées, sont disposés pour pouvoir être lavés et tenus avec propreté sans pour cela que les purins se perdent, puisqu'il a été créé partout des citernes pour les recevoir et des caniveaux et des pavages établis *ad hoc*. Nous engageons fort Mme de Lespinasse à ne pas s'arrêter là et à terminer dans sa cour ce qu'elle a si bien commencé dans ses bâtiments de ferme, en ce qui concerne la production du fumier, nous voulons dire l'installation d'une fumière bien aménagée entre les burets et la principale étable à veaux ; elle ne voudra pas rester en route ne serait-ce que pour être agréable à son fermier qui lui paierait largement cet agrément en multipliant les engrais destinés à augmenter la valeur de sa ferme.

« Nous ne vous apprendrons rien, Messieurs, après ce qui précède quand nous vous aurons dit que

Digitized by Google

la tenue du jardin potager est parfaite et qu'il est rempli de beaux légumes en abondance.

« M. Châtel possède une faucheuse de Hoinsby, un râteau à cheval et un concasseur pour grains. Ce fermier ne peut pas tout faire assurément, et s'il ne met pas toujours la main à son râteau ou à son concasseur, vous pouvez être certains que c'est lui qui mène sa faucheuse, qui la fait fonctionner, et cela de main de maître; il est très satisfait des résultats qu'il en a obtenus. C'est, du reste, l'avis de tous les cultivateurs chez lesquels jusqu'à présent nous avons trouvé ce précieux instrument. Nous ne reviendrons pas sur les avantages nombreux que procure cette machine, nous vous en avons entretenus longuement l'an dernier à Balleroy et il y a deux ans à Caumont.

« A ces titres divers et bien constatés, après ce que nous venons de vous raconter concernant l'exploitation considérable de M. Châtel, nous vous proposerons, Messieurs, de décerner à ce cultivateur de premier ordre, la première médaille de votre concours, il s'en est montré digne à tous égards.

2e Mme veuve Gustave BENCE

propriétaire à St-Martin-des-Entrées

« L'exploitation de Mme Bence est d'une petite étendue: 25 hectares de terre en herbages et en labours, sur lesquels elle nourrit 15 excellentes vaches cotentines et une quinzaine d'autres animaux.

« Le corps de ferme est assez petitement restreint autour d'une cour trop petite à notre avis, mais tout est couvert en ardoises.

Digitized by Google

« Mme Bence vient de faire des conversions en herbe admirablement traitées mais aussi parfaitement réussies. Pour cela elle a réclamé le secours d'un troupeau étranger, lequel est venu parquer sur ce sol nouvellement converti en herbe, à son grand avantage, ce dont Mme Bence se loue fort et avec raison.

« Nous avons pu remarquer chez Mme Bence deux juments primées : une par Glorieux, ancienne déjà, et une autre, de 3 ans, par Normand et une fille de Glorieux.

« Mme Bence qui fait valoir pour son agrément et son plaisir, nous a prouvé qu'elle a tenu à honneur de conserver la vieille réputation de grand agriculteur de feu son mari, M. Gustave Bence que nous avons tous connu ; en réclamant notre visite, elle a voulu prouver combien elle révère la mémoire de ce grand cultivateur Bayeusain, lequel a introduit l'un des premiers dans la contrée, l'usage du pâturage au piquet.

« Nous vous proposons, Messieurs, de décerner à Mme Bence une mention très honorable, s'appliquant surtout à ses conversions en herbages.

3° M. Charles LACOUR

Ferme de M. Louis Yvray, à Cottun

« Cette exploitation composée d'environ 45 hectares de bonnes terre, nous a paru dans son ensemble bien tenue.

Mais ce que M. Lacour tenait surtout à nous faire examiner, c'était sa vacherie, composée habituelle-

Digitized by Google

ment de 18 à 20 vaches. Et il avait parfaitement raison, car cette vacherie est fort remarquable Tous les sujets sont de première origine cotentine et d'une finesse peu ordinaire. Nous avons adressé à M. Lacour tous nos compliments en l'engageant à présenter au concours qui nous occupe aujourd'hui, ses vaches les plus dignes d'y figurer.

« Nous avons visité, en outre, les bâtiments de la ferme qui, comme bien ailleurs, réclament certaines appropriations, parce qu'ils n'ont pas été faits d'un seul jet. Les locaux de l'industrie beurrière sont trop petits, surtout la laiterie ; la baratterie réclame de l'air et la laverie un pavage neuf.

« La cour de la ferme, beaucoup trop petite, est entièrement fermée par les bâtiments que comporte l'exploitation.

« Nous avons pensé, Messieurs, que M. Lacour s'est montré digne de recevoir, la troisième médaille de votre programme, en argent, petit module.

4° M. Jules BOSQUAIN

Ferme du château de Saint-Germain, à Saint-Martin-des-Entrées, appartenant aux héritiers de M. Vautier Dubourg

« Nous sommes encore là Messieurs, chez un cultivateur émérite, vraiment digne de ce nom.

« Sa faisance valoir comprend en terres de labour et d'herbages environ 42 hectares de bonnes terres généralement, en bonnes et dignes mains. Les herbages figurent pour les deux tiers de l'étendue.

Digitized by Google

« Nous avons trouvé sur cette ferme dix-huit belles et bonnes vaches et beaucoup d'élèves de première ligne. Plusieurs vaches sont de premier choix et ont particulièrement attiré notre attention.

« Les bâtiments disposés de trois côtés d'une grande cour, négligés depuis longtemps, réclament certaines améliorations, cependant l'ardoise y domine. La laiterie est remarquable surtout commme tenue, laquelle est splendide.

« Le potager est d'une tenue parfaite et mérite tous nos éloges pour le soin qu'on apporte à son entretien.

« M. Bosquain a beauconp de goût pour l'élevage du cheval et il nous l'a prouvé de la manière suivante, en nous présentant :

« 1° Une jument poulinière, par *Unau* et une fille de *Glorieux*;

« 2° Une jument poulinière, par *Pancrace ;*

« 3° Une jeune jument de deux ans, par *Rathier* et une fille de *Java ;*

« 4° Une jument de deux ans, par *Lucullus* et une fille de *Va-de-bon-Cœur*.

« En présence de ces faits, après ces constatations vous voudrez bien, Messieurs, accorder à M. Bosquain, la seconde médaille de votre concours, argent, grand module.

« Tel est, Messieurs, le résultat des travaux de votre commission dans le canton de Bayeux en 1880,

Digitized by Google

en ce qui concerne la visite des fermes dont nous venons de vous entretenir.

« Le canton de Bayeux est le plus petit en superficie de tout l'arrondissement. C'est encore celui qui contient le moins de communes rurales, mais en général, le sol en est excellent, même de première qualité, sauf de rares exceptions que l'on rencontrerait surtout à Agy et à Arganchy. Sans compter ses herbages et ses prairies superbes, on récolte abondamment, dans ses terres labourables, du blé, du colza, du sainfoin, très-peu de petits grains, comme avoine, orge ou sarrasin, cultures pratiquées plus en grand dans le canton de Balleroy, et surtout dans celui de Caumont. Le canton de Bayeux peut certainement compter au nombre des meilleures terres de l'arrondissement sans craindre la moindre concurrence. Quant à son assolement, quel est-il ? nous ne saurions vous le dire non plus que pour tout l'arrondissement, aucun n'est suivi rationnellement. Tantôt on le trouve biennal, tantôt on le trouve triennal, c'est-à-dire, les emblavures revenant périodiquement, dans la même terre, ou tous les deux ans, ou tous les trois ans. Cependant, à cause de la culture du sainfoin généralement répandue, on peut dire que l'assolement le plus suivi est l'assolement triennal, et il ne peut en être autrement, une partie des labours se trouvant occupée pour plusieurs années par cette plante fourragère.

« Vous connaissez, Messieurs, les sentiments de votre rapporteur à l'égard des couvertures en chaume.

Digitized by Google

« Vous savez quelle campagne il a entreprise pour arriver à leur destruction complète et à leur remplacement, ou par de l'ardoise ou par de la tuile.

« Il a la prétention d'avoir obtenu à cet égard quelques succès, et, il a la pensée que ce qui a été si bien commencé arrivera à bonne fin, et cela pour le plus grand intérêt de l'agriculture.

« Les observations qu'il a émises chaque année, dans tous vos concours, à cet endroit, s'adressent aussi bien aux constructions rurales du canton de Bayeux, qu'à celles des autres cantons de l'arrondissement. Il se contentera donc de les rappeler ici pour n'en pas perdre l'habitude ; et il pense qu'elles ont toujours leur raison d'être, en s'appuyant sur les mêmes considérations que précédemment, qui conduisent à augmenter considérablement les masses de fumier et à faire disparaître, dans une certaine mesure, les risques d'incendie. On conviendra, nous l'espérons, que cela en vaut la peine.

« Nous faisons donc un nouvel appel aux propriétaires dans cette circonstance, en les priant de ne pas nous refuser leur concours. Nous remercions, au nom de l'agriculture, ceux qui ont achevé leur besogne, et nous invitons avec instance ceux qui restent en retard, à accomplir la leur en prenant exemple sur leurs devanciers.

« Ce résultat obtenu, nous ne nous arrêterons pas pour cela, car il nous reste d'autres champs à défricher, d'autres observations de premier ordre à présenter dans l'intérêt agricole de la contrée.

Digitized by Google

« Dès aujourd'hui, votre rapporteur va brièvement vous entretenir d'une autre campagne qu'il veut faire ; car il a la prétention qu'elle ne sera pas moins utile et moins rémunératrice que celle dont nous venons de parler. En effet, son utilité s'applique tout aussi bien à l'arrondissement de Bayeux qu'à toute la Normandie, puisque nous voulons parler de l'*entretien et du remplacement de nos magnifiques plants de pommiers*, si pleins d'avenir et de revenus, si nous voulons y prendre attention, surtout par le temps de phylloxera qui court.

« C'est là, qu'on n'en doute pas, pour le pays, avec les moyens de transports que la science moderne a mis à notre disposition, une véritable mine d'or, d'une richesse inépuisable, surtout dans l'avenir, si nous développons cette partie de notre agriculture avec intelligence, en présence de la menace suspendue sur nos vignobles, hélas ! par cette terrible invasion de phylloxera que la science jusqu'à présent n'a pu arrêter complétement.

« Nous avons entendu dire bien des fois : « Les pommiers ne viennent plus comme autrefois. » Cela est vrai, et les superbes plants du commencement du siècle qu'on pouvait encore admirer il y a 30 ou 40 ans, deviennent rares ; on les compte, et cela par hasard. A certain moment, même, au moment de l'engouement produit par les bénéfices considérables que procurait la culture des colzas, si on avait cru certains fermiers, on aurait fait table rase de ces plants dans les terres labourables dont beaucoup aujourd'hui sont devenues de magnifiques herbages où les pommiers ne seront certes pas de trop, où ils font bonne figure, sans compter ce qu'ils rapportent.

Digitized by Google

« Mais savez-vous pourquoi les pommiers ne viennent plus si bien qu'autrefois ; c'est qu'on n'en prend pas le même soin que nos ancêtres, buveurs de gros cidre, et non de bières plus ou moins loyales.

« Presque partout, du reste, on les remplace mal, quand on les remplace toutefois, nous savons cela pertinemment et mieux que qui que ce soit, par la nature de nos occupations.

« Une des principales causes de ce méfait dont on souffre dans notre contrée Normande, doit, du reste, être attribuée à la trop courte durée de nos baux amenant l'indifférence des fermiers pour une plantation dont ils ne doivent pas profiter.

« Ils paient en sortant de leurs fermes une indemnité très-insuffisante pour leur négligence. Mais, malheureusement cela ne procure pas le remplacement des pommiers, et les propriétaires, qui ne s'y connaissent pas, ou bien qui préfèrent encaisser le prix de l'indemnité, ne se comportent pas plus sagement en laissant les choses en l'état. Après deux ou trois périodes de fermages, la terre se trouve déplantée et voilà une ressource de premier ordre, ne serait-ce que pour l'économie de la maison, perdue pour plus d'un quart de siècle. Nos ancêtres ne l'entendaient pas pas ainsi ; ils pensaient à l'avenir, car ils aimaient à humer le piot, la bonne purée septembrale de notre vieux Rabelais, le joyeux et caustique curé de Meudon, une des gloires de notre France ; et, pour cela, ils ne s'adressaient ni aux vignobles de notre chère France, dont ils usaient dans les grandes circonstances seulement, ni surtout aux produits lourds et pâteux des pays à bière. Cette bière

Digitized by Google

de toutes provenances et de toutes officines, cette bière a détrôné en Normandie, non-seulement le vin, mais encore le cidre pétillant de nos pères. Il est vrai que l'alcool, l'exécrable alcool a bien aussi sa part dans cette campagne contre notre excellente liqueur normande, en abrutissant nos populations ouvrières, qui trouveraient de la force et de la vaillance dans l'excellent jus de la pomme, au lieu de la force factice et néfaste que leur procure l'alcool.

« Olivier Basselin, notre cher trouvère normand, au cœur national ulcéré par l'invasion anglaise, n'avait rien contre le vin, il l'a chanté au contraire, mais jamais il ne s'avisa de faire résonner les cordes de sa lyre, en faveur de la lourde boisson nationale des lourdes populations de l'Allemagne ; il était trop Français, surtout trop Normand, pour cela.

« Son amour il le réserva pour le pommier et pour ses produits et il termine de la manière suivante l'un de ses petits poèmes :

O soulas des gosiers,
O très bon jus de pomme !
Prions pour le bonhomme
Qui planta les pommiers.

« Et quand Vire, sa patrie, fut assiégée par les Anglais en 1412 voici comment le poëte, ouvrier fouleur de draps, le foulonnier sublime, exhalait ses plaintes :

Tout à l'entour de nos remparts,
Les ennemis sont en furie :
Sauvez nos tonneaux, je vous prie.

Prenez plutôt de nos soudards,
Tout ce dont vous avez envie ;
Sauvez nos tonneaux, je vous prie.

Digitized by Google

Nous pourrons après en buvant,
Chasser notre mélancolie,
Sauvez nos tonneaux, je vous prie.

L'ennemi qui est ci-devant
Ne nous veut faire courtoisie ;
Sauvez nos tonneaux je vous prie.

Au moins s'il prend notre cité
Qu'il n'y trouve plus que la lie ;
Vidons nos tonneaux, je vous prie.

Dussions-nous marcher à côté,
Ce bon cidre n'épargnons mye ;
Vidons nos tonneaux, je vous prie.

« Revenant à nos moutons, ou plutôt à nos plants de pommiers, nous dirons donc que c'est à leur endroit, à l'endroit de leur entretien et de leur replantation, une détestable manière de venir dire : « Après moi le déluge ! » Absolument comme si un fermier ne devait pas succéder à un fermier.

« Il y a cependant dans la contrée, et parmi les plus recommandables, des familles qui, de génération en génération, n'ont pas fait autre chose que ce noble métier de fermier. Qu'ont-elles donc gagné à cette négligence, à cette incurie coupable ? La réponse est facile et certaine; elles y ont assurément perdu ; et, cependant, cette habitude se perpétue, car un fermier qui remplace bien les pommiers de sa ferme, est une exception bien rare dans la contrée, cela est malheureux, et assurément sans profit, nous en savons quelque chose.

« Le temps nous presse, sans cela nous aborderions notre sujet avec tout le sérieux qu'il comporte,

Digitized by Google

nous nous efforcerions de vous indiquer les moyens pratiques de mener à bonne fin cette reconstitution de nos plants de pommiers, dont nos petits-enfants profiteront. Mais soyez sans inquiétude, nous y reviendrons tant et autant qu'il faudra pour l'intérêt de tous; nous y mettrons autant d'esprit de suite que dans la question du remplacement des couvertures en chaume, car nous savons qu'il n'y a rien de si dûr à déraciner qu'un abus invétéré. Mais si nous n'avons pas la patience infuse, nous possédons la persévérance, nous constatons au besoin les coups de marteau qu'il faut donner pour chasser un clou. Nous savons que la goutte d'eau tombant toujours à la même place finit par percer le granit le plus dur. C'est pour cela que nous ne désespérons jamais. En attendant répétons avec le poëte normand et patriote :

O soulas, des gosiers,
O très bon jus de pomme !
Prions pour le bonhomme
Qui planta les pommiers. »

Puis les prix ont été proclamés dans l'ordre suivant, et les noms des lauréats salués par la Fanfare de la Musique municipale :

AMÉLIORATIONS AGRICOLES, CONSTRUCTIONS RURALES.

TENUE ET DIRECTION DES EXPLOITATIONS.

1er Prix. Médaille de vermeil.—M. Auguste Châtel, de Vaucelles.

2e Prix. Médaille d'argent (G. M.) M. Jules Bosquain, à Saint-Martin-des-Entrées.

3e Prix. Médaille d'argent (P. M.) — M. Charles Lacour, fermier à Cottun.

Mention honorable. — Mme veuve Gustave Bence, propriétaire à St-Martin-des-Entrées.

Digitized by Google

PRIX DE MORALITÉ.

HOMMES.

1er Prix, 100 fr. — M. Michel Isabelle, domestique à St-Vigor, 32 ans de service.

2e Prix, 50 fr. — M. Jacques Ruel, domestique à Nonant, 31 ans de service,

3e Prix, 25 fr. — M. Louis Hélie, domestique à Gueron, 20 ans de service.

FEMMES.

1er Prix, 100 fr. — Mlle Justine Cadot, domestique à Cussy, 20 ans de service.

2e Prix, 50 fr. — Mlle Julie Martin, domestique à Saint-Vigor-le-Grand, 24 ans de service.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Rappel de médaille d'argent. — M. Lebatard, instituteur à Arganchy.

Médaille d'argent. — M. Villy, instituteur à Agy.

CONCOURS D'ANIMAUX.

RACE BOVINE.

Primes d'arrondissement.

TAUREAUX.

1er Prix, 400 fr. — M. Désiré Salles, de Castillon.

2e Prix, 200 fr. — M. Charles Le Tourneur, de Crouay.

3e Prix, 100 fr., (créé au moment du Concours). — M. Lecomte, de Campigny.

Primes cantonales.

TAUREAUX.

1er Prix, 400 fr. — Non décerné.

Digitized by Google

2e Prix, 200 fr. — M. Pierre Lefèvre, à Cussy.
3e Prix, 100 fr. — M. Constant Marie, à Subles.

GÉNISSES ET VACHES LAITIÈRES.

LOT DE VACHES LAITIÈRES.

Médaille d'or donnée par M. Niobey, maire de Bayeux. — Mme veuve Gustave Bence, de St-Martin-des-Entrées.

VACHES LAITIÈRES DE TOUT AGE.

1er Prix, 150 fr. — M. Prosper-Hector Le Sueur, à Saint-Vigor-Grand.
2e Prix, 75 fr. — Mme veuve Gustave Bence.
3e Prix, 50 fr. — M. Charles La Cour, à Cottun.
4e Prix, 25 fr. — M. Le Villain, à St-Vigor-le-Grand.

GÉNISSES.

1er Prix, 100 fr. donnés par M. Le Provost de Launay, député.— M. Guillot, de Monceaux.
2e Prix, 50 fr. — M. Delaunay, de Bayeux.

RACE PORCINE.

VERRATS.

1er Prix, 30 fr. —M. Constant Marie, de Subles.
2e Prix, 20 fr. —M. Baudel, d'Arganchy.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1er Prix, 70 fr. — M. Eugène Bouet, propriétaire-cultivateur à Saint-Vigor-le-Grand.
2e Prix, 60 fr. — M. Auguste Lamoureux, domestique chez M. Baudel, à Arganchy.
3e Prix, 40 fr. — M. Jacques Léger, propriétaire-cultivateur, à Nonant.
4e Prix, 30 fr. —N'a pas été décerné.

Digitized by Google

CONCOURS EXCEPTIONNELS.

CONCOURS DE BEURRES.

1er Prix, Médaille de vermeil, offerte par la Société de l'Industrie laitière.—M. Bosquain, cultivateur à St-Martin-des-Entrées.

2e Prix, Médaille d'argent (G M.)— M. Chatel, à Vaucelles, près Bayeux.

3e Prix, Médaille d'argent (P. M.) — M. de Mont-Saint-Pierre, à St-Martin-des-Entrées.

4e Prix, Médaille de bronze. — Mme veuve Bence, à St-Martin-des-Entrées.

CONCOURS DE BOUCHERIE.

BOUCHERS DE BAYEUX.

1er Prix, Médaille d'or offerte par M. le baron Gérard.— M. Félix Delamare.

2e Prix, Médaille de vermeil offerte par M. Adeline —M. Etienne Delamare.

3e Prix, Médaille d'argent (G. M.)—M. Amand Langlois.

4e Prix, Médaille d'argent (P. M.)—M. Adrien Mallard.

5e Prix, Médaille de bronze.—M. Olive.

BOUCHERS DU DEHORS

1er Prix, Médaille de vermeil, offerte par M. Maurice Gérard.— M. Osmond, de Crouay.

2e Prix, Médaille d'argent.– M. Lénault, de Ryes.

3e et 4e Prix, Médailles de bronze. — MM Auguste Poitevin et Auguste Bellenger, de Mosles.

DRAINAGE.

Médaille d'argent. — M. Jacques Alexandre, de Mosles, pour travaux de drainage dans le Calvados et les départements limitrophes.

Digitized by Google

CONCOURS DES PLUS BELLES VACHERIES

des cinq départements de la Normandie.

1er Prix, Un objet d'art, offert par la Société des Agriculteurs de France.—M. Alexandre Viel, de Rucqueville.

2e Prix, Objet d'art donné par la Société d'Agriculture de Bayeux.—M. Thomas Castel, de Maisons.

3e Prix, Médaille d'or de 100 fr. offerte par M. Maurice Gérard. —M. Touzard, de Montmartin-en-Graignes (Manche).

4e Prix, Médaille d'or et un ouvrage important sur les animaux de la race bovine.—M. Félix Lepaisant, de Longueville.

5e Prix, Médaille de vermeil.—M. Adeline-Dubosq, de Russy.

6e Prix, Médaille d'argent (G. M.)—M. Henri Ygouf, de Vierville.

7e Prix, Médaille d'argent (G. M.)—M. Pierre Lepetit, de Deux-Jumeaux.

8e Prix, Médaille d'argent (G. M.) — M. Pierre Guillot, de Monceaux.

MENTIONS HONORABLES AVEC MÉDAILLES D'ARGENT.

9e Prix.—M. Médéric Guilbert, de Mandeville.

10e Prix.—M. Henri Lefrançois, du Breuil.

Suivant l'usage, après la distribution des récompenses un banquet a eu lieu, auquel ont été conviés la plupart des lauréats.

Excursion à la Roche de Fontenailles

Dans la séance du 16 mai 1879, la 2e section de la Société, sur la demande de M. Gabriel Joret-Desclosières et après avoir entendu la lecture d'un rapport de son président, M. Bertot, s'occupa de résoudre

Digitized by Google

cette question : « Quels sont les moyens à employer pour soutenir et protéger contre une destruction complète, la curieuse Roche connue sous le nom de DEMOISELLE DE FONTENAILLES ? »

Les travaux de soutènement étant à peu près terminés, la section a adressé à tous les Membres de la Société, une invitation d'assister à l'excursion qu'elle se proposait de faire pour aller visiter ces travaux.

Une quarantaine de membres ayant répondu à son appel, le voyage projeté a eu lieu le samedi 28 août 1880.

La Société considérant qu'il peut être utile de conserver le souvenir de cette visite en donne ici le procès-verbal, dressé par le secrétaire de la 2e section.

Procès-verbal.

Conformément au programme qui avait été arrêté, les excursionnistes sont partis à neuf heures du matin, et se sont rendus au château de Vaux-sur-Aure, pour y prendre M. le comte de Toustain, président de la Société d'Agriculture et conseiller général du canton de Ryes.

Reçus par lui avec cette cordialité qui est une de ses qualités distinctives, les voyageurs, après avoir été mis à même d'admirer quelques-unes des raretés bibliographiques dont fourmille sa riche bibliothèque, et avoir accepté un verre de vin et quelques gâteaux gracieusement offerts, sont remontés en voitures et se sont dirigés vers le but de leur excursion.

Digitized by Google

Mais une nouvelle halte est bientôt devenue nécessaire, car à l'entrée de la commune de Longues, une surprise des plus agréables leur était réservée. Tous les jeunes gens de la commune, réunis sous une couronne de feuillage, attendaient le cortège et ont offert à M le président, représentant la Société d'agriculture, un magnifique bouquet.

Puis un jeune homme s'est avancé et a prononcé le petit discours suivant :

« Monsieur le Président,
« Messieurs les Membres de la Société d'agriculture,

« Permettez aux jeunes gens de la commune de Longues de saluer votre visite, et de vous offrir, en leur nom et en celui de leurs camarades retenus par les travaux de la moisson, ce souvenir de l'honneur reçu pour la première fois par notre commune. Vous nous enseignez en quelle estime nous devons tenir les travaux de la culture et combien sont pleines de sécurité, de dignité, les industries qui s'y rattachent. Nous connaissons le dévouement dont votre honorable compagnie est animée pour les intérêts de notre riche Bessin-Normand, nous savons les heureux résultats obtenus par votre sollicitude et avec quel éclat vous venez de préparer au chef-lieu de notre arrondissement la fête de l'agriculture. Si modeste que soit notre témoignage, nous souhaitons que vous l'acceptiez comme la sincère expression de notre reconnaissance. »

A quoi M. le comte de Toustain a répondu en ces termes :

Digitized by Google

« La Société d'agriculture de Bayeux est vivement touchée de l'accueil que vous lui faites à l'entrée de votre commune de Longues : Venant ici pour la première fois, elle n'est pourtant pas une inconnue pour vous. Vous savez que son but est d'améliorer le sort des agriculteurs, de leur procurer plus de bien être en créant des débouchés à leurs produits, en propageant des méthodes utiles. Vous savez en un mot, qu'il existe entre elle et vous des liens de réelle sympathie. Mais ce que je sais aussi, c'est qu'il existe à Longues des jeunes gens désireux de rester sur le sol de leurs pères, sol arrosé de leurs sueurs, d'y rester pour le féconder, pour l'aimer, et je vous en félicite de tout mon cœur.

« Que ce bouquet, que vous voulez bien m'offrir soit le gage des sentiments d'estime réciproque entre vous, Messieurs, et la Société d'agriculture dont j'ai l'honneur d'être le Président.

« En son nom et au mien, je vous remercie. »

Qnelques minutes plus tard, la caravane arrivait au terme de son voyage et était reçue par MM. Niobey, maire de Bayeux, président de la Commission de soutènement de la Roche de Fontenailles; G. Gosset, de Commes, conseiller d'arrondissement; G. Desclosières, maire de Longues, membres de cette Commission, et Lavalley-Duperroux, architecte chargé des travaux.

Beaucoup de personnes parmi les excursionnistes ne connaissaient que de réputation les magnifiques falaises qui s'étendent entre Arromanches et Port-en-Bessin, aussi ont-elles été vivement surprises du

Digitized by Google

splendide panorama qui s'est déroulé devant leurs yeux, lorsqu'elles ont atteint le premier tournant de la route qui descend en serpentant du sommet de la falaise au bord de la mer.

Il y a là le sujet d'un paysage magistral. Au premier plan, des masses de verdure sombre, entrecoupées de blocs pierreux couverts de lichens gris ou jaunes; puis sur une longueur de plus de trois kilomètres, la falaise éboulée en 1856, dont les débris présentent les formes les plus bizarres; pics aigus, tours arrondies, créneaux à moitié démolis, au milieu desquels se produisent les effets de lumière les plus surprenants et les plus inattendus; plus loin, les deux jetées de Port-en-Bessin qui, vues à cette distance, semblent les deux pattes d'un immense crustacé qui s'avancerait du rivage vers le large; plus loin encore, les côtes bleuâtres de Vierville et de Maisy; enfin, la mer étendant à l'horizon sa mystérieuse immensité.

Arrivé au pied de la falaise, on s'est dirigé, non sans peine, vers la Roche, objet de la visite et dont la marée montante commençait à couvrir les assises; là, M. Desclosières a lu un compte-rendu faisant l'historique des opérations de soutènement.

Le but principal de cette excursion était de constater le placement d'un repère indiquant à quelle distance du pied de la falaise, se trouve aujourd'hui la roche qui, jadis, en faisait partie.

Ce repère, qui consiste en un poteau profondément enfoncé dans le sol, supporte une inscription ainsi conçue :

Digitized by Google

« Le 27 août 1880, la Société d'agriculture, sciences, « arts et belles-lettres de Bayeux, a constaté que la « roche dite DEMOISELLE DE FONTENAILLES, la seule « aujourd'hui debout de trois semblables roches ayant « fait partie en 1745 de la terre ferme, est située à 63 « mètres du pied de la falaise. »

Après avoir écouté la lecture du procès-verbal de cette petite cérémonie, les excursionnistes ont regagné les voitures et se sont rendus à Port-en-Bessin, où un déjeuner parfaitement servi les attendait chez M. Marie, à l'hôtel de l'Etoile du Nord.

Cordialement reçus par M. Vardon, maire de la commune, par M. le capitaine de port et par M. Malherbe, conducteur des travaux, on a procédé à la visite de la passerelle nouvellement construite sur le chenal, en face l'hôtel, et chacun s'est plu à admirer avec quelle précision et quelle facilité cette lourde masse de fer, quitte sa position transversale pour venir se placer parallèlement au mur qui la supporte et permettre aux navires de franchir ce chenal.

Au cours du déjeuner où quarante-trois personnes se sont trouvées réunies et où la plus franche cordialité n'a cessé de régner, M. le Cte de Toustain a porté le toast suivant :

« Messieurs,

« Il m'est souvent venu à la pensée, aux bords de la mer, ces galeries de ma jeunesse, de me rappeler les magnifiques vers de lord Byron, *Invocation*, de son *Corsaire* :

Digitized by Google

« Sur les flots souriants de la mer azurée, je laisse « les pensées de mon âme s'égarer sur son immen- « sité, et, sur ses plaines liquides, n'ayant pour « limites que les lames soulevées par la brise, je « m'écrie que c'est là ma vraie demeure, celle de la « liberté. »

« Ce n'est pas la traduction littérale, mais c'est le sentiment qui me hante, lorsque je vois les marins accoudés sur leur jetée, interroger l'horizon de la mer, causer pour ainsi dire avec les bâtiments qui passent au large, n'ayant pour société que celle de leurs souvenirs.

« Mais, s'ils aperçoivent au loin un point insolite, s'ils croient que l'un des leurs est exposé, si un bâtiment en détresse est à l'horizon, ils n'hésitent pas à sortir de leur contemplation, et sautant à bord, ils appareillent pour se rapprocher du danger, se l'assimiler et l'écarter.

« Puis, ces héros inconnus rentrent au port et reprennent leurs occupations et leurs rêveries. Mais, il se trouve auprès d'eux le Maire de Port-en-Bessin qui, du rivage, a été le témoin de leurs belles actions qui leur sert d'interprète auprès des autorités supérieures pour les faire connaître et obtenir leurs récompenses.

« Je ne puis donc pas séparer nos braves marins de leur digne Maire, et, les confondant tous deux dans un même toast, je bois à la santé des marins de Port-en-Bessin et à celle de leur Maire, à la prospérité future de leur port.

Digitized by Google

« M. le Maire de Port a répondu à ce toast en buvant en son nom et au nom de la commune, à la santé de M. le président.

« Plus tard, M. Trémoulet, maire d'Arromanches, a porté un toast aux trois présidents de la Société d'Agriculture, et M. Bertot, président de la 2e section de cette Société, lui a répondu.

« Avant de remonter en voiture, la compagnie s'est rendue à l'église en construction et a vivement félicité M. Moutier architecte, de la bonne exécution de son œuvre qui s'avance rapidement sous la surveillance aussi incessante qu'intelligente de M. le curé de Port-en-Bessin, qui a eu lui aussi, une bonne part de félicitations.

A cinq heures sonnant, les voyageurs descendaient de voiture devant l'Hôtel-de-Ville de Bayeux et se séparaient en emportant de ce charmant voyage le meilleur souvenir.

2e SECTION

Séance du 3 Décembre 1880

La section s'est réunie au lieu ordinaire, sous la présidence de M. Bertot. Le commencement de la séance a été consacré à la lecture d'une dissertation intitulée « *La Méthode, la Certitude et la Poésie dans la science* » au moyen de laquelle M. Tavigny, membre nouvellement élu, paie sa bienvenue à la compagnie.

Digitized by Google

Lecture a été donnée ensuite d'un mémoire de M. de Farcy, sur l'importance, au moyen-âge, d'une des grandes familles de la contrée, la famille Bacon, dont le manoir s'élevait au Molay et dont la libéralité a doté le bourg de Villers-Bocage, de l'hospice que cette localité possède de nos jours.

Après cette communication, M. G. Villers a entretenu l'assemblée du personnage à qui une tradition locale, attribue l'introduction chez nous, d'une excellente pomme à cidre nommée *Marin Onfroy*, et il a établi par des documents, que ce fut au milieu du XVI^e^ siècle que Marin Onfroy, qui demeurait dans la paroisse de Veret, aujourd'hui réunie à celle de Formigny, propagea ce fruit nouveau dans la contrée.

M. Anquetil, qui s'occupe d'un travail sur l'histoire de Bayeux, a lu une partie de l'introduction qui précédera ce travail.

Enfin M. Doucet, secrétaire de la section, a mis sous les yeux de l'assemblée les curieux fragments d'une mosaïque dont les débris ont été recueillis tout récemment dans des déblaiements opérés rue Echo, pour niveler le jardin de l'hôtel appartenant à M. de Pommereau.

Cette constation est d'une haute importance, car elle prouve le luxe qui existait dans les habitations de notre ville, à l'époque Gallo-Romaine.

Avant que la séance ait été levée, M. le C^te^ de Toustain, président général de la Société a présenté quelques observations sur les mesures qu'il lui paraitrait

Digitized by Google

convenable de prendre pour assurer la conservation des livres envoyés à la compagnie par les Sociétés correspondantes.

Séance administrative

Le mardi 28 décembre 1880, au lieu ordinaire de leurs réunions, à l'Hôtel-de-Ville, les bureaux de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, régulièrement convoqués, se sont réunis et constitués en commission administrative sous la présidence de M. le comte H. de Toustain.

Etaient présents :

MM. de Toustain, président général de la Société.
de Bonnechose, l'un des vice-présidents généraux.
G. Villers, secrétaire-général.
A. Deshameaux, vice-secrétaire général.
Bertot, président de la 2e section.
Hector Lesueur, vice-président de la 2e section.
Doucet, secrétaire de la 2e section.
Anquetil, vice-secrétaire de la même section.
Thieulin, trésorier.

La séance a été ouverte à 2 heures 1/2.

Comptes du Trésorier pour 1880

Conformément à l'ordre du jour indiqué par les lettres de convocation, M. de Toustain assisté de M. Deshameaux, a procédé à la vérification des comptes du trésorier qui ont été trouvés d'une régularité parfaite et ont donné les résultats suivants :

Excédant de recettes en 1879. . . .	1,446 f. 21
Encaissements opérés en 1880. . .	5,525 »
	6,971 f. 21
Dépenses en 1880.	5,047 12
Excédant au 31 décembre 1880. . .	1,924 f. 09

Digitized by Google

Mais sur cette somme la Société doit :

1° Diverses factures et mémoires que le trésorier présente.	885 f. 75	1,785 f. 75
2° Impression du IX^e^ vol. des mémoires, évaluée	900 » »	
De sorte que l'encaisse se trouverait réduit à.		138 f. 34

si l'on payait immédiatement ces 1,785 f. 75.

En présence de cette situation, la commission après avoir reconnu et approuvé les dépenses faisant l'objet de la première partie de la somme restant due, soit 885 fr. 75, autorise le trésorier à payer cette somme et suspend le paiement de celle due à M. Duvant, qui ne sera du reste réellement exigible qu'après livraison du volume en cours d'impression.

De cette façon, l'encaisse aux mains du Trésorier se trouvera de 1,038 fr. 34 c. et permettra de faire face si besoin est, aux dépenses imprévues, sans attendre la rentrée des cotisations.

Avis d'admission aux membres nouveaux.

M. Thieulin fait observer que depuis quelques années, on a négligé d'aviser régulièrement MM. les Membres nouveaux de leur admission comme sociétaires et que par suite de cette omission, quelques-uns d'entre eux refusent d'acquitter leurs cotisations.

En l'absence de M. le Secrétaire général qui vient d'être appelé au Conseil municipal, la réunion charge le Secrétaire de la 2^me^ Section de correspondre avec les membres récalcitrants et de régulariser la situation.

Digitized by Google

Liste générale des membres de la Société.

A propos de la confection d'une liste générale des sociétaires qui devra figurer à la fin du prochain volume des mémoires, une discussion s'élève sur le point de savoir si on y maintiendra certains membres qui refusent depuis longtemps de payer leurs cotisations, prétextant pour ce faire, la longue et regrettable interruption qui s'est produite dans la publication des mémoires.

Après l'échange de quelques observations, il est décidé qu'une dernière tentative sera faite auprès d'eux, et que ceux qui ne se seront pas libérés pour fin février prochain, seront considérés comme démissionnaires, et ne seront pas portés sur la liste en question.

Cotisations antérieures à 1875, passées en non-valeurs.

Il est en outre décidé que l'on regarde comme perdues, les cotisations en retard, jusque et y compris l'année 1874, d'où suit que le trésorier n'aura à réclamer aux sociétaires qui ont négligé de s'acquitter que les années 1875, 1876, 1877, 1878, 1879 et 1880.

Fixation du jour de l'élection des membres des bureaux de la Société.

L'Assemblée s'occupe ensuite de fixer le jour de la prochaine réunion générale, réunion d'une grande importance, car on y devra procéder, conformément au règlement, à l'élection des membres du Bureau général et à celle des dignitaires des bureaux de section.

Le manque de renseignements sur les époques où tomberont des foires importantes de nature à occasionner des vides regrettables dans les rangs des sociétaires, n'a pas permis à la réunion de prendre une détermination définitive, mais les membres présents ont délégué leurs pouvoirs à MM. de Toustain, G. Villers, Lesueur, Bertot et Doucet et les ont char-

Digitized by Google

gés de fixer au mieux des convenances des sociétaires, le jour de la séance électorale.

Présentation d'admission de Membres nouveaux.

Sur la présentation régulièrement faite par leurs parrains, les personnes dont les noms suivent sont admises à faire partie de la Société à partir du 1er janvier 1881.

Dans la 1re section.

MM. Genas, Henri, propriétaire à Ste-Marguerite-d'Elle.
Guillot, Jean, propriétaire à Nonant.
Guillot, Pierre, propriétaire à Monceaux.
Hallard, Pierre, propriétaire à St-Martin-des-Entrées.
Le François, Henri, propriétaire, au Breuil.
Le Pelley, Léon, greffier du tribunal de commerce à Bayeux.
Rattier, Emmanuel, vétérinaire à Bayeux.

Dans la 2e section.

Auvray, Adolphe, libraire à Bayeux.
Bazire, Alcide, marchand de fleurs artificielles, à Bayeux.
Beuzeval, Constant, inspecteur des écoles à Bayeux.
Fontaine, Henry, avocat à Bayeux.
Gallet, Léon, banquier, à Paris.
Hamel, Jules, entrepreneur de menuiserie à Bayeux.
Lelièvre, Anatole, curé de Subles.
Liénard, Paul, docteur en droit à Meuvaines
Mabire, Maurice, avocat à Bayeux.

Digitized by Google

MM. Marie, Albert, sculpteur à Bayeux,
Morice, Louis-Gustave, avocat à Bayeux.
Nicolle, Arthur, propriétaire à Bayeux.
Perrée, Alexandre, huissier à Bayeux.
Pouchin, Raould, pharmacien à Bayeux.
Pouchin, Eugène, clerc d'avoué à Bayeux.
Pouzole, Abel, contrôleur des contributions directes à Bayeux.
Pagny, Albert, fabricant de dentelles à Paris.
Rampan (de), propriétaire à Ecrammeville.
Sebire, Eugène, notaire à Bayeux.
Vengeon, Alfred, horloger à Bayeux.

M. de Rampan, ayant demandé à prendre rang à partir du 31 décembre 1878, y a été autorisé.

Médailles d'or et de vermeil recueillies chez M. Royer précédent secrétaire de la 2me Section.

M. Doucet dépose sur le bureau une médaille d'or et deux médailles de vermeil, frappées au nom de la Société, mais ne portant pas de nom de titulaire et qui ont été remises au déposant, comme ayant été recueillies au domicile de M. Royer, le regretté secrétaire de la 2e section.

M. le trésorier est chargé de garder ces médailles dans sa caisse jusqu'à ce qu'on leur ait trouvé un emploi.

Médaille d'or à remettre à MM. Touzard et Delamare et Médaille d'argent à M. Vassal.

A une question de M. le Président, M. Villers répond qu'il n'a reçu que ces jours derniers les médailles d'or décernées lors du dernier concours, à MM. Touzard et Delamare, ainsi que celle d'argent obtenue par M. Vassal relieur, et que la remise va leur en être faite très-prochainement.

Digitized by Google

Refus
r M. Castel,
de Maisons,
ccepter le 2me
i qui lui a été
décerné
Concours des
Vacheries
normandes.

M. de Toustain entretient ensuite la commission d'un fait regrettable qui s'est produit à l'occasion du grand concours de vacheries.

Le premier prix, un objet d'art offert par la Société des Agriculteurs de France, avait été décerné à M. Viel, de Rucqueville, et le 2e prix, un magnifique taureau en bronze, ciselé chez Barbedienne, acheté avec le produit d'une souscription ouverte parmi les membres de notre Société et offert à son nom, avait été accordé à M. Castel ,de Maisons.

Par suite de certaines observations, dont nous n'avons pas à apprécier ici le bien ou le mal fondé, M. Castel a cru devoir refuser ce prix qui est encore aujourd'hui à sa disposition. En présence de ce fâcheux incident et du refus que font les souscripteurs de reprendre le montant de leur souscription (310 fr.) que M. de Toustain propose de leur rembourser en prenant pour son compte le taureau en question, qu'il a payé 340 fr., l'assemblée prie M. Hector Le Sueur, vice-président de la 1re section d'insister auprès de M. Castel pour le faire revenir sur sa détermination et décide qu'au cas où il y persisterait, le taureau serait déposé dans la salle ordinaire des réunions de la Société et servirait plus tard de récompense, lorsqu'un nouveau concours de vaches laitières aurait lieu chez nous, après toutefois que l'inscription gravée sur le socle aurait été enlevée, ou le socle remplacé.

M. de Toustain déclare se charger, le cas échéant, de faire exécuter ces travaux et prendre à son compte les frais qu'ils nécessiteraient. M. Le Sueur qui a bien voulu se charger de recueillir les 310 francs

Digitized by Google

souscrits, est autorisé à verser cette somme aux mains de M. de Toustain.

Cartes nominatives à remettre aux Sociétaires.

Un membre de la réunion fait observer que les sociétaires n'ayant pas de diplômes, il est assez difficile à M. l'archiviste de reconnaître si les personnes qui désirent communication des ouvrages composant la Bibliothèque de la Société, en font ou non partie.

Pour obvier à cet inconvénient, M. Doucet, secrétaire de la 2e section est chargé de faire confectionner des cartes nominatives que le trésorier remettra cette année à chacun des sociétaires lorsqu'ils viendront lui verser le montant de leur cotisation.

Vente des Mémoires de la Société.

M. Anquetil demande s'il ne serait pas bon de mettre en vente quelques exemplaires des mémoires de la Société, dont un assez grand nombre est resté sans emploi ; cette mesure aurait pour résultat d'abord permettre aux sociétaires nouveaux de compléter leurs séries, puis de faire rentrer une certaine somme dans la caisse de la Société.

Statuant sur cette proposition, la commission prie MM. Valette et Auvray, libraires, de prendre en dépôt quelques exemplaires des Mémoires et d'en opérer la vente au prix de 5 francs le volume pour les sociétaires et de 7 fr. 50 pour les étrangers.

La remise d'usage (20 0/0) est accordée aux dépositaires.

Infraction au Règlement des Concours.

M. Le Sueur signale une infraction fâcheuse au règlement des Concours, commise par un des cultivateurs récompensés en 1879 ; voici le fait dont il s'agit.

Digitized by Google

L'une des personnes qui ont obtenu une prime, ne se conformant pas au règlement qui l'obligeait à garder pendant deux ans l'animal primé, l'a vendu depuis longtemps.

L'assemblée consultée charge M. Le Sueur d'écrire à cette personne pour obtenir le remboursement de la prime.

La séance a été levée à 4 heures 1/2.

emercîments M. Thieulin, trésorier.

Avant de se séparer, la réunion vote à l'unanimité, des remercîments à M. Thieulin pour le dévouement dont il fait preuve depuis de longues années envers la Société et insiste pour qu'il veuille bien conserver encore ses fonctions de trésorier dont il paraissait avoir l'intention de se démettre.

Séance générale.

mars 1881.

Le douze mars mil huit cent quatre-vingt-un, à deux heures du soir, les Membres de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, convoqués en séance générale, se sont assemblés dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville.

Le but principal de la réunion était de procéder à

Digitized by Google

la reconstitution du bureau général de la Société, dont les membres, sauf le Secrétaire général, M. Georges Villers élu pour six anuées, avaient vu leur mandat expirer.

Etaients présents : MM. le comte de Toustain, de Bonnechose, du Manoir de Juaye, Villers, Bertot, Deshameaux, Doucet, Anquetil, Le Sueur, comte de Chabrol, Le Petit fils, Desnoyers, Bosquain père, Bosquain fils, Thomas, Mériel, Prempain fils, de Guyenro, Barbey, Desramé-Dubois, Thieulin (Henri), Vengeon, Chatel, Le Conte, Colleville, Auvray, Lefournier, Beaufils, Vimard, baron Dauger, Pouzol, prince de Broglie, Turgis, Furon, Renaude, Moutier, Ygouf fils, Genas, Tavigny, de La Nièce, Girard, Lalouel, Deslandes, Couillard (Ferdinand), Bazire, Mabire, Trémoulet, Vallée, Rattier, James, Verdant, Adeline-Dubosq, Cauchard, Guillot, Delalande, Lefèvre, Lamy, Le Gallois, de Gomiecourt (Palémon), Heuzey-Duvivier, Tarnier, Rénée, Le Cler, de Vaulogé et Lefèvre.

M. le comte de Toustain, après avoir exposé le but de la réunion, appelle à la présidence de l'Assemblée, le doyen d'âge des membres présents, M. de Bonnechose, lequel donne la parole à M. Villers, Secrétaire général.

M. G. Villers s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Il y a dix jours, la presse parisienne toute entière, en signalant la mort de M. Drouyn de Lhuys, « consacrait de longs articles à celui qui remplit

Digitized by Google

« pendant trente ans, un rôle important sur la scène « du monde, appelée avec tant de raison par Balzac, « la *comédie humaine* ; et le 4 de ce mois, la modeste « église de Saint-Pierre de Chaillot, était le théâtre « des magnifiques funérailles faites à la dépouille « mortelle de l'homme éminent qui, seul avec Tal- « leyrand, eut l'insigne fortune de tenir quatre fois « le portefeuille des affaires étrangères, et qui, le 1^er^ « septembre 1866, refusant de s'associer à une po- « litique périlleuse, était noblement descendu du « pouvoir.

« Loin de moi la pensée de venir ici refaire une « biographie que le *Journal des Débats* entr'autres, « si compétent en pareille matière, a traitée d'une « manière magistrale ; mais les rapports que M. « Drouyn de Lhuys avait noués avec notre Société, « m'ont paru de nature à vous être rappelés en cette « journée et j'ai pensé qu'ils devaient me fournir le « sujet de cette courte communication.

« Né à Paris en 1805, d'une famille originaire du « Soissonnais, M. Drouyn de Lhuys, n'appartenait « pas, par conséquent, à la province de Normandie, « mais il y était lié par ses intérêts, possédant des « propriétés considérables à Alménèches, départe- « ment de l'Orne, de plus, il était le très proche pa- « rent d'une famille qui, il y a trente ans, était sous le « rapport de la fortune, l'une des plus importantes de « l'arrondissement de Bayeux.

« Aussi, lorsque l'effondrement de l'Empire arrivé « au 4 septembre 1870, effondrement prédit par l'an- « cien ministre, l'eût jeté, le cœur navré, sur la terre

Digitized by Google

« étrangère, ce fut à Jersey que se retira M. Drouyn « de Lhuys, heureux, dans son exil, de séjourner sur « une terre normande.

« La reconstitution du pouvoir ayant eu lieu par « l'autorité salutaire de M. Thiers, qui avait nommé « en 1840, M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur à Ma- « drid, celui-ci s'empressa de revenir en France, « mais en renonçant pour toujours à la vie politique, « détermination à laquelle il sut inébranlablement « rester fidèle.

« L'Agriculture et l'étude devinrent alors exclusi- « vement le but de sa vie, son *otium cum dignitate.*

« Président de la Société d'acclimatation, il prît « aussi la direction de la Société des Agriculteurs de « France, et, par la haute autorité attachée à ses ges- « tes et à sa personne, il contribua puissamment au « développement de cette vaste association dont les « assises annuelles constituent un vrai parlement et « dont les revenus ont acquis les proportions d'un « véritable budget ; d'un autre côté, l'ancien ministre, « auteur d'un travail important sur le droit des neu- « tres en temps de guerre, était entré en 1861 à l'Ins- « titut où il avait remplacé l'illustre économiste Ho- « race Say, et ce fut le titre unique dont se plut à se « parer l'ancien vice-président du Sénat qui appar- « tenait comme haut dignitaire à tous les ordres de « chevalerie du monde.

« Ce fut dans ces conditions simples et modestes « qu'il s'était imposées, que M. Drouyn de Lhuys vint « en 1874, choisir la commune de Sully d'abord, et la « ville de Bayeux ensuite, pour le siège de ses villé-

Digitized by Google

« giatures, attiré qu'il se sentait dans notre pays, par « la beauté des sites, la richesse du sol, le voisinage « de la mer, l'intérêt attaché aux monuments, et aussi, « comme il aimait à le proclamer, par le caractère « à la fois hospitalier, calme et intelligent des ha- « bitants de notre contrée.

« Devenu irrévocablement étranger aux affaires pu- « bliques, l'homme qui avait autrefois réuni sur sa « tête tant de dignités, ferma constamment l'oreille à « toutes les suggestions qui vinrent l'engager à ren- « trer dans l'arène politique.

« La respectueuse amitié de M. Ferrand, ce préfet « du Calvados si zèlé pour le développement de l'ins- « truction primaire, lui fit accepter une seule et mo- « deste fonction, celle de délégué cantonal, titre qui, « lui donnant l'occasion d'assister officiellement à « nos distributions de prix, le mettait à même de « prononcer, à la grande joie des familles, de si char- « mantes allocutions, en tous points dignes du lau- « réat au concours général de 1823.

« M. Drouyn de Lhuys, l'un des habitués de la bi- « bliothèque publique de Bayeux, fut heureux de « donner aussi à notre Société un témoignage du haut « intérêt qu'il portait à son existence et à sa prospé- « rité. En 1874 et 1875, il voulut bien accepter la pré- « sidence de nos concours à Bayeux et à Isigny et la « parole puissante et imagée du Président de la So- « ciété des Agriculteurs de France, jeta sur ces so- « lennités un éclat dont les journaux de Paris se ren- « dirent les échos. Il fut aussi l'un des membres du « comité de patronage institué pour l'érection de la

Digitized by Google

« statue d'Arcisse de Caumont, et l'autorité de son « nom fut un élément du succès de l'entreprise.

» Contraint à son grand regret de quitter la contrée « bayeusaine pour un climat moins froid, M. Drouyn « de Lhuys lui ménagea une large place dans ses « affections et il nourrissait toujours l'idée de re- « venir à Bayeux où sa main soulagea plus d'une « misère, retrouver le calme et les satisfactions qui « lui plaisaient.

« La mort ne lui a pas permis de réaliser ce projet, « mais ses dernières pensées ont été pour l'agricul- « ture. Sa main généreuse a inscrit dans son testa- « ment un legs de 40,000 francs pour la colonie de « Mettray et un don de 30,000 francs à la Société des « Agriculteurs de France. On peut donc dire que « c'est en affirmant ses affections pour l'agriculture « nationale, que s'est éteint celui qui, respecté de tous « les partis, a emporté avec lui de sincères et una- « nimes regrets.

« J'ai pensé, Messieurs, que les marques de sym- « pathie données par M. Drouyn de Lhuys à notre « association, avaient été de nature à lui concilier « aussi la vôtre et j'ai cru que la bienveillance à la- « quelle vous m'avez depuis longtemps accoutumé, « me donnait le droit de saisir l'occasion de cette « réunion, pour rappeler à vos souvenirs la mémoire « de l'homme éminent qui, toutes les fois qu'il crut « pouvoir vous être utile, se montra l'ami et le col- « laborateur de notre Société »

L'Assemblée s'associant pleinement aux sentiments exprimés à l'égard de M. Drouyn de Lhuys par son

Digitized by Google

Secrétaire général, décide que son allocution sera insérée au procès-verbal.

Nomination du président.

M. de Bonnechose ayant ensuite donné lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des membres du bureau général, déclare le scrutin ouvert pour la nomination du président, et invite les membres présents à déposer leur bulletin.

Le Bureau se compose de M. de Bonnechose, de M. du Manoir, comme lui doyen d'âge et de MM. Villers, Deshameaux et Doucet, secrétaires de la Société.

51 Membres répondent à cet appel et le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

M. le Cte de Toustain obtient	44 voix.
M. Bertot	1 —
M. Pilet des Jardins	1 —
M. Baudet	1 —
Bulletins blancs	4 —

M. le Cte de Toustain ayant obtenu la presqu'unanimité des suffrages est proclamé Président et vient en occuper le fauteuil.

Dans une éloquente allocution, M. le Cte de Toustain remercie ses collègues d'avoir bien voulu lui continuer une confiance dont il s'efforcera toujours de se montrer digne.

Nomination de deux vice-presidents.

M. le Président invite ensuite l'assemblée à procéder par un scrutin de liste à la nomination de deux vice-présidents.

Digitized by Google

52 Membres prennent part au scrutin dont voici le résultat :

M. de Bonnechose, vice-président sortant, obtient	26	voix.
M. du Manoir, vice-président sortant, obtient	25	
M. Trémoulet, maire d'Arromanches	26	—
M. Lamy, avocat	22	—
M. Le Sueur (Hector)	3	—
M. Deshameaux	1	—

Un bulletin porte la mention : les mêmes.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue qui était de 27 voix, M. le Président déclare qu'il va être procédé à un nouveau tour de scrutin.

A ce moment une discussion s'engage sur la valeur du bulletin portant la mention : les mêmes, et que les scrutateurs avaient cru devoir attribuer, suivant un usage reçu, aux deux Vice-Présidents sortants.

M. le Président, pour éviter toute réclamation ultérieure, soumet la question à l'assemblée, souverain juge en cette matière, et, après épreuve et contre-épreuve par mains-levées, l'attribution du bulletin aux deux anciens vice-présidents est maintenue.

Alors, M. Trémoulet l'un des candidats, annonce qu'il considère que c'est au bureau à décider la question soulevée au sujet du bulletin, déclarant qu'il s'en rapporte au jugement du bureau.

M. le Président, s'empressant de condescendre à ce désir malgré la décision rendue, propose à nouveau la solution de la difficulté aux arbitres choisis,

Digitized by Google

et ceux-ci émettent cinq voix pour la validité du bulletin contre une abstention.

Après cette nouvelle décision, aucune autre observation n'étant faite, l'incident est déclaré clos et les bulletins sont incinérés, sans réclamation de personne.

Il est procédé alors immédiatement à un second tour de scrutin auquel prennent part 58 votants.

Le dépouillement ayant attribué :

34 suffrages à M. de Bonnechose,
30 — à M. du Manoir,
27 — à M. Trémoulet,
23 — à M. Lamy.

M. le Président demande à l'assemblée si, en présence de ce résultat, elle a quelqu'observation à faire ; personne n'ayant répondu, MM. de Bonnechose et du Manoir, sont proclamés vice-présidents et les bulletins sont brûlés.

Nomination du vice-secrétaire général.

Il est procédé ensuite à l'élection du vice-secrétaire-général, scrutin auquel prennent part, 58 votants.

Son dépouillement donne les résultats suivants :

M. Deshameaux, vice-secrétaire-général sortant, obtient 24 suffrages.

M. Desramé-Dubois, juge de paix du canton de Ryes en obtient 28.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité

Digitized by Google

absolue, il est procédé à un second tour de scrutin auquel prennent part 58 votants et qui donne les résultats suivants :

M. Desramé-Dubois,	32 voix
M. Deshameaux,	26 —

M. Desramé-Dubois ayant obtenu la majorité, a été proclamé vice-secrétaire-général de la Société.

Nomination du trésorier.

Il a été ouvert immédiatement après, un scrutin pour l'élection d'un trésorier.

Sur 49 suffrages exprimés, M. Thieulin (Adolphe), en ayant obtenu 48, a été proclamé trésorier.

Nomination de l'archiviste.

41 votants ont pris part ensuite, à l'élection du bibliothécaire-archiviste.

M. l'abbé Laffetay, ayant obtenu 33 suffrages a été investi de ces fonctions.

Le Bureau général de la Société ayant été ainsi constitué, M. le Président a donné la parole à M. Hector Le Sueur pour la lecture de la communication suivante :

« Depuis longtemps, tous les pays ou l'élevage des « animaux de l'espèce bovine se fait en grand, ont « travaillé à améliorer et à perfectionner leurs races. « Il y a une trentaine d'années, les agriculteurs « normands, séduits par la beauté de la race Durham, « par sa précocité et sa grande facilité d'engraisse- « ment, ont cherché à infuser le sang de cette race « dans les vacheries normandes. Les résultats ob- « tenus n'ont pas répondu à leur attente et main-

Digitized by Google

« tenant ils regrettent presque les expériences « tentées. Une dégénérescence préjudiciable à leurs « intérêts s'accentue de plus en plus pour la race « laitière normande et, malgré leurs efforts, ils éprou- « vent une peine infinie à réagir utilement. Ils font « même de grands sacrifices et quelquefois pour ne « pas dire souvent, le succès ne répond pas à leurs « efforts. Allant au loin acheter très cher de jeunes « taureaux, les prix ne les arrêtent pas, et malgré « cela ils ne peuvent être sûrs de la pureté de race « et d'origine de l'animal qui leur paraît remplir le « but proposé. Combien de fois n'est-il pas arrivé « qu'un taureau était à l'âge d'un an un animal pres- « qu'irréprochable, pour devenir mauvais à deux ans, « c'est-à-dire au moment où on l'emploie à la repro- « duction. Cela tient à deux causes bien connues : les « bons soins du jeune âge, soins souvent excessifs « et le manque d'origine. Il faudrait, comme pour les « chevaux de race, pouvoir suivre la filiation et « remonter aussi loin que possible à l'origine des « ancêtres ; on pourrait ainsi perfectionner la race « normande qui, sans contredit, est une des plus « belles et qui peut être doublement utile comme race « laitière et comme race de boucherie. C'est elle qui « donne ces beurres si estimés, si célèbres, connus « du monde entier; elle peut aussi, au moyen de « soins spéciaux et relativement peu coûteux, lutter « pour la boucherie avec le Charolais et le Nivernais, « témoin le succès d'un bœuf normand au dernier « concours des jours gras à Paris, qui a obtenu un « premier prix et a même manqué de très près le « prix d'honneur. Il faudrait, pour la race Normande « comme pour la race Durham, arriver à livrer « au commerce des animaux reproducteurs dont

Digitized by Google

« l'origine serait parfaitement pure et certaine. Le « seul moyen vraiment pratique et sûr, est la création « d'une vacherie nationale spécialement affectée à « l'élevage de la race Normande, ou l'agriculteur « pourra vérifier sur des livres spéciaux, l'origine des « sujets qu'il achètera, et où il sera certain de ren- « contrer des produits résultant de choix judicieux « faits par des hommes compétents et initiés aux « secrets de la sélection. »

Donnant une entière adhésion à la proposition de M. Le Sueur, la Société a pris à l'unanimité la délibération suivante :

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux ;

Considérant que l'industrie laitière et l'élevage des animaux de la race bovine et leur engraissement, forment une des branches principales de l'agriculture de la contrée;

Considérant que la bonté des animaux importe au plus haut degré à la prospérité de cette industrie dont ils sont les indispensables éléments.

Considérant que la race cotentine qui peuple les herbages du pays, offre le double avantage de répondre aux besoins de l'industrie laitière et de fournir en même temps des sujets excellents pour l'engraissement.

Considérant que la reproduction des animaux de cette précieuse race doit être l'objet légitime des préoccupations de l'Etat et que rien ne doit être négligé pour obtenir par la sélection, des sujets de plus

Digitized by Google

en plus parfaits au point de vue surtout de l'aptitude laitière.

Considérant que dans le département du Calvados, la vacherie de Corbon, créée et entretenue par l'Etat, ne livre à l'agriculture que des animaux de la race Durham, excellente, il faut le reconnaître, pour l'engraissement, mais tout à fait impropre à l'alimentation des laiteries, et qu'aucun établissement de ce genre n'existe en faveur de la race cotentine dans le Bessin, centre principal de la fabrication du beurre.

Par ces motifs :

Emet le vœu que le gouvernement veuille bien créer dans l'arrondissement de Bayeux une vacherie destinée exclusivement à la race dite cotentine, et charge son président et les membres de son bureau, de faire auprès de M. le ministre de l'agriculture, toutes les démarches nécessaires pour obtenir la réalisation de ce projet.

Après le vote de cette délibération, M. le Président remercie MM. les Membres présents de l'empressement mis par eux à venir prendre part aux travaux de la Société, invite ceux d'entr'eux qui appartiennent à la section spéciale d'Agriculture, à se réunir immédiatement pour procéder à la constitution de leur bureau, puis déclare la séance générale terminée.

Conformément à l'invitation qui vient de leur en être adressée par M. le Président général, les membres présents de la 1re section (Agriculture), se sont réunis en assemblée particulière pour procéder à l'élection de leur bureau.

Digitized by Google

27 membres ont pris part au scrutin. Voici le résultat de cette opération :

PRÉSIDENT

M. Pilet des Jardins, conseiller général, ancien député . 21 voix

VICE-PRÉSIDENT

M. Le Petit (Pierre), conseiller d'arrondissement 19 —

SECRÉTAIRE

M. Le Sueur (Hector) 25 —

VICE-SECRÉTAIRE

M. Renaude 20 —

NOMS DES VOTANTS

Adeline Dubosq. Barbey. de Bonnechose. Bosquain père. Bosquain fils. Cauchard. Colleville. Cte de Chabrol. Couillard. Delalande. Desramé. Furon. Genas. Guillot. Guillot. de Guyenro. Heuzey-du Vivier. Lefournier. Le Sueur (Hector). Cte du Manoir. Mouillard. Prempain, fils. Rattier. Renaude. Trémoulet. Vallée. Ygouf (Laurent).

2e SECTION

Séance du 25 mars 1881

La séance a été ouverte à 8 heures 1/4 sous la pré-

Digitized by Google

sidence de M. Bertot. Etaient présents : MM. Lamy, de Molandé, docteur Davy, Tavigny, Le Cler, Réquier, Lorillu, Villers, Panchet, Thézard, Fontaine, Payan, Tallevast, Valette, Bazire, Rénée, Mabire, Le Couturier, Doucet, Pain, James, Cte du Manoir, Marie, Mériel, Moutier, Anquetil, Lenormand, Pouchin, Guillot, Le Comte, Lelièvre, Hamel, Beuzeval, Toutain, Guillemette, Thieulin, Turgis, Lefrançois, Bertot.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, il a été procédé à l'élection des membres du bureau, les pouvoirs des membres actuels étant expirés.

Pour cette opération la présidence a été dévolue à M. du Manoir de Juaye, assisté de MM. Bazire, Le Couturier, Lelièvre et Mabire, les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents.

Le bureau ainsi composé a désigné pour son secrétaire M. Doucet. Voici les résultats donnés par le scrutin :

Votants, 39

Pour la présidence,	M. Bertot	36 voix
—	Voix perdues	3 —
Pour la vice-présidence,	M. Bataillard	21 voix
—	M. Tavigny	12 —
—	M. Lamy	2 —
—	Voix perdues	4 —
Pour le secrétariat,	M. Doucet	34 voix
—	M. Anquetil	2 —
—	M. Tavigny	2 —
—	M. Payan	1 —

Digitized by Google

Pour le vice-secrétariat,	M. Anquetil	29 voix
—	M. Tavigny	2 —
—	M. Payan	2 —
—	M. Davy	2 —
—	M. Doucet	2 —
—	Voix perdues	2 —

En conséquence ont été proclamés :

Président	M. Bertot.
Vice-président	M. Bataillard.
Secrétaire	M. Doucet.
Vice-secrétaire	M. Anquetil.

De sorte que le nouveau bureau se trouve composé des mêmes membres que l'ancien.

Après avoir repris la présidence, M. Bertot remercie l'assemblée du nouveau témoignage de bienveillance dont elle vient de l'honorer.

On entend ensuite la lecture de deux pièces de vers.

A la fin de la séance les personnes dont les noms suivent, ont été présentées par leurs parrains comme désirant faire partie de la section :

MM. Dubreuil, pharmacien à Bayeux.
Gros, percepteur à Ver.
Lefèvre, notaire à Bayeux.
Lehartel, conseiller municipal à Bayeux.
Levard, ancien capitaine de gendarmerie à Bayeux.
Simon, Hippolyte, banquier à Bayeux.

La séance a été levée à 9 heures 3/4.

Digitized by Google

1re SECTION

Réunion du 9 Avril 1881

Présidence de M. Pilet-des-Jardins.

M. Pilet-des-Jardins remercie ses collègues de la 1re section, d'avoir bien voulu le choisir comme Président malgré son peu de connaissances des choses de l'agriculture. Un seul motif l'a décidé à accepter ce titre : son désir d'être utile en mettant au service de la Société ses relations personnelles. La tâche lui sera rendue facile par ses collègues du bureau et de la section, qui appartiennent tous à l'agriculture, et qu'il remercie du témoignage tout personnel de sympathie qu'ils lui ont donné en le choisissant. Son titre de Président de la 1re section de la Société d'Agriculture de Bayeux, lui permettra de s'occuper activement des intérêts agricoles de l'arrondissement et de les défendre.

En terminant il remercie de nouveau les cultivateurs, de la confiance dont ils l'ont honoré et les assure de toute la sollicitude de M. le Ministre de l'agriculture et du commerce, M Tirard, son ancien collègue à la Chambre des Députés.

Le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Cte de Toustain, président général de la Société, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Dans cette même lettre, M. de Toustain rendant compte d'une démarche qu'il a faite au ministère, relativement à la demande de création d'une vacherie normande. s'exprime de la manière suivante :

« Veuillez annoncer à nos collègues, que je dois

Digitized by Google

remettre à M. de Bagnaux, conseiller d'Etat, directeur du cabinet et du personnel de M. le Ministre de l'agriculture, l'extrait de la délibération prise à l'assemblée générale du 12 Mars dernier, émettant le vœu de la création d'une Vacherie Normande. » Plus loin, M. de Toustain engage les membres de la 1re section à bien vouloir fixer le jour de la réunion générale dans laquelle seront arrêtées les conditions du Concours agricole de cette année, et il pense que comme président de la 1re section, M. Pilet-des-Jardins pourrait facilement le suppléer dans le cas où ses nombreuses occupations le retiendraient à Paris.

M. Le Petit, conseiller d'arrondissement pour le canton d'Isigny, nouvellement élu vice-président de la section, écrit qu'il accepte ces fonctions et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Pilet-des-Jardins rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec M. le Ministre de l'agriculture et du commerce; il lui a déjà remis, relativement à la Vacherie Normande, une copie du vœu exprimé par la Société, avec un projet de budget probable établi par le Secrétaire de la 1re section. Le Ministre reconnaissant que la race de Durham n'est bonne que pour la production rapide de la viande, va mettre à l'étude la création d'une vacherie normande établie parallèlement avec la Vacherie de Méry-Corbon.

M. Villers, secrétaire-général, donne lecture d'un extrait du procès-verbal adopté par la réunion du 12 Mars, concernant la création de la Vacherie Normande.

A ce moment, M. Monod, préfet du Calvados,

Digitized by Google

accompagné de MM. Strauss, sous-préfet, Niobey, maire de Bayeux, Pain et Lamy, adjoints, entre dans la salle des réunions. M. le Président lui souhaite la bienvenue parmi les Membres de la Société, le remercie du témoignage d'intérêt qu'il donne aux affaires de l'agriculture et l'assure, au nom de tous ses collègues présents, de leur ferme volonté de travailler à la prospérité du pays.

De son côté, M. le Préfet exprime sa satisfaction de se trouver au milieu d'Agriculteurs militants et il saisit l'occasion qui s'offre à lui pour leur promettre le concours effectif et assuré du Gouvernement.

Dans la discussion qui a lieu au sujet de la vacherie nationale normande, la réunion déclare qu'il est nécessaire de disposer d'une ferme d'au moins 50 hectares, d'un premier capital de 50,000 fr. pour l'achat des bestiaux et de 20,000 fr. de réserve pour les dépenses nécessitées par l'aménagement. L'assemblée considère ces chiffres comme très larges pour une bonne installation et pense que le chiffre des recettes prévues sera dépassé.

Le secrétaire de la 1re section transmet les plaintes de plusieurs lauréats des précédents concours qui n'ont pas encore reçu leurs médailles.

Après un échange d'observations auxquelles ont pris part MM. Villers, Pilet-des-Jardins, Rattier, Le Sueur, Morel, Barbey (Jules), il est entendu que dorénavant les dispositions seront prises de manière à ce que les médailles soient remises aux lauréats le jour même du concours.

M. Villers, secrétaire-général, rappelle qu'il est né-

Digitized by Google

cessaire de fixer la date de la réunion générale et le lieu où doit se tenir le concours. Il y a déjà un précédent pour ne pas le faire au chef-lieu de canton où les moyens de recevoir la Société paraissent insuffisants. Lors du dernier concours à Ryes, l'installation laissait à désirer.

Sur l'observation d'un grand nombre de membres de la section, faisant remarquer que depuis sept ans de grands progrès ont été réalisés et que des fêtes ont eu lieu à Ryes où elles ont très bien réussi, l'assemblée désigne ce chef-lieu de canton pour y organiser le concours.

L'assemblée demande aussi que les membres du Jury soient nommés lors de la prochaine réunion générale fixée au Samedi 23 Avril 1881.

Séance du 23 Avril 1881

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, s'est réunie en assemblée générale, le samedi 23 de ce mois, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le comte de Toustain.

La Séance a été ouverte à 2 heures 1/2.

Sur la présentation qui en a été régulièrement faite par leurs parrains, les personnes dont les noms suivent ont été admises comme Membres de la Société.

PREMIÈRE SECTION

MM. Le Monnier, agriculteur à Bucels.
Dosseur, agriculteur à Agy.
Canivet, Jules, agriculteur à Asnières.
Guernier, avocat à Ryes.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION

MM. Dubreuil, pharmacien à Bayeux.
Gros, percepteur à Ver.
Lefèvre, notaire à Bayeux.
Lehartel, conseiller municipal à Bayeux.
Levard, ancien capitaine de gendarmerie à Bayeux.
Simon, banquier à Bayeux.

Le Président a invité l'Assemblée a bien vouloir arrêter le programme des récompenses du Concours agricole qui, cette année, doit avoir lieu dans le canton de Ryes, à fixer le jour de cette fête et à indiquer l'endroit où elle aura lieu.

La Société, à l'unanimité, a décidé que le Concours serait ouvert à Ryes le 28 août prochain et qu'une commission de six membres serait nommée par la première section pour visiter les fermes.

Le programme des récompenses a été arrêté. M le comte de Toustain, président, a demandé à l'Assemblée de vouloir bien lui permettre d'offrir pour la meilleure vacherie, une médaille d'or et 100 francs, prix qui, dans le précédent concours tenu à Ryes en 1875, avait été donné par le regretté M . Douesnel. Cette offre a été acceptée avec reconnaissance.

Sur la proposition de M. Renaude, vice-secrétaire de la première section, il a été décidé que trois primes de chacune 200 francs seraient accordées à la race chevaline.

Ensuite, M. Guernier, maire de Ryes, a remercié

Digitized by Google

l'Assemblée d'avoir choisi le chef-lieu de canton pour lieu du concours agricole et lui a donné l'assurance que la commune de Ryes ferait tous ses efforts pour recevoir la Société d'Agriculture avec tous les honneurs qu'elle mérite.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président a invité les Membres de la première section à se réunir pour nommer la Commission qui voudra bien se charger de la visite des fermes dans le canton de Ryes.

La séance a été levée à 4 heures 1/2.

Séance générale du 13 août 1881.

Présidence de M. DE TOUSTAIN.

Après le dépouillement de la correspondance, le président a soumis au vote de l'assemblée, cette question .

En raison de la période électorale et de l'ouverture de la chasse fixée au 28 courant, y a-t-il lieu de remettre au 11 septembre prochain le concours de Ryes, fixé précédemment audit jour, 28 de ce mois?

A l'unanimité moins une voix, l'assemblée arrête que le concours sera renvoyé au 11 septembre.

M. le Président annonce que la société de l'industrie laitière lui a fait parvenir trois médailles accom-

Digitized by Google

pagnées de leurs diplômes pour être distribuées à l'occasion de cette solennité.

L'emploi de ces médailles n'étant pas prévu, la Société a décidé qu'un concours de beurre ferait partie du programme : en conséquence, les cultivateurs du canton de Ryes, qui voudraient concourir pour l'obtention de ces médailles sont priés d'en donner avis soit à M. le secrétaire général de la Société, soit à M. le maire de Ryes.

Il a été encore résolu que la distribution des récompenses serait suivie d'un banquet par souscription dont le prix a été fixé à 8 francs : les souscriptions seront reçues à la mairie de Ryes jusqu'au dimanche 4 septembre.

Avant de se séparer et sur la présentation qui en a été régulièrement faite, la réunion a admis au nombre des membres de la Société .

Dans la première section :

MM. Galernat, notaire à Lingèvres.
Maubant, notaire à Livry.
Pagny, fabricant de chaux à Ecrammeville.

Dans la deuxième section :

MM. de Franclieu, propriétaire à Bayeux.
Vallerend de la Fosse, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, à Paris.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

CONCOURS DE RYES

Contrarié par une pluie diluvienne qui n'a pas cessé de tomber toute la journée, ce concours n'en a pas moins été fort remarquable de tout point.

Grâce à l'intelligente initiative de M. Guernier maire de la commune, grâce au sacrifice pécunier, relativement considérable, voté par le conseil municipal, grâce enfin au concours bienveillant et empressé de tous les habitants qui avaient élevé plusieurs arcs de triomphe en verdure et fait tout le possible pour venir en aide à l'Administration, cette fête agricole devait obtenir un véritable succès ; malheureusement ce collaborateur fantasque qui a nom Soleil, a fait complètement défaut, et la pluie venue à sa place a rendu impossibles les jeux, les illuminations et le feu d'artifice annoncés.

Partis de Bayeux vers 10 heures ½ du matin, les Membres du Bureau de la Société ont été reçus à l'entrée de Ryes par M. le maire et par MM. les conseillers municipaux.

Après un petit discours de bonne arrivée, prononcé par M. le maire, et qnelques mots de remercîment

Digitized by Google

par M. le comte Henri de Toustain président de la Société, le cortège s'est dirigé vers le champ du concours, escorté par les Sapeurs-Pompiers de Ryes et précédé par la Musique municipale de Bayeux, qui, fidèle à ses traditions, ne manque jamais, si elle en est invitée, de venir rehausser de ses accords l'éclat de nos solennités agricoles.

Stimulée par l'actif secrétaire de la première section, M. Hector Le Sueur, la composition des différents jurys était terminée à midi.

A 3 heures, leurs rapports étaient prêts.

Bon nombre de cultivateurs avaient tenu à répondre à l'appel que leur avait adressé la Société :

15 chevaux et juments; — 21 taureaux; —38 vaches ou génisses; — 8 porcs avaient été amenés, et tous, sans exception, étaient des plus remarquables.

Le concours de chevaux, créé cette année, a prouvé par ses résultats combien cette innovation était appréciée.

Immédiatement après le dépôt des rapports, les jurés, la Commission et le Bureau de la Société, accompagnés de diverses notabilités du canton, prenaient place sur une estrade élevée au milieu du champ du concours et la distribution des récompenses commençait sous la présidence de M. Strauss sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

Nous citerons parmi les personnes placées sur l'estrade : M. le comte de Toustain, conseiller géné-

Digitized by Google

ral, président de la Société; M. le comte J. du Manoir, vice-président; M. G. Villers, secrétaire général; M. Desramé-Dubois, juge de paix de Ryes, vice-secrétaire-général; M. L. Pilet des Jardins, ancien député, conseiller général, président de la première section; M. Hector Le Sueur, secrétaire de la première section; M. Trémoulet, conseiller d'arrondissement; M. Guernier, maire de Ryes; M. Soster, percepteur à Ryes; M. Jourdain, maire de Tracy-sur-Mer.

Après l'audition de plusieurs morceaux que la musique de Bayeux exécute avec son entrain ordinaire, M de Toustain ouvre la séance par le discours suivant :

« Messieurs,

« Depuis que j'ai l'honneur de présider la Société d'Agriculture de Bayeux, j'ai assisté successivement à Caumont, à Balleroy et à Bayeux, à trois de nos concours annuels. Ces cantons de notre riche arrondissement m'ont laissé les souvenirs les plus heureux de leur prospérité agricole. Aujourd'hui à Ryes, je constate une fois de plus que ce n'est pas en vain que la Société d'Agriculture fait appel aux propriétaires et aux cultivateurs de notre pays, pour soumettre à son appréciation leurs plus beaux animaux, leurs plus excellents produits. Ils savent que nous ne nous transportons parmi eux que pour les encourager dans la voie du progrès, pour récompenser leurs efforts, pour applaudir à leurs succès.

« Les rapports des différents Jurys, dont vous allez tout à l'heure entendre la lecture, vous édifieront sur

Digitized by Google

les sources de richesse agricole de ce beau canton de Ryes : mais avant de donner la parole à l'honorable et zélé rapporteur, je désire vous soumettre bien sommairement quelques observations qui m'ont été suggérées par d'excellents collègues, dont je me fais simplement l'organe. Nous avons regretté de ne pas avoir plus de demandes pour la visite des exploitations agricoles.

« Le canton de Ryes eut pu nous offrir des occasions plus nombreuses de visiter ses belles fermes, et nous eussions été fiers d'en faire ici publiquement l'éloge. Et puis, c'est en parcourant le pays que l'on constate le mieux ses besoins, l'état de ses récoltes, ses aspirations et les nécessités qui s'imposent.

« Si telle culture doit être abandonnée, le but auquel doivent tendre nos Sociétés d'Agriculture doit être d'en rechercher l'équivalent, et c'est de l'expérience de nombreux cultivateurs, de leurs différents essais, que jaillira un jour l'idée féconde

« En attendant, si l'agriculture a souffert au point de vue des céréales et des graines oléagineuses, nous pouvons nous féliciter, dans notre riche Bessin, de posséder de beaux herbages, une race laitière supérieure, et d'excellents beurres. Permettez-moi d'insister sur la pureté de la race bovine normande, la meilleure sous le rapport du produit du lait et de ses dérivés. Il est si essentiel de la conserver et de la propager, que la Société d'Agriculture de Bayeux, a émis le vœu que l'Etat prît l'initiative, dans notre arrondissement, de la création d'une Vacherie Normande. Ce vœu a été l'objet d'un avis favorable de

Digitized by Google

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, mais en bornant l'action du Gouvernement à une large et généreuse subvention.

« Espérons que ces considérations sur lesquelles nous ne cesserons d'appuyer, feront qu'un jour ce vœu se réalisera et qu'il en résultera un établissement national.

« La Société française de l'Industrie laitière, qui a son siège à Paris, a bien voulu, sur ma demande, attribuer trois belles médailles aux meilleurs beurres qui seraient présentés au concours de Ryes.

« Dans ce concours, au centre d'un canton où l'élevage des chevaux prend de jour en jour plus d'extension, nous avons dû faire une part à l'industrie chevaline. Vous avez pu admirer les chevaux qui ont été exposés, et dont nous serons heureux d'encourager les propriétaires.

« Messieurs, la science marche, les méthodes de culture se sont modifiées, et le devoir des Sociétés d'Agriculture est d'être en éveil sur toutes ces améliorations et d'engager les cultivateurs à en profiter. Il ne faut jamais rester en arrière de son temps. Une des plus importantes transformations est l'introduction des machines dans les travaux agricoles, non pour remplacer la main d'œuvre, mais pour l'aider puissamment.

« Les faucheuses, les moisonneuses sont, dans bien des cas, d'utiles auxiliaires. Dans sa dernière session, le Conseil général du Calvados l'a compris, en votant un crédit de mille francs, destiné à encourager les cultivateurs qui essaieraient de propager

Digitized by Google

l'usage des moissonneuses. Le cultivateur qui en introduirait l'usage, aurait à réclamer sa part dans ce nouveau crédit, et notre aide ne lui faillirait pas.

« En terminant, je veux adresser les félicitations de la Société d'Agriculture aux lauréats de ce concours, ainsi qu'aux serviteurs dévoués, véritables amis de leurs maîtres depuis de longues années.

« Grâce à la subvention de l'Etat, grâce à celle du Département, grâce aussi à la générosité de notre dépnté, M. le baron Gérard, nous pourrons réaliser toutes les promesses de notre programme, et nous voudrions surtout que les récompenses dont les vieux et fidèles serviteurs vont être l'objet, fussent à la hauteur de leur dévouement et de leur zèle. »

La parole est ensuite donnée à M. Hector Le Sueur, secrétaire de la Commission instituée pour la visite des fermes, pour la lecture de son rapport.

Rapport de M. H. LE SUEUR

Chaque année la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, se transporte dans l'un des cantons de l'arrondissement, afin de distribuer des récompenses aux agriculteurs les plus méritants qui demandent à recevoir la visite d'une commission spéciale nommée par elle.

Cette année, la Société, réunie en séance extraordinaire, le 23 avril 1881, à désigné comme membre de

Digitized by Google

cette commission : MM. Fouchaud, H. Ygouf, P. Le Petit, Couillard, maire de Mandeville, P. Hallard, A. Rattier. A ces noms viennent s'adjoindre ceux de MM. Pilet des Jardins, président de la première section, et Le Sueur, secrétaire, désignés par les Statuts comme faisant partie de droit de la commission de visite des fermes.

Malheureusement un grand nombre de fermiers interprètent mal les intentions qui nous font agir. Ils craignent de soumettre à l'appréciation d'hommes. compétents, les améliorations qu'ils ont pu réaliser dans leur culture et de voir ainsi divulguer les bénéfices que peuvent leur procurer la sage administration et la bonne tenue de leurs fermes.

Cette manière d'agir n'est point raisonnable et mérite d'être blâmée.

En effet, Messieurs, quel est notre but ?

Récompenser le travail et la bonne direction partout où nous les trouvons. Nous constatons, quelquefois même nous conseillons, mais jamais nous n'imposons nos principes agricoles.

On craint de voir commettre des indiscrétions, et tel qui cultive une ferme louée relativement bon marché, a peur de faire connaître le résultat avantageux qu'il peut retirer de sa situation, dans la crainte de subir une augmentation au prochain renouvellement de son bail. Les cultivateurs qui raisonnent ainsi sont dans l'erreur la plus complète.

Quand bien même les membres de la Commission

Digitized by Google

signaleraient certains résultats obtenus, ce ne serait point une cause d'augmentation, mais au contraire, ce serait une bonne note pour le fermier anprès du propriétaire. Ce dernier sera toujours mieux disposé envers un homme qui cultive bien et maintient sa propriété en bonnes conditions, qu'envers un mauvais laboureur qui laisse péricliter la valeur de l'instrument de travail qui lui est confié.

Nous engageons les cultivateurs à avoir confiance en nous et à réclamer en plus grand nombre la visite de leurs fermes; non-seulement nous serons toujours bienveillants pour eux, mais nous les remercierons de nous initier aux progrès qu'ils font faire à l'agriculture, cette principale branche de l'industrie française. Souvent nous pourrions être utile, alors que le silence des intéressés nous condamne à l'inaction.

Cette année la Commission a été appelée à visiter seulement six fermes Nous devons commencer par rendre justice au travail et à la vraie intelligence d'administration que nous avons rencontrés partout où nous sommes allés. Les concurrents sont tous dignes d'éloges et se distinguent en quelque sorte par des spécialités.

I.

La ferme de M. Robert de Bonvouloir a, comme toujours, appelé l'attention de la Commission. Après avoir consciencieusement visité et apprécié dans tous

Digitized by Google

ses détails l'exploitation de M. et Mme Bertrand, mandataires de M. de Bonvouloir, elle ne peut que renouveler ses éloges et se trouve arrêtée par les hautes distinctions déjà accordées.

Les labours sont admirablement tenus, la laiterie est irréprochable, la porcherie, déjà si renommée, n'a pas failli à sa réputation. Une seule observation doit être faite en passant, elle est relative à la vacherie. Il est fâcheux que les reproducteurs de l'espèce bovine ne soient pas maintenus au même dégré de perfection que les reproducteurs de l'espèce porcine.

Malgré cette petite imperfection dans l'ensemble d'une exploitation aussi complète, la commission regrettant de ne pouvoir disposer de récompenses supérieures à celles déjà accordées, décerne, avec tous ses éloges, un rappel de médailles, tant pour l'exploitation que pour les constructions rurales.

II.

M. Renaude (Isidore), exploite à Crépon, une ferme d'environ 70 hectares appartenant à Mme de Caumont.

Son exploitation comprend presque toutes terres arables maintenues dans le plus grand état de propreté. Ses récoltes étaient magnifiques et tranchaient de la manière la plus absolue sur les récoltes voisines. Son écurie renferme d'admirables chevaux, et nous regrettons qu'il n'ait pu en amener aujourd'hui au concours.

Digitized by Google

La vacherie est très importante pour une propriété renfermant aussi peu d'herbages. M. Renaude a généralement six vaches à lait et fait beaucoup de bons élèves, au nombre desquels s'est trouvé un bœuf magnifique, qu'il avait vendu et qui a été primé en 1880 au concours des jours gras à Caen et à Paris. En un mot, il a continué à se montrer digne du premier rang auquel il avait été placé lors du dernier concours de Ryes, aussi sommes nous heureux de lui décerner un rappel très honorable de médaille.

III.

M. Colbert, Adolphe, exploite au Manoir une ferme d'environ 100 hectares. La culture est sans contredit l'une des plus belles que nous ayons rencontrées dans nos visites. Les grains étaient admirables et, si l'on tient compte d'une grande quantité de terre inférieure qu'il fait valoir, nous sommes surpris de le voir obtenir d'aussi bons résultats. Il faut vraiement pour en arriver là, une habileté hors ligne avec des soins nombreux et assidus. Il est en effet difficile de mieux réussir dans une exploitation qui présente tant de variétés de terrain.

La vacherie compte de très beaux types et est d'un rendement très-rémunérateur, si nous nous en rapportons à la bonne tenue de la laiterie de Mme Colbert.

Le local assez incommode et mal aménagé, présente de sérieuses difficultés pour obtenir un beau résultat. Mais Mme Colbert sait par un zèle infatigable obvier à ces inconvénients. Nous avons également

Digitized by Google

remarqué 18 jeunes veaux destinés à compléter la vacherie et à remplacer les animaux devenus trop vieux.

M. Colbert a, en outre, une écurie des mieux montées, chaque année il vend un certain nombre de jeunes chevaux mâles, dans lesquels doivent se trouver des étalons.

Il a, encore, en disposant spécialement lui-même et à ses frais une partie de ses bâtiments, pu installer une machine à battre qui lui rend les plus grands services.

Nous avons en présence de l'excellente tenue de son exploitation décerné à M. Colbert le premier prix consistant en une médaille de vermeil.

IV.

M. Elie, Louis, exploite à Esquay-sur-Seulles une ferme d'environ 50 hectares.

Cette ferme composée d'herbages et de labours, permet à M. Elie d'entretenir une belle vacherie dans laquelle nous avons remarqué un beau taureau déjà âgé.

Les produits de la laiterie, tenue avec beaucoup de soin par Mme Elie, ont déjà été récompensés en 1879 par une médaille d'argent obtenue au concours international de beurre, à Cesson.

La plus grande propreté règne dans tout l'intérieur

Digitized by Google

de l'exploitation. Les labours, bien tenus par M. Elie, nous ont présenté de belles récoltes même dans des terres de qualité très inférieure.

La commission croit pouvoir se permettre une seule observation sur l'ensemble du mobilier. La cavalerie est insuffisante comme qualité et demande à être améliorée. Sauf cette restriction, la commission a été très satisfaite de l'ensemble de l'exploitation de M. Elie et elle lui a décerné le second prix.

V.

Au cinquième rang, nous trouvons M. Gustave Manoury, le fils d'un ancien lauréat de nos concours : il exploite à Ryes une ferme d'environ 80 hectares. La tenue est plus que satisfaisante. Le mobilier vif présente un ensemble très-homogène, une bonne vacherie, une écurie bien montée.

La laiterie fort bien soignée fait honneur à Mme Manoury.

Ce que la commission a surtout remarqué dans l'exploitation de M. Manoury, c'est l'emploi judicieux qu'il fait de toutes les machines agricoles. A ce point de vue, sa ferme est certainement la mieux outillée, la collection est presque complète et les types qui y manquent ne peuvent être employés que dans des cultures différentes et spéciales. Non-seulement nous avons trouvé chez lui la faucheuse, le rateau à cheval, les charrues perfectionnées, mais encore une machine à battre système Bertin.

Digitized by Google

Cette machine est de la plus grande simplicité, et le cheval qui l'a amenée où elle doit fonctionner, la met en marche.

Nous avons encore remarqué un pressoir à double effet, système Garat et Lacroix.

Mettant à profit son intelligence et sa capacité de mécanicien. M. Manoury a appliqué le système moteur de sa machine à battre, à un appareil destiné à écraser les pommes. Cette machine fort simple a été construite par M. Manoury lui-même et il se propose d'appliquer le même système à sa baratte.

Un appareil très utile a été aussi construit par M. Manoury, un coupe-racine. Vous avez pu le remarquer au concours, il pourrait s'appeler le coupe-racine horizontal ou chemin de fer.

Le mécanisme est des plus simples ; il se compose d'un plan horizontal percé au milieu et soumis à un mouvement alternatif de va-et-vient. Sur l'ouverture, deux centimètres environ, se trouve un couteau à double-tranchant destiné à tailler les racines qu'il rencontre. Au-dessus de ce plan, une caisse ayant la forme d'un tronc de pyramide quadrangulaire renversé, renferme les racines : le couteau se meut au-dessous de cette caisse et coupe forcément les corps qui lui sont soumis, en tranches longues et minces, par conséquent, il n'y a rien à craindre pour les bestiaux. La mastication et la déglutition se font avec facilité.

La commission adresse des éloges bien mérités à

Digitized by Google

M. Manoury et en outre lui décerne une récompense spéciale pour ses machines et le bon emploi qu'il sait en faire.

En présence de la multiplicité des machines, les ouvriers agricoles pourraient croire que le jour où tous les travaux seront exécutés par ces engins, l'ouvrage leur manquera.

Il n'en est rien, messieurs et rassurez-vous, ces machines qui, à un certain moment ont pu vous effrayer ne sont point pour vous des concurrents à redouter. Ce sont des aides et rien autre chose. Ces instruments, sont il est vrai, créés dans le but de faire la plus grande somme de travail dans un bref délai, mais ils ne fonctionnent pas seuls et il faudra toujours l'intelligence humaine pour les mettre en mouvement. Vous devez les diriger et leur faire accomplir le lourd labeur auquel vous étiez astreints avant leur invention.

N'avez-vous pas, vous-mêmes remarqué que la culture s'est perfectionnée en même temps que la surface a augmenté. Les bras finissaient par manquer et il devenait impossible d'arriver à temps.

Avec les instruments, la richesse de l'agriculture se développera, l'ouvrier agricole faisant un travail moins pénible, rendra justice aux hommes éminents qui ont inventé ces machines dont il sera le premier à profiter.

VI

La dernière exploitation dont nous avons à parler est celle de M. Auguste Marie.

Digitized by Google

La ferme qu'il exploite à Ryes, comprend environ 100 hectares, tant prairies que terres arables, les prairies étaient bien tenues et les labours portaient des récoltes d'assez bonne apparence.

La vacherie composée d'un grand nombre d'animaux dont beaucoup d'élèves, renferme de beaux types.

Nous avons remarqué dans la cour une magnifique fumière, sûr garant d'une bonne récolte pour l'année prochaine.

M. Marie ayant déjà obtenu le premier prix au dernier concours de Ryes, la commission lui décerne un rappel très honorable de médaille pour ses fumiers.

Le soin que M. Marie apporte à maintenir sa vacherie en bonne condition à l'aide des élèves qu'il fait avec succès, et la difficulté qu'il éprouve à triompher de la qualité de ses prairies, engage la commission à décerner à M. Auguste Marie une médaille de bronze.

La commission est heureuse de récompenser en lui un des pionniers de l'élevage dans le canton de Ryes. C'est avec l'élevage que nous devons chercher à maintenir notre supériorité normande. Nous possédons une des plus belles races bovines du monde et nous devons par tous les moyens la maintenir exempte de croisements ; avec des soins intelligents, nous la ferons triompher partout où jusqu'à ce moment ses qualités ont été méconnues.

Digitized by Google

VII.

Malgré le mauvais temps, un grand nombre d'animaux ont été présentés aux diverses commissions, nous remercions les éleveurs d'avoir bien voulu ne pas tenir compte de ces difficultés.

60 bêtes à cornes environ, toutes forts remarquables.

15 chevaux sont venus disputer les prix. Le succès de cette innovation nous encouragera à recommencer, mais nous espérons une autre fois voir encore un plus grand nombre de concurrents.

Une belle exposition de la race porcine a attiré l'attention du jury, un prix supplémentaire a dû être ajouté.

Les encouragements donnés à l'enseignement agricole sont nombreux, 65 élèves ont pris part au concours et nous félicitons vivement les lauréats.

On dit souvent plus de théorie que de pratique, mais la théorie bien entendue aide à la pratique, et en ces temps de progrès, la science est appelée à jouer un grand rôle dans l'agriculture.

La commission a cru devoir, en présence des catégories de chevaux qui lui ont été soumises, changer l'ordre des récompenses.

Deux prix ont été décernés.

A la première catégorie.

Premier prix, M. Colbert.
Deuxième prix, Morel.

Digitized by Google

Deuxième catégorie.

Prix, M. Veziel de Magny.

Troisième catégorie.

M Manoury n'ayant pas répondu à toutes les conditions du programme a obtenu un prix de 100 francs pour son lot de chevaux.

Nous avons remarqué deux exposants de machines, M. Gondouin et M. Mulot, de Caen.

M. Mulot nous a présenté des pompes qui, certes ont dû par leur utilité appeler l'attention des cultivateurs. Malheureusement le programme du concours n'ayant point prévu de récompenses spéciales, nous ne pouvons que féliciter les exposants.

Nous avons aussi remarqué l'expositien de M. Philippe Marie, de Tour, près Bayeux, fabricant d'auges, tablages, etc.

La lecture de ce rapport terminée, M. Prempain, fils, sur la prière que lui en adresse M. le président de la Société, se place sur le devant de l'estrade et appelle à haute voix les lauréats des différents concours.

A peu d'exceptions près, tous sont présents, et cette opération, rapidement menée, est terminée vers 4 heures et demie.

A ce moment la pluie redouble et rend complètement impossible l'exécution du programme en tant que jeux et divertissements; seule, la course aux ânes peut avoir lieu, et une demi-douzaine de bourriquets

Digitized by Google

montés par des jockeys des plus fantaisistes, viennent exciter les rires et les lazzis des spectateurs fort nombreux encore, qui bravent le vent et la pluie pour assister à ces courses.

A 5 heures et demie, un banquet fort bien servi par M. Lajoie, restaurateur à Tracy, et auquel prennent place plus de 70 personnes parmi lesquels figurent les lauréats du concours de labourage et les personnes qui ont obtenu des prix de moralité, un banquet, disons-nous, vient terminer la fête.

Au dessert, divers toasts sont portés, d'abord par M. le Sous-Préfet, à M. Jules Grévy, président de la République.

Toast de M. Strauss

« Messieurs,

« Votre honorable Président me donne la parole pour porter un toast qui ne rencontrera qu'une respectueuse et unanime adhésion. Ce toast a d'ailleurs sa place marquée dans notre fête, une fête de l'agriculture étant une fête française par excellence ; l'agriculture ne forme-t-elle pas avec l'industrie et le commerce le faisceau protecteur sous lequel s'épanouissent la grandeur et la fortune nationale ?

« Ce m'est donc une heureuse occasion pour être amené tout naturellement à dire que nous ne saurions assez exprimer nos sentiments de sympathie aux hommes qui, avec un dévouement si parfait, consacrent et leur savoir et leur temps, aux études et aux recherches dont le résultat peut encourager, étendre, développer, élever les progrès agricoles dans ce dé-

Digitized by Google

partement du Calvados, si privilégié déjà. Honneur donc, Messieurs à la Société d'agriculture de Bayeux, si laborieuse, si vaillante, si remplie de louables intentions, si jalouse surtout du mieux qui peut ajouter aux richesses de l'agriculture et à la sécurité de l'agriculteur. Ses membres ont compris que la politique n'est pas une abstraction dont on puisse impunément et sans dommage faire la cible de critiques de parti-pris. La politique d'un Etat renferme l'ensemble des méthodes qui règlent, dominent et protégent ses intérêts ; sagement dirigée, elle les sauvegarde ; elle est comme l'axe de l'organisme social et ainsi que le proclamait dans une parole récente un illustre patriote : « C'est à sa politique bien conduite que la France est, depuis quelques années, redevable de sa prospérité si enviable et si enviée. »

« Comment donc, en présence de cette prospérité si indéniable, comment dans le recueillement du relèvement de la patrie républicaine, comment dans l'amour de notre France toujours superbe, ne pas offrir dans un unanime élan, un patriotique hommage à l'homme universellement respecté, au grand citoyen que la représentation nationale a placé au premier rang. C'est là un trop noble désir pour que je n'en sois pas votre interprète avec une légitime fierté. Messieurs, je porte un toast à M. Jules Grévy, président de la République française. »

M. le Maire de Ryes répond en buvant à la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Digitized by Google

Puis M. Pilet des Jardins porte en ces termes un toast aux Membres du Jurys :

Toast de M. Pilet

« Messieurs,

« Je pense que j'aurai votre approbation unanime en portant un toast à Messieurs les Membres des divers jurys des concours de notre Société.

« Tous, nous avons rendu hommage au zèle avec lequel les membres de la Commission de la visite des fermes se sont acquittés de leur tâche fatigante et difficile ; et je suis assurément votre interprète en disant que le rapport de l'honorable M Hector Le Sueur est touché de main de maître.

« Messieurs les Jurés des concours de chevaux, de bestiaux, de l'industrie beurrière et de labourage, ont rempli leur mission délicate avec une compétence et une impartialité auxquelles il a été déjà rendu justice ; car nous avons entendu ratifier leurs décisions par tous ceux qui y étaient présents.

« Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber et qui rendait vraiment pénible leur travail. Messieurs les jurés parmi lesquels notre honorable doyen, M. le vice-président du Manoir, déployait toute la verdeur de la jeunesse, ont montré un dévouement dont nous leur sommes reconnaissants.

« Aussi, Messieurs, suis-je flatté d'avoir à revendiquer l'honneur de vous proposer, en ma qualité de président de la Section d'Agriculture, de boire à Messieurs les Jurés de nos Concours. »

Digitized by Google

M. Villers prend alors la parole et boit à la santé des lauréats :

Toast de M. G. Villers

« Messieurs,

« Si La Bruyère, qui a tracé un tableau si attristant de la situation au XVII[e] siècle de l'habitant des campagnes, si l'illustre auteur des *Caractères*, qui dut bien connaître notre pays, alors qu'il remplissait à Caen les fonctions de Trésorier de France, revenait pour un instant sur la terre, voyait la situation actuelle du canton de Ryes, quel ne devrait pas être son étonnement ! De son temps, une partie du territoire non encore cultivée, et celle soumise au soc de la charrue ne produisant que de chétives récoltes, dont en partie le blé noir, dans les maigres pâturages que la chaux ne fertilisait que rarement, des bestiaux chétifs et en petit nombre, pour abri, des maisons sales, d'un aspect repoussant ; pour habitants, une population mal vêtue, mal nourrie, suivant avec anxiété le cours périodique des saisons, dans la crainte qne la famine ne vint accroître ses souffrances ; pour voies de communication entre les communes, des chemins impraticables, entravant le transport des produits de l'agriculture ; et enfin, la terreur se répandant sur ce littoral, toutes les fois qu'une voile suspecte se dessinant à l'horizon, venait, — et cela arrivait souvent, — menacer nos marins des attaques d'une nation ennemie.

« Aujourd'hui, Messieurs, quel heureux contraste ! Partout l'aisance et la prospérité ! partout la terre

Digitized by Google

habilement cultivée, répondant largement aux efforts du laboureur ! partout vos champs remplis d'un bétail magnifique, partout des habitations élégantes et confortables, reliées entre elles par des routes multipliées et superbes ; enfin, sur votre plage, de magnifiques stations balnéaires, à la création desquelles se rattachent des noms chers à notre Société, ceux de nos collègues Desramé-Dubois et Labbey, et au lieu d'être un épouvantail, le pavillon anglais, salué par nos pêcheurs comme celui d'une puissance amie, dont les marchés ouverts à nos expéditeurs, sont pour notre agriculture une précieuse ressource et une cause de richesse.

« Le mérite d'une pareille métamorphose est sans doute l'œuvre du temps, et certainement aussi le résultat des mesures gouvernementales qui, depuis 1789, ont modifié profondément la Société française.

« Mais si, en bonne justice, on doit en tenir compte aux divers gouvernements qui ont favorisé, par les encouragements donnés à l'agriculture, le développement de la fortune publique, il est équitable aussi de signaler et d'honorer les efforts locaux, faits pour obtenir un heureux résultat.

« Ces généreux efforts, Messieurs, vous les avez constatés dans le concours d'aujourd'hui, dont la valeur intrinsèque fait un véritable honneur au canton de Ryes, et vous avez été heureux de les récompenser

« Remerciements donc à tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont contribué, ou à la prospérité de

Digitized by Google

l'agriculture, ou au développement de la fortune publique et dès lors au bien-être de la population.

« A ce titre, honneur donc à ces propriétaires généreux et intelligents qui, comprenant l'étroite solidarité d'intérêts qui existent entre leurs fermiers et eux, n'ont pas reculé devant les frais qu'entraînent nécessairement toutes les améliorations matérielles!

« Honneur à ces cultivateurs laborieux et instruits qui, sachant que la culture a aussi ses exigences, se sont attachés par une pratique judicieusement raisonnée, à faire rendre à la terre une somme de produits plus grande,et à élever de beau et de nombreux bétail !

« Honneur aussi à ces habiles laboureurs qui, aujourd'hui, ont, sous les yeux d'un jury exceptionnellement compétent, prouvé avec quelle habileté ils savent tenir les mancherons de la charrue, cet instrument aussi noble que le fer des combats, car il nourrit les populations !

« Honneur également à ces vieux et honnêtes serviteurs qui, blanchis au milieu de la famille, se sont associés sans réserve à ses joies comme à ses douleurs, et sont des modèles vivants d'une honnêteté devenue, hélas ! trop rare.

« Honneur encore à ces maîtres dévoués qui, chargés d'instruire la jeunesse, s'appliquent à inculquer dans sa tendre intelligence l'amour de l'agriculture et s'attachent à nous former une génération forte, religieuse, aimant la patrie, respectant l'autorité,

Digitized by Google

base de toute Société, surtout à notre époque démocratique.

« Honneur, enfin, à ces jeunes enfants que nous avons récompensés aujourd'hui, et qui, dotés d'une instruction sérieuse et libéralement dispensée, tiendront à honneur certainement de tenir aussi à leur tour, haut et ferme, le drapeau glorieux de l'agriculture !

« Messieurs, dans ces sentiments, jai l'honneur de vous proposer ce toast :

« Aux lauréats du concours de Ryes !

Avant de procéder à une quête ponr les pauvres, M. Trémoulet boit à la Charité représentée par Mme Guernier, qui, accompagnée de M. le comte de Toustain, récolte ensuite l'obole destinée à soulager le malheur (1).

Toast de M. Trémoulet.

« Vous me permettrez de porter la santé de Mme Guernier, qui a devancé la pensée générale en n'oubliant pas les pauvres, et qui symbolisera si bien la Charité. »

Enfin M. Desramé-Dubois, juge de paix, remercie la Société du bon souvenir qu'elle garde de son père,

(1) La qnête a produit 100 fr. et quelques centimes.

Digitized by Google

souvenir évoqué par M. Villers, et boit à la santé des habitants du canton de Ryes.

A neuf heures et demie, le banquet était terminé, et chacun se retirait, emportant le meilleur souvenir de cette fête de l'agriculture, et formant des vœux pour que dans six ans le ciel moins inclément, favorise le concours qui aura lieu à cette époque au même endroit.

Malgré le temps désastreux, plusieurs habitations étaient illuminées, une, entr'autres, ornée d'un fort beau transparent, mais dont nous n'avons pas eu le temps de lire, en passant, l'inscription.

Distribution des récompenses.

Tenue et direction des exploitations.

Rappel de Médaille.

M. de Bonvouloir, Robert, de Magny.

Rappel de Premier Prix.

M. Renaude, Isidore, de Crépon.

Médaille de Vermeil.

M. Colbert, Adolphe, du Manoir.

Médaille d'Argent.

M. Elie, Louis, d'Esquay-sur-Seulles.

Médaille de Bronze.

M. Manoury, Gustave, de Ryes.

Digitized by Google

Aménagement des Fumiers.

Rappel de médaille.

M. Marie, Auguste, de Ryes.

Médaille d'argent.

M. Colbert, Adolphe, du Manoir.

Récompense aux meilleures Vacheries.

Médaille d'or et 100 francs, offerts par M. le comte de Toustain, président de la Société.

M. de Bonvouloir, Robert, de Magny.

Prix de Moralité.

HOMMES.

Rappel de Médaille.

M. Marie, Jean, 45 de services chez M. Renaude, à Crépon.

Prix.

Premier prix, 100 francs. — M. Detan, Philippe, 35 ans chez M. Person, à Graye.

Deuxième prix, 50 francs, — M. Marie, Pierre, 24 ans chez M. Yvray, à Manvieux.

Troisième prix, 25 francs.— M. Lebannois, Désiré, 21 ans chez M. Delabrèque, à Colombiers-sur-Seulles.

Mention très honorable.

M. Carabeux, Constant, 20 ans chez M. Heuzey-Duvivier, à Commes.

Mentions honorables.

Première.— M. Ecolasse, Louis, 17 ans chez M. Cotil, à Sainte-Croix-sur-Mer.

Deuxième. — M. Flaux, Pierre, 16 ans chez M. Pierre-Auguste Marie, à Ryes.

Troisième.— M. Féret, Arthur, 18 ans chez M. J.-R. Trublard, à Ryes.

Digitized by Google

FEMMES.

Premier prix, 100 fr. — Mlle Hervieu, Victoire-Cécile-Aimée, 26 ans chez M. Guillebert, à Longues.

Deuxième prix, 50 fr.— Mme Clouard, née Vautier, 23 ans chez M. Pierre Roussel, à Vienne.

Troisième prix, 25 fr. — Mme Félicité, née Marie, Alexandrine, 23 ans chez M. Morice, à Bazenville.

Mentions honorables.

Première. — Mlle Delavallée, Augustine, 18 ans chez M. Pierre Yvray, à Manvieux.

Deuxième. — Mlle Daigremont, Joséphine, 15 ans, chez M. Lepainteur, à Bazenville.

Enseignement agricole primaire.

INSTITUTEURS

Premier prix, médaille d'argent.—M. Lecanu, à Tracy-sur-Mer.

Deuxième prix, médaille d'argent. — M. Ernouf, à Port-en-Bessin.

Troisième prix, médaille de bronze. — M. Sicot, à Crépon.

Mention honorable. — M. Duchemin, à Commes.

INSTITUTRICES

Premier prix, médaille d'argent. — Mlle Lenormand, à Villers-le-Sec.

Deuxième prix, médaille d'argent. — Mme Férard, à Banville.

Troisième prix, médaille de bronze. — Mlle Laumaille, à Colombiers-sur-Seulles.

Mention honorable. — Mlle Lebreton, à Asnelles.

Récompenses aux Elèves

Arromanches

Moltié, Edouard, 12 ans, 14 points 5.

Asnelles (GARÇONS)

Mourice, Eugène, 12 ans, 14 points 6.

Digitized by Google

FILLES

Connin, Delphine, 12 ans, 15 points.

Banville (GARÇONS)

Lecourt, Gustave, 12 ans, 13 points 5.

FILLES

Tanquerel, Delphine, 12 ans, 16 points 7.
Lesage, Alexandrine, 12 ans, 14 points 5.

Colombiers-sur-Seulles

Madelaine, Justine, 12 ans, 15 points.

Commes

Le Monnier, Louis, 13 ans, 15 points 2.

Crépon

Barbey, Joseph, 13 ans, 16 points.

Graye (GARÇONS)

Le Retour, Zéphir, 15 ans, 15 points 2.

FILLES

Levêque, Marie, 9 ans, 15 points.

Port-en-Bessin (GARÇONS)

Delain, Jules, 10 ans, 16 points 5.
Fresnel, Pierre, 12 ans, 14 points 7.
Le Brunet, Alexandre, 12 ans, 14 points 7.
Le Fournier, 10 ans, 13 points 5.

FILLES

Enguerrand, Marie, 12 ans 1|2, 13 points 7.
Tabourel, Albertine, 11 ans 1|2, 13 points 7.

Ryes (GARÇONS)

Le Romain, Alexandre, 12 ans, 13 points 8.

FILLES

Jeanne, Julia, 14 points 5.

Digitized by Google

Tracy

Mutel, Félix, 12 ans, 17 points 8.
Binet, Henry, 11 ans, 14 points 6.

Villers-le-Sec

Le Breton, Célina, 9 ans, 17 points 5.

Concours d'Animaux

Race bovine.

TAUREAUX.

Primes d'arrondissement.

Première prime, 400 francs donnés par l'Etat. — M. Castel, Thomas, de Maisons.

Deuxième prime, 200 francs donnés par l'Etat. — M. Ygouf, Henry, de Vierville.

Primes cantonales.

Première prime, 300 francs donnés par la Société. — M. Guillot, de Vaux-sur-Aure.

Deuxième prime, 200 francs donnés par l'Etat. — M. Rossignol, de Meuvaines.

Génisses et vaches laitières.

VACHES.

Première prime, 150 francs. — M. Menard, Célestin, de Fresné-Saint-Cosme, pour une vache caille.

Deuxième prime, 75 francs. — M. Collet, Zéphir, du Manoir, pour une vache caille-blond.

GÉNISSES.

Première prime, 150 francs. — M. Renaude, Isidore, de Crépon, pour une génisse caille-blond.

Deuxième prime, 75 francs. — M. Renaude, Isidore, pour une génisse bringée, tête blanche.

Digitized by Google

Race chevaline.

Premiére catégorie. — Lots de chevaux entiers de moins de 3 ans.

Premier prix, 200 francs. — M. Colbert, Adolphe, du Manoir.
Deuxième prix, 100 francs. — M. Morel, de Tierceville.

Deuxième catégorie. — Lots de juments âgées de plus de 2 ans.

Prix, 200 francs, M, Veziel, de Magny.

Troisième catégorie. — Lots de chevaux entiers, juments et chevaux castrés, en âge d'être livrés au commerce.

Prix, 100 francs. — M. Manoury, Gustave de Ryes.

Ce prix était porté au programme pour 200 francs, mais M. Manoury ne s'étant pas entièrement conformé aux conditions nécessaires pour l'obtenir, le jury l'a réduit de 100 francs, au moyen desquels il a créé un second prix de première catégorie, pour les chevaux entiers, non indiqué au programme.

Race porcine.

Première prime, 50 francs. — M. Delabrèque, de Villiers-le-Sec, pour un verrat.
Deuxième prime, 30 francs. — M. Manoury, Gustave, de Ryes, pour un verrat.

Concours de Labourage.

Première prime, 80 francs. — M. Briand, Jules, chez M. Robert de Bonvouloir, à Magny.
Deuxième prime, 70 francs. — M. Roussel, Arthur, chez M. Morel, à Tierceville.
Troisième prime, 60 francs. — M. Seigle, Eugène, chez M. Delabrèque, à Villiers-le-Sec.
Quatrième prime, 40 francs. — M. Pepin, Albert, cultivateur à Longues.

Première mention honorable. — M. Lebaron, Auguste, chez M. Marie, à Ryes.

Digitized by Google

Deuxième mention honorable. — M. Renauld, Alphonse, chez M. G. Manoury, à Ryes.

Machines.

Médaille de vermeil.

M. Manoury, Gustave, de Ryes.

Prix non prévu au programme, mais que, sur le rapport du jury, la commission a jugé à propos de créer pour récompenser M. Manoury d'avoir introduit dans son exploitation diverses machines agricoles, dont il a même perfectionné quelques-unes.

Concours de beurre.

Trois médailles offertes par la Société de l'Industrie laitière.

Médaille de Vermeil.

M. Caquenée, Alphonse, de Ryes.

Médaille d'Argent.

M. Elie, Louis, d'Esquay-sur-Seulles.

Médaille de bronze.

M. Manoury, Gustave, de Ryes.

Mention honorable.

M. Renaude, Isidore, de Crépon.

11 Septembre 1883

Digitized by Google

2e SECTION

Séance du 4 novembre 1881

Présidence de M. BERTOT, ayant pour assesseurs M. DE TOUSTAIN et M. G. VILLERS.

Après la lecture du procès-verbal de la séance précédente, M. le Président dépose sur le bureau, de la part de M. G. Joret Desclosières qui en est l'auteur, un rapport sur la rétrocession à l'Etat des prisons départementales.

Mention sera faite au procès-verbal du don de M. Desclosières et le secrétaire est chargé de le remercier au nom de la Société.

M. de Toustain lit une notice extraite du catalogue de sa bibliothèque, notice contenant la description des *Chroniques de Normandie*, merveilleux manuscrit de la seconde moitié du XVe siècle, et fait en même temps passer sous les yeux de l'assistance les miniatures qui font de ce manuscrit l'un des plus remarquables que l'on connaisse.

M. de Toustain offre ensuite à chacun des membres présents un exemplaire de la notice qu'il vient de lire.

Le président le remercie de son intéressante communication et lui exprime au nom de la Société, sa reconnaissance de l'énorme sacrifice qu'il a dû s'imposer pour arriver à conserver à notre province un de ses plus riches joyaux historiques, encore bien qu'il lui fut disputé par le musée de Kensington et les plus célèbres amateurs de tous pays.

Digitized by Google

M. l'abbé Lelièvre, curé de Subles, lit le commencement d'une étude qu'il a entreprise sur le rôle qu'ont joué les premiers seigneurs de Harcourt dans le Bessin et raconte la vie et les travaux de Philippe de Harcourt qui, en 1153, faisait reconstruire une partie de notre basilique.

M. G. Villers lit ensuite les premières pages d'un mémoire qu'il se propose d'écrire sur la reconstruction de la Tour centrale par Louis de Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem.

M. le Président remercie ces Messieurs et leur fait prendre l'engagement de donner, lors de la prochaine réunion, la suite de leurs lectures d'aujourd'hui.

Enfin M. Anquetil communique d'intéressants renseignements sur l'établissement à Paris, des Collèges normands, et sur la fondation par divers particuliers, d'un certain nombre de bourses au profit de jeunes gens de Bayeux ou du diocèse.

La séance a été levée à 10 heures 1/4.

2e SECTION

Séance du 16 Décembre 1881

Présidence de M. BERTOT

La séance est ouverte à huit heures et le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Digitized by Google

M. le Président annonce la mort du vice-président de la section, M. Bataillard, décédé à Saint-Germain-du-Pert, le 8 de ce mois, âgé de 81 ans.

L'Assemblée décide de laisser vacante pendant quelques mois, en signe de deuil, la vice-présidence de la section.

M. G. Desclosières offre à la bibliothèque de la Société par l'entremise de M. le Président, le compte-rendu dressé par lui, des travaux, pendant l'année 1880, de la Société des Etudes historiques, dont il est secrétaire-général.

Le secrétaire est chargé de remercier M. Desclosières.

M. l'abbé Laffetay lit une note sur les pérégrinations d'un petit morceau de la tapisserie de la reine Mathilde, coupé vers 1817 emporté en Angleterre, et rendu en 1872, à la ville de Bayeux par les lords administrateurs du musée de Kensington.

Le but de cette note, but qu'elle atteint complètement, est de démontrer que, en s'appuyant sur l'autorité du livre intitulé *Textile Fabrics*, publié en 1870 par le Rév. Daniel Rock sous le patronage du Kensington museum, l'honorable conservateur de notre bibliothèque municipale était en droit d'écrire que le petit morceau en question, avait été emporté de Bayeux en 1817 par Mme Stothard, femme d'un dessinateur anglais qui à cette époque dessina la tapisserie.

M. l'abbé Lelièvre en terminant la lecture de son étude sur le rôle des premiers barons de Harcourt

Digitized by Google

dans le Bessin, raconte les faits et gestes de Jean de Harcourt, dit le Preux, amiral de France, et de Geoffroy de Harcourt le félon chevalier.

M. Bertot lit ensuite un rapport qu'il a dressé sur la situation du commerce et de l'industrie dans l'arrondissement de Bayeux en 1880.

M. Villers termine la soirée par la lecture de la deuxième partie de ses recherches sur la construction de la Tour du Patriarche au XV^e^ siècle et promet pour la prochaine séance la troisième partie de son travail.

Avant de se séparer, l'assemblée décide sur la proposition que lui en fait le secrétaire, qu'à l'avenir chacun des volumes publiés par la Société, contiendra une liste des membres décédés depuis la publication du volume précédent, et, s'il y a lieu, une note sur leurs travaux.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Séance administrative du 30 décembre 1881

Le vendredi 30 décembre 1881, les bureaux de la Société, constitués en commission administrative, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

Etaient présents :

MM. le Cte de Toustain, président général.
G. Villers, secrétaire-général.
Bertot, président de la 2e section.
H. Le Sueur, secrétaire de la 1re section.
Renaude, vice-secrétaire de cette section.
Doucet, secrétaire de la 2e section.
Anquetil, vice-secrétaire de la même section.
A. Thieulin, trésorier.

La séance a été ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. de Toustain.

Après avoir pris connaissance d'une lettre par laquelle M. L. Pilet des Jardins, président de la 1re section, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, la commission procède à l'examen des comptes du Trésorier : ils sont trouvés d'une exactitude parfaite et des remercîments sont, à l'unanimité, votés à M. Thieulin.

Voici le détail de ces comptes :

En caisse au 31 décembre 1880.		1,924 f. 09 c.
Prime rendue.	200 f. »» c.	
Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Epargnes.	25 »»	
Subvention de l'Etat.	800 »»	
Subvention du département.	1,500 »»	
Don de M. le baron Gérard.	200 »»	
Don de M. le comte de Toustain.	100 »»	
Souscriptions au banquet de Ryes.	376 »»	
Cotisations perçues pour 1881.	1,065 »»	
— sur années antérieures,	150 »»	4,416 »»
A reporter.		6,340 f 09 c.

Digitized by Google

		Report	6,340 f 09 c.
Payé.			
Frais de bureau et divers ports d'imprimés.	106 f 65 c.		
Primes, espèces.	2,930 » »		
Médailles.	249 » »		
Livres.	45 '35		
Banquet de Ryes.	560 » »		
Frais divers.	619 » »		
Impressions.	223 50		
Cotisations à diverses sociétés.	70 » »		
Indemnité au concierge.	30 » »		4,833 50
Reste en caisse au 31 décembre 1881.			1,506 f 59 c.
Sur lesquels il est dû : impression des mémoires, environ.	900 f » » c.		
Diverses notes approuvées et non encore acquittées.	463 35		1,363 35
		Disponible en caisse.	143 f 24 c.

Il est ensuite décidé que désormais le recouvrement des cotisations dues par les Sociétaires habitant hors la ville, sera confié à la poste, après avis donné par circulaires.

M. le Président annonce qu'une certaine quantité de volumes lui ont été adressés par des Sociétés correspondantes, et qu'il les fera déposer d'ici quelques jours, dans le local ou sont repostés les livres composant la bibliothèque de la Société.

A ce propos, M. Bertot prie M. le Président, de faire passer sous les yeux de la 2e section, lors de ses réunions, les ouvrages qui lui seront adressés à l'avenir, afin que les membres de cette section soient

Digitized by Google

à même d'apprécier quel parti iis en pourront tirer pour leurs travaux.

La prière de M. Bertot est accueillie favorablement.

M. Bertot demande encore que les démarches nécessaires soient faites, pour que la Société soit reconnue d'utilité publique.

La réunion émet à l'unanimité un vote conforme au désir exprimé par M. Bertot.

M. Le Sueur demande que ia Société établisse un concours annuel d'animaux de boucherie, qui aurait lieu à Bayeux un samedi, environ 15 jours avant le carnaval.

Cette demande est prise en considération, et M. Le Sueur est chargé de faire un rapport sur les moyens à employer pour la mettre à exécution.

Avant de lever la séance et sur la présentation qui en est régulièrement faite par leurs parrains, la Commission a admis comme membres de la Société, les personnes dont les noms suivent :

Première Section

MM. Barey, maire de Maisons.
Gervais, marchand de beurre à Bayeux.
Ledrelle, notaire à Ryes.

Deuxième Section

MM. Garnier, fils, avocat à Bayeux.
Klein, professeur de physique, à Bayeux.
Masse, photographe à Bayeux.
Raisin, conseiller municipal, à Bayeux.

La séance a été levée à 4 heures.

Digitized by Google

Séance du Samedi 25 Février 1882.

1re SECTION.

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Pilet-des Jardins.

Etaient présents : MM. Pilet-des-Jardins, comte de Toustain, de Bonnechose, Desramé-Dubois, Trémoulet, Guillot, Hallard, Le Sueur, Bosquain, Gaston Pilet-des-Jardins, Rattier, Colleville (Jean), etc., etc.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Ce procès verbal est adopté.

M. le Président prend ensuite la parole pour constater le grand pas fait vers le progrès agricole par la création d'un ministère spécial de l'agriculture, et il rend hommage au président du conseil qui a provoqué cette amélioration.

Il faut éclairer le ministère sur les véritables besoins de l'agriculture, et c'est aux sociétés et aux comices agricoles qu'incombe plus particulièrement ce devoir.

Il est utile de réagir contre l'envahissement du Durham dans l'élevage français. Les grandes races nationales demandent à être protégées à cause de leurs aptitudes particulières, répondant aux besoins des pays dans lesquels elles sont élevées. Il importe

Digitized by Google

que les éleveurs redoublent de zèle et prennent énergiquement en main la défense des vieilles races françaises. M. de Toustain rappelle qu'un rapport a été envoyé l'année dernière au ministère de l'agriculture et du commerce pour demander la création d'une vacherie normande et que ce rapport a été accueilli par une fin de non recevoir, bien que dans sa réponse l'administration supérieure ait reconnu le croisement Durham comme mauvais pour la production du lait.

Il pense qu'il est nécessaire de renouveler les démarches déjà faites et que l'Etat devrait bien louer une ferme dans laquelle cette vacherie serait installée; il est de toute urgence d'appeler l'attention du ministère sur l'état de choses actuel.

M. Le Sueur propose de se faire appuyer dans ces démarches par les délégués des autres sociétés du pays intéressé, dans ce cas les sociétés formeraient une sorte de fédération.

M. Desramé-Dubois pense qu'il nécessaire d'avoir une réunion générale pour remettre en avant le projet de création d'une vacherie normande.

Plusieurs membres demandent si, en pareil cas, le Conseil Général ne pourrait point venir en aide par une subvention.

M. Pilet des Jardins fait remarquer que la création du nouveau réseau vicinal, si utile à l'agriculture, vient de gréver le budget départemental d'une façon

Digitized by Google

qu'il est bien difficile d'espérer d'ici longtemps l'ouverture de nouveaux crédits.

Avec les idées actuelles des inspecteurs généraux de l'agriculture, peu disposés à accueillir la création d'une vacherie normande par l'Etat, il paraît difficile de pouvoir réussir, à moins que l'initiative personnelle ne fasse un effort et que la Société ne fasse admettre en principe la régénération des grandes races par la sélection.

L'Assemblée charge M. Le Sueur, secrétaire, de préparer à ce sujet un rapport destiné à être envoyé au ministère; il devra aussi étudier les moyens dont pourrait disposer l'initiative privée.

Le Secrétaire donne ensuite connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'agriculture adressée à M. Hervé Mangon, député de la Manche et relative à un concours international de beurres qui doit avoir lieu à St-Lo pendant le concours régional. Les prix nombreux comprennent un objet d'art, 14 médailles d'or, 17 médailles d'argent et 21 médailles de bronze.

Les membres présents de la section espèrent que les fermiers du Bessin mettront à profit cette occasion qui leur est offerte de prendre leur revanche sur les beurres de Gournay.

M. Guillot, de Monceaux, parlant au nom d'un groupe nombreux d'agriculteurs de l'arrondissement de Bayeux, demande la création d'une foire qui, ayant lieu vers le mois d'avril, permettrait aux herbagers d'acheter dans le pays les bestiaux maigres dont ils ont besoin.

Digitized by Google

La Société s'associe à cette demande et fera les démarches nécessaires près de la municipalité.

M. Pilet des Jardins demande qu'il soit accordé des récompenses aux cultivateurs qui présenteront les meilleurs plants de pommiers et les mieux tenus ; il demande en outre que dans les livres distribués par la Société aux enfants des écoles, on fasse entrer un certain nombre d'exemplaires de l'excellent traité de M. Pourriau sur la laiterie.

M. de Toustain propose de donner quelques exemplaires d'un ouvrage de M. Delalonde, traitant le même sujet.

La séance est close à 4 heures 30.

2e SECTION.

Séance du 24 Mars 1882

Présidence de M. BERTOT.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, et le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président annonce à l'assemblée la mort de trois des membres de la société :

D'abord M. Thézard, l'excellent horticulteur, dont l'inépuisable complaisance avait souvent prêté son utile et désintéressé concours lors des expositions.

Puis M. le docteur Olive, maire d'Ellon, qui laisse après lui un travail très considérable, quoique non achevé, sur les familles nobles de la Normandie.

Digitized by Google

Enfin M. Laffetay, archiviste de la Société, que ses nombreux travaux avaient depuis longtemps placé à la tête de nos érudits, et qui employa le reste de force que lui laissait la cruelle maladie à laquelle il a succombé, à venir défendre devant la compagnie, lors de sa dernière réunion, son intégrité d'historien, aussi violemment qu'injustement attaquée par le journal anglais le *Times*, à propos de la tapisserie de la reine Mathilde.

M. le Président lit ensuite une lettre de M. de Toustain, président général de la Société, qui, retenu à Paris pour quelque temps encore, exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance.

M. Anquetil, vice-secrétaire, donne lecture d'un travail de M. de Farcy concernant les droits de présentation aux Bénéfices vacants dans le diocèse de Bayeux pendant le XV^e^ siècle.

L'assemblée décide l'impression de ce travail dans le prochain volume des mémoires de la Société.

M. le Président demande à la réunion la nomination d'une commission pour surveiller, au point de vue archéologique, les fouilles que nécessitera la construction de l'hôtel des Postes et Télégraphes ; cette proposition est adoptée et la commission est nommée.

Le vice-président propose d'appuyer la demande qui sera bientôt faite à la Société, de souscrire à la publication des œuvres de M. Bréant, poète normand, né à Bernay.

Accepté.

Digitized by Google

M. Anquetil lit ensuite plusieurs extraits du Cartulaire de Saint-Nicolas de la Chesnaye.

M. Lorillu annonce qu'il croit avoir découvert dans son jardin, rue St-Jean, auprès du pont, les restes d'une ancienne rue de la ville, et des vestiges du pont qui a été remplacé par celui actuel. M. le Président l'engage à faire pour la prochaine séance une note sur cette découverte.

Le Secrétaire met sous les yeux des assistants divers morceaux de pierre recueillis par lui aux carrières d'Amblie et renfermant des végétaux silicifiés qui paraissent appartenir aux algues: il regrette de n'avoir pu apporter une large plaque qu'il possède et sur laquelle ces végétaux apparaissent en grand nombre et laissent voir les crampons qui les attachaient aux rochers.

Le Secrétaire annonce du reste que quelques échantillons de ce fossile ont été envoyés par M. Morière à M. le M^is^ de Saporta qui s'occupe tout spécialement des végétaux de l'époque secondaire. Il y a tout lieu d'espérer que lors de la prochaine réunion, le résultat des études de ce savant pourra être communiqué à la Société.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Assemblée générale du 3 juin 1882

La Société s'est réunie en assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le comte Henri de Toustain.

La séance a été ouverte à deux heures et demie.

Digitized by Google

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. L. Pilet des Jardins, président de la 1re section, s'excusant de ne pas assister à la séance, retenu qu'il est à Isigny par la révision.

M. le Maire d'Isigny prie, par une lettre également lue à l'assemblée, de fixer au 27 août, le concours qui s'ouvrira cette année en ladite ville.

Cette date est acceptée par la Société qui donne en même temps pouvoir à son bureau de s'entendre avec le Conseil municipal d'Isigny, relativement aux mesures à prendre pour rehausser l'éclat du concours.

Le programme de ce concours est arrêté, il ne présente de différence avec celui de 1876, que l'addition d'une exposition beurrière dont les lauréats seront récompensés par des médailles, et la création d'un prix pour le meilleur plant de pommiers, médaille offerte par M. Pilet des Jardins, conseiller général du canton d'Isigny.

En réponse à une lettre de M. le Préfet, relative à l'allocation d'une indemnité aux vétérinaires chargés de constater, sur les marchés, l'état sanitaire des bestiaux y amenés, la réunion pense qu'il serait bien plus utile d'employer l'allocation réclamée, à faire désinfecter sérieusement les wagons qui ont transporté des animaux de provenance inconnue, opération qui, d'après la déclaration du secrétaire de la 1re section, est toujours incomplètement faite par les agents préposés à ce travail.

Les membres de la Société ayant tous reçu un

Digitized by Google

exemplaire du rapport de M. Hector Le Sueur sur la nécessité d'établir dans notre arrondissement, une Vacherie modèle destinée à conserver dans toute sa pureté notre belle race normande. M. le Président donne seulement lecture des conclusions de cette brochure qui sont adoptées à l'unanimité ; en conséquence l'assemblée nomme une Commission pour présenter au ministère de l'Agriculture une demande tendant à obtenir la création de cette vacherie : la commission est composée de :

MM. le Cte de Toustain, président de la Société.
G. Villers, secrétaire-général.
Pilet des Jardins, président de la 1re section.
Hector Le Sueur, secrétaire de la même section.

Sur la demande du secrétaire de la 2e section, la réunion émet le vœu que les démarches nécessaires pour faire reconnaître la Société comme d'utilité publique, soient faites le plus tôt possible auprès de qui de droit, et prie M. le Président de s'occuper de cette question.

Sur la présentation qui en est régulièrement faite par leurs parrains, les personnes dont les noms suivent sont admises comme membres de la Société.

Première Section.

MM. Compère, agriculteur à Isigny.
Le Guerrier, agriculteur à Aignerville.
Crosville, agriculteur à Aignervilie.
Yvray, propriétaire à Bayeux.
Julien, ancien percepteur à Bayeux.

Digitized by Google

Deuxième Section.

MM. Delmas, ancien sous-préfet à Bayeux.
Chodorowski, docteur-médecin id.
Le Sieur, pharmacien id.
Voisin, curé-doyen de Trévières.
Grénet, propriétaire à Bayeux.
Maynier, bibliothécaire à Bayeux.

La séance a été levée à quatre heures.

DEUXIÈME SECTION.

Séance du 30 Juin 1882.

Présidence de M. BERTOT.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2 ; après l'adoption du procès verbal de la dernière séance et la lecture d'une lettre par laquelle M. le comte de Toustain, président général, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, retenu qu'il est à Paris, M. le Président annonce officiellement la mort de deux sociétaires.

D'abord, M. Julien Morel, l'aimable vieillard, le spirituel conteur qui, par son assiduité à nos séances, prouvait quel intérêt il portait à la Société dont il avait été l'un des fondateurs, puis M. Aymar Lavalley-Duperroux, l'habile architecte à qui nos stations balnéaires doivent nombre de jolis chalets, à qui la société des antiquaires de Normandie doit le classement de son musée, et envers qui notre société a contracté une dette de reconnaissance pour les soins

Digitized by Google

qu'il donna à la consolidation de la Roche de Fontenailles.

L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par son président.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un vice-président en remplacement de M. Bataillard, décédé.

Voici les résultats du scrutin :

Votants : 37. — Majorité absolue : 19.

M. Tavigny obtient	33 voix.
Voix perdues	4
Total égal au nombre de votants . .	37

En conséquence, M. Tavigny est proclamé vice-président.

Le nouveau dignitaire prend la parole et, en quelques mots partis du cœur, remercie l'assemblée de l'honneur inattendu qu'il vient d'en recevoir et qu'il s'efforcera, dit-il, de justifier en suivant les traces de son père, qui fut honoré de la même distinction. « Je serai fier, ajoute M. Tavigny, comme l'était mon « père, de rester jusqu'à la fin, l'un des membres les « plus dévoués de votre compagnie et l'ami de chacun « de vous. »

La parole est donnée à M. Lorillu pour la lecture d'une note sur les changements qui se sont opérés dans le niveau du sol, vers la partie de la ville de Bayeux où se trouve le pont dit de la Madeleine et les rues adjacentes.

Digitized by Google

M le Président remercie M. Lorillu de sa communication qui paraîtra à son rang dans les mémoires, et le félicite d'être entré par ce travail dans la catégorie des membres actifs de la Société.

M. l'abbé Lelièvre lit ensuite une pièce de vers de sa composition sur Messire Jean Patye, ce chanoine de Cambremer qui, en chevauchant sur le diable en personne, avait trouvé moyen d'aller à Rome et d'en revenir entre la fin de l'épître et le commencement de l'évangile de la même messe.

M. G. Villers clôt la séance qui est levée à 9 heures 1/2, par la lecture de la 3e partie de son travail sur la reconstruction de la Tour Centrale au XVe siècle.

Digitized by Google

Concours d'Isigny.

Du 10 Septembre 1882

Un temps splendide a favorisé le magnifique concours agricole qui s'est tenu à Isigny ce jour-là.

A 9 heures et demie, les Membres du Bureau de la Société d'Agriculture de Bayeux et M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, descendaient du train et étaient reçus par M. le maire d'Isigny entouré de son Conseil municipal. M. Demagny s'est adressé à M. le Président de la Société et à M. le Sous-Préfet, et dans quelques paroles pleines de cordialité, leur a souhaité la bienvenue. M. le comte de Toustain a remercié M. le maire de la réception courtoise qui était faite aux Membres de la Société, réception, a-t-il dit, qui faisait bien augurer du reste de la journée, M. Strauss, s'associant aux paroles de M. le Président, a dit qu'il était heureux de venir constater les progrès agricoles réalisés dans un canton auquel il portait un vif intérêt.

Le cortège s'est ensuite mis en marche aux sons joyeux de la musique et s'est rendu à l'hôtel-de-ville.

Pendant ce temps, les bestiaux arrivaient en masse compacte et étaient placés dans des parcs fort bien aménagés.

Jamais, dans ces sortes de concours, on n'avait encore vu une exposition d'animaux aussi brillante, ce n'était plus seulement un concours cantonal, ni

Digitized by Google

même un concours d'arrondissement, l'exhibition de dimanche, à Isigny, avait toute l'importance d'un concours régional ; sous le rapport de la vacherie, elle était même supérieure au dernier concours de Saint-Lo. Le jury a dû être plus d'une fois embarrassé pour fixer ses choix ; il lui a fallu augmenter sensiblement le nombre des prix.

A 4 heures 1/2, à la suite d'un concert donné par la Société *L'Alliance,* sous l'habile direction de son chef M. Huguet, concert qui a été pour elle l'occasion d'un nouveau succès, a eu lieu sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la distribution des récompenses, précédée du discours suivant, prononcé par M. le comte Henri de Toustain.

« Messieurs,

« Les fêtes de l'Agriculture sont nationales, populaires, et chacun s'empresse de contribuer à leur éclat. C'est la septième fois que le cours des années ramène dans votre canton la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Bayeux depuis 1841, époque de sa fondation ; et, en jetant nos regards en arrière, nous aimons à constater les progrès effectués pendant la période des six années qui se sont écoulées depuis le dernier concours tenu à Isigny.

Le rapport que vous allez entendre dans un instant, vous fera connaître les nombreuses et importantes améliorations qui signalent ces progrès, mais, auparavant, constatons ensemble que nous venons d'assister à un concours tellement exceptionnel

Digitized by Google

qu'il peut être assimilé à un veritable concours régional·

« 19 taureaux ;
« 37 vaches grasses ;
« 72 vaches laitières ;
« 12 lots de vaches amouillantes, 22 têtes ;
« 11 lots de génisses, 67 têtes.

« En tout, 217 bêtes à cornes, tous animaux de premier choix, ont rendu très difficiles les décisions du jury.

« Honneur aux exposants du canton d'Isigny !

« Et maintenant, par un court résumé, analysons les bienfaits que le temps a réalisés dans votre canton. La voie du chemin de fer qui vous était bien due, après les hésitations regrettables du passé vous est enfin accordée, et sa réalisation entraîne avec elle un surcroît de richesses dont l'agriculture a sa part. Que ne puis-je en dire autant pour deux autres cantons de notre arrondissement, qui ne cessent de réclamer l'établissement d'une voie ferrée transversale! Espérons dans l'avenir.

« Votre canton d'Isigny, sur un territoire de 20,000 hectares, a 92 kilomètres de chemin vicinal de grande communication. Par le nouveau projet vicinal, il bénéficiera de près de 100 kilomètres de nouveaux chemins. Le nombre des navires qui entrent et qui sortent d'Isigny est d'un tiers plus considérable que l'année dernière. Aussi, les recettes de la douane augmentent, et il est à désirer que le prolongement du quai Ouest soit promptement exécuté, pour faciliter le déchargement des bois et des autres marchan-

Digitized by Google

dises encombrantes. La grosse question de la révision des statuts du syndicat de la valiée d'Aure, statuts qui datent de 1824, a provoqué un projet de décret, qui, après avoir été soumis aux enquêtes, est actuellement au Conseil d'Etat.On attend sa sanction.

« Voilà les faits tangibles dont nous devons tous nous féliciter.

« Vous savez, Messieurs, que sur l'initiative de la Société d'Agriculture de Bayeux, le Conseil d'arrondissement avait émis le vœu qu'une vacherie nationale pour la reproduction de la race bovine normande pure, fût créée dans l'arrondissement de Bayeux ; ce vœu, admis par le Conseil général dans sa session d'avril 1881, fut transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, qui fit la réponse suivante :

« Paris, le 27 juin 1881,

« Monsieur le préfet,

« Vous m'avez transmis copie d'une délibération,
« en date du 27 avril dernier, par laquelle le Conseil
« général du Calvados a émis le vœu qu'une vache-
« rie nationale normande fût créée dans l'arrondis-
« sement de Bayeux, en vue de la conservation et de
« l'amélioration de la race bovine du Cotentin. Vous
« n'ignorez pas que l'Administration se fait un devoir
« d'encourager par tous les moyens dont elle dispose,
« les efforts tendant à la conservation et à la propa-
« gation de nos belles races bovines. C'est dans ce
« but qu'elle accorde, chaque années d'importantes

Digitized by Google

« subventions et des médailles aux associations qui « représentent si bien les intérêts des localités dans « lesquelles elles se sont créées. C'est aussi essen- « tiellement dans ce but que l'Administration orga- « nise des concours régionaux d'animaux reproduc- « teurs, dans lesquels elle ne ménage ni les prix en « argent, ni les médailles ; mais en ce qui concerne « la création d'établissements en vue de conserver ou « d'améliorer telle ou telle race indigène, je ne crois « pas que l'Administration puisse s'engager dans une « telle voie Elle doit laisser ces entreprises à l'ini- « tiative privée. Si les agriculteurs du département « du Calvados jugeaient, pour donner suite à leur « projet, devoir créer une vacherie spéciale de re- « producteurs, et instituer un herd-book pour la « conservation des types purs normands, ils pour- « raient se réunir en Société, et j'examinerais les « moyens de faire concourir la nouvelle Association « aux encouragements de l'Etat.

« Veuillez faire part de mes observations au Conseil général.

« Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

« Signé : TIRARD. »

« Vous voyez, Messieurs, que nous sommes réduits à nos propres forces pour la création de notre vacherie. Eh bien ! pour ma part, cela ne me déplaît pas. Notre Société d'Agriculture pourra donner l'exemple d'une belle initiative privée en France, et si nous réussissions à donner l'élan, nous avons lieu d'espérer que l'Etat viendrait encourager nos efforts. Mais,

Digitized by Google

en attendant, nous avons dans ce canton une vingtaine de vacheries hors ligne, qui font sa gloire et dont nous avons pu admirer aujourd'hui de remarquables spécimens. Honneur à leurs propriétaires, et espérons que des primes de plus en plus considérables seront accordées par l'Etat à d'aussi beaux produits.

« Dans une de ces dernières réunions agricoles, j'exprimais l'espoir de voir enfin se réaliser une mesure qui soulagerait considérablement les charges de l'agriculture. J'espérais que la question de l'impôt foncier, qui se pose toujours, aurait enfin une solution. Il nous faut encore ajourner nos espérances. Les exigences budgétaires n'ont pas permis d'arriver à un dégrèvement. Mais, n'est-ce pas un commencement d'exécution, que l'injonction donnée aux directions des contributions directes, pour l'assiette de l'impôt, de séparer les deux contingents des propriétés bâties et des propriétés rurales? Non qu'il n'y ait rien de changé au cadastre, dont la péréquation est pour moi presqu'une utopie; il faudrait modifier le lendemain le travail de la veille. Mais il n'y a qu'un rapport éloigné entre l'impôt foncier des propriétés rurales et l'impôt foncier des propriétés bâties. Le sol est le premier des instruments agricoles, et, en le faisant moins cher, on soulage les cultivateurs. Sur les 170 millions environ qui forment la part des dépenses générales attribuées à l'Etat sur le principal de l'impôt foncier, au moins 120 millions s'appliquent aux propriétés rurales. Une réduction d'un tiers ne ferait perdre à l'Etat que 40 millions qui viendraient au secours surtout de la petite propriété rurale, et il y a en France plus de six millions de propriétaires possédant moins de trois hectares de terre. Tout

Digitized by Google

doit nous porter à insister sur ce dégrèvement ; le gouvernement de la République qui se doit à tout le monde, doit s'appuyer aussi bien sur la campagne avec ses cultivateurs, que sur la ville avec ses travailleurs. C'est du reste l'opinion de très-bons esprits, et, nous avons l'espérance que, le moment opportun venu, le Gouvernement saura apprécier ces désirs et réaliser le vœu de nos chères populations agricoles.

« Je vous demande pardon, Messieurs, de tous ces détails peut-être un peu trop techniques. Mais n'est-ce pas le devoir d'un président de Société d'agriculture, de s'entretenir librement avec tous ceux qui veulent bien l'écouter, de toutes les choses qui peuvent augmenter la richesse du pays, en s'appuyant sur les facilités à donner au travail honnête et rémunérateur à la fois. Or, qu'y a-t-il de plus honorable qu'une fortune gagnée par le travail agricole, dont tout le monde et le pays bénéficient ? De bons et heureux exemples arrêteraient peut-être l'émigration des campagnes vers les villes, et ce serait un grand bienfait pour la République. Vous vivez, Messieurs, dans un heureux département, vous n'avez pas trop souffert du manque de bras, et la culture que votre excellent sol vous autorise à propager, celle des herbages, vous évite bien des difficultés. Mais dans d'autres localités, la progression des terres laissées incultes augmente d'une façon inquiétante. Honorons donc l'agriculture, et rendons de plus en plus attrayante la belle profession d'agriculteur.

« Nous avions pensé que le temps nous aurait permis cette année de procéder dans les écoles du canton d'Isigny, à l'interrogatoire des élèves sur les

Digitized by Google

matières agricoles, en vue de distribuer le jour de ce concours, des récompenses aux maîtres et aux élèves les plus méritants. Mais lorsque la Commission aurait pu fonctionner, les vacances étaient commencées : c'eût été une grande gêne pour les instituteurs que de les faire revenir à leur poste avant la rentrée, d'autant plus que, plusieurs d'entre eux étaient appelés à Caen pour suivre pendant huit jours, un cours spécial de gymnastique. Nous avons dû, à notre grand regret, effacer de notre programme, après avoir consulté M. l'Inspecteur primaire, l'article relatif à l'enseignement primaire agricole.

« Dans votre beau canton d'Isigny, dont le nom est connu du monde entier à cause de ses excellents beurres, vous avez dans ce produit une admirable source de richesses. Mais si la nature de votre sol et votre excellente race laitière vous aident puissamment, croyez bien que vous devez aussi votre grande réputation à la manière dont vos beurres sont préparés, dont vos laits sont écrémés : que vos bonnes maîtresses de ferme me permettent de leur en faire ici mes meilleurs compliments. Le bon lavage des beurres a une telle importance, qu'il leur fait acquérir souvent, aux halles de Paris, une plus-value d'un franc par kilog. Nous pouvons dire sans être taxé d'exagération, que l'industrie beurrière rapporte près de 80 millions au département du Calvados. Isigny en a sa grande part, qui augmente tous les ans par suite de l'accroissement de l'exportation et par la loyauté de son commerce ; Isigny a à cœur de ne pas compromettre son nom par de dangereuses falsifications.

« La ville d'Isigny nous prouve qu'elle comprend

Digitized by Google

l'importance de notre mission. Sa généreuse hospitalité seconde nos efforts pour l'encouragement à donner à l'agriculture ; elle reçoit dignement tout le canton qui accourt nous montrer ses plus beaux produits. Grâces lui en soient rendues ! »

La parole a été ensuite donnée à M. LE SUEUR, Secrétaire de la 1re Section, qui a lu le rapport suivant :

Rapport présenté par le secrétaire de la première section, au nom de la Commission de visite des fermes.

Messieurs,

La Commission nommée le 3 juin dernier par la première section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, après avoir rempli le mandat qui lui était confié, a classé ainsi qu'il suit les lauréats du concours.

La médaille de vermeil attribuée aux constructions rurales, a été décernée à M. Senot de la Londe, pour les améliorations qu'il a faites à sa ferme située à Osmanville et exploitée par M. Poissy. Depuis longtemps déjà, M. Senot de la Londe avait su aménager sa propriété et contribuer à son avantageuse exploitation, par une disposition intelligente des bâtiments et des améliorations bien comprises.

Depuis le dernier concours, les amendements ont continué, et si tous les progrès n'ont pas encore été réalisés en ce qui concerne la cour et les toitures (il y a encore des couvertures en paille alors que la ferme n'a que trop peu de labour), nous devons signaler hautement les soins apportés à recueillir les engrais liquides. Une enquête statistique serait inté-

Digitized by Google

ressante à faire sur ce point. Certes nous ne pouvons chiffrer exactement les pertes causées dans notre arrondissement par les mauvais soins donnés aux fumiers et par la négligence à recueillir les purins, mais, vraisemblablement cette perte atteint plusieurs centaines de mille francs. Nous devons donc encourager et récompenser les propriétaires et les fermiers qui veulent réagir contre ce manque d'administration rurale, qui cause un si grand déficit dans les produits de l'agriculture.

Pendant le cours de ses visites, la Commission a pu encore constater un certain nombre d'améliorations sérieuses, constituant un véritable progrès, apportées à d'autres fermes, mais les travaux encore inachevés, pour la plupart, ne peuvent entrer en ligne cette année. Disons seulement qu'à côté d'améliorations réelles, nombre d'imperfections (pour ne pas dire vices de construction), existent encore, alors que dans les bâtiments neufs il eût été très facile de les éviter.

Nous avons remarqué dans une ferme où des frais considérables ont été faits. un poulailler avec étage, fort bien aménagé il est vrai, et à côté, sous le même toit, une écurie recevant directement les fourrages du grenier : mais ces derniers tombent dans la rigole destinée à recevoir les purins.

Dans une autre ferme, une étable très bien comprise et bien conditionnée, n'a pas d'écoulement pour les purins, et cependant la fumière est très rapprochée et peut les recevoir directement au moyen d'un travail supplémentaire entraînant peu de frais. Encore un défaut à signaler et des plus grands à notre

Digitized by Google

avis, il consiste à faire ouvrir à l'intérieur les portes des étables, écuries et porcherie. L'enlèvement des fumiers est rendu difficile par cette disposition et la propreté en souffre.

Le nombre des demandes pour les visites dans les exploitations. a été relativement restreint : cinq inscriptions seulement nous sont parvenues pour le concours de bonne tenue des fermes. Les inscrits, excellents cultivateurs et dignes en tous points de concourir, méritent les éloges de la Commission. Mais bien que le riche canton d'Isigny compte déjà beaucoup de bons lauréats dans les concours supérieurs, nous eussions désiré voir un plus grand nombre de concurrents se disputer les prix accordés, et prouver que l'agriculture du canton ne craint pas de montrer son savoir-faire.

Maintenant, Messieurs, avant de proclamer les lauréats, il est nécessaire de présenter quelques observations générales, afin de n'avoir plus à revenir sur certaines questions. La grande quantité de terres arables converties en herbages rend l'élevage très difficile dans le canton. Les bestiaux ne peuvent être maintenus l'hiver dans des conditions hygiéniques satisfaisantes qu'au moyen d'achats de paille considérables et souvent dispendieux. Certaines fermes ne comptent même pas le quart de leur étendue en labour. Avec une superficie de terre labourable aussi faible, les approvisionnements d'hiver sont nécessairement achetés, et cet achat diminue d'autant le bénéfice pendant la saison où le beurre atteint les prix les plus hauts.

L'élevage devenant très coûteux avec cette manière

Digitized by Google

d'agir, les fermiers ne peuvent que difficilement maintenir la qualité et la beauté des formes dans leurs vacheries, et lorsqu'il faut vendre aux herbagers les vaches à lait qu'ils ont achetées, la perte est considérable presque toujours, alors que si chaque année une certaine quantité de bonnes génisses élevées sur la ferme, venait remplacer les laitières qu'il est nécessaire de vendre, il y aurait diminution et même disparition totale de la perte, puisque chaque animal aurait coûté peu à produire et que le prix de la vente rentrerait comme bénéfice à l'éleveur. En agissant de cette manière, la qualité des vacheries augmenterait. S'il était impossible d'élever tous les bestiaux nécessaires à l'exploitation, il serait au moins facile pour le fermier de conserver chez lui les produits dont l'origine serait depuis longtemps connue pour la qualité des formes et les aptitudes laitières.

Médaille d'or, offerte par M. le baron Gérard. — M. Poissy, à Osmanville. — M. Poissy exploite, à Osmanville, une ferme d'environ 48 hectares, appartenant à M. Senot de Lalonde. A cette étendue il faut ajouter 32 hectares de morceaux de détail. Cette ferme est très-bien tenue, et un seul reproche peut être adressé à M. Poissy, les soins apportés au jardin ne répondent pas au reste de l'exploitation.

La commission a remarqué des prairies récemment faites qui sont en très bonnes conditions et qui, dans un temps très bref, feront de beaux et bons herbages dignes de continuer la réputation du canton.

La vacherie compte environ 75 têtes, dont un bon taureau, malheureusement elle renferme peu d'élèves

Digitized by Google

et laisse à désirer de ce côté ; 40 veaux et 15 chevaux ou poulains complètent le mobilier.

Les bâtiments sont maintenus en parfaite propreté, et la laiterie mérite une mention toute spéciale ; nous devons cependant constater l'absence de thermomètre. A ce sujet, M. Poissy voudra bien nous permettre de relever une observation qu'il a faite à la commission : En hiver, nous a-t-il dit, le beurre se fait d'une manière moins régulière qu'en été. Peut-être est-il possible d'attribuer cet inconvénient au manque de régularité et de sûreté dans le degré de chaleur qu'il est nécessaire d'atteindre pendant l'hiver pour faire de bon beurre. A l'aide d'un thermomètre on peut maintenir la température sensiblement au même degré ; certainement les écarts que nous signalait M. Poissy disparaîtraient à l'aide de cet instrument peu coûteux.

1re médaille d'argent. — M. Le Roux, à Cartigny-l'Epinay. — La ferme qu'exploite M. Le Roux appartient à M. de la Tour du Pin, et est d'une contenance de 57 hectares environ.

M. Le Roux exploite en outre, sa propriété et plusieurs parcelles détachées évaluées à 50 hectares.

Une grande partie de ces terres est de mauvaise qualité, et cependant la commission a pu constater de belles récoltes. Il est vrai que M. Le Roux a fait drainer à ses frais environ les trois quarts de sa ferme, mais cette dépense première a produit de beaux bénéfices à ce cultivateur intelligent, qui a su comprendre que les améliorations apportées dans une

Digitized by Google

exploitation agricole ne restent jamais sans effet. La tenue de la maison mérite tous les éloges et le soin de la laiterie est parfait. Un seul reproche doit être fait, l'absence d'un thermomètre. La commission regrette d'avoir à constater que la tenue du jardin laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'approvisionnement rationnel de légumes. La vacherie est nombreuse et divisée en trois groupes de quinze têtes environ chacun ; une quinzaine de veaux de un à dix-huit mois, et douze juments ou poulains complètent le mobilier vif.

L'exploiattion de M. Le Roux comprend un grand nombre de machines agricoles conduites par son fils, qui apporte dans ce travail tous ses soins intelligents, aussi la commission a-t-elle décidé de décerner à M. Le Roux, fils, une médaille spéciale, (*médaille de bronze*).

Médaille d'argent. — M. Poincheval, de Maisy. — M. Poincheval exploite à Maisy une terre de 80 hectares, dont 25 environ en labour. La vacherie de cette ferme, sans atteindre toute la qualité que l'on serait en droit d'exiger dans un canton aussi célèbre par ses produits, compte 45 têtes dont un bon taureau, et une vingtaine de veaux. De plus, la Commission a remarqué quelques jeunes chevaux appelés plus tard à rendre de bons services. L'ensemble de la ferme est bon et le jardin est certainement le mieux cultivé et le mieux approvisionné de tous ceux que nous avons rencontrés dans nos visites. La laiterie est également bien tenue et disposée pour donner de bons produits.

Médaille de bronze. — M. Mouillard à Asnières.

Digitized by Google

M. Mouillard exploite une terre de 100 hectares, appartenant à M. de Goussencourt. Depuis longtemps les bâtiments sont restés en mauvais état et le fermier ne peut, malgré tous ses soins vigilants, obtenir le dégré de propreté désirable. La laiterie est mal pavée, la laverie est inhabitable pour ainsi dire et impropre au nettoyage des vases à lait. L'ensemble des terres est de mauvaise qualité, et il faut vraiment une grande activité, secondée par l'emploi de machines, pour arriver, dans les années humides, à bien faire la récolte. Aussi M. Mouillard a-t-il compris tous les avantages qu'il pouvait retirer des inventions modernes appliquées à l'agriculture, et il est certainement le mieux outillé comme machines ; toutes celles qui peuvent être utiles à l'exploitation d'une ferme normande, il les possède, et même il est représentant dans notre région, de la maison Pilter. Il serait à désirer que beaucoup de cultivateurs vinssent étudier le fonctionnement des instruments agricoles de cette ferme ; leur hésitation disparaîtrait vite, et la moisson se ferait dans de meilleures conditions.

Une mention honorable a été accordée à Mme Brohier, de Neuilly, pour l'ensemble de son exploitation, qui, nous devons le reconnaître, est habilement gérée par ses fils, mais nous en reparlerons plus longuement au chapitre des médailles de spécialité.

Bien qu'aucune récompense ne fût mentionnée au programme pour la bonne tenue des laiteries, la Commission a cru devoir récompenser Mmes Poissy et Leroux pour le soin tout particulier avec lequel elles dirigent les leurs. C'est avec la plus vive satisfaction que la Commission a décerné à Mme Poissy

Digitized by Google

une médaille de vermeil et à Mme Leroux une médaille d'argent.

Il y a quelques années, les pommiers étaient déconsidérés comme arbres de rapport. Il semblait que tout ce qui n'était pas nécessaire à l'approvisionnement de la ferme était superflu. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, et le vin devenant rare, il faut remplacer cette boisson nationale par un produit également national. La consommation du cidre augmentant de plus en plus, c'est le moment de revenir d'une erreur qui, en se perpétuant, fût devenue désastreuse au point de vue de la consommation publique. Ainsi l'honorable président de la première section, M. Pilet des Jardins, a-t-il voulu, en mettant à la disposition de la Commission une médaille de vermeil, encourager la culture des pommiers et la création de pépinières destinées à repeupler les plants et à en faire de nouveaux.

Cette médaille est accordée à M. Poincheval.

Une médaille d'argent est accordée à Mme veuve Brohier pour le bon aménagement des fumiers, et l'emploi judicieux qu'elle fait des purins en les dirigeant, au moyen de rigoles qui les reçoivent, avec les eaux de la cour, dans un herbage parfaitement engraissé à l'aide de ce procédé.

Il nous reste maintenant à parler du concours d'animaux. Il est au-dessus de tout ce que l'on pouvait espérer. Les sujets présentés s'élèvent au chiffre énorme de plus de *deux cents*. Si la section des taureaux est peu nombreuse, la qualité n'en est pas moins bonne, et plus que jamais, en présence d'une

Digitized by Google

aussi belle exhibition, nous regrettons que l'augmentation demandée depuis deux ans au ministère de l'agriculture ne nous soit pas encore accordée malgré les votes favorables du conseil général.

L'honorable député de notre arrondissement, retenu à Paris par une grave indisposition, n'a pu venir : son absence est des plus regrettables. Il eût pu se rendre compte de la valeur des produits du canton et aussi de l'arrondissement, et en se pénétrant bien de l'utilité d'une subvention plus forte, appuyer nos justes revendications près du ministère.

De généreux donateurs, au nombre desquels nous comptons M. Trémoulet, conseiller d'arrondissement, M. le Cte de Toustain, conseiller général et M. le baron Gérard, député, ont voulu réparer les vides que laisse dans notre caisse une aussi belle exposition. C'est grâce à eux que nous avons pu récompenser plus largement et en plus grand nombre les exposants ; pas encore aussi bien néanmoins que nous l'eussions désiré.

Les génisses exposées étaient de toute beauté et dépassaient de beaucoup la moyenne des concours régionaux. Tout en remerciant les cultivateurs du canton d'Isigny de nous avoir accordé la préférence pour le concours cantonal, nous regrettons vivement leur abstention au concours régional de Saint-Lo, certes, ils eussent remporté les premiers prix et maintenu la supériorité qu'ils devraient conserver toujours.

La municipalité a beaucoup aidé au succès en préparant et disposant admirablement les parcs destinés à recevoir les génisses, et en prenant toutes les me-

Digitized by Google

sures nécessaires pour maintenir l'ordre et la régularité dans le placement des animaux, elle a facilité, dans la mesure la plus heureuse, les opérations du jury, et c'est avec le plus vif plaisir que nous la remercions au nom de la Société toute entière.

Après la lecture de ce rapport, qui a été entendu avec le plus vif intérêt, M. Anquetil, vice-secrétaire de la 2me section, a proclamé, dans l'ordre suivant, les noms des vainqueurs de la journée.

Constructions rurales.

M. Senot de La Londe, médaille de vermeil.

Tenue et direction des Exploitations.

M. Poissy, d'Osmanville, médaille d'or offerte par **M. le baron Gérard.**

M. Le Roux, de Cartigny-l'Epiney, médaille d'argent.

M. Poincheval, de Maisy médaille d'argent.

Mme veuve Brohier, de Neuilly, mention honorable.

Emploi des Machines.

M. Mouillard, d'Asnières, médaille de bronze.

M. Le Roux, fils, médaille de bronze.

Laiteries.

Mme Poissy, médaille de vermeil.

Mme Le Roux, médaille d'argent.

Fumiers.

Mme veuve Brohier, médaille d'argent.

Digitized by Google

Plants de Pommiers.

Médaille de vermeil offerte par M. Pilet des Jardins.
M. Poincheval, de Maisy.

Concours d'Animaux.

Taureaux.

PRIMES D'ARRONDISSEMENT.

1er prix. 400 fr. M. Tostain, Michel, de Monfréville.
2e prix. 200 fr. M. Castel, Thomas, de Maisons.

PRIMES CANTONALES.

1er prix. 300 fr. M. Compère, Albert, d'Isigny.
2e prix. 200 fr. M. Adam, d'Englesqueville.

Taureaux au-dessus de 2 ans.

Prix de 100 fr. offert par M. le baron Gérard.
M. Duval, à St-Pierre-du-Mont.

Vaches laitières.

PRIMES CANTONALES.

1er prix. 150 fr. M. Commençal, de Neuilly.
2e prix. 75 fr. M. Le Petit, de Deux-Jumeaux.
3e prix. 50 fr. M. Le Paisant, Félix, de Longueville.
4e prix. Une médaille de vermeil offerte par la Société d'Agriculture, M. Lécuyer, Casimir, de Vouilly.
5e prix. Une médaille d'argent, offerte par la ville d'Isigny, M. Poissy, d'Osmanville-St-Clément.

Digitized by Google

Génisses.

1er prix. M. Albert Compère, d'Isigny, une prime de 100 fr.

2e prix. M. Leneveu, Félix, de Deux-Jumeaux, 100 fr. offerts par M. le baron Gérard.

3e prix. M. Emile Compère, de Lison, 75 fr.

4e prix. M. Le Petit, de Deux-Jumeaux, médaille de vermeil.

5e prix. M. Lecoq, de Geffosses, une médaille d'argent.

PRIMES D'ENSEMBLE.

100 fr. offerts par M. le baron Gérard.

M. Le Paisant, de Longueville.

100 fr. offerts par M. Trémoulet.

M. Alfred Etienne, de Vouilly.

Vaches grasses.

1er prix. 150 fr. offerts par M. Demagny, maire de la ville d'Isigny.

M. Poincheval, Parvule, d'Isigny.

2e prix. 90 fr. offerts par la ville d'Isigny.

M. Le Duc, propriétaire à Grandcamp.

3e prix. 60 fr. offerts par la ville d'Isigny.

M. Duhamel, Ferdinand, maire de St-Germain-du-Pert.

4e prix. Une médaille de vermeil, offerte par la Société d'Agriculture.

M. Le Guillois, Jean, propriétaire à Isigny.

Meilleures Vacheries.

1er prix. M. Lécuyer, de Vouilly, une médaille d'or offerte par M. le comte de Toustain, président de la Société d'Agriculture.

2e prix. M. Le Paisant, de Longueville, une prime de 100 fr. offerte par M. le comte de Toustain, président de la Société d'Agriculture.

Digitized by Google

3e prix. M. Ferdinand Duhamel, une médaille de vermeil.
4e prix. M. Poissy, d'Osmanville, une médaille d'argent.
5e prix. M. Le Petit, de Deux-Jumeaux, une médaille de bronze.

Race porcine.

30 fr. M. Duhamel, de la Cambe.
20 fr. M. Le Petit, de Deux-Jumeaux.

Moutons.

1er prix. Une médaille de bronze, M. Félix Le Paisant, de Longueville, pour ses moutons de Southdown.
2e prix. Une médaille de bronze, M. Leforestier, d'Isigny.

Beurres.

1er prix. Une médaille d'or, offerte par la ville d'Isigny, M. Poissy, cultivateur à Osmanville.
2e prix. Une médaille d'argent, M. Commençal, François, de Neuilly.
3e prix. Une médaille d'argent, M. Compère, Albert, d'Isigny.
4e prix. Une médaille de bronze, M. Lecoq, cultivateur à Geffosses-Fontenay.
5e prix. Une médaille de bronze, M. Raoul, Pierre, à Sainte-Marguerite-d'Elle.
6e prix. Une médaille de bronze, M. Le Paisant, de Longueville.
7e prix. Une médaille de bronze, M. Déméautis, Jean, cultivateur à Isigny.
Première Mention honorable, M. Leroy, Pierre, cultivateur aux Oubeaux.
Deuxième Mention honorable, M. Letellier, Jules, cultivateur à Asnières.
Troisième Mention honorable, M. Binet, Antoine, de Maisy.
Quatrième Mention honorable, M. Mouillard, cultivateur à Asnières.

Digitized by Google

Labourage.

1er prix, 80 fr. M. Viel, Baptiste, domestique chez M. Estienne, à Vouilly.

2e prix. 70 fr. M. Viel, Eugène, domestique chez M. Félix Le Paisant, à Longueville.

3e prix. 60 fr. M. Marie, Jacques, dit Fleury, domestique chez M. Leneveu, à Deux-Jumeaux.

4e prix. 40 fr. M. Pigault, Isaac, domestique chez M. Pierre Legendre, à Isigny.

Au moment de proclamer les *prix de moralité*, M. G. Villers s'est levé et a prononcé l'allocution suivante :

« Messieurs,

« La Société d'Agriculture de Bayeux n'a pas la prétention de remplir, dans son ressort, le rôle de l'Académie française, en accordant des prix de vertu. Cependant, en se plaçant sur un terrain plus modeste, elle a à cœur de récompenser de loyaux et d'honorables services, et elle a la conscience, en accomplissant ce devoir, de venir en aide à la culture, puisque son but est de resserrer plus étroitement les liens qui, sous le toît hospitalier de la ferme, unissent les maîtres et les serviteurs.

« Par suite des modifications apportées dans la situation morale des esprits, par les facilités de changer de résidence, la durée de l'association des maîtres et des domestiques devient de plus en plus restreinte, et cela au grand préjudice des intérêts des uns et des autres. Le temps malheureusement n'est plus où il était commun de voir le

Digitized by Google

domestique, s'associant au sort de ses maîtres, grandir, vivre de leur vie, vieillir avec eux, prendre part aux joies de la famille et s'associer à toutes ses douleurs.

« Quoiqu'il en soit, saisissons avec bonheur l'occasion qui nous est offerte de récompenser le dévouement et la fidélité, et constatons à l'honneur du canton d'Isigny, que dans la classe des serviteurs attachés à la culture, les sentiments d'affection et de fidélité, sont encore vivaces et promettent de s'y perpétuer. »

Prix de moralité.

Hommes

1er Prix. 100 fr. Charlotte, François, 34 ans de services, chez M. Le Cocq, cultivateur à Cartigny-l'Epiney.

2e Prix. 50 fr. Tanquerel, François, 26 ans de services chez M. Lemarchand, cultivateur à Englesqueville.

3e Prix. 25 fr. Michel, André-Richard, 22 ans de services, à Isigny, chez M. Tison, propriétaire à St-Hilaire-Petiville.

1re Mention honorable à M. Crocquevielle, Aimable, 18 ans de services chez M. Aveline, Eugène, cultivateur à Lison.

2e Mention honorable à M. Trufault, Emile, 17 ans de services, chez M. Duhamel, cultivateur à La Cambe.

3e Mention honorable à M. Blouet, 15 ans de services, chez Mme Olive, cultivatrice à Ste-Marguerite-d'Elle.

Femmes

1er Prix. 100 fr. à Mlle Jeanne, Joséphine, 38 ans de services, chez M. Leneveu, cultivateur à Longueville.

Digitized by Google

2e Prix. 50 fr. Mlle Dubosq, Léonie, 32 ans de services chez Mme veuve Poissy, cultivatrice aux Oubeaux.

3e Prix. 25 fr. Mlle Louise, Eugénie, 16 ans de services chez Mlle Marie, cultivatrice à Monfréville.

1re Mention honorable. Mme veuve Jeanne, née Coueffin, 13 ans de services chez M. Marie, cultivateur à St-Pierre-du-Mont.

2e Mention honorable. Mlle Virginie Tailpied, 13 ans de services chez M. P. Girard, cultivateur à Monfréville.

3e Mention honorable. Mlle Lefrançois, Clémentine, 11 ans de services chez M. Aimable, cultivateur à Vouilly.

4e Mention honorable. Mme veuve Levavasseur, chez M. Belhache, propriétaire à Geffosses, 10 ans de services.

Appareils de chauffage pour les laiteries

M. Tognetti, à Bayeux, médaille de bronze.

Musique

L'*Alliance d'Isigny*. Médaille de vermeil, offerte par M. G. Villers, pour le concours qu'elle a donné à la fête.

En remettant la médaille à la Musique d'Isigny, M. Villers lui a adressé ces paroles :

« La Société musicale d'Isigny est pour nous, habitants de l'arrondissement, une vieille connaissance, car dans les fêtes que nous avons organisées, toujours elle nous a apporté son apprécié concours.

« Pour la remercier de son empressement accoutumé et donner à son laborieux chef un témoignage de nos sentiments d'estime, la Société d'Agriculture lui décerne, en souvenir du Concours de 1882, une *Médaille de vermeil* que son Secrétaire général est heureux de pouvoir personnellement lui offrir. »

Digitized by Google

A 7 heures, une soixantaine de convives se réunissaient dans la Halle aux grains, pour prendre part à un banquet parfaitement servi par M. Renaudot, de l'*Hôtel de France*.

Au dessert, les toasts suivants ont été portés :

Toast de M. le Sous-Préfet.

« Messieurs,

« Au nombre des vertus d'une démocratie soucieuse de durer et de prospérer par sa sagesse, doit figurer au premier rang, le respect du pouvoir émanant de la loi, qui est une condition nécessaire de stabilité, aussi bien dans l'ordre social que dans l'ordre politique, et lorsque des citoyens d'un Etat libre se trouvent réunis, c'est un devoir pour eux de saisir avec empressement l'occasion de témoigner de ce respect. Je ne fais donc que prévenir votre désir en portant un toast au citoyen éminent dont la haute magistrature doit rester le signe de ralliement de tous les républicains. Je bois au président de la République, à M. Jules Grévy ?

« Mais je n'aurais pas rendu toute ma pensér, si je cédais la parole qui m'a été si gracieusement offerte, sans dire quelle satisfaction profonde je ressens de me trouver dans cette hospitalière ville d'Isigny, si je n'ajoutais combien il m'est agréable de me rencontrer avec mon honorable ami M. Demagny, le digne maire de cette patriotique cité ; avec ses chers collègues, avec les membresde ce conseil municipal que je me plais à citer comme un exemple de

Digitized by Google

ce que peuvent l'union et l'entente. La fête d'aujourd'hui le prouve hautement et je suis heureux de rendre un public hommage à la Société d'agriculture et à son vaillant état-major, pour des services si féconds en résultats, dûs à un zèle qu'aucun effort ne saurait lasser. Honneur à ces amis de l'agriculture. Une République florissante par la richesse de son sol est une République forte. Dans ce concours si apprécié, dans ces récompenses si applaudies, quels que soient et mon respect et ma sympathie pour le travailleur, quelque prix que j'attache à son rude labeur, il y a quelque chose de plus élevé ; il y a cette ambition toute faite de fierté nationale, j'allais dire de fierté normande, qui veut qu'en tout ce qui est civilisation, progrès, notre France reste encore la plus généreuse et la première. Ce sont là de de nobles sentiments ; j'en remercie sincèrement M. le président de la Société; j'en remercie M. le président de la section d'agriculture, qui, au lieu de goûter un repos bien gagné par les travaux des hautes fonctions auxquelles l'a appelé le gouvernement de la République, utilise si laborieusement ses vacances.

M. le Préfet du Calvados, qui porte un si vif intérêt au canton d'Isigny, regrettera plus encore de s'être trouvé dans l'impossibilité d'assister à votre belle fête. Quant à moi, messieurs, j'emporterai le meilleur souvenir de cette réunion, qui offre le fortifiant spectacle d'hommes dévoués au bien du pays ! Le bien du pays, magnifique devise, toute de rapprochement et de concorde, digne de ce siècle éclairé, digne des Français qui aiment leur patrie !

Digitized by Google

Toast de M. de Toustain.

« Messieurs,

« Au soir de cette journée, si bien remplie par ce superbe concours agricole, auquel la beauté et le nombre des animaux exposés ont donné un caractère tout-à-fait exceptionnel, il me paraît juste de rapporter une grande part du succès obtenu, à l'ensemble des mesures prises par la ville d'Isigny, pour faciliter nos travaux.

« Vous, monsieur le maire, vous, messieurs les membres de la commission d'organisation, vous avez tous concouru à faire de ce beau jour, un jour de grande fête pour la Société d'agriculture de Bayeux. En son nom, je vous en remercie. Le souvenir nous en sera cher. Il est des moments dans la vie, qui datent plus que les autres, par l'origine de relations qui ont pris naissance sous l'influence de services rendus en commun. On se connaît davantage, on s'estime mieux, quand on a travaillé, quand on a combattu ensemble ; quand, réunis dans un banquet comme ce soir, on se repose en s'entretenant du résultat de la journée. A propos de banquet, il me vient un souvenir :

« Il y a bien des années, les hasards de ma destinée m'avaient appelé en Orient. Jeune officier de marine, je faisais partie de la station de Syrie au lendemain d'une guerre entre les Druses et les Maronites, guerre dont les ruines fumantes dans les montagnes du Li-

Digitized by Google

ban attestaient la barbarie. Notre intervention ayant mis fin à ces tristes luttes religieuses, notre premier souci fut de sauter à terre, et vous le pressentez bien, d'aller voir nos ennemis de la veille. Je me rappelle qu'assis à la table d'un vieux cheik Druse, il me dit qu'ayant rompu le pain avec moi, j'étais désormais un être sacré pour lui. Eh bien ! messieurs, aujourd'hui ne pouvons-nous pas espérer qu'ayant travaillé ensemble pour le bien du pays, nous ne serons plus des étrangers les uns aux autres ! Je souhaite que ces sentiments que j'éprouve, soient ici partagés par tous les convives, et que, plus tard, nous puissions nous dire que notre connaissance et notre estime réciproques, datent du banquet d'Isigny.

« C'est dans cet espoir que je bois à la santé de M. le maire, de MM. les membres du conseil municipal et de de la commission d'organisation, et levant mon verre bien haut, à la prospérité du canton et de la ville d'Isigny :

M. Demagny, maire d'Isigny, remercie M. de Toustain, des sentiments de concorde et d'union qu'il vient d'exprimer en termes si élevés.

Il boit à la Société d'Agriculture de Bayeux.

Toast de M. Pilet.

« Messieurs,

« Il est de tradition, dans notre Société d'Agriculture, que le Président de la première section, porte, dans nos banquets annuels, un toast aux membres

Digitized by Google

des Jurys des divers concours de notre comice agricole.

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien, cette année, il m'est tout particulièrement agréable de remplir cette mission. Vous savez, en effet, tout l'intérêt que porte le conseiller général du canton d'Isigny, aux richesses agricoles de ce beau canton, et, dès lors, vous devez penser avec quelle reconnaissance il se fait l'interprète de la Société d'Agriculture, auprès des hommes de dévouement et d'expérience qui sont venus, avec tant de compétence, constater l'état florissant de votre agriculture et désigner, avec tant d'impartialité, les heureux lauréats de la journée.

« Leur tâche n'a pas été sans difficulté en raison de l'excellence et du grand nombre des animaux qui ont été soumis à leurs appréciations. Une véritable émulation s'est, en effet, emparée de nos agriculteurs à l'occasion de ce concours, et au nombre de ceux qui se sont fait remarquer parmi les agitateurs de ce grand mouvement, d'où devait résulter la constatation de la supériorité de l'agriculture du canton d'Isigny, qu'il nous soit permis de citer notamment votre honorable conseiller d'arrondissement, qui occupe si bien la présidence de la Chambre consultative d'Agriculture de Bayeux ; j'ai nommé notre ami à tous, M. Le Petit.

« Merci et reconnaissance à MM. les Jurés !

« Ces remerciements ne doivent pas, toutefois, me faire oublier ceux que je tiens à adresser, comme conseiller général, à l'honorable Président de notre

Digitized by Google

Société d'Agriculture, qui, dans les termes éloquents que vous savez, a souhaité bonheur et prospérité au canton que j'ai l'honneur de représenter.C'est avec un vif plaisir que nous l'avons entendu adresser ses félicitations à nos agriculteurs.

« L'honorable Président a cru devoir, dans son discours, revenir sur la question du dégrèvement de l'impôt foncier. Je dois lui rendre cette justice, qu'alors que, dans notre région, on a fait de cette question, une sorte de machine de guerre à l'encontre de nos gouvernants, il a lui-même reconnu que, jusqu'à présent, les exigences budgétaires n'avaient pas permis d'arriver au dégrèvement dont il s'agit.

« Le gouvernement de la République qui se doit à tout le monde, doit s'appuyer, a dit l'honorable Président, aussi bien sur la campagne avec ses cultivateurs, que sur la ville avec ses travailleurs, et il a ajouté qu'il avait l'espérance que le moment opportun venu, le Gouvernement saurait réaliser le vœu du dégrèvement de l'impôt foncier.

« Cet hommage rendu au gouvernement de la République nous a d'autant plus touchés, que nous avons toujours pensé (et c'est le sentiment du canton d'Isigny), qu'avant de procéder à un dégrèvement qui pourrait profiter aux propriétaires sans qu'il soit bien certain que les fermiers en retireraient un avantage direct, il fallait avant tout doter notre France agricole, des grands travaux qu'on a appelés les grands travaux de la Paix.

« Croyez-vous qu'au lieu de dégrever le propriétaire foncier, il ne valait pas mieux donner à notre

Digitized by Google

agriculture une vicinalité qui diminuât ses charges, en facilitant les transports ? Comment, dans le classement fait au commencement de cette année par le Conseil général du Calvados, le canton d'Isigny a-t-il pu obtenir une longueur de 92 kilomètres de chemin d'intérêt commun, se trouvant ainsi, après de longues et incessantes réclamations, sur un pied de parfaite égalité, avec les cantons les plus favorisés du département ? N'est-ce pas par suite des millions versés par le gouvernement de la République, dans la caisse des chemins vicinaux ?

« Croyez-vous, qu'au lieu de voir procéder à un dégrèvement dont le résultat est bien problématique, nos cultivateurs des cantons d'Isigny et de Trévières n'aimeraient pas mieux voir exécuter les travaux d'assainissement de la vallée d'Aure, travaux réclamés depuis plus de cinquante années !

« Grâce à la République, le port d'Isigny est, depuis un an, relié à la grande ligne du chemin de fer de Paris à Cherbourg. Mais notre port, dont le mouvement augmente depuis cette époque, n'a-t-il pas besoin de travaux d'amélioration ? Avec quelle impatience nous attendons le mur de quai destiné à servir de quai de transit, le redressement de la rive droite de l'Aure, le prolongement de la digue de halage de la rive gauche etc.

« Oui, Messieurs, tous ces grands travaux, voilà ce que réclame surtout notre agriculture !

« Elle a confiance dans la République !

Digitized by Google

« Elle sait qu'aucun autre gouvernement n'a autant fait pour elle !

« Faut-il rappeler que c'est à la République qu'est due la création du ministère de l'agriculture et de toutes ces institutions qui révèlent chez nos gouvernants, la volonté ferme d'étudier nos questions agricoles, et de faire droit à tous les besoins justifiés de l'agriculture ?

« Je m'arrête, messieurs, je ne dois pas abuser davantage de votre bienveillante attention.

« Je me résume en portant un toast à MM. les membres des Jurys de notre comice agricole, et en buvant, avec notre honorable Président au canton d'Isigny, qui a toujours eu à cœur d'être l'un des plus méritants, comme l'un des plus dévoués des enfants de la République !

Toast de M. Villers.

« Messieurs,

« Dans le courant de l'année 1788, la Normandie fut visitée par un voyageur, qu'à son accent étranger, on reconnaissait aisément pour un insulaire de l'autre côté du détroit.

« Cet homme qui voyageait à cheval, le jour, examinait le pays, et le soir écrivait ses observations destinées à former le fonds d'un ouvrage, que plus tard il devait livrer à la publicité.

« Ce voyageur était un savant agronome, doublé

Digitized by Google

d'un profond économiste ; il avait nom Sir Arthur Young.

« Elève de cette école, qui a donné à l'Angleterre, Adam Smith, il profitait du calme qui régnait alors en France (calme précurseur de la tempête), pour étudier les forces vives de notre pays, où de nombreuses recommandations et une similitude de goûts l'avaient mis en rapport intime avec les Turgot, les Necker, les La Rochefoucault-Liancourt et cette pléïade d'hommes distingués, qui, nourris des principes de l'économiste Quesnay (un normand), devaient bientôt prendre une part si active au grand mouvement patriotique et généreux de 1789.

Ce fut le 25 août que passa par Isigny le célèbre économiste anglais. Il fit une halte dans cette ville, qu'il trouva, dit-il, agréable, puis continuant sa route, il saisit le moment de la basse-mer, pour franchir le passage difficile des Veys, et pénétrer dans la presqu'île du Cotentin, dont il fit une sérieuse étude.

Depuis le jour où le prédécesseur dans la science économique des J.-B. Say, des Michel Chevalier, des Baudrillart, des Paul Leroy-Baulieu a traversé le canton d'Isigny, bientôt un siècle s'est écoulé, et dans ce laps de temps quelle métamorphose ne s'y est pas opérée ? Là où le voyageur anglais avait vu des jachères et des herbages, trouvant seulement dans la nature du sol, leur promesse de fertilité, on voit actuellement des terres arables, donnant sans se fatiguer d'abondantes récoltes, et des prairies, puisant dans l'action de la chaux, alors inconnue, les éléments d'une végétation inépuisable.

Digitized by Google

Là où paissait un maigre bétail, pâture une race bovine d'une beauté à nulle autre pareille, dont nous avons eu une si remarquable exibition aujourd'hui ; là où des bourbiers défoncés figuraient des chemins, existent des voies de communication commodes et multipliées.

A la place de chétives maisons, abritant une population décimée par les fièvres, mal nourrie, mal vêtue, prospèrent des habitants vigoureux et vivant dansl'aisance. Sur le rivage habité par des pêcheurs, dont les frêles embarcations se réfugiaient à chaque panique, sous les canons du fort de Maisy, se trouve aujourd'hui une renommée station balnéaire, animée par de nombreux étrangers, et dont les navires aux blanches voiles, égayent l'horizon comme des volées de mouettes, et procurent l'aisance aux familles des marins qui les montent.

Enfin, à la place de la bourgade qu'avait vue le voyageur anglais, c'est une ville coquette, habitée par une population intelligente et patriote, dont le génie commercial trouve dans la proximité du chemin de fer et les ressources de son port, des éléments assurés de développement et de richesse

Cet heureux état de choses que je viens brièvement d'énumérer, à qui faut-il en reporter le mérite ? Au temps assurément, c'est-à-dire aux événements politiques et aux mesures gouvernementales qui l'ont provoqué et favorisé ; mais aussi aux hommes, qui par leur intelligence et leurs labeurs infatigables, ont été les instruments vivants de cette heureuse transformation !...

Digitized by Google

« Honneur donc, Messieurs, et honneur sans réserve, à tous ceux qui, dans le canton d'Isigny, ont coopéré à cette œuvre éminemment nationale.

« Mais cette œuvre est-elle terminée, et les succès obtenus, nous autorisent-ils à nous retirer sous la tente pour y goûter le repos ?

« Nous vivons à une époque, Messieurs, toute de mouvement et de transformation, aussi bien dans le monde matériel que dans le monde moral, à une époque où la vapeur, conquête du jour, est détrônée le lendemain par l'électricité, une époque toute d'aspirations ardentes, et où le progrès enfin, le progrès souvent mal défini, est, malgré tout, le but de nos efforts.

« Eh bien, Messieurs, ce progrès que nous tenons aujourd'hui, il peut nous échapper demain, si, sentinelles vigilantes et toujours armées, nous ne sommes là pour défendre et garder notre conquête!

« Messieurs, en ce moment un grand fait économique se produit, de nature à éveiller singulièrement l'attention.

« Conquise au XV^e^ siècle, par les marins du vieux monde, l'Amérique aujourd'hui tend à nous envahir à son tour, non, comme autrefois, les soldats de Pizarre avec leurs arquebuses, non, comme les navigateurs normands et bretons, Cartier et Paulmier de Gonneville, c'est-à-dire par la force ; mais par l'envoi de ses produits sur nos marchés.

« A cette invasion, que facilitera encore la rapi-

Digitized by Google

dité toujours croissante des navires à vapeur, comment résisterons-nous ? Par des lois prohibitives ? A une époque où la liberté commerciale est un principe écrit dans les Constitutions des peuples qui marchent vers une fédération ; il ne faut point penser à ces mesures, en contradiction avec le droit public. A des tarifs sagement protecteurs ? Oui, Messieurs, et sous ce rapport, ayons confiance dans la sagesse de ceux qui nous gouvernent.

« Mais ne nous faisons pas illusion; la concurrence viendra nous atteindre. Comme le soldat qui attend bravement l'assaut, préparons-nous à la combattre avec vaillance :

Sursum corda !

« Pour cela, Messieurs, serrons nos rangs, et si en agriculture, nous avons bien fait par le passé, tâchons de faire mieux encore dans l'avenir ; par la bonté de nos produits, sachons leur conserver leur renom si légitimement acquis ; efforçons-nous surtout de produire davantage pour produire à meilleur marché et lutter ainsi contre les tentatives de l'étranger. Mais ayons confiance, malgré tout, car qui sait si l'avenir, loin d'être pour nous menaçant, ne nous sera pas au contraire favorable en nous ouvrant des débouchés nouveaux.

« En orient, à cette heure, de grands événements se sont produits et se préparent encore.

« La France qui, comme a dit Shakspeare, est toujours le soldat de Dieu, la France, par les mains d'un de ses illustres enfants, a coupé l'isthme de

Digitized by Google

Suez ! et, en ce moment, où le canon de l'Angleterre renverse les retranchements d'Arabi, qui sait si le boulet lancé à travers les sables du désert, ne tracera pas la route que, dans ses desseins impénétrables, la Providence ménage dans les centres de l'Afrique, aujourd'hui inexplorés, à l'exportation de nos beurres, l'honneur et la fortune de notre cher Bessin!

« A l'œuvre donc, Messieurs, et tant que nous sommes, contribuons tous à la gloire de la France, le soldat avec son épée, le laboureur et ses auxiliaires avec le fer non moins noble de sa charrue, car il nourrit les nations !

« Messieurs, en attendant les succès de l'avenir, buvons aux succès agricoles du présent. c'est-à-dire à tous les méritants de la journée, à tous les lauréats du concours !

Toast de M. Anquetil.

« Messieurs,

« La petite phalange d'hommes d'élite qui créa notre Société, voulut que toutes les branches de l'activité humaine fussent représentées dans son sein ; et si d'un côté elle plaça l'agriculture, qui, avec ses terres labourables et ses prairies, constitue, suivant l'expression d'un grand ministre, les deux mamelles de notre chère France, de l'autre elle réunit sous la même bannière tous ceux qui s'occupent de Sciences, d'Arts et de Belles-Lettres, les vulgarisent et les mettent en pratique. Aussi, à ses premières exposi-

Digitized by Google

tions vit-on réunis les produits de l'agriculture et ceux de l'industrie, le laboureur et l'ouvrier, l'homme des champs et le citadin. Si aujourd'hui la centralisation a rendu ces concours mixtes moins utiles, si les exhibitions locales sont plus modestes, les deux rameaux de la Société, toujours fidèles à leur origine, n'ont pas cessé de s'intéresser à tout ce qui augmente le bien-être de l'homme : A l'agriculture, le premier et le plus noble de tous les arts ; à la science, aux arts et aux belles-lettres appliqués à l'instruction générale, au commerce et à l'industrie.

« Je bois, Messieurs, à la constante union des deux sections-sœurs de notre Société, à l'accord fécond de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

M. Le Petit, membre du Conseil d'arrondissement, s'est fait le champion de la vieille galanterie française, en portant, au milieu des bravos unanimes des convives, la santé des dames lauréates des concours, qui certes, l'avaient bien mérité.

Toast de M. Bertot.

« Messieurs.

« Devant l'éclat de la fête d'aujourd'hui et les splendides exhibitions de l'agriculture, j'avais pensé que le représentant de votre section des sciences, arts et lettres, n'avait pas à prendre la parole. Cependant la reconnaissance m'impose un devoir et je

Digitized by Google

ne voudrais pas passer pour indifférent en ne remerciant pas la ville et le canton d'Isigny qui savent si bien honorer les sciences, accueillir les beaux-arts et qui sont loin d'être insensibles aux Belles-Lettres. J'ai encore présent à la mémoire l'accueil si sympathique fait par M. le Maire et les habitants de cette cité aux représentants de la Société linnéenne de Normandie qui sont venus au mois de juillet dernier y tenir une de leurs assises annuelles au nom de la science. Les beaux-arts ont ici leurs représentants et l'un d'eux, si je ne me trompe, est assis à ce banquet. La plage de Grandcamp est hospitalière aux artistes ; elle a fourni le sujet d'une remarquable marine à un peintre éminent, M. Vernier, et lui a valu une grande médaille d'honneur après l'exposition du salon de peinture de l'année dernière. Vous parlerai-je des lettres ? Votre Société sait bien que dans le cours des années qui composent un siècle, on ne voit surgir qu'en petit nombre, les grands poètes ou les grands écrivains ; mais si notre Société n'a pas la prétention d'en voir beaucoup sortir de son sein, elle ne manque pas de sujets dignes d'attirer sa sollicitude. Je l'appelle en ce moment d'une manière particulière sur les instituteurs, chargés de donner l'instruction à nos enfants ; qu'ils sachent que nos vœux les accompagnent dans la tâche si sérieuse, si pleine d'avenir qu'ils accomplissent chaque jour ; qu'ils se sentent soutenus dans cette mission par toutes nos sympathies, puissent-ils former à la France une forte génération, et de solides défenseurs à la patrie.

Je bois aux instituteurs du canton d'Isigny.

Pendant que les convives réunis au banquet écou-

Digitized by Google

taient et couvraient d'applaudissements tant de belles pensées si bien exprimées, la ville s'illuminait comme par enchantement, la Grande Rue surtout, était brillamment éclairée et les promeneurs y circulaient en grand nombre.

Un très-beau feu d'artifice a terminé cette agréable journée.

2e SECTION.

Séance du 1er Décembre 1882.

Présidence de M. BERTOT.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président exprime son regret d'avoir cette fois encore à annoncer à la section la mort de quatre sociétaires.

M. Couillard, conseiller municipal, l'homme intègre et intelligent, à qui le commerce bayeusain avait confié la présidence de son Tribunal.

M. Chouquet, l'un des meilleurs élèves de notre école de dessin qui, encore bien qu'il résidât depuis longtemps à Bordeaux, était resté bayeusain de cœur.

M. Marneff, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à qui son zèle et son dévouement, lors des expositions florales organisées dans notre ville, avaient conquis des droits sérieux à la reconnaissance publique.

Digitized by Google

Enfin M. Jahiet, en qui notre école de dessin perd un de ses bienfaiteurs, et que ses goûts artistiques nous font revendiquer pour notre section, quoiqu'il fût inscrit à la première.

L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par son président.

Lecture est donnée de trois lettres ; par la première et la deuxième, MM. de Molandé et de Saint-Bazile donnent leur démission de sociétaires ; par la troisième, M. le comte de Toustain s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. G. Villers lit une note intitulée : « Renseignements préliminaires », par laquelle après avoir établi l'origine antique de notre ville et rapporté qu'en 1822 on a reconnu des Thermes rue Saint-Laurent, il démontre que la récente découverte de Thermes rue Laitière est un fait qui, bien qu'il soit curieux, n'a rien qui doive surprendre, étant connue l'importance de la cité sous les Romains.

Plus loin, l'honorable secrétaire-général, entrant dans un autre ordre d'idées et établissant un ingénieux rapprochement basé sur le peu de distance qui sépare la cathédrale des ruines nouvellement découvertes, émet l'opinion que peut-être ces bains appartenaient au somptueux édifice romain sur lequel est bâtie la basilique, et dont les fragments sculptés avec soin, ont été recueillis à différentes époques.

Après cette lecture, le secrétaire de la section,

Digitized by Google

rapporteur de la commission chargée de surveiller les fouilles de la rue Laitière, lit son rapport.

Il en résulte que l'hôtel des Postes et Télégraphe se trouvera édifié sur les ruines de Thermes romains, dont plusieurs parties ont été découvertes.

M. Villers annonce que M. Simil, architecte diocésain délégué par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, est venu visiter les ruines en question, qu'il a paru les trouver très remarquables, et qu'il a promis de dresser un rapport favorable à leur conservation.

M. Doucet lit une notice sur quatre vitraux du XVI[e] siècle qu'il a trouvés à Bayeux.

L'assemblée décide que l'un de ces vitraux sera reproduit par un procédé quelconque pour figurer à la suite de la notice dans les mémoires de la Société.

M. G. Villers clos la séance par la lecture d'une étude sur l'origine et les effets de la clameur de Haro.

La séance a été levée à neuf heures trois quarts, après la présentation de douze nouveaux membres pour la section.

Séance administrative du 16 décembre 1882.

Le samedi 16 décembre 1882, à deux heures après midi, la Commission administrative s'est réunie au

Digitized by Google

lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le comte de Toustain.

Etaient présents :

M. le comte H. de Toustain, président général de la Société ;
M. le comte du Manoir de Juaye, vice-président ;
M. G. Villers, secrétaire-général ;
M. Desramé, vice-secrétaire général ;
M. Bertot, président de la deuxième section ;
M. Le Sueur, secrétaire de la première section ;
M. Doucet, secrétaire de la deuxième section.

La séance a été ouverte à deux heures un quart.

M. le président donne lecture d'une délibération du conseil général, tendant à ce que l'allocation de 800 fr., accordée par l'Etat à la Société pour les concours agricoles, soit portée à 1,000 fr.

Lecture est encore donnée d'une lettre par laquelle M. Pilet des Jardins, président de la première section, s'excuse de ne pas assister à la séance.

M. le président met sous les yeux de la réunion 10 volumes et 4 albums, envoyés par l'Académie royale des *Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de Suède*, siégeant à Stokolm.

Cette superbe publication, ou la richesse de la gravure ne le cède en rien à la variété des sujets, est accompagnée d'une lettre de M. Hans Hildebrand, secrétaire perpétuel de l'Académie susdite, lettre par

Digitized by Google

laquelle il propose à la Société d'échanger ses publications contre celles de sa compagnie.

La réunion accepte avec empressement et charge M. Bertot de répondre à M. Hildebrand.

Les comptes de gestion de l'exercice 1882 sont présentés au nom du trésorier qui est malade, par son fils, M. H. Thieulin, notre sympathique confrère. Ils sont trouvés d'une exactitude rigoureuse et l'assemblée exprime à M. H. Thieulin sa reconnaissance de ce qu'il veut bien suppléer son père avec tant de dévouement.

Voici ces comptes :

Solde disponible au 31 décembre 1881 .		1,506 fr. 59
Vente de volumes	25 fr. 50	
Subvention de l'Etat	800	
Subvention du département .	1,500	
Subvention de la ville d'Isigny .	150	
Don de M. le comte de Toustain	100	
Don de M. le baron Gérard . .	300	
Don de M. Demagny.	150	
Don de M. Trémoulet	100	
Intérêt de fonds placés à la caisse d'épargne.	32	
Cotisations 1882	1,275	
Sur années antérieures . . .	200	4,632 fr 50
A reporter.		6,139 fr. 09

Digitized by Google

Report : *Recette totale.* . . . . . 6,139 fr. 09

DÉPENSES

Frais de bureau et de perception des cotisations. . . .	170 fr. 38		
Indemnité au concierge . . .	30		
Impressions	251	75	
Cotisations à diverses sociétés savantes.	70		
Frais de concours	56	80	
Primes	2,970		
Médailles	107	25	
Banquet	80		
Mémoires approuvés restant à payer, et impression du Tome IX des mémoires.	2,211	38	5,947 56
Reste net			191 fr. 53

M. le Trésorier demande à la réunion de vouloir bien prendre, en non valeur, quelques cotisations arriérées qu'il ne peut parvenir à recouvrer; accordé, avec prière au secrétaire de la deuxième section, d'essayer encore de faire revenir les retardataires à résipiscence.

Sur le vu d'une lettre de notre honorable confrère, M. G. Joret des Closières, la réunion donne mission au même secrétaire, de faire le nécessaire pour obtenir du ministère de l'instruction publique, le répertoire que publie chaque année la Commission des études historiques.

M. Le Sueur, secrétaire de la première section,

Digitized by Google

rappelle que le 30 décembre dernier, la Commission administrative avait décidé, en principe, d'appuyer la proposition faite par lui, d'établir à Bayeux, vers le carnaval, un concours d'animaux gras destinés à la boucherie.

La réunion persiste dans *le vote émis l'an dernier* et offre de contribuer pour 200 fr. aux primes destinées à récompenser le prochain concours s'il s'établit

Copie de cette délibératiou sera adressée à M. le Maire de Bayeux, à l'appui de la demande qui devra lui être faite, afin d'obtenir une allocation du Conseil municipal.

M. Le Sueur demande si la Société prendra à sa charge l'impression d'un rapport fait par lui sur la nécessité d'établir une vacherie de race normande pure à Bayeux ou aux environs.

La réunion considérant que ce rapport a été envoyé à tous les Membres de la Société et que, d'ailleurs, son but est l'obtention d'une institution qui constituerait un véritable progrès agricole, décide que ces frais d'impression seront acquittés sur les ressources disponibles du budget de 1882.

M. Le Président communique une lettre que lui a adressée M. Doucet, rapporteur de la Commission à qui l'on doit le dégagement des curieuses ruines antiques découvertes rue Laitière.

Cette lettre contient demande d'une allocation destinée à aider au paiement des frais qu'ont occasionnés les travaux de dégagement.

Digitized by Google

La réunion considérant que les recherches de cette nature rentrent complètement dans le programme d'études de la Société, accorde 100 fr. qui seront aussi pris sur le disponible de l'exercice 1882.

Sur la présentation régulièrement faite par leurs parrains, les personnes dont les noms suivent sont admises comme membres de la Société.

Première Section.

MM. Costrel, propriétaire à Isigny.
Demagny, maire d'Isigny.
Guesdon, Pierre, agriculteur à Asnières.
Le Petit, Jules, agriculteur à Deux-Jumeaux.
Moy, maire de Grandcamp.
Poissy, agriculteur à Saint-Clément.
Savet, président du Tribunal de Commerce d'Isigny.
Vacquerie, notaire à Isigny.

Deuxième Section.

MM. Aubraye, principal clerc de notaire à Bayeux.
Bailly, huissier à Bayeux.
Bertrand, ancien huissier à Isigny.
Briand (l'abbé), chanoine à Bayeux.
Caresme, notaire à Bernesq.
Despréy, avoué à Bayeux.
Guibert, pharmacien à Trévières.
Geisen, agent-voyer à Bayeux.
Hamel, agent-d'affaires à Bayeux.
Jeanne, ancien négociant à Bayeux.
Marie, pharmacien à Isigny.
Mesaize, huissier à Isigny.
Roussel, élève architecte à Bayeux.

La séance a été levée à quatre heures.

Digitized by Google

Concours d'Animaux Gras

A BAYEUX

Le 22 janvier 1883, sur la place du Château, à une heure et demie, le Concours d'animaux gras de l'espèce bovine, institué par le Conseil municipal et par la Société d'Agriculture, a eu lieu.

Encore que cette solennité agricole n'eût pu, faute de temps, recevoir toute la publicité désirable, les animaux exposés ont présenté des qualités tellement remarquables que le jury s'est trouvé fort embarrassé pour faire ses choix et a dû demander à la Société un prix supplémentaire qui lui a été accordé avec empressement.

Une vache appartenant à M. Hector Le Sueur, et un bœuf exposé par M. Chrétien, de Tracy-sur-Mer, ont surtout excité l'admiration des connaisseurs. Quoique ces deux magnifiques spécimens de l'élevage du Bessin, eussent été primés à Caen, ils n'en avaient pas moins le droit de concourir et ils auraient certainement obtenu les premiers prix, si leurs propriétaires, avec un désintéressement qui les honore, n'avaient déclaré les retirer du concours, et se contenter chacun d'une médaille d'argent que le Jury leur a votée à l'unanimité.

A 3 heures, M. Couillard, élu président du jury par ses collègues, MM. Le Petit, conseiller d'arrondissement, vice-président de la 1re section de la Société d'agriculture; Fouchaux, propriétaire au Manoir;

Digitized by Google

Emmanuel Laval, propriétaire à Russy ; Malvoisin, propriétaire à Orbois et Vimard, propriétaire à Mandeville, membres du Jury, se sont réunis sur l'estrade pour procéder à la distribution des récompenses, sous la présidence de M. Pain, 1er adjoint, aux côtés duquel avaient pris place, M. Strauss, sous-préfet, M. Basley, adjoint ; quelques membres du conseil municipal ; M. Trémoulet, conseiller d'arrondissement ; M. Villers, secrétaire-général de la Société d'agriculture ; M. Bertot, président de la seconde section, M. Renaude, vice-secrétaire de la 1re section, MM. Doucet et Anquetil, secrétaire et vice-secrétaire de la 2e section.

M. G. Villers, secrétaire du jury, chargé de proclamer les résultats du concours, a fait précéder cette proclamation des quelques paroles suivantes :

« Messieurs,

« Avant de porter à votre connaissance le résultat des décisions du Jury, je dois, en ma qualité de représentant de la Société d'Agriculture, m'acquitter d'un triple devoir.

« C'est d'abord de remercier le Conseil municipal et l'édilité de Bayeux, de l'empressement avec lequel ces administrateurs de la cité ont accueilli l'idée d'organiser un concours d'animaux gras, et de s'associer par leurs libéralités à la Société d'Agriculture pour réaliser ce projet ; c'est ensuite d'offrir l'expression de notre gratitude à MM. les membres du Jury, qui ont bien voulu venir de différents points de l'arrondissement, apporter aux exposants le concours

Digitized by Google

de leurs connaissances incontestées, et aussi de leur haute impartialité ; c'est enfin de féliciter les éleveurs qui ont répondu à notre appel, et qui, quoique pris pour ainsi dire au pied levé, ont présenté des animaux magnifiques, vus par tous avec satisfaction, et dont plusieurs, sur un théâtre plus élevé, au concours départemental de Caen, ont valu à leurs propriétaires des succès justement mérités.

« Remerciements donc à ceux qui sont allés au chef-lieu du département, tenir haut le drapeau des éleveurs du Bessin, et félicitations à M. Chrétien, à M. Langlois et surtout à M. Le Sueur, notre actif et honorable collègue, qui, après avoir pris une large part à l'organisation du concours d'aujourd'hui, a généreusement laissé offrir à d'autres, les lauriers qu'il pouvait facilement conquérir.

« Cette année, le concours a été pour ainsi dire improvisé, et cependant il a attiré de si bons animaux, que le Jury s'est vu dans la nécessité d'ajouter un prix supplémentaire et deux médailles d'argent.

« Espérons que l'année prochaine, le concours de Bayeux, qui précèdera celui de Caen, aura un succès plus grand encore, et justifiera pleinement l'utilité de sa création.

Noms des lauréats :

1re médaille d'argent (hors concours)
M. Hector Le Sueur, de Saint-Vigor-le-Grand.

2e médaille d'argent (hors concours)
M. Chrétien, de Tracy-sur-Mer.

Digitized by Google

1er	Prix	200 fr.	MM. LANGLOIS, boucher à Bayeux.
2e	—	150 —	Hector LE SUEUR, de St-Vigor-le-Grand.
3e	—	100 —	DE CUSSY, de Mandeville.
4e	—	80 —	Henri LE FRANÇOIS, de Blay.
5e	—	50 —	LE PAISANT, de Mosles.

Concours de Viandes de Boucherie à Bayeux.

Le concours, organisé par le Conseil municipal et la Société d'agriculture, a eu lieu le 24 mars 1883.

Le jury, qui est allé visiter les boutiques et les étaux des bouchers concurrents, se composait de MM. le docteur Basley, adjoint, président ; Hugues, marchand boucher, adjoint au maire de Littry ; Vimard, éleveur à Mandeville : Rattier, médecin-vétérinaire à Bayeux, et G. Villers, secrétaire-général de la Société d'Agriculture, rapporteur.

A trois heures et demie, la proclamation des récompenses a été faite à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Niobey, maire, et en présence d'une nombreuse assistance.

Voici l'ordre dans lequel les prix ont été décernés :

BOUCHERS DE BAYEUX.

Médaille d'or. — M. Langlois, Amand.

Digitized by Google

Médaille de vermeil. — M. Olive.
Médaille d'argent (grand module). — M. Mallard.
Médaille d'argent (grand module). — M. Osmont.
Médaille de bronze (grand module). — M. Seigle.

BOUCHERS DE LA CAMPAGNE.

Médaille d'argent (grand module). M. Lénault, de Ryes.

Médaille de bronze (grand module). — M. Carel, de Tour.

Médaille de bronze (grand module). M. Fierville, de Saint-Paul-du-Vernay.

Séance générale du 7 avril 1883.

Le samedi 7 avril, les membres de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, se sont réunis en assemblée générale à l'hôtel-de-ville, dans le local ordinaire de leurs séances, pour arrêter le programme des concours agricoles qui doivent avoir lieu cette année à Trévières.

A 2 heures et demie, M. le comte de Toustain, président général, a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : MM. de Bonnechose et du Manoir, vices-présidents généraux ; M. Villers, secrétaire-général ; M. Desramé, vice-secrétaire général ; M. Bertot, président de la 2e section ; M. Lepetit, vice-président de la 1re section ; M. Tavigny, vice-président

Digitized by Google

de la seconde ; M. Le Sueur, secrétaire de la 1re section ; M. Doucet, secrétaire de la seconde ; M. Renaude, vice-secrétaire de la 1re section, M. Anquetil, vice-secrétaire de la seconde ; M. Catherine, dit Bazire ; M. Dosseur ; M. Furon ; M. de Franclieu ; M. Maurice Gérard, conseiller d'arrondissement ; M. Guillot ; M. Lecomte, ancien greffier du tribunal de commerce ; M. Levard, ancien capitaine de gendarmerie ; M. Lorillu ; M. Prempain ; M. Rénée ; M. Tarnier ; M. Thieulin fils ; M. Tremoulet, conseiller d'arrondissement ; M. Vardon, père ; M. Vimard et MM. Ygouf, père et fils.

Après avoir donné connaissance de la démission de M. le docteur Demagny, actuellement à Boulogne-sur-Seine, M. le président a annoncé à l'assemblée que la société des agriculteurs de France décernera, dans sa session de 1884, deux prix agronomiques aux auteurs des deux meilleurs mémoires sur l'utilisation de la chaux et sur l'industrie laitière en France. Il a vivement engagé les membres de la société à disputer ces prix.

M. le président a ensuite porté à la connaissance de la société, l'envoi fait par l'Académie des sciences de Toulouse, d'un volume de ses mémoires, et du désir manifesté par ce corps savant d'entrer en correspondance avec la société de Bayeux. L'envoi a été accepté et la société des sciences de Toulouse déclarée société correspondante.

L'assemblée a appris avec plaisir l'offre à elle faite par l'Etat, d'un grand atlas : Géographie hippique de la France.

Digitized by Google

Sur la proposition de M. H. Le Sueur, à la majorité des suffrages, les membres de la société ont élevé de 200 fr. à 500 fr. la subvention pour le concours des animaux gras. Il a ensuite été décidé à l'unanimité que le concours aurait lieu désormais le mercredi qui précède le concours de Caen. L'assemblée a ensuite exprimé le vœu que le Conseil municipal augmente aussi la subvention qu'il avait généreusement votée l'an dernier.

Il a ensuite été procédé à la rédaction du programme du concours agricole. Sans différer essentiellement de celui de 1877, le nouveau programme a cependant subi des modifications importantes. D'abord le chiffre des primes a été sensiblement élevé ; puis un certain nombre de prix supplémentaires ont été ajoutés. Un nouveau concours a même été créé pour la race chevaline, et deux prix offerts aux fermiers qui présenteront les plus beaux plants de pommiers et les mieux conduits.

M. Maurice Gérard, conseiller d'arrondissement pour le canton de Trévières, a offert une troisième prime de 100 fr. pour les taureaux, et une troisième prime de 50 fr. pour les génisses. Désirant favoriser l'élevage des chevaux dans son canton, l'honorable conseiller d'arrondissement a demandé un concours hippique, à Trévières, et offert pour récompenser les lauréats, 3 prix : l'un de 300 fr., pour un lot de juments de deux au moins, âgées de 2 à 3 ans ; et deux autres, l'un de 200 fr., l'autre de 100 fr. pour des juments à primer individuellement.

M. Trémoulet, conseiller d'arrondissement du can-

Digitized by Google

ton de Ryes, a, de son côté, offert deux médailles d'argent, dont une de grand module, pour les meilleurs plants de pommiers, cette culture maintenant si rémunératrice.

Les concours de Trévières ont été fixés au dimanche 9 septembre prochain.

Ont ensuite été proclamés membres de la Société :

Première Section.

MM. Batillat, substitut à Bayeux ;
Degouy, professeur de sciences à Bayeux ;
Le Gallois, Aristide, agriculteur à Trévières ;
Le Gallois, Louis, agriculteur à Trévières ;
Le Goupil, Alfred, agriculteur à La Folie ;
Le Rossignol, Pierre, agriculteur à Formigny ;
Planquette, propriétaire à La Cambe ;
Poitevin, Auguste, maire à Formigny ;
Poret, propriétaire à Ver ;
Tallevast, Théophile, cultivateur à Villiers-le-Sec.

Deuxième Section.

MM. Bertrand-Callon, propriétaire à Port et à Paris ;
De Chanterenne, Henri, propriétaire à Bazenville ;
Colin, receveur de l'enregistrement à Bayeux ;
Fermal, avoué à Bayeux ;
D'Estaing, épurateur à Bayeux ;
Gautier, Camille, libraire à Paris ;
Marescot, Victor, curé de Formigny ;
Skrodski, Joseph, propriétaire à Bayeux.

Au cours de la séance, M. le président général a annoncé que le neuvième volume des mémoires de la Société est à la disposition des membres inscrits

Digitized by Google

lors de sa publication. Ceux-ci pourront donc le retirer chez M. Thieulin, trésorier, sur la présentation de leurs cartes individuelles.

La séance a été levée à 4 heures et demie.

Deuxième Section.

La deuxième section de la Société s'est réunie le vendredi 4 mai 1883, sous la présidence de M. Bertot.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Président a ouvert la séance en lisant une curieuse note sur les fosses Soucy, à Maisons.

Après avoir décrit le phénomène que présentent ces fosses, phénomène qui consiste dans l'absorption des rivières Aure et Drôme, par d'innombrables fissures ouvertes au sein des prairies qui environnent la fosse principale, M. Bertot se demande ce que deviennent les eaux ainsi absorbées, et, s'appuyant sur l'opinion de M. l'ingénieur Gouton, croit que ce sont elles qui reparaissent et jaillissent à Port-en-Bessin ; mais, partageant aussi les idées de M. Hérault, il pense qu'elles ne reparaissent pas seules et qu'elles sont alors mêlées à d'autres eaux provenant de sources inconnues, car leur volume à leur sortie, sur un espace de 13 à 1,400 mètres au bord de la mer, dépasse de beaucoup la quantité absorbée par les fosses.

M. Bertot fait remarquer ensuite combien seraient surprises les personnes qui, après avoir lu les exagérations auxquelles Ségrais s'est livré en décrivant les fosses du Soucy dans son poëme ATHIS, se trou-

Digitized by Google

veraient en face du paysage calme et tranquille qu'offre le vallon où elles sont situées ; à ce propos, il cite quelques vers de ce poème, et met sous les yeux de la réunion des photographies du paysage dues à la complaisance de notre confrère, M. de Franclieu.

Citant aussi les vers au moyen desquels J-B. G. Delauney a décrit le même phénomène dans son petit poëme BAYEUX ET SES ENVIRONS, il s'élève avec force contre les appréhensions exprimées par cet auteur au sujet des effondrements qui pourraient être occasionnés à Port-en-Bessin par ces cours d'eau souterrains, appréhensions qui paraissent avoir été partagées par M. l'ingénieur Baude, et par un illustre géologue normand, qui tous les deux probablement écrivaient sous l'influence du travail de Delauney.

Le but principal des recherches de M. Bertot était de déterminer la signification du mot *Soucy*.

Diverses étymologies ont déjà été proposées :

Souci *(Solsequium)* plante.
Souci, soins, inquiétude, chagrin.
Soucy, mot dérivé de *salix* (saule).
Souci, de *solsi*, employé au moyen-âge comme deuxième parfait de *solvo*.

M. Bertot, prenant toutes ces étymologies les unes après les autres, démontre combien elles sont inapplicables au nom qui sert à désigner les fosses de Maisons et termine endonnant, selon lui, la véri-

Digitized by Google

table signification du mot : Soucy n'est que la corruption de sourcil (petite source), terme dont l'on se sert encore dans nos campagnes, avec une variante, *sourcin*.

Le Secrétaire lit ensuite une étude sur la *Comédie de Longueville*, pièce de vers satyrique en patois normand, restée manuscrite, mais dont un grand nombre de copies sont connues et dont l'auteur, Bernardin Anquetil, naquit et mourut à Mandeville, où toute sa vie on le désigna sous le nom de l'*abbé* Anquetil, encore bien qu'il ne fût que minoré et qu'il eût été renvoyé du séminaire pour avoir écrit le quatrain suivant :

> Notre Seigneur jeûna quarante jours complets,
> Puis mourut à la fin cloué sur un calvaire ;
> S'il devait tant souffrir pour laver nos forfaits,
> Las ! que ne faisait-il six mois de séminaire.

Passant à l'examen de la satire objet de son travail, M. Doucet, tout en reconnaissant avec Pluquet qu'elle est pleine de verve et de malice, regrette qu'Anquetil l'ait écrite, car il la considère comme une mauvaise action, puisqu'elle est dirigée contre une famille honorable à tous les points de vue, famille au sein de laquelle l'auteur avait été cordialement accueilli.

En terminant sa lecture, M. Doucet ajoute : jusqu'à ces jours passés, on ne connaissait guère d'Anquetil que cette pièce de vers et quelques épigrammes d'un goût parfois douteux, mais grâce à la bienveillance de Mme Morel, veuve de M. Julien Morel, notre sympathique et regretté confrère, je suis devenu pro-

Digitized by Google

priétaire d'une quarantaine de feuillets remplis de poésies de ce satyrique auteur, écrites entièrement de sa main ; lorsque j'aurai pu les examiner à loisir, je me permettrai, si vous le voulez bien, de vous soumettre celles qui m'auront paru les plus dignes de votre attention.

M. Georges Villers clôt la séance en lisant la quatrième partie de son mémoire sur la restauration de la Tour centrale au XV[e] siècle.

C'est de l'horloge que s'occupe aujourd'hui l'honorable secrétaire général : après avoir décrit celle qui existait au XVIII[e] siècle à Cluny, il raconte comment le Chapitre de Bayeux, ayant résolu de doter la cathédrale d'une horloge digne d'elle, se préoccupa de la faire exécuter ; invoquant ensuite les notes du fabricier, M. Villers donne des détails fort intéressants sur le prix du métal, le coût du charbon, le prix du cidre, du vin, sur les préparatifs de la fonte, etc., etc., puis nous dépeint la déconvenue de « Odo, fondeur de cloches, demeurant à Paris, dans la grande rue » lorsqu'on s'aperçut que les anses de la c oche étaient *faillies*.

Tout était à refaire, on recommença, et cette fois le résultat fut tel que le Chapitre octroya généreusement quarante sous aux ouvriers.

Cette gratification qui paraîtrait dérisoire aujourd'hui, était fort importante à cette époque, car alors le vin coûtait un sou la quarte, et les œufs, six sous six deniers le cent.

En terminant, M. Villers lit un article du compte

Digitized by Google

du fabricier, qui révèle un fait complètement ignoré jusqu'ici, c'est que l'heure était frappée sur le timbre de l'horloge par des hommes d'armes :

« *Au maître des mouvements, quand fut assis le* « *premier homme d'armes, pour un pot de vin à* « *boyre en haut. . . . . 18 deniers.* »

Après la lecture de cette très-intéressante communication que son auteur promet de compléter par un cinquième chapitre, un nouveau membre est présenté pour la section et la séance est levée.

Il est 9 heures 1/2.

Séance des Bureaux.

Les membres composant les bureaux de la Société, se sont réunis le samedi 2 juin, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : MM. Pilet des Jardins, président de la 1re section, comte du Manoir de Juaye, vice-président général, Georges Villers, secrétaire-général, Desramé, vice-président général, Hector Le Sueur, secrétaire de la 1re section, Doucet, secrétaire de la deuxième section, Renaude, vice-secrétaire de la 1re section, Anquetil, vice-secrétaire de la deuxième section.

La séance a été ouverte à 2 heures 1/2, sous la présidence de M. Pilet des Jardins, qui donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Toustain, président

Digitized by Google

général s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, retenu qu'il est, dans sa commune, par le récensement des chevaux.

Sur la proposition de M. Villers, soixante francs sont votés pour souscription de la Société à la statue qu'élève la ville de Caen à Auber.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre par laquelle la Société Eduenne propose d'échanger ses publications avec celles de la Société.

Cette offre est acceptée avec empressement.

Par une lettre en date du 24 avril dernier la Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique de Valognes, représentée par son president M. de Croisilles, a proposé, en annonçant l'envoi d'un volume de ses mémoires, d'entrer en correspondance avec notre Société et d'échanger leurs publications.

Comme la précédente proposition, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Communication est donnée d'une demande de souscription pour le monument à élever à Léonce de Lavergne.

Tout en reconnaissant combien sont fondés les droits de cet éminent agriculteur à la reconnaissance de ses concitoyens, la réunion laissant à chacun des membres de sa Société sa liberté d'action, décide de ne pas souscrire officiellement.

Grâce à l'intervention et aux démarches de M. Ga-

Digitized by Google

briel Joret-Desclosières, le ministère de l'instruction publique a admis la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, au nombre de celles auxquelles sera adressé le précieux répertoire que publie la Commission des études historiques et qui analyse les travaux de toutes les Sociétés savantes : le premier volume est parvenu à M. le président général.

La réunion charge le secrétaire de la 2e section qui a déjà correspondu à cet égard avec M. Desclosières, de lui exprimer ses sentiments de reconnaissance .

M. le ministre de l'Agriculture ayant demandé à la Société de déléguer un de ses membres, pour la représenter au Concours regional de Caen : à l'unanimité M. Hector Le Sueur est nommé délégué.

Il en est de même pour M. G. Villers qui est chargé de représenter la Société à la cérémonie d'inauguration de la statue d'Auber qui aura lieu à Caen , le dimanche 10 courant.

Présentées régulièrement par leurs parrains , les personnes dont les noms suivent sont admises dans la Société :

Deuxième Section.

MM. Philippe Despallières, propriétaire à Bayeux ;
Duc, juge-suppléant près le tribunal civil de Bayeux.

Membre correspondant.

M. l'abbé Sauvage, correspondant du ministère de

Digitized by Google

l'instruction publique, pour les travaux historiques à Ectot-l'Auber (Seine-Inférieure).

Avant de lever la séance, M. Pilet des Jardins, a exprimé à la réunion ses regrets de ce que l'état de sa santé ne lui ait pas permis d'assister à la séance où le programme du concours de Trévières a été arrêté. Il eût été heureux d'offrir pour ce concours comme il l'a fait pour celui d'Isigny, une médaille d'honneur en vermeil, destinée à récompenser le meilleur et le mieux tenu des plants de pommiers visités par la commission des fermes.

« A l'avenir » a-t-il ajouté, j'autorise le bureau à « inscrire d'office au programme des Concours, cette « médaille en mon nom. »

La séance est levée à 4 heures.

Le présent volume en était arrivé à cette hauteur lorsque la mort est venue priver la Société des lumières de M. Doucet, l'honorable Secrétaire de la 2me Section, et rédacteur des pages qui précèdent.

Le Vice-Secrétaire de la même section, suppléant d'office le regretté défunt, continue la publication commencée.

E. A.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

9 Septembre 1883

CONCOURS AGRICOLES

A TRÉVIÈRES

Dimanche dernier, 9 septembre, a eu lieu, dans le bourg de Trévières, le 40e concours de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Trévières avait pris un air de fête. Un grand nombre de maisons étaient pavoisées, des oriflammes pendaient aux mâts élevés le long des rues, et de gracieux arcs-de-triomphe mariaient leurs éléments verdoyants à ces couleurs françaises qui ont fait le tour du monde. Devant les habitations couraient, soutenus de place en place par des poteaux, des cordons de lanternes vénitiennes aux parois multicolores. Voilà pour l'ensemble. Mais chaque habitant avait voulu contribuer individuellement à l'éclat de la fête; aussi, voyait-on les maisons particulières décorées suivant le goût et les facultés de leurs propriétaires. Une certaine émulation de bon aloi contribuait puissamment à l'effet général.

Digitized by Google

Des salves d'artillerie d'un caractère tout pacifique saluèrent le lever d'un soleil splendide qui semblait, lui aussi, s'être mis en frais de toilette pour ce jour-là. Dès 8 heures, ses chauds rayons éclairaient le concours de labourage.

Les autorités réunies à la mairie, et ayant à leur tête le sympathique M. Salles, maire de Trévières, firent la plus aimable réception au bureau et aux Membres de la Société d'Agriculture. M. Salles adressa à M. le comte de Toustain, son président, une allocution cordiale, dans laquelle, après lui avoir souhaité la bienvenue, il l'assura de la franche et loyale hospitalité de ses administrés. M. le Président répondit dans les termes les plus dignes aux grâcieux compliments qui lui étaient adressés, et la Compagnie prit congé de ces messieurs de Trévières jusqu'à l'heure des concours.

A dix heures eut lieu la grand'messe, pendant laquelle l'*Union musicale* de Trévières fit entendre des symphonies religieuses. Une messe basse, dite à 11 heures 1|2, par M. le curé doyen, pour la commodité des Membres de la Société qui avaient dû aller déjeuner pour assister aux concours de midi, avait réuni un grand nombre de personnes. Un artiste, M. l'abbé Hamel, tenait l'orgue et accompagna un jeune enfant dont la magnifique voix de soprano soupira mélodieusement le bel *Ave Maria* de Gounod. Une quête fructueuse fut faite par Mme Salles, accompagnée de M. de Toustain.

A midi, commencèrent les différents concours. Celui des bestiaux, où l'on comptait cent soixante et quelques têtes de bétail, offrait un magnifique spec-

Digitized by Google

tacle. Les individus étaient moins nombreux qu'au concours précédent, à Isigny, mais les connaisseurs y trouvaient de plus beaux types. Les bêtes de l'espèce chevaline montraient aux étrangers les richesses de nos pays d'élevage. Quelques cultivateurs et industriels avaient exposé sur la place des machines et des ustensiles utiles à l'agriculture. Un peu plus loin étaient placées les races ovine et porcine, et l'exposition de volailles.

Les opérations des jurys, composés de cultivateurs émérites et entourés de l'estime publique, furent rapidement menées, et la liste générale des prix put être établie pour 4 heures, comme le portait l'affiche. A ce moment, les sapeurs-pompiers et la musique du bourg vinrent prendre les Autorités (M. le Sous-Préfet venait d'arriver) et le bureau et les Membres de la Société d'agriculture, et les conduisirent sur une estrade élevée au milieu de la place. M. le comte de Toustain prit le fauteuil de la présidence et invita à prendre place à sa droite, M. le Sous-Préfet, représentant le Gouvernement, et à sa gauche, l'honorable député de l'arrondissement, M. le baron Gérard, conseiller général du canton de Balleroy. Etaient présents : M. Salles, notaire, maire de Trévières ; M. L. Pilet-Desjardins, président de la première section de la Société, vice-président au tribunal de la Seine, conseiller général du canton d'Isigny; M. le baron Maurice Gérard, conseiller d'arrondissement pour le canton de Trévières ; M. Morière, doyen de la faculté des sciences de Caen ; M. Joret, professeur à la faculté des lettres d'Aix ; M. G. Villers, secrétaire général de la Société et conseiller d'arrondissement, M. Le Petit, conseiller d'arrondissement, vice-prési-

Digitized by Google

dent de la première section ; M. Le Sueur, secrétaire de la première section ; M. Doucet, secrétaire de la deuxième ; M. Renaude, vice-secrétaire de la première section ; M. Anquetil, vice-secrétaire de la deuxième ; un certain nombre de Membres de la Société et d'invités.

Les jeux et divertissements, annoncés comme devant avoir lieu sur la grande place pendant le concours, étaient en pleine activité, si bien qu'il fallut imposer une sourdine à leurs éléments bruyants afin de permettre à l'*Union musicale* de faire entendre et goûter l'un de ses morceaux. Ce morceau terminé, M. le comte de Toustain s'avança au bord de l'estrade et prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est pour la septième fois que la Société d'Agriculture de Bayeux vient tenir ses asises à Trévières et depuis sa fondation c'est le 40e Concours annuel auquel elle aura invité tous ses amis. Car, en se transportant au milieu de vous, la Société retrouve partout des membres dévoués, qui comprennent l'étendue de leurs devoirs et ont le sentiment des services qu'ils peuvent rendre à nos populations agricoles. Répondant par sa section d'agriculture aux besoins de la première industrie de notre arrondissement, par sa section des sciences arts et belles-lettres aux intelligentes aspirations de l'esprit, que nous réclamons comme un des plus beaux apanages de notre Normandie, la Société de Bayeux représente l'ensemble des forces vives du pays, et c'est avec

Digitized by Google

confiance qu'elle en parcourt tour à tour tous les cantons.

« Avant de convier les agriculteurs et les éleveurs du canton de Trévières à nous exposer ici les plus beaux spécimens de leurs animaux, la Société a fait appel aux propriétaires et aux fermiers des exploitations agricoles, pour pouvoir aller les visiter et constater les progrès accomplis dans cette contrée depuis six ans.

« Un trop petit nombre de cultivateurs ont répondu à cet appel, et si nous le regrettons vivement, c'est à cause de l'impossibilité où nous sommes de faire valoir tout ce que nous savons exister de bon et de bien dans ce beau canton. Quelques-uns ont bien voulu cependant nous permettre d'aller les voir, et notre honorable secrétaire M. Le Sueur, avec sa compétence bien connue, va vous exposer tout-à-l'heure, le résultat des observations de la commission de la visite des fermes. En distribuant des encouragements bien mérités, nous serons encore très-heureux d'avoir à récompenser les longs et dévoués services de ces domestiques, de ces servantes qui ont bien mérité de leurs maîtres et ont contribué d'une façon modeste mais efficace à la richesse de notre pays. N'est-ce pas, en effet, une des plus grandes nécessités dans une ferme que celle d'avoir de bons serviteurs. Vous avez entendu parler du testament de Mme d'Escayrac de Lauture, fille du célèbre médecin M. Rayer, qui a légué à la commune d'Anctoville, dans le canton de Caumont, un capital de 200,000 fr., et tous ses biens fonds, représentant près de 50,000 fr. de rente, pour y fonder un orphelinat

Digitized by Google

agricole pour les jeunes filles indigentes de l'ancienne province de Normandie. La Commission chargée de l'administration de cet Orphelinat a décidé que les jeunes filles « seraient soumises au ré-
« gime des sabots, des étables et des fermes. Leurs
« logements seront simples, rustiques, exempts de
« luxe. On écartera toutes les superfluités qui pour-
« raient donner aux orphelines l'idée qu'elles déro-
« geraient en devenant servantes. »

« Applaudissons, Messieurs, à cette excellente direction à donner à l'Orphelinat d'Anctoville, et espérons que de cette école d'apprentissage, sortiront, jeunes encore (car les orphelines n'y resteront pas au-delà de leur 21e année) de bonnes filles connaissant bien leur métier de servantes et de laitières.

« Vous le savez, Messieurs, dans le canton de Trévières, sa richesse consiste surtout dans la beauté, la bonté, la pureté de notre belle race bovine Cotentine. Notre désir serait de la voir se conserver pure, sans aucune adultération, sans aucun croisement qui pourrait en altérer les qualités. La race Normande, essentiellement favorable à tous les produits de la laiterie, cette race qui fait que nos beurres sont toujours au premier rang à la halle de Paris, doit vous être trop précieuse, pour que nous ne fassions pas tous nos efforts pour la conserver dans toute sa pureté.

« Nous avions pensé à créer au centre du pays une Vacherie Normande. La réalisation de ce projet, a rencontré jusqu'à présent des obstacles, dont la persévérance finira peut-être par triompher. En attendant, le Gouvernement, sur le vœu exprimé par

Digitized by Google

le Conseil général du Calvados dans sa séance du 26 aout 1882, a pris, le 27 janvier 1883, un arrêté instituant un Herd-Book, c'est-à-dire un registre officiel permettant de constater et de suivre la filialion des animaux de la race bovine Normande.

« Une commission a été nommc é, elle doit commencer ses tournées du 15 octobre au 15 novembre, par la visite des départements du Calvados et de l'Eure. Nous ne saurlons trop vous engager à vous hâter d'adresser à M. le Préfet du Calvados vos demandes d'inscriptions. Des formules ont été déposées aux mairies, et elles doivent être parvennes à l'Administion à Caen avant le 15 septembre, seront inscrits dans ce livre généalogique : 1° Les animaux reproducteurs de race absolument pure, qualifiés au point de vue des formes et des aptitudes. et choisis avec une extrême sévérité ; 2° Les animaux issus de père et de mère déjà inscrits. Il ne sera admis aucun sujet mâle de moins de douze mois.

« Les femelles seront inscrites provisoirement dès l'âge de deux ans ; mais cette inscription ne deviendra définitive qu'après que la Commission aura reconnu leurs aptitudes laitières

« La création de ce registre officiel et généalogigue a une grande importance. Vous l'avez compris, c'estla garantie que notre belle race laitière ne dégénérera pas, et qu'elle tendra toujours à s'améliorer par le choix de bons reproducteurs. — Il en sera de même que pour l'espèce chevaline. Le Concours d'aujourd'hui a présenté des types d'une telle beauté, que les éleveurs de ce canton doivent tout faire pour conserver pure la race de ces magnifiques animaux.

Digitized by Google

« Le Concours hippique organisé sur la demande et grâce aux prix offerts par votre honorable Conseiller d'arrondissement, M. Maurice Gérard, si au fait de toutes les questions qui intéressent le canton de Trévières, nous a donné l'occasion d'admirer de belles pouliches. Ce Concours était bien dû au canton, qui par ses souscriptions, a su se créer à son chef-lieu une belle station d'étalons. Trévières doit être fier de son haras, appelé à progresser. De quatre étalons, à l'origine, le nombre s'en est accru considérablement. On en compte neuf aujourd'hui.

« Les derniéres statistiques ont constaté partout la dépopulation des campagnes au profit des villes. Il appartient aux Sociétés d'agriculture de réagir contre ce mouvement. Nous ne saurions trop répéter aux agriculteurs de rester agriculteurs. Croyez-le bien, c'est le crédit de la terre qui est le plus sûr de tous. Combien de nobles existences se sont écoulées vertueuses et honorées près du clocher de leur village et de la tombe de leurs aïeux. Puisse ce souvenir retenir les imprudents qui voudraient aller s'entasser dans les villes, et s'y exposer aux conseils de la misére, aux entraînements du vice, et devenir le jouet d'amères déceptions. Soyons toujours fiers de nos bonnes familles d'agriculteurs du Bessin. — Il y a aussi des joies dans cette saine vie des champs, et rappelons en terminant qu'au dernier concours régional de Caen, la plus haute récompense a été accordée à l'un de nos meilleurs cultivateurs, à M. Aristide Le Gallois, fermier aux Tourailles, de la commune de Trévières. Le prix cultural, consistant en un bel objet d'art de 500 fr. et une somme de 2,000 fr. lui a été décerné, et si par des motifs qui nous sont inconnus,

Digitized by Google

la prime d'honneur n'avait pas été suprimée, nous pourrions penser qu'elle aurait été gagnée par un cultivateur de l'arrondissement de Bayeux.

« Honneur à nos exceilents cultivateurs Normands!

« Je vais donner la parole à M. le Rapporteur de la Commission de la visite des fermes ; mais je ne voudrais pas terminer sans remercier encore bien haut les habitants du canton et de la commune de Trévières, qui ont fait tous leurs efforts pour rendre cette journée exceptionnellement agréable et faciliter les travaux de la Société d'Agriculture. Le bourg de Trévières nous a présenté l'aspect le plus charmant, et en adressant les compliments les plus mérités aux organisateurs de la fête, la Société a voulu décerner une médaille d'argent au zélé garde-champêtre qui s'est particulièrement distingué dans le travail de décoration des édifices communaux.

« Et maintenant, Messieurs, conservons le meilleur souvenir de ce concours, favorisé par le plus beau temps, aidé puissamment par les primes offertes spontanément par notre honorable député, le baron Gérard, par son fils, votre Conseiller d'arrondissement, par de généreux donateurs ; nous avons eu l'exhibition de magnifiques animaux, 14 pouliches et 100 bêtes à cornes dont 14 taureaux. Mais j'ai hâte d'entendre proclamer les succès du concours, et je cède la parole à notre sécrétaire de la Société d'agriculture. »

Lorsque les applaudissements qui éclatent à la fin de ce discours ont cessé de se faire entendre, M. H.

Digitized by Google

Le Sueur, secrétaire de la Commission instituée pour la visite des fermes, lit son rapport, qui est aussi fort applaudi.

Rapport de M. LE SUEUR

Ferme de Moulagny

Appartenant à M. Verjat, Conseiller général, demeurant à Clécy

Médaille de Vermeil

Les bâtiments de cette ferme, placés au milieu des terres dépendant de la propriété, sont disposés en carré et closent la cour sur une grande partie de l'enceinte. Cette disposition très-avantageuse permet une surveillance facile, et procure une grande commodité dans les différents besoins de l'exploitation.

Les divers bâtiments, tous couverts en ardoises, sont dans un parfait état d'entretien, et disposés intérieurement de manière à pouvoir maintenir les animaux en bonne santé pendant le temps de la stabulation.

La porcherie, grand bâtiment divisé en compartiments égaux, mérite une mention toute spéciale, par l'ebon ensemble de sa disposition, et la facilité avec laquelle les soins de propreté peuvent être donnés.

L'étable à vaches, bien aménagée, permet de rentrer en hiver trente vaches dans le même appartement. Des rateliers et des mangeoires en pierre sont fixés au mur d'un seul côté seulement, de l'autre côté, les

Digitized by Google

animaux reçoivent leur ration dans des auges en bois: le manque de largeur n'a pas permis de pouvoir adopter la même disposition pour les deux côtés, du reste nous retrouverons également le même défaut pour la profondeur de la charterie. Des rigoles prennent les purins pour les conduire à la fumière de manière à ne point laisser perdre les engrais liquides.

L'écurie est fort bien amenagée, les conditions d'hygiène pour les chevaux sont excellentes, et avec une dépense bien légère, on pourrait faire tomber directement les fourrages dans l'écurie et l'étable, alors M. Verjat aurait réalisé la perfection pour Cette partie des bâtiments de son exploitation.

Les granges spacieuses sont bien aérées et ne craignent pas l'humidité, le pressoir est grand, bien disposé, et renferme deux citernes, l'une intérieure, pour recueillir le jus de la pomme, et l'autre extérieure, est destinée à fournir une provision d'eau pour le brassage. Il serait à désirer que toutes les fermes eussent une provision d'eau ainsi ménagée à proximité du pressoir, la fabrication en serait d'autant meilleure, car si l'eau trop vive peut dans certains cas nuire à la bonne réussite de la préparation du cidre, il ne faut pas tomber dans l'excès contraire et, sous prétexte d'employer de l'eau rompue utiliser les eaux sales recuillies dans le milieu de la cour, elles sont plus utilement employées à arroser les fumierr ou à couper les purins pour porter des engrais liquides sur les récoltes.

La maison manable, grande construction ancienne est placée sur un des côtés du rectangle des bâtiments, et se trouve isolée du reste des construc-

Digitized by Google

tions. Elle repose sur la voûte d'une cave bien disposée, très-fraîche tout en étant parfaitement protégée contre l'humidité, tout au tour règne une rigole qui reçoit l'eau que la parois pourrait laisser filtrer, cette eau trouve son écoulement au moyen d'un tuyau de drainage se rendant à la partie supérieure d'un abreuvoir.

La laiterie, située à l'extrémité de la maison, est bien orientée et paraît des plus faciles à maintenir à un bon degré de température ; la baratterie placée à côté est un peu petite, elle sert en même temps de crémerie.

La laverie renferme un bon fourneau et une pompe correspondant directement avec la chaudière et la baratte, un troisième robinet placé à la partie inférieure donne l'eau nécessaire pour le ménage.

Dans l'ensemble de la ferme il faut faire ressortir la bonne disposition de la fumière, et les soins pris pour permettre un accès facile de tous les bâtiments.

La cour est entourée d'un large trottoir, presque une vraie route sur laquelle passent les voitures d'exploitation pour se rendre aux granges ou à la charreterie

Dans le côté de la cour le plus voisin de la porcherie, de l'étable et de l'écurie se trouve une large fumière maçonnée recevant tous les purins et permettant de les conserver, il serait à désirer que dans une partie de cette belle fumière une fosse à purin fût ménagée afin d'empêcher, pendant les grandes pluies, les eaux de la cour d'aller se mélanger avec les purins que l'on devrait seuls employer à arroser

Digitized by Google

le fumier, lorsque la quantité dont on dispose est suffisante.

Ferme du Lieu aux Moines, à Saon.

Médaille d'Argent

M. Vacquerie possède à Saon une ferme nouvellement construite. La disposition de l'ensemble est bien comprise, les appartements grands et spacieux permettent une exploitation des plus faciles. Les étables sont bien aérées et peuvent contenir environ 20 vaches. Les remises sont vastes et permettent de laisser le soir les fourrages revenus trop tard des champs, en lieu sûr et à l'abri du mauvais temps, en attendant l'heure favorable pour les mettre dans les greniers. Les écuries, bien pavées, présentent des conditions d'hygiène favorables pour les chevaux.

La laiterie et la baratterie sont bien aménagées et peuvent être maintenues facilement dans le plus grand état de propreté.

L'ensemble des bâtiments d'exploitation est en très-bon état et a depuis quelques années été complètement changé, mais il reste encore à faire une fumière, et à diriger les eaux de pluie hors de la cour.

La disposition du terrain renfermé dans le quadrilatère des bâtiments, permet de faire à peu de frais les améliorations signalées plus haut. Après on pourra dire que tout est en bonnes conditions pour une exploitation facile.

En conséquence, la commission a cru devoir ac-

Digitized by Google

corder à M. Vacquerie d'Isigny, une médaille d'argent.

M. Dupont-Labay, à Saon.

Médaille d'Argent

M. Dupont-Labay n'est pas, dans le vrai sens du mot un agriculteur, mais il est l'ami de l'agriculture, et veut arriver à améliorer les anciens errements, aussi aucun sacrifice ne lui coûte pour arriver à bien faire.

Possesseur d'une charmante propriété d'environ 13 hectares, à Saon, il n'a reculé devant aucune dépense pour faire de ses bâtiments une sorte de ferme modèle qu'il est bon de citer et de mettre en vue pour donner l'exemple et servir de modèle.

Ferme de M. Legallois, Louis.

Médaille de Vermeil

La commission a vu avec plaisir le frère du lauréat du grand concours régional de Caen se mettre sur les rangs et prendre part aux luttes pacifiques de l'agriculture.

Très-bon cultivateur et désireux de bien faire, M. Legallois Louis, ne recule devant aucun sacrifice et tient à honneur de maintenir la réputation agricole de son nom, il vient aujourd'hui recueillir le fruit de son labeur.

Les herbages, source principale des produits dans le canton, sont les meilleures conditions, et sa laiterie, admirablement dirigée par Mme Legallois, mé-

Digitized by Google

rite tous les éloges. L'installation défectueuse, au point de vue des bâtiments, rend plus difficile la bonne réussite de l'exploitation laitière ; les appartements, mal scellés entre eux, augmentent les soins à prendre et malgré ces défauts, notre lauréat est un des bons producteurs beurriers du canton. Aussi, la Commission a-t-elle décerné à Mme Legallois une médaille d'argent, grand module, pour la bonne tenue de sa laiterie.

Les labours, maintenus dans un parfait état, nous ont présenté de belles récoltes ; mais là ne se bornent pas les constatations de la commission, il faut signaler en passant, l'emploi judicieux que M. Legallois sait faire des instruments agricoles que la science et l'étude persévérante des ingénieurs ont su mettre à la disposition des agriculteurs intelligents.

Ferme de Moulagny.

Exploitée par M. Jean-Jacques Danne,

Médaille d'Argent

Cette magnifique ferme comprend environ 70 hectares, à peine un tiers en labour. Aussi M. Danne possède-t-il une belle et nombreuse vacherie, plus de 40 vaches en plein rapport, avec un certain nombre d'élèves, car il faut dire que M. Danne élève lui même presque toutes ses vaches, en agissant ainsi il n'est pas étonnant pour la commission de rencontrer de si beaux animaux et de qualité rare pour la production du beurre.

Les labours bien tenus ne laissent voir aucune mauvaise production, et les récoltes bien réussies

Digitized by Google

promettent un bon rendement.

Certains herbages manquaient d'eau et rendaient l'exploitation difficile pour la fabrication du beurre, M. Danne n'a pas craint d'entreprendre à ses frais la construction de réservoirs alimentés par des pompes. Ces réservoirs de forme circulaire, se trouvent placés au point d'intersection des fossés et peuvent ainsi alimenter plusieurs prairies, la forme circulaire adoptée a permis de ménager au centre l'emplacement nécessaire pour l'établissement de la pompe qui se trouve ainsi parfaitement protégée des accidents que pourraient occasionner les animaux, et cela sans nécessiter un barrage spécial pour l'isoler.

Les pommiers, bien dirigés, tenus avec soin, et débarrassés des jets gourmands ou des plantes parasites, sont protégés par des barrages en bois.

La plus grande proprete règne dans tous les bâtiments de la ferme, la tenue de la maison est irréprochable et la laiterie mérite une mention toute spéciale.

Grande et bien aérée, elle est séparée avec beaucoup d'attention, facile à maintenir à une basse température, la crême monte dans de bonnes conditions et le beurre se fait bien, c'est sans doute pour ce motif que Mme Danne n'a pas encore reconnu la nécessité de mettre un thermomètre dans sa laiterie, cet instrument peu encombrant et peu dispendieux, rend cependant de grands services, et devrait se trouver dans les laiteries, ce serait, quelle que soit l'habileté de la fermière, une garantie de plus pour

Digitized by Google

la bonne fabrication du beurre dans son exploitation.

En présence des bons résultats obtenus par Mme Danne dans l'exploitation de sa laiterie, la commission lui décerne une médaille d'argent.

Ferme d'Ecrammeville

M. Arthur Marie fait valoir à Ecrammeville une grande étendue de terres appartenant à plusieurs propriétaires. Dans de telles conditions l'exploitation devient difficile, et les bâtiments insuffisants, mais l'activité de M. Marie a su grouper convenablement ses travaux et surmonter les difficultés inévitables en pareil cas.

Les bâtiments dant il dispose sont à peine suffisants et en assez mauvais état, la laiterie surtout était trop petite, il a fallu diminuer l'étendue d'une batterie déjà un peu exiguë pour satisfaire aux nécessités imposées par une grande exploitation laitière.

La propreté la plus grande règne dans l'ensemble de la ferme, la laiterie est bien tenue et fait honneur à Mme Marie, aussi la commission voulant témoigner sa sollicitude envers l'industrie la plus importante du canton lui a-t elle décerné une médaille de bronze.

Les labours sont bien, et de beaux plants de pommiers complètent l'ensemble de l'exploitation.

Digitized by Google

Défrichements dans les Landes de Bernesq

Médaille d'Argent

Il y a deux ans. M. Rouxeville avait acheté environ 6 hectares de bruyères et d'ajoncs dans les landes de Bernesq ; sans être né agriculteur, le nouvel acquéreur avait le gout de l'agriculture et voulait prouver combien il est facile, avec de l'activité et des capitaux, de mettre en valeur des terrains restés incultes.

M. Rouxeville a pleinement réussi dans sa tentative, et il faut espérer qu'il trouvera de nombreux imitateurs. Les terres incultes il y a deux ans sont maintenant en bon rapport ; les mauvaises productions ont disparu pour faire place à de belles récoltes, et dans quelques années, de bons pâturages seront en exploitation là où peu de temps avant il était impossible de rien récolter.

Certains viendront dire, en présence des faits accomplis : il faut avoir de grandes ressources pécuniaires pour agir ainsi, et malgré cela, on n'est pas sûr de réussir.

Il est évident que dans certains terrains abandonnés il ne serait point avantageux, ni même pratique de tenter ces défrichements, mais là n'est pas le cas; les landes de Bernesq, situées sur un fonds de pierre encore assez éloigné, permettent la culture et la création de prairies. La nature même du sol demande de l'herbe, et si on ne peut engraisser d'animaux sur ces terres, ni même fabriquer de beurres extra-fins, il sera toujours facile de produire de bons

Digitized by Google

beurres, des beurres qui se conserveront bien et qui pourront être exportés. C'est vers ce but que doit tendre l'agriculture de l'arrondissemeut de Bayeux.

La commission adresse ses félicitations à Monsieur Rouxeville et lui décerne une médaille en argent.

POMMIERS

En présence des ravages causés par le phyloxerra la Normandie doit chercher à augmenter sa production de pommes et à remplacer le vin boisson essentiellement nationale, par une boisson également nationale. De nombreux efforts ont déjà été faits dans ce sens, et il faut continuer activement ce qui a déjà été si bien commencé.

MM. Pilet des Jardins, ancien député, conseiller général pour le canton d'Isigny, et M. Trémoulet conseiller d'arrondissement pour le canton de Ryes ont offert des médailles que la Société est chargée de distribuer.

Médaille de Vermeil
offerte par Monsieur Pilet des Jardins.

M. Dupont-Labay, pour sa bonne culture de pommiers à Saon.

Médailles d'Argent
offertes par Monsieur Trémoulet.

Digitized by Google

M. Danne, ferme de Moulagny, à Mosles.

M. A. Marie, à Ecrammeville.

AMÉNAGEMENT DES FUMIERS

Médaille d'Argent

M. Danne a su mettre à profit les avantages offerts par le bon aménagement de sa fumière et nous avons constaté que si les récoltes étaient belles, elles avaient été bien engraissées et que l'année prochaine il en serait encore de même, si nous en jugeons par la quantité de fumiers disposés à être employés.

A ce moment, a lieu la proclamation des noms des récompenses, tâche ingrate et difficile, à cause du bruit des jeux et divertissements qui ont lieu sur la même place.

Liste des Récompenses

Constructions Rurales

Médaille d'honneur en vermeil : M. Verjat, de Clécy, propriétaire de la ferme dé Moulagny.

Médaille d'argent : M. Dupont-Labay, pour ses constructions à Saon.

Médaille d'argent : M. Vacquerie, d'Isigny, pro-

Digitized by Google

priétaire de la ferme du Lieu-aux-Moines, à Saon.

Haras

A ce moment, M. G. Villers prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« L'élevage des chevaux est devenu, depuis quelques années, une des grandes ressources du pays ; grâce à l'intervention des haras de l'Etat, l'industrie privée de l'élevage a vu monter son niveau et de cette émulation existant entre les efforts du Gouvernement et les efforts des particuliers, il est résulté une remarquable amélioration de notre race chevaline.

« Ce résultat est d'autant plus heureux que la culture du blé et du colza n'étant plus rénumératrice, il faut que l'agriculture trouve d'autres ressources.

« Le bourg de Trévières a fait beaucoup pour contribuer à l'extension, dans le canton, de l'élevage du cheval.

« Grâce à des libéralités privées, recueillies dans le canton ; grâce aussi aux sacrifices du Conseil municipal, un remarquable dépôt d'étalons a été construit dans la commune et rend, aux éleveurs du pays, d'éminents services.

« L'exemple donné par Trévières ne saurait être trop encouragé et trop honoré.

« Aussi, pour remercier la population de Trévières et celle du canton d'un acte intelligent, si profi-

Digitized by Google

table à l'agriculture, la Société des agriculteurs de France, la plus considérable association du pays, nous a-t-elle chargé d'offrir, en son nom, à l'Administration municipale de Trévières, une de ses grandes médailles d'argent, que nous prions M. le Président de bien vouloir remettre à M. le Maire, comme un témoignage de sa reconnaissance. »

Médaille d'argent grand module, offerte par la Société des Agriculteurs de France : *La commune de Trévières*, pour construction de bâtiments destinés à loger la station d'étalons.

Tenue et direction des exploitations

1er Prix, médaille de vermeil : M. Legallois, Louis, à Trévières.

2e Prix, médaille d'argent : M. Danne, Jean-Jacques, à Mosles.

3e Prix, médaille d'argent : M Rouxeville, de Tournières, pour ses défrichements dans les landes de Bernesq.

4e Prix, médaille de bronze : M. Marie, Arthur, à Ecrammeville.

Laiterie.

1er prix, médaille d'argent : Mme Legallois, Louis, de Trévières.

2e prix, médaille d'argent : Mme Danne, à Mosles.

3e prix, médaille de bronze offerte par la Société de l'industrie laitière : Mme Marie, Arthur, d'Ecrammeville.

Pommiers

1er prix, médaille de vermeil, offerte par M. Pilet-Desjardins

Digitized by Google

président de la section d'agriculture : M. Dupont-Labay de Bayeux.

2e prix, médaille d'argent, grand module, offerte par M. Trémoulet : M. Danne de Mosles.

3e prix, médaille d'argent offerte par M. Trémoulet : M. Marie Arthur, à Ecrammeville.

Aménagement des fumiers

Médaille d'argent : M. Danne, ferme de Moulaguy, à Mosles.

Récompenses aux meilleures vacheries

1er prix, médaille d'or et 100 fr., offerts par M. le comte de Toustain, président de la Société : M. Thomas Castel, de Maisons,

2e prix, 100 fr., efferts par M. le baron Henri Gérard, et une médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. Henri Ygouf, de Vierville.

3e prix, 100 fr., offerts par M. le baron Henri Gérard : M. Médéric Guilbert de Mosles.

PRIX DE MORALITE

Hommes

1er prix, 100 fr. : M. Philippe Couespel, chez M. Couillard à Mandeville.

Rappel honorable de 2e prix avec une médaille de bronze offerte par la Société des Agriculteurs de France : M. Edouard Morand, chez M. Demagny, à Colombiéres, 30 ans de services.

2e prix, 50 fr. ; M. Xavier Cousin, chez M. Vautier, à Etréham.

Digitized by Google

3e prix. 25 fr. : M. Alex. Gosselin, chez M. M. J.—L. Vimard à Mandeville, 22 ans de services,

1e mention honorable, M. Aimé Letourneur, chez M. Ed. Daon à Bricqueville, 20 ans de services.

2e mention, M. Amand Carel, ouvrier maréchal chez M. Guérin à Mosles, 19 ans de services.

3e mention, M. Pierre Perrette chez M. Dubosq à Blay, 18 ans de scrvices.

4e mention, J.-Baptiste Seigle chez M. Guesnon à Tour, 13 ans de services.

5e mention, M. Albert Le Comte, chez M. G. Letourneur de Crouay, 12 ans de services.

Femmes

1er prix, 100 fr. Mlle Adèle Laurent, chez M. P. Jean à Trévières, 30 ans de services.

2e prix, 50 fr. Mlle Félicité Le Coquet, chez M. Daon à Bricqueville, 27 ans de services.

3e prix, 25 fr. Mlle Marie-Françoise Lefèvre, chez M. Avenel, à Colleville, 19 ans de services.

Mention honorable : Mlle Hortense Lehulle, chez M. Pierre Paysant, à Mosles, 18 ans de services.

Concours de Labourage

1re prime, 80 fr. ; M. Alex. Thorel, chez M. Aristide Le Gallois, à Trévières.

2e prime, 70 fr. : M. Viel, cultivateur à Trévières.

Digitized by Google

3e prime, 60 fr. : M. Théophile Marie, chez M. Al. Le François, à Saon.

4e prime, 40 fr. : M. Aimable Marie, chez M. Louis Legallois, à Trévières.

Concours d'Animaux

Race bovine — Taureaux

1e prime d'arrondissement, 400 fr. : M. Marion, de Litteau.

2e prime d'arrondissement, 200 fr. : M. Louis Legallois, de Trévières.

1e prime cantonale, 300 fr. : M. Thomas Castel, de Maisons.

2e prime cantonale, 200 fr. : M. Aristide Le Gallois, de Trévières.

3e prime, 100 fr. offerts par M. le baron Maurice Gérard : M. Louis Anne, maire d'Aignerville.

Vaches laitières

1re prime, 150 fr. : M. Thomas Castel, de Maisons.

2e prime, 75 fr. : M. Adeline-Dubosq, de Russy.

3e prime, 50 fr. : M. Aristide Le Gallois, de Trévières.

Génisses

1re prime, 100 fr. : M. Thomas Castel, de Maisons.

2e prime, 75 fr. : M. Méderic Guilbert, de Mosles.

3e prime, 50 fr. offerts par M. le baron Maurice Gérard : M. H. Le François, de Saon.

Digitized by Google

Race Orine

1er prix, 30 fr. M. Henri Ygouf, de Vierville.

2e prix, 20 fr. M. Le Pégoix, de Formigny.

Race Porcine

1er prix, 30 fr. M. Henry Ygouf, de Vierville.

2e prix, 20 fr. M. Pierre Le Rossignol, de Formigny.

Race Galline

1r prix, médaille d'argent : M. Launay de Trévières, pour son exposition de volailles des races Houdan et Pavie.

2e prix, médaille de bronze : M. Guibert, Pharmacien à Trévières, pour son exposition de volailles des races Bentham et Campine argentée.

Mention honorable : M. Pierre Jean, de Trévières, pour son exposition de volailles, race cochinchinoise croisée.

Concours hippique

1r prix d'ensemble, 300 fr. offerts par M. le baron Maurice Gérard : M. Henri Ygouf de Vierville.

Prix supplémentaire créé par le Jury, 200 fr. offerts par M. *X*.., membre de ce jury : M. Henri Ygouf de Vierville, pour sa jument *Kadichad*, fille de *Ribaud* et *Dragon*, pur-sang.

2e prix, 200 fr. offerts par M. le baron Maurice Gérard : M. Ch. Le Verrier, de Huppain, pour sa jument *Mascotte* par *Templier*.

3e prix, 100 fr. offerts par M. le baron Maurice Gérard : M. G. Letourneur, de Crouay, pour sa jument *Téléphone* par *Télémaque*.

Digitized by Google

4e prix, 50 fr. offerts par M. le baron Henri Gérard : M. G. Le Tourneur, de Crouay, pour *Fridoline*, par *Orientale* et *Marx*.

5e prix, 50 offerts par M. X....: M. Aristide Le Gallois. de Trévières, pour sa jument *Ragot*, par *Phare*, la mère par *Gran-*

Récompenses accordées par la Société en dehors des Concours

Médaille d'argent à l'*Union musicale de Trévières*, pour le concours apprécié qu'elle apporte à la fête.

La remise de cette médaille a été précédée des paroles suivantes, prononcées par M. Villers :

Messieurs,

« Il y a bientôt deux ans, je me trouvais à Trévières, non pour prendre part à une solennité du genre de celle qui nous réunit aujourd'hui, mais pour assister à une fête de famille, à laquelle la courtoisie de M. le maire avait bien voulu me convier, comme l'un des enfants de la localité.

« C'était bien réellement une fête intime : il s'agissait du baptême d'un enfant nouveau-né

« Avec tous les membres de la famille je me pressais auprès du berceau de la petite fille, à laquelle rien ne manquait, pas même le bouquet de fleurs, image symbolique de la vie.

« Pas plus que les fleurs, les vœux ne firent défaut, et les miens furent du nombre.

« J'aurais voulu, comme la fée dont parle la chan-

Digitized by Google

son de Béranger, pouvoir octroyer à l'enfant quelques heureux dons: malheureusement, vous le savez, Messieurs, je ne suis pas sorcier... et, si un rôle eût pu m'être attribué en cette circonstance, c'eût été plutôt celui du pauvre vieux tailleur, l'aïeul de notre grand chansonnier.

« Quoi qu'il en soit, depuis ce temps cette enfant, bien faible à sa naissance, a vu ses forces s'accroître; elle est devenue bien portante et digne de vos sympathies, grâce à la bonne éducation qu'elle a reçue, et aux soins dont elle a été l'objet.

« Cette petite fille, Messieurs... c'est la Musique de Trévières, que j'ai l'honneur de vous présenter.

« Adolescente encore, mais adolescente pleine de cœur et de courage, elle vous a montré aujourd'hui ce qu'elle est capable de devenir.

« Notre protégée s'estimerait donc heureuse si, dans cette fête où vous venez couronner la jeunesse studieuse, vous daigniez récompenser aussi ses labeurs en lui accordant une médaille pour les résultats du présent, et aussi comme un encouragement pour les progrès de l'avenir.

Médaille d'argent. — M. Caël (Jean-Louis) garde-champêtre de Trévières, pour le goût et l'intelligence déployés par lui dans la décoration et l'illumination des édifices communaux, à l'occasion du Concours.

Enseignement agricole.

M. G. Villers rend compte, en ces termes, des tra-

Digitized by Google

vaux de la Commission chargée d'attribuer les récompenses aux maîtres et aux élèves.

« Messieurs,

« Moins favorisé en cela que l'hirondelle qui apprend seulement de la nature, l'art de bâtir son nid si artistement construit, l'homme, en venant au monde, n'apporte avec lui aucune notions des arts qui sont indispensables à son existence.

« Soumis à la loi fatale du travail, il faut qu'il demande à l'étude les connaissances qui lui donneront les moyens de protéger sa vie.

« Ce n'est pas seulement la pratique manuelle qui initie le travailleur aux secrets de sa profession ; il est nécessaire encore que des règles pratiques, des préceptes d'une rigueur mathématique, basés sur la science ou sur l'expérience, viennent diriger ses efforts vers un but assuré.

« C'est ainsi que le menuisier, que le tailleur de pierre demandent à la stéréotomie l'art d'assembler les corps solides, que le teinturier cherche dans les secours de la chimie le moyen de fixer les couleurs.

« C'est enfin dans la théorie scientifique que la pratique en général trouve les éléments de ses succès.

« Pendant longtemps, Messieurs, un seul art, et le plus important, a fait exception à cette règle générale.

« Pendant longtemps l'agriculture, la science de

Digitized by Google

nourrir l'homme et d'enrichir les nations, était pour l'enseignement uniquement abandonnée à la pratique.

« Ni les observations découlant de l'expérience, ni les ressources procurées par la chimie, ni les renseignements fournis par l'étude de la physiologie végétale ne venaient seconder le bon vouloir du cultivateur. Dans l'enseignement public on apprenait tout, même jusqu'à la chronologie des dynasties egyptiennes, tout, disons-nous, à l'exception de l'art de cultiver la terre.

« Cette lacune, existant dans l'enseignement de la jeunesse, était si regrettable que les Sociétés d'agriculture, pour la faire disparaître, stimulaient le bon vouloir, le dévouement du personnel enseignant, en inscrivant dans le programme de leurs concours des récompenses destinées aux maîtres et aux élèves.

« Notre association, Messieurs, s'est honorée de suivre cet exemple qu'elle pratique depuis près de quinze ans. Mais, depuis, un fait important s'est produit ; l'enseignement de l'agriculture, auparavant facultatif, a pris sa place officielle dans le programme de l'enseignement public. La réalisation de cette amélioration si vivement désirée, fait honneur au gouvernement de la République française et complète ainsi l'économie si fructueuse de la loi de 1883 sur l'instruction primaire, due au gouvernement issu de la Révolution de Juillet. Toutefois, nous avons cru, dans l'état de choses actuel, devoir récompenser le zèle et les succès des maîtres ainsi que l'aptitude des élèves qui, depuis sept ans, dans les cantons d'Isigny

Digitized by Google

et de Trévières ont dispensé et reçu les notions de l'enseignement agricole élémentaire.

« Nous disons les cantons d'Isigny et de Trévières, car l'année dernière, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous ne pûmes, à notre grand regret, nous occuper des écoles du premier de ces cantons.

« Aujourd'hui, par un acte de justice, nous allons faire participer aux récompenses décernées pour l'enseignement, les écoles d'Isigny qui ont concouru séparément entre elles devant un jury dont faisaient partie M. l'inspecteur primaire Marchis et M. Pierre Lepetit, notre agriculteur émérite.

« Avant de proclamer les résultats de ces concours qui ont été très-satisfaisants, nous devons dire que les élèves ayant atteint la moitié du maximum des points accordés ont seuls été récompensés.

Canton d'Isigny

« Dans le canton d'Isigny six écoles ont présenté 56 élèves des deux sexes sur lesquels 39 ont été jugés dignes de recevoir des récompenses.

« Le Jury a dû prendre en considération non-seulement la force des élèves, mais encore leur nombre et aussi les résultats précédemment obtenus par les maîtres.

« C'est sous l'empire de cette idée qu'il vous propose de décerner les récompenses.

Digitized by Google

Canton de Trévières

« Le canton de Trévières, aux examens duquel deux jours ont été consacrés par une commission composée de MM. l'Inspecteur Marchis, Salles, Rivière, Barbey, et du Secrétaire général de votre Société, a présenté un effectif de 103 élèves appartenant à onze écoles, sur lesquels 51 concurrents ont été récompensés.

« Voici la manière dont ont été réparties les récompenses.

Division supérieure

« En raison de l'importance de l'établissement d'instruction de M. Dodeman et en raison aussi de l'âge d'un certain nombre de ses élèves pourvus d'un certificat d'études, le Jury a pensé qu'il ne serait pas équitable de faire concourir les élèves de ce maître distingué avec les écoles fréquentées par de tout jeunes enfants ; c'est tout à la fois un honneur et un acte de justice ; M. Dodeman ne s'en plaindra pas, car le Jury lui accorde, comme aux deux frères Boscher, un prix d'un ordre supérieur.

« Pour récompenser dignement les instituteurs et les élèves, la Société d'Agriculture de Bayeux s'est imposée cette année de lourds sacrifices — elle ne le regrette pas — car elle a la conviction que les éléments d'émulation qu'elle vient de jeter dans deux cantons porteront leurs fruits ; ce seront des semences qui produiront plus tard une abondante moisson.

Digitized by Google

« Un instituteur du canton a présenté au jury six tableaux contenant des spécimens de plantes médicinales et nuisibles, bonnes à faire connaître aux enfants.

« Cet enseignement botanique, donné dans une sage mesure, peut être utile ; aussi le jury l'a-t-il pris en considération et pour encourager les bonnes intentions de M. Gérard, lui a-t-il accordé une mention honorable. »

Canton d'Isigny

Ecoles d'Isigny

Garçons.

Médaille de vermeil : M. BOSCHER (Félix), instituteur

Elèves récompensés : .

1. Lebourgeois, Alexis ; 2. Vautier, Eugène ; 3. Poincheval, Désiré ; 4. Commençal, Léon ; 5. Lebourgeois, Marcel ; 6. Lepaisant Jules ; 7. Hervieu, Georges.

Ecole des Filles

Rappel de médaille d'argent : Mme DÉSAUNAIE, institutrice

Elèves récompensées :

1. Lecoq, Victorine ; 2. Catherine, Elisa ; 3. Voisin, Delphine ; 4. Leroux, Aline ; 5. Leroyer, Berthe ; 6. Legoupil, Léontine.

Ecoles de Neuilly

Médaille de vermeil : M. BOSCHER (Louis), instituteur

Elèves récompensés

1. Basnel, Alfred ; 2. Rachinel ; 3. Ozouf ; 4. Barbey ; 5. Belhache, Eugène; 6. Deschamps ; 7. Leloup, Emile ; 8, Anne, Georges ; 9. Boscher, Louis ; 10. Lecaplain ; 11. Marie, Gustave ; 12. Lemelletier.

Digitized by Google

Ecole de Filles

Médaille d'argent : Mme LOGÉ, institutrice.

Elèves récompensées

1. Paris, Juliette ; 2. Houivet, Adélina : 3. Vautier, Armandine, 4. Paris, Elisa ; 5. Pignolet, Marie ; 6. Lebouvier, Elise ; 7. Mauger, Marie ; Desdevises, Victoria.

Ecole de Longueville

Rappel très-honorable de médaille d'argent, grand module.
M. HUE, instituteur

Elèves récompensés

1. Lizardi, Jules ; 2. Alexandre, Louis, 3. Joubert, Gustave ; 4. Le Grain, Alexandre ; 5. Lepetit-Dulonprey ; 6. Quézel, Léon.

CANTON DE TRÉVIÈRES

Ecoles de Trévières

Garçons.

Médaille de vermeil : M. DODEMAN, instituteur.

Elèves récompensés.

1. Bézot, Joseph ; 2. Vincent, Alexis ; 3. Morel, Louis ; 6. Bonnel, Charles ; 7. Dubuisson, René ; 8. Triquet, Jules ; 9. Navatier, Achille.

Filles.

Médaille de vermeil : Mme BONARD, institutrice.

Elèves récompensées.

1. Le Gallois, Marie ; 2. Le Dunois, Angéline ; 3. Le Couturier, Marie ; 4. Marie, Marie ; 5. Le Doyen, Marie ; 6. Dutout, Adolphine ; 7. Claude, Albertine ; 8. Camelot, Clémence.

Digitized by Google

Ecole de Mandeville.

Médaille d'argent : M. MARIE, instituteur

Elèves récompensés.

1. Lejolliot, Louis ; 2. Aubraye, Jean-Baptiste ; 3. Godefroy, Pierre ; 4. Hurel, Arthur ; 5. Lefèvre, Xavier ; 6. Poisson, Léon ; 7. Puget, Gustave.

Ecole d'Ecrammeville.

Médaille d'Argent : M. MAUDUIT, instituteur.

Elèves récompensés

1. Desmoles, Albert ; 2. Onfroy, Adrien ; 3. Roger, Félix ; 4. Le Goupil, Jules ; 5. Douchin, Emile.

Ecole d'Etreham.

Médaille d'argent : M. ROUSSEL, instituteur.

Elèves récompensés

1. Cottin, Emile ; 2. Roussel, Charles ; Lehédois, Louis ; 4. Denis, Charles.

Ecoles de Crouay.

Médaille de bronze : M. TIREL, instituteur.

Elèves récompensés.

Garçons.

1. Sauvegrain, Emile ; 2. Béziers, Jules ; 3. Ruelle, Armand ; 4. Letourneur, Népomucène.

Filles.

Médaille de bronze : Mme LALANDE, institutrice.

Elèves récompensées.

1. Hervieu, Eugénie ; 2. Guilbert, Clarisse ; 3. Aublet, Eugénie ; 4. Heudier, Marie.

Ecole de Blay.

Médaille de bronze : M. BOUILLON, instituteur.

Digitized by Google

Elèves récompensés

1. Goulet, Alfred ; 2. Grivel, Ferdinand ; 3. Mauduit, Albert.

Ecole de Bernesq.

Médaille de bronze : M. BRION, instituteur.

Elève récompensé

Le Grix, Victor.

Ecole de Rubercy.

Médaille d'argent : Mlle VALLÉE, institutrice.

Elèves récompensés

1. Thouroude, Augustine ; 2. Lajèhannière, Angéline.

Ecole de Colombières.

Médaille de bronze : Mme BARBIER, institutrice.

Elèves récompensés.

1. Viard, Léonie ; 2. Legendre, Laure ; 3. Duval, Marie ; 4 Alexandre.

Ecole de Surrain.

Mention honorable : M. GÉRARD, instituteur.

Indépendamment des concours ouverts par la Société d'Agriculture de Bayeux, le bourg de Trévières avait de son côté ouvert deux concours, l'un pour les beurres, l'autre pour la viande de boucherie.

Ces concours ont eu lieu vendredi, mais par un sentiment de politesse du meilleur goût, l'administration municipale a décidé que les récompenses seraient distribuées aujourd'hui.

M. G. Villers, secrétaire-général, a fait connaître en ces termes les décisions des Jurys.

Digitized by Google

,« Messieurs

« L'Administration municipale de Trévières, qui, comme vous l'avez vu, n'a épargné ni soins, ni dépenses pour rehausser l'éclat de ce concours, a pensé, avec raison, que l'occasion se présentait pour elle de mettre en évidence et de récompenser deux grandes industries dont le marché du chef-lieu de canton est le centre : l'industrie beurrière et la vente de la viande de boucherie.

« Dans ce but, elle a organisé deux concours spéciaux dont elle a bien voulu me confier le soin de vous entretenir.

Industrie beurrière

A l'occasion de cette branche de l'agriculture, l'auteur de l'annuaire si intéressant de 1803, s'exprimait ainsi : « le commerce du beurre mérite une mention spéciale. Il se fait à Bayeux ; mais son centre est à Isigny, d'où il s'expédie par eau et quelquefois par terre, à Rouen, Paris, dans une grande partie de la France et dans les colonies. On distingue deux sortes de beurre : le premier d'un goût fin et délicat, qui se fait spécialement à Isigny et lieux circonvoisins... On évalue sa quantité à 120,000 livres pesant... l'autre espèce de beurre, qui est le commun, se fait dans toute la basse Normandie, et se rassemble de toutes parts à Isigny, où il se sale ; le total du commerce de beurre est un objet de plus de 3 millions de francs par an. »

« Si l'on compare cet exposé que M. l'abbé Bisson

Digitized by Google

fait de l'industrie beurrière telle qu'elle existait de son temps, avec les curieux renseignements statistiques que M. Morière, dans son savant travail, a donné sur la fabrication du beurre à notre époque, on voit que son chiffre annuel s'élève à 70 millions.

« Le marché de Trévières, à lui seul, compte plus de transactions que n'en justifiait en 1803, le département tout entier.

« C'est qu'en effet, Messieurs grâce aux progrès de l'agriculture, le canton de Trévières peut revendiquer, comme autrefois celui d'Isigny, l'honneur d'exceller dans la fabrication :

> De cette pâte onctueuse au teint de la jonquille
> Que fournit de Brunou la nombreuse famille

pour citer les vers d'un poète bayeusain, Gabriel Delaunay.

« Les succès obtenus au concours de Paris, par MM. Henry, Elie Furon, Henri Ygouf, proclament hautement la supériorité des laiteries du canton.

« Le concours organisé vendredi par l'Administration municipale de Trévières et qu'elle a su richement doter n'a peut-être pas attiré le nombre de concurrents qu'elle était en droit d'espérer. Cependant si le nombre a été restreint, la qualité a été incontestable, et on peut leur faire l'application de cet adage :

> Non numerantur sed ponderantur.

Le Jury, composé de membres d'une compétence

Digitized by Google

appréciée de tous, a décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

Première catégorie

1er Prix, médaille d'or offerte par M. Maurice Gérard. — M. Leverrier, de Huppain.

2e Prix, médaille de vermeil offerte par la Société d'Agriculture — Mme veuve Le Dunois, de Trévières.

3e Prix, médaille d'argent, grand module, offerte par la commune de Trévières.—M. Ar. Le Gallois, de Trévières.

4e Prix, médaille d'argent, petit module, offerte par la commune de Trévières.—M. Bidel, de Mandeville.

5e Prix, médaille de bronze offerte par la commune de Trévières.—M. Louis Le Gallois, de Trévières.

Deuxième catégorie

1er Prix, médaille d'or offerte par M. Maurice Gérard. — M. Thiébot, de Mosles.

2e Prix, médaille de vermeil offerte par M. Maurice Gérard. — M. Edouard, Anquetil, de Trévières.

3e Prix, médaille d'argent, grand module, offerte par la commune de Trévières.—M. Etienne Vallée, de Trévières.

4e Prix, médaille d'argent, petit module, offerte par la commune de Trèvières.—M. Jean Avenel, de Colleville-sur-Mer.

Boucherie

« Le commerce de la viande de boucherie a acquis, dans le canton de Trévières, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, une importance considérable.

Digitized by Google

« Nous sommes bien loin du temps où, dans les fermes exploitées par nos pères, on ne mangeait de la viande qu'une fois par semaine — par suite du développement de la richesse publique, et aussi de l'augmentation toujours croissante du nombre des bestiaux, nos populations font de plus en plus usage de la viande comme nourriture saine et fortifiante.

« L'extension de l'industrie beurrière, et la conversion de terres arables en prairies qui en est la conséquence, favorisent l'accroissement de la production de la viande.

« Aussi, chaque semaine, les boucheries du canton expédient-elles sur le marché à la criée de Paris, une grande quantité de viande abattue; débouché qui favorise à la fois l'exploitant et le producteur.

« On ne doit donc rien négliger pour favoriser et récompenser une industrie importante, qui touche à la fois aux intérêts de l'alimentation publique et de l'agriculture.

« A ce double point de vue, l'Administration municipale de Trévières a droit à vos félicitations.

« Le concours qu'elle a organisé vendredi a obtenu un plein succès, et, bouchers de Trévières et bouchers du canton, ont lutté entre eux d'efforts et de sacrifices pour soutenir le renom justement mérité du commerce de viande du marché de ce bourg important.

« Pendant toute la matinée, une foule nombreuse s'est promenée devant les étalages des concurrents, se plaisant à rendre justice à la qualité des viandes

Digitized by Google

exposées en vente. Cet hommage, Messieurs, est d'autant plus légitime que tous ceux qui fréquentent le marché de Trévières, savent que la bonté des viandes de vendredi dernier n'était pas un fait accidentel, mais bien la suite d'une habitude; les bouchers de ce canton n'abattant généralement que des animaux d'une qualité indiscutable. »

Le Jury chargé de décerner les récompenses, se composait de trois arbitres d'une compétence reconnue, c'étaient : MM. Hugues, adjoint au maire de Littry, Mallard et Langlois, les bouchers lauréats de Bayeux.

Voici l'ordre dans lequel ont été décernés les prix, en tenant compte de la valeur des quatre sortes de viandes exposées par les concurrents :

1er Prix, médaille d'or offerte par M. Maurice Gérard. — MM. Suzanne, frères, à Mandeville et à Trévières.

2e Prix, médaille de vermeil offerte par M. Georges Villers. — M. Lefèvre, Alcindor, à Trévières.

3e Prix, médaille d'argent, grand module offerte par la commune de Trévières. — M. Lecardonnel, à Bernesq.

4e Prix, médaille d'argent, petit module, offerte par la commune de Trévières. — M. Lemaire, à Mandeville.

5e Prix, médaille de bronze offerte par la commune de Trévières. — M. Chouquart, à Trévières.

6e Prix, médaille de bronze offerte par la commune de Trèvières. — M. Suzanne, Ernest, à Mandeville.

1re Mention honorable.—M. Vallée, Jacques, à Ecrammeville.

Digitized by Google

2e Mention honorable. — M. Blaise, Ferdinand, à Vierville-sur-Mer.

La cérémonie terminée, le cortège se rend à la salle du banquet, c'est-à-dire dans la charmante halle aux grains récemment construite à Trévières. Cet édifice, élégamment tapissé de branches de sapin entrelacées, et réveillées çà et là par les couleurs nationales, est destinée à recevoir dans une agape fraternelle tous ceux qui portent intérêt à l'agriculture. Nous remarquons parmi les invités: M. le Sous-Préfet, M. le baron Gérard, député, M. Pilet-Desjardins, M. Maurice Gérard, le Juge de Paix, M. le Curé et son Vicaire Une fois à table, les convives, au nombre d'environ un cent, font honneur au repas préparé par M. Sorin, maître d'hôtel à Trévières. Les plus grands éloges sont décernés au beurre de M Le Verrier, lauréat du concours, qui avait grâcieusement offert la motte couronnée. Au dessert, commencent les toasts.

M. le Sous-Préfet ouvre la série en portant en ces termes la santé de M. Jules Grévy, président de la République Française :

« Messieurs,

« Je veux tout d'abord m'acquitter d'une mission. Tenu par des engagements antérieurs, M. le Préfet du Calvados m'a chargé de vous exprimer son bien vif regret. Plus favorisé, je me félicite d'avoir pu répondre à votre appel et je saisis cette circonstance pour remercier votre honorable secrétaire général des termes dans lesquels il a formulé en votre nom,

Digitized by Google

l'invitation adressée au Représentant du Gouvernement de la République.

« Je dois aussi mon remercîment à M. le Maire de Trévières, qui a bien voulu joindre ses cordiales instances aux nôtres. Je ne me serais point arrêté à ces faits qui semblent n'avoir qu'un caractère personnel, s'ils n'indiquaient d'heureux rapports que je souhaite voir se continuer.

« C'est pour la quatrième fois, Messieurs, depuis que j'ai été appelé par la confiance du Gouvernement à l'administration de l'arrondissement de Bayeux que j'ai l'honneur d'assister à vos fêtes agricoles et pour employer un mot plus exact, qu'il me soit permis d'emprunter à l'excellente allocution prononcée l'an dernier chez nos chers voisins d'Isigny par votre honorable Président, une expression qui répond à notre commune pensée en répétant avec lui que les fêtes de l'agriculture sont aussi des fêtes nationales ! Et où donc, je vous le demande, Messieurs, ces solennités sauraient elles trouvé plus d'attrait et plus d'éclat, que sur cette féconde et inépuisable terre normande ?

« Nous pouvons ne pas voir de la même façon sur d'autre questions ; j'en éprouve pour le bien de mon pays un patriotique regret ; mais je ferais injure à ceux qui me font l'honneur de m'écouter si je me laissais aller à la pensée qu'un seul put hésiter un instant à proclamer que les améliorations à apporter au sort de l'agriculture aient été à aucune époque l'objet d'aussi vives et d'aussi constantes préoccupations.

Digitized by Google

« La création d'un ministère spécial dit assez haut la sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de l'Agriculture qui sont aussi les grands intérêts de la France.

« Les succès remportés dans les Expositions, l'éclat de nos Concours régionaux, les progrès marqués de nos Concours cantonaux, ne doivent-ils pas une large part à la puissante et salutaire impulsion de l'Etat. Les nombreuses subventions, les primes pour lesquelles je me suis fait un devoir de demander et pour lesquelles j'ai eu la satisfaction d'obtenir de notables augmentations attestent l'heureuse entente de l'Administration républicaine et de la Société d'Agriculture dont il me plaît d'être aujourd'hui encore le premier à connaître les infatigables efforts.

« En dehors et au-dessus des encouragements de toute nature largement dispensés, des distinctions honorifiques sont décernées par l'Etat aux lauréats que leur expérience et leur savoir maintiennent au premier rang Personne ne contestera la louable émulation qu'excitent ces hautes récompenses chez ces énergiques concurrents. Si l'agriculteur, par la nature même, par l'objet de ses rudes travaux est contraint de poursuivre avant tout un résultat positif, il ne demeure pas étranger, à ce sentiment supérieur qui est l'honneur de notre race : la consécration morale du bien.

« C'est la gloire de notre démocratie d'honorer et d'élever ainsi ces hommes qui personnifient le travail dans ce qu'il a de plus noble, de plus courageux et de plus fécond. Cette démocratie jette chaque jour,

Digitized by Google

plus profondément ses racines ; c'est en ce confondant étroitement dans une unité de vues que la nation et le Pouvoir en assurent l'avènement. Aussi la France, confiante dans l'avenir de la Republique vient-elle de se prononcer solennellement en acclamant une nouvelle fois par son vote les principes dont le Gouvernement poursuit le triomphe.

« Continuons donc d'un pas égal notre marche en avant, et si, comme il n'est point permis d'en douter, vous ambitionnez avec nous la grandeur de la Patrie, ne cherchez pas dans d'irréalisables utopies l'explication du problème social ; sa solution ne gît point dans de mystiques formules, elle est là, elle est près de nous ; elle est dans l'union de tous les Français.

« Cette union ne saurait plus fidèlement se symboliser que dans le toast auquel j'ai l'honneur de vous convier et qui ne demeurera pas, j'en ai la conviction, sans un patriotique écho :

« A M. Jules Grévy ! Au Président de la République ! »

M. le comte de Toustain, président de la Société, a porté à son tour un toast à M. le maire de Trévières et à la population du canton :

« Messieurs,

« Au soir de ce beau jour qui marquera dans les annales de la Société d'Agriculture de Bayeux, permettez à son Président de vous retracer ses principales impressions.

» Et tout d'abord, rendons pleine justice au goût

Digitized by Google

éclairé, à l'entrain patriotique, avec lequel la commune de Trévières a su tant disposer pour la meilleure installation du concours.

« Si nous avons pu facilement examiner les bestiaux exposés, les plus belles vacheries, les pouliches, tous parqués dans des enceintes réservées ; si nous avons pu constater les progrès de l'élevage dans ce canton, c'est à cause de la parfaite organisation du Concours, qui nous a permis de tout examiner, de tout voir à notre aise.

« Si nous avons pu reconnaître que le canton de Trévières ne le cédait à aucun autre pour la pureté de sa belle race bovine normande, c'est grâce à l'entrain de tous les propriétaires de ces taureaux, de ces belles vacheries, qui se sont empressés de nous les amener au nombre de plus de cent animaux. C'est grâce aussi aux personnes dévouées aux intérêts de l'arrondissement et du canton, dont les noms sont tellement sur toutes les bouches, que je n'ai pas besoin de les nommer ici, qui généreusement sont venues nous offrir d'augmenter le nombre de nos primes, et qui ont ainsi contribué à donner un plus grand éclat au concours.

« Vous le voyez, Messieurs, tout le monde a désiré seconder la Société dans son œuvre de *labeur* ; et ce soir, ces illuminations, ces témoignages de satisfaction générale, qui sont bien le caractère principal de cette journée, seront pour votre Société d'agriculture sa plus chère récompense.

« Ce canton de Trévières, aujourd'hui si fertile, ne peut manquer d'évoquer dans l'esprit du penseur,

Digitized by Google

les contrastes les plus frappants. Que de fermes, aujourd'hui l'asile du travail de la campagne, ont conservé l'aspect des maisons fortes d'un autre âge ! Rappelez-vous que c'est à Trévières que campa l'armée du connétable de Richemont, la veille du jour mémorable où elle devait culbuter les Anglais à Formigny, en les repoussant sur Bayeux, et préparer la délivrance du territoire après une occupation étrangère de plus de trente années. Réfléchissons à la désolation des campagnes à cette époque où les combattants vivaient à leurs dépens, ne laissant derrière eux, vainqueurs ou vaincus, que ruines ou misères. Avant d'arriver à la sécurité d'aujourd'hui dans nos campagnes, il fut un temps ou chacun se fortifiait contre son voisin. Quel calme comparativement favorable à l'agriculture dans nos champs d'aujourd'hui !

« Apprécions-le Messieurs, et profitons de l'expérience du passé pour éviter tout ce qui pourrait le troubler dans l'avenir.

« Animés du même esprit pour le bien du pays, satisfaits du spectacle de ce beau concours de Trévières, reconnaissons que sa réussite est due à la bonne volonté de tous les habitants de ce canton, et en particulier à l'honorable maire de la commune, M. Salles, aidé par tout son conseil municipal. Témoignons-leur notre reconnaissance en portant un toast chaleureux.

A M. le Maire !

A MM. les Membres du Conseil municipal de Trévières.

Digitized by Google

M. le Maire a accepté ces éloges au nom de la Municipalité, et, tout en constatant les progrès réalisés, a déclaré qu'il y avait encore beaucoup à faire. Il a ajouté qu'il comptait beaucoup demander au gouvernement, représenté par M. le Sous-Préfet, et aux mandataires du pays, M. le baron Gérard, député, et M. le baron Maurice Gérard, son fils, conseiller d'arrondissement. Il a remercié ces derniers pour leur bienveillance effective.

S'adressant ensuite à M. Villers, il a dit : « Nous remercions M. G. Villers pour l'attachement qu'il nous porte et qui lui est bien rendu. » M. le Maire a terminé en portant un toast à la Société d'Agriculture et à son Président.

M. le baron H. Gérard, député, portant un toast aux agriculteurs et éleveurs, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Laissez-moi profiter de la première fois que je me trouve en si bonne réunion, depuis que j'ai été honoré du mandat de député, pour remercier encore une fois des si nombreux votes de confiance que j'ai reçus dans le canton de Trévières.

« Ces deux sessions de la Chambre ne m'ont pas rendu plus orateur, je l'avoue ; j'ai peut-être entendu trop de discours politiques et pas assez de discussions utiles aux intérêts de la France.

« Des vœux pour les dégrèvements en faveur de l'Agriculture ont été souvent renouvelés par les députés, par les Conseils généraux, et ces jours-ci encore par l'Assemblée départementale du Calvados.

Digitized by Google

« Vous vous rappelez qu'une pétition dont j'avais pris l'initiative, a été signée par bon nombre d'habitants de ce canton.

« Je voudrais croire que la situation financière permettra d'accorder une diminution d'impôts si justifiée.

« Il m'est plus facile de croire aux utiles résultats du Concours d'aujourd'hui, qui font si grand honneur aux agriculteurs et éleveurs.

« Je leur porte un toast de tout cœur ; je remercie M. le Maire de Trévières et le Conseil municipal de m'avoir offert une place à ce banquet ; je remercie aussi mon ami, le président de le Société d'Agriculture de l'arrondissement de Bayeux, d'avoir convié son représentant à cette belle fête agricole. »

M. Pilet des Jardins, ancien député, président de la section d'Agriculture, boit aux membres des divers Jurys et les remercie des services qu'ils ont rendus en cette belle journée.

M. Jean-Louis Vimard, de Mandeville, demande la parole, et après un chaleureux plaidoyer en faveur du projet de dessèchement de la Vallée d'Aure, porte un toast à la réalisation de ce projet.

M. le baron Maurice Gérard, conseiller d'arrondissement pour le canton de Trévières, porte aux lauréats un toast dont voici les termes :

« Messieurs,

« Je suis chargé par notre cher Conseiller général, M. de Pierres, d'excuser son absence auprès de vous;

Digitized by Google

bien cruellement frappé, vous le savez, il ne peut assister à une fête si intime qu'elle soit : je serai, je n'en doute pas, l'interprète de tous ici, en lui exprimant les regrets de ceux qui, depuis de longues années, lui ont tant de fois prouvé que, leur fidélité à leur mandataire, n'avait d'égal que son dévouement à tout ce qui les touche.

« C'est aussi au nom du canton, que jadresse tous nos compliments et nos remerciements à M. le Maire, à la municipalité et aux jeunes gens de Trévières ; grâce à leurs soins, à leur peine, qu'ils n'ont certes pas ménagés, l'organisation de cette journée leur donne une large part au succès de ce superbe Concours.

« Depuis trois ans, Messieurs, que j'ai l'honneur d'être le représentant de cette riche portion de notre arrondissement, je m'efforce de connaître et d'étudier tont ce qui peut accroître sa prospérité ; le spectacle qui vous a été donné aujourd'hui, vous dit si ma tâche est intéressante ! Et je serais fier si, comme mes prédécesseurs, je puis me dire un jour, que j'ai quelque peu contribué aux améliorations que réclame chacune de vos communes, aux travaux de règlementation de notre principale rivière, si fertilisante, mais quelquefois aussi bien funeste à vos récoltes de fourrages, à rendre plus facile l'accès de notre côte, de plus en plus fréquentée des baigneurs, enfin et surtout, si je puis vous prouver l'intérêt que je porte à votre agriculture à laquelle reviennent les honneurs de cette belle journée.

« Je bois aux lauréats d'aujourd'hui, à la santé des

Digitized by Google

cultivateurs, qui ont si dignement soutenu l'honneur de notre canton ! »

A son tour, M. G. Villers, le secrétaire-général de la Société vient porter le toast suivant aux dames en général et à madame Salles en particulier :

« Messieurs,

« Aux jours brillants de la Chevalerie, jamais un tournoi n'appelait dans la lice de valeureux champions sans que la femme n'y intervint aussi pour juger de la vaillance des combattants et leur décerner les palmes de la victoire.

« Ces traditions ne sont pas perdues dans cette contrée, où vit toujours le souvenir de Jeanne Bacon, et, si aujourd'hui la femme normande ne monte plus fièrement sur les remparts démantelés de son château féodal, pour repousser les anglais, elle sait montrer autrement son courage et sa vaillance.

« Dans la lutte pacifique dont vous avez été les témoins ce matin, des femmes ont su conquérir, elles aussi, des lauriers justement mérités.

« Honneur donc! Honneur aux maîtresses de fermes récompensées !

« Mais la femme, Messieurs, n'est pas seulement souvent le bon génie du foyer ; elle en est aussi le charme, et son intervention sait quelquefois revêtir une forme plus poëtique encore, surtout quand elle personnifie l'Ange de la Charité.

« Nous l'avons vue tantôt sous cet aspect se pré-

Digitized by Google

senter à nos yeux, lorsque sous l'empire d'une pensée de pieuse reconnaissance, nous sommes allés rendre un respectueux hommage au Dieu qui donne à nos prés la rosée et à nos champs les rayons de soleil qui murissent les moissons.

« C'est donc avec raison qu'un poëte trop oublié de nos jours, Legouvé, a chanté le *Mérite des Femmes*.

« C'est dans ces mêmes sentiments, Messieurs, que, pour terminer cette fête, je crois devoir vous proposer ce toast de courtoisie auquel vons vous associerez tous.

« Aux vaillantes fermières, lauréates de ce magnifique concours !

« A la gracieuse quêteuse qui, ce matin, alors que retentissaient sous les voûtes de l'église, les acccents d'une voix séraphique, tendait, en faveur des pauvres de Trévières, la sébile de la charité ! ! »

Enfin, M. H. Le Sueur, sécrétaire de la première section, rapporteur de la Commission de la visite des fermes, s'inspirant de ce que M. le Président a dit tantôt, relativement à l'orphelinat agricole d'Anctoville, et s'adressant tout particulièrement à M. Pilet des Jardins qui fait partie du Conseil d'administration de cet orphelinat, porte le toast suivant :

« Messieurs,

« Il y a quelques heures, notre honorable président M. de Toustain, vous entretenait de l'orphelinat si généreusement doté par Mme la marquise d'Escayrac, et qui doit être installé à Anctoville. Il rap-

Digitized by Google

pelait avec raison le régime auquel la commission administrative veut soumettre les orphelines en les rendant aptes à tous les emplois agricoles que peut exercer la femme. En un mot, l'orphelinat sera une école de laiterie dans une ferme Normande.

« Si la bonne fabrication de nos riches produits doit attirer l'attention, les animaux producteurs méritent également les plus grands soins, et de cette école, il est facile de faire une ferme modèle au point de vue de l'élevage de la race bovine, en un mot, la Vacherie Normande.

« En ce moment, il s'agit de créer un Herd Book de la race normande. Les résultats de cette institution vont, dans un temps restreint, amener une plus-value considérable des animaux catalogués et de leurs descendants. En créant à Anctoville une école de laiterie, la commission administrative comprendra l'avantage réel que produirait pour le pays un dépôt d'animaux classés au Herd Book. Ce serait en quelque sorte un dépôt où les agriculteurs Normands pourraient s'approvisionner de bons animaux.

« Ce serait, si je puis m'exprimer ainsi une juste satisfaction pour le pays. En élevant de bonnes servantes laitières, qui plus tard iront au loin fabriquer le beurre, il faut bien donner à nos cultivateurs le moyen d'améliorer leurs animaux pour continuer à lutter avantageusement.

Espérons que la commission administrative de l'orphelinat d'Anctoville, se pénétrant de cette idée, voudra réaliser sans frais un vœu déjà émis plu-

Digitized by Google

sieurs fois au conseil général, vœu que des considérations budgétaires ont seules jusqu'à ce moment empêché d'être réalisé.

« Messieurs, je vous propose donc de boire à la mise en pratique de cette idée et à la création de la Vacherie Normande à Anctoville. »

Les convives ont alors pris congé les uns des autres, et se sont rendus au feu d'artifice, sur la route de Bernesq, en s'applaudissant des bons moments qu'ils venaient de passer au banquet. Chacun se louait de la franche cordialité qui avait régné dans cette assemblée, toute à l'honneur de l'agriculture, de ses honorables représentants et de leurs collaborateurs devoués.

Le feu d'artifice réussit parfaitement. Les deux dernières pièces : la pièce fixe, portant en lettre de feu ces mots : « honneur à l'agriculture » et le bouquet, ont produit le plus bel effet.

La foule, foule énorme, venue de tous les points du canton et d'ailleurs, s'est ensuite répandue dans les rues brillamment illuminées, ainsi que les édifices municipaux et les maisons particulières. Nous devons surtout des éloges aux hommes de la brigade de gendarmerie pour la décoration de leur caserne, au garde-champêtre pour celle de la mairie, à MM. Salles, Bunouf, Guibert, et à une maison sur la route de Formigny.

Une retraite aux flambeaux a ensuite brillamment couronné cette journée de fête, favorisée d'un beau temps tout-à-fait extraordinaire.

Digitized by Google

Nous ne saurions trop le répéter : les habitants de Trévières ont donné à leur concours une physionomie toute spéciale, et dignement coopéré à l'éclat de la fête agricole. La Société d'agriculture doit être heureuse quand elle rencontre de telles sympathies. Administration municipale, habitants, tous méritent nos sincères éloges.

E A.

PREMIÈRE SECTION

Le samedi 27 septembre 1883, la première section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, s'est réunie sous la présidence de M. Pilet des Jardins, conseiller général.

Au début de la séance le président donne connaissance d'une réclamation de M. Vacquerie, d'Isigny, relative à la non corrélation entre le rapport de la commission de visite des fermes, lui décernant une médaille d'argent et la liste des récompenses lui attribuant une médaille de bronze, grand module, offerte par la Société des Agriculteurs de France.

Les Membres présents à la réunion reconnaissent qu'il y a eu erreur et que M. Vacquerie a droit à la médaille d'argent décernée par la Commission.

Le secrétaire transmet une réclamation semblable de la part de M. Arthur Marie, à Ecrammeville, qui a reçu une médaille de bronze, alors que d'après le rapport de la Commission, il avait droit à une médaille d'argent.

Digitized by Google

M Pilet des Jardins donne ensuite lecture d'une lettre à lui adressée par M. Beaujour, président de la Commission administrative de l'Orphelinat d'Anctoville.

Cette lettre est conçue dans les termes suivants :

« Rots, près Caen, 26 septembre 1883.

« Monsieur le Président,

« Mme la marquise d'Escayrac de Lauture a disposé au profit de la commune d'Anctoville (Calvados), d'une fortune atteignant aujourd'hui près de deux millions pour fonder dans cette commune, sous le nom du docteur Rayer, son père, un Orphelinat où seront reçues dès l'âge le plus tendre, des jeunes filles indigentes, appartenant à des familles dénuées de fortune, de l'ancienne province de Normandie.

« Un décret du 26 février dernier a fixé le mode d'organisation et d'administration de l'Orphelinat Rayer, et la Commission administrative constituée définitivement par l'élection de son président et de son secrétaire s'est posée comme première question à résoudre, celle de la destination à donner à l'établissement.

« La testatrice qui n'avait eu en vue que la bienfaisance s'étaitbornée à régler les conditions d'entrée. La question restait donc entière, et la Commission a été heureusement inspirée en décidant, d'accord avec M. le Préfet du Calvados, que l'Orphelinat prendrait le caractère de ferme modèle, consacrée principalement aux travaux de l'industrie laitière.

Digitized by Google

« Les bras manquent, dit-elle, dans le programme « qu'elle a remis à l'architecte le 7 avril dernier, les « fermes sont délaissées, les plaintes s'élèvent de « toutes parts et il y a tendance, quand la conversion « est possible à transformer les labours en herbages. « Ce serait donc un bienfait, complétant l'œuvre gé- « néreuse de la testatrice, que de créer dans le pays, « une pépinière de jeunes filles pourvues d'une ins- « truction suffisante, rompues aux travaux de la « culture herbagère et qui, essaimant dans les ré- « gions environnantes, concourraient la plupart « comme servantes, d'autres mêmes comme épouses « à la prospérité de l'agriculture et à la propagation « des meilleurs procédés.

« Ces jeunes filles doivent quitter l'Orphelinat à « 21 ans au plus tard, mais la réputation qu'elles ne « tarderaient pas à obtenir leur attirera, même avant « leur majorité de la part des cultivateurs, des offres « aussi avantageuses pour elles que pour l'Orpheli- « nat. En effet, leur départ anticipé rendra vacantes « des places dont on pourra immédiatement disposer, « et la Commission intervenant au nom des jeunes « filles dans leurs conventions pécuniaires, pourra « surveiller le placement à la Caisse d'Epargne d'une « partie de leurs gages et leur créer ainsi une petite « dot facilitant plus tard leur établissement.

« Ces jeunes filles soumises physiquement et mo- « ralement parlant au régime des sabots des étables « et des fermes, auront pour logement des bâtiments « simples, rustiques, exempts de luxe. On en écar- « tera toutes superfluités pouvant donner aux or- « phelines l'idée qu'elles dérogeraient en devenant

Digitized by Google

« servantes ou laitières dans les fermes du pays. Ce « résultat sera considéré comme étant d'une impor- « tance capitale. Pour l'obtenir, rien ne sera épar- « gné, car en cas d'insuccès le nouvel établissement « augmenterait chaque année le nombre des déclas- « sées qui n'encombrent que trop le pavé de nos « villes. »

« Conformément à ce programme, l'Architecte désigné, après avoir inspecté les lieux et constaté que les bâtiments actuels du domaine pouvaient, avec quelques modifications, entrer dans l'ensemble des constructions nécessaires, a dressé des plans et devis qui vont être incessamment soumis à votre approbation.

« L'Orphelinat rentrant dans la classe des établissements agricoles et la solution des questions qui s'y rapportent, exigeant une aptitude spéciale, la commission administrative a pensé qu'elle pouvait faire appel aux Sociétés d'Agriculture de Caen et de Bayeux et leur demander la nomination de commissions spéciales qui se réuniraient à elle pour l'examen des plans proposés et concourraient par leurs conseils éclairés à la perfection d'une œuvre qui bien conçue et bien dirigée, sera féconde en heureux résultats pour la prospérité de l'industrie laitière dans le pays.

« La Société d'Agriculture de Caen nous a favorablement accueillis et s'est empressée de nommer une commission. J'ose espérer que le même accueil nous sera fait à Bayeux et que vous voudrez bien,

Digitized by Google

Monsieur le Président, en transmettant notre demande, l'appuyer de tout votre crédit.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de considération la plus distinguée,

« *Le Président de la Commission de l'Orphelinat Rayer,*

« Signé : Sophronyme BEAUJOUR. »

MM. le Cte du Manoir de Juaye, Prempain, Vimard font remarquer que la Société d'Agriculture de Bayeux représentant par ses membres la partie principale de la production beurrière dans le département est, plus que toute autre, apte à donner son appréciation et remercient le président de la commission administrative de l'Orphelinat d'avoir bien voulu consulter la Société d'Agriculture de Bayeux en même temps que la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.

Conformément à la demande de M. Beaujour une commission est nommée, elle se compose de : MM. Le Petit, Pierre ; H. Le Sueur ; Lepaisant, Félix ; S. Renaude et Laîné. Cette commission devra se réunir le samedi suivant 6 octobre 1883.

La proposition déjà faite de créer une Vacherie Normande est de nouveau faite par M. Le Sueur et la réunion pense qu'il y a lieu d'insister près de la commission administrative d'Anctoville pour que cette idée soit prise par elle en considération.

Digitized by Google

Non seulement cette vacherie fournira par elle-même un bénéfice à l'Orphelinat, mais M. le Cte de Toustain fait remarquer que dans les premiers temps où il a été question de créer cette institution, il a reçu comme président de la Société une lettre lui assurant une subvention de l'Etat dans le cas ou l'initiative privée voudrait mettre ce projet à exécution.

M. Vimard donne ensuite connaissance d'une pétition qu'il se propose de faire signer et ensuite de transmettre à MM. les Membres du Conseil général.

Cette pétition est couçue dans les termes suivants .

A Messieurs les Membres du Conseil général du Calvados

« Les soussignés propriétaires ou fermiers de la Vallée d'Aure, ont l'honneur d'exposer à Messieurs les Membres du Conseil général du Calvados les observations et considérations suivantes :

« Les prairies de la Vallée d'Aure subissent une dépréciation considérable par suite des inondations qui se produisent à toute époque de l'année, principalement en automne au moment où les foins ne sont pas encore enlevés et où les regains ne sont pas encore dépensés.

« Les terrains ainsi dépréciés comprennent environ trois mille hectares, qui par l'état actuel des choses subissent un préjudice d'au moins cinquante francs à l'hectare, soit chaque année une perte totale de 150,000 francs au minimum.

« Il serait possible de remédier efficacement à cet

Digitized by Google

état de choses au moyen d'une canalisation bien comprise entre le littoral de la mer et les Fosses du Soucy, permettant de renvoyer immédiatement les eaux que ces dernières ne peuvent absorber pendant les temps d'inondation.

« Ce travail pourrait être exécuté dans les conditions suivantes:

« Etablissement de vannes à l'extrêmité du canal vers le sud pour donner la possibilité de maintenir l'eau sur la vallée en hiver au moment des débordements afin de ne point la priver des avantages nombreux qu'une inondation peut produire pour les prairies.

« L'époque de l'année où ces eaux deviennent nuisibles serait déterminée par les parties intéressées et les vannes seraient levées ou abaissées à des époques fixes.

« En agissant ainsi les eaux pourraient comme par le passé couvrir aux mêmes époques la même étendue de terrain avec les mêmes avantages.

« Les soussignés prient Messieurs les Membres du Conseil général de bien vouloir prendre en considération les observations qui précèdent et agréer l'expression des sentiments respectueux et dévoués des propriétrires et fermiers intéressés. »

M. Vimard ajoute que selon lui il serait juste de faire supporter dans une certaine mesure les frais de ce travail aux propriétaires intéressés. Il cite à l'appui de cette thèse les noms de certains propriétaires et fermiers disposés à souscrire bénévolement

Digitized by Google

sans préjudice de l'impôt supplémentaire qu'ils pourraient être appelés à payer, et il termine en ajoutant qu'en présence de ces faits l'Etat ne pourrait se dispenser de participer à cette dépense d'autant mieux que dans un récent discours prononcé dans les Vosges, M. Méline, ministre de l'Agriculture estime que l'un des meilleurs dégrèvements à accorder à l'Agriculture réside dans un bon aménagement des eaux..... « le premier de ces leviers c'est un « outillage complet ; j'entends par là les grands tra- « vaux d'utilite publique que l'Etat seul peut entre- « prendre et que l'initiative privée serait impuissante « à mener à bonne fin. Au premier rang de ces tra- « vaux, je place aujourd'hui l'aménagement raisonné « des eaux de nos rivières et de nos fleuves. C'est là « une œuvre considérable, trop longtemps négligée « et qui est destinée, à mon avis, à transformer la « face de la plupart de nos départements au grand « profit de la richesse du pays (septembre 1883.) »

M. Villers prend ensuite la parole pour entretenir l'assemblée de différentes études déjà faites par plusieurs ingénieurs ; des vœux déjà émis dans ce sens par le Conseil d'arrondissement, notamment le 18 juillet 1881 époque à laquelle le dommage annuel était estimé à 250,000 francs.

L'assemblée adhère complètement à la proposition présentée par M. Vimard et espère que le Conseil général sera saisi de cette question importante lors de la session d'avril prochain.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

DEUXIÈME SECTION

Le vendredi 21 décembre 1883, la deuxième section de la Société d'Agriculture, sciences, Arts et Belles-lettres de Bayeux s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bertot, ayant pour assesseurs M. le comte de Toustain et M. G. Villers.

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté; puis le président, en quelques paroles émues, a fait part à la réunion du décès de deux de ses membres : MM. Toutain, professeur, et Le Comte, ancien greffier.

Après avoir payé à la mémoire de ces deux hommes de bien un juste tribut d'hommages et de regrets, M. Bertot donne lecture d'une lettre par laquelle M. Moularde, qui depuis quelque temps a définitivement quitté le pays, donne sa démission de sociétaire.

M. le Président rappelle ensuite que, lors de la dernière réunion, il communiqua à la Société une note relative aux Fosses du Soucy, note dans laquelle il recherchait l'étymologie de cette appellation.

Cette recherche, ajoute M. le Président, m'a valu une réfutation de la part de notre savant confrère, M. Charles Joret, professeur à la Faculté d'Aix.

Digitized by Google

M. Bertot donne lecture de la lettre contenant cette réfutation et promet de faire connaître à la Société, lors de sa prochaine séance, la réponse qu'il y aura faite.

Divers ouvrages, offerts par plusieurs Sociétés savantes, sont déposés sur le bureau. M. Desclosières, membre de la Société, lui a fait hommage de de l'année 1882, des mémoires de la Société des Etudes historiques dont il est le secrétaire général.

M. l'abbé Sauvage, membre correspondant envoie aussi onze brochures écrites par lui.

Le secrétaire est chargé de remercier MM. Desclosières et Sauvage, et d'aviser, conjointement avec M. Anquetil, à ce que l'envoi du huitième volume de nos Mémoires soit fait aux Sociétés qui ont envoyé leurs publications.

Le secrétaire est en outre chargé d'accuser réception au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, d'un fascicule de la Revue des Sociétés savantes arrivé il y a quelques jours.

La parole est ensuite donnée à M. Anquetil pour la lecture d'une note sur les biens de la Sainte-Chapelle dans la vicomté de Bayeux.

Après quelques lignes pleines d'actualité et d'une facture des plus remarquables destinées à servir d'introduction à son travail, M. Anquetil lit diverses chartes desquelles il résulte que la Sainte-Chapelle possédait aux environs de Bayeux des revenus assez considérables qui lui avaient été donnés à prendre

Digitized by Google

sur les fieffermes par Philippe V (le Long), en juin 1318, décembre même année, et juin 1321, puis par Charles IV en 1326-1327, par Philippe de Valois en 1330, etc.

La nomenclature des fieffermes sur lesquelles ces revenus étaient à prendre est pleine d'intérêt ; elle renferme des noms de lieux aujourd'hui inconnus et qu'il serait curieux de rechercher.

La réunion félicite M. Anquetil.

M. G. Villers lit à son tour une notice sur M. le comte de Chabrol-Crousol, membre de la section, décédé il y a quelques jours et dont l'inhumation doit avoir lieu demain.

Rarement l'honorable secrétaire-général a été mieux inspiré. Du commencement à la fin, sa lecture a excité le plus puissant intérêt ; aussi la réunion décide-t-elle que ce remarquable travail sera tiré sous forme de plaquette et envoyé à tous les membres de la Société.

« *Le charbon de terre en Normandie, du XIII^e^ au XVIII^e^ siècle* » : tel est le titre d'une note, fruit de de patientes recherches, envoyée par M. l'abbé Sauvage, membre correspondant. Le secrétaire en donne lecture.

S'appuyant sur un tarif dressé en 1309 pour les droits de pontage à payer au passage du pont de Rouen par les navires qui remontaient la Seine, et invoquant l'autorité de MM Léopold Delisle et Ernest Fréville, M. Sauvage démontre jusqu'à l'évidence que

Digitized by Google

dès la fin du XIII[e] siècle, le charbon de terre était en Normandie l'objet d'une importation considérable.

Cette savante notice qui aura certainement sa place dans un prochain volume de nos mémoires est accueillie avec une faveur marquée.

M. l'abbé Lelièvre, curé de Subles, donne lecture de deux petites pièces de vers : un conte et un sonnet, fort agréablement tournés, et qui valent à leur auteur les félicitations de l'assemblée.

Le secrétaire termine la séance en communiquant à la réunion une curieuse lettre de Talma, datée de Dresde en 18.., contenant un passage relatif à Mll[e] Georges, l'éminente tragédienne, qui naquit à Bayeux le 23 février 1787, ainsi que le constate son acte de baptème relevé sur les registres de la paroisse St-Patrice et publié en 1867 par M. G. Villers.

A ce propos, le secrétaire qui a commencé une iconographie de la rivale de Mll[e] Duchesnois, prie les membres présents de lui signaler les documents qu'ils connaîtraient pour l'aider dans son travail. Ensuite il met sous les yeux de l'assemblée une quinzaine de portraits, miniatures, dessins, gravures, lithographies qu'il a déjà réussi à se procurer, ainsi que des caricatures, dont quelques unes ne manquent pas de sel et qui excitent vivement la curiosité de l'assemblée.

La séance est levée à dix heures un quart, après la présentation de cinq nouveaux membres pour la section :

M. d'Auxais (Roger), propriétaire à Bayeux ;

Digitized by Google

M. le baron du Charmel (Fernand), propriétaire à Vaussieux ;

M. Chouët (Octave), juge à Bayeux ;

M. Fierville (Aymar), vicaire de chœur, à Bayeux ;

M. Perdu (Alexandre), chef de musique, à Bayeux.

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux

Le 22 décembre 1883, les Membres des bureaux de la Société, composant la Commission administrative, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville.

Etaient présenis .

M. le comte de Toustain, président général ; M. de Bonnechose, vice-président ; M. G. Villers, secrétaire-général ; M. Desramé, vice-secrétaire-général ; M. Bertot, président de la 2e section ; M. Lepetit, vice-président de la 1re section ; M. Doucet, secrétaire de la 2e section ; M. Renaude, vice-secrétaire de la 1re section ; M. Anquetil, vice-secrétaire de la 2e section ; M. Henri Thieulin, représentant le trésorier, son père, que son état de maladie empêche d'assister à la réunion.

A deux heures et demie, la séance est ouverte sous la présidence de M. de Toustain.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le comte du Manoir de Juaye, vice-président général et d'une lettre signée par M. Pilet des Jardins, président de

Digitized by Google

la 1re section ; lettres par lesquelles ces Messieurs s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Par une troisième lettre, M. Hector Le Sueur, secrétaire de la 1re section, donne sa démission de ces fonctions ; enfin M. Bisson, docteur-mêdecin à Caumont, annonce aussi par une lettre qu'il donne sa démission de membre de la Société.

Par une circulaire de la Société des Agriculteurs de France, parvenue il y a quelques jours à M. le Président, la Société d'Agriculture de Bayeux est invitée: 1° à émettre les vœux qu'elle jugera le plus convenables à l'amélioration de l'agriculture afin que ces vœux soient présentés au gouvernement, appuyés par ladite Société des Agriculteurs de France ; 2° à déléguer deux de ses membres pour présenter ces mêmes vœux au bureau central de cette pulssante Société et pour assister à la réunion générale qui aura lieu à Paris dans le mois prochain.

M. Le Petit et M. Renaude sont chargés de formuler les vœux en question, et MM. le comte de Toustain et Pilet des Jardins sont délégués par la Société, pour les présenter et pour assister à la réunion dont on a parlé plus haut.

Les comptes de l'exercice 1883, après avoir été examinés avec la plus scrupuleuse attention, sont reconnus, comme toujours, de la plus rigoureuse exactitude.

La réunion, vote à l'unanimité, les remerciements les plus chaleureux à MM. Thieulin, père et fils.

Sur une observation faite par un de ses membres,

Digitized by Google

la réunion décide de ne pas continuer l'abonnement de la Société au journal l'*Industrie laitière*.

En réponses à deux pétitions présentées, une somme de vingt francs, une fois payée, est allouée à M. Halley, concierge de la mairie, à titre d'indemnité pour travaux supplémentaires exécutés par lui lors des fêtes de M. de Caumont, et une autre somme de dix francs sera payée chaque année au tambour de ville, pour l'affichage et le réaffichage des concours ouverts par la Société.

M. Renaude fait observer que lors du dernier concours on a oublié d'inviter au banquet, les membres des différents jurys pris en dehors de la Société.

M. de Toustain exprime ses regrets de ce que ce fâcheux incident se soit produit et demande qu'à l'avenir, les personnes qui se trouveront dans ce cas, lui soient présentées, afin qu'il puisse au nom de la Société, les inviter à assister aux banquets.

Un membre demande si les Concours d'animaux gras institués il y a deux ans, par le Conseil municipal et par la Société. auront lieu cette année.

Une discussion s'engage à ce sujet, entre MM. Renaude, Bertot et Villers, et l'Assemblée, tout en déclarant maintenir son vote d'il y a deux ans, décide d'attendre que l'administration municipale fasse connaître sa décision à cet égard pour l'année prochaine.

M. le Président demande où en est l'impression du

Digitized by Google

X^e volume des Mémoires, le Secrétaire de la 2^e Section, répond que le volume sera remis le plus vite possible aux sociétaires.

M. de Toustain est prié de faire une démarche auprès de l'imprimeur pour l'accélération de ce travail.

Au cours des séances générales tenues depuis deux ans, il a été demaudé plusieurs fois de faire déclarer la Société, d'Utilité publique. Cette question est soulevée de nouveau aujourd'hui, et une Commission composée de MM. Villers, Desramé et Anquetil, est chargée de rechercher :

1° Quels avantages la Société pourrait retirer de cette mesure ?

2° Quels sont les moyens à employer pour obtenir ce résultat désiré ?

Un membre rappelle que l'an dernier, M. Guillot, de Nonant, parlant au nom d'un groupe d'agriculteurs, avait demande que la Société fît les démarches nécessaires pour faire créer Bayeux, une foire qui se tiendrait au mois d'avril, foire qui permettrait aux éleveurs du pays, de se procurer sans déplacement, les animaux gras dont ils auraient besoin.

Rien jusqu'ici n'a été tenté et l'assemblée décide de consulter avant de rien entreprendre, les membres de la Société réunis en assemblée générale.

Sur la présentation réguliérement faite par leurs parrains, les personnes dont les noms suivent, sont admises à faire partie de la Société :

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION

M. Lefèvre, cultivateur au Vernay.

M. Saillet, propriétaire à Arromanches.

M. Salles, Emile, notaire, maire de Trévières.

M. Tillard, cultivateur à Cartigny-l'Epinay.

Correspondants :

M. Le Cornu (lieutenant-colonel Ch. Ph.), membre d'honneur, président de la Société Jersiaise.

M. Cable (Edw. K.), ingénieur, conservateur du musée de la Société Jersiaise.

M. de Marsy (le comte de), inspecteur de la Société Française d'Archéologie à Compiègne.

La séance est levée à quatre heures.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Digitized by Google

Digitized by Google

TOMBEAUX

DE DEUX ÉVÊQUES DE BAYEUX.

Les protestants, lors du pillage de la Cathédrale de Bayeux, violèrent tous les tombeaux des Evêques qui se trouvaient dans la nef et dans le chœur. Ils brisèrent, pour les fondre, les statues de cuivre de Nicolas du Bosc, de Jean de Boissey, de Louis d'Harcourt, etc., etc., et ne laissèrent que les tables de marbre avec leurs inscriptions. Leur rage alla même jusqu'à briser les arcades et statuettes qui ornaient la façade du premier de ces tombeaux. Le XVIII[e] siècle vint achever leur œuvre, en détruisant jusqu'aux traces mêmes du lieu que ces sépultures avaient occupé. Il était donc inutile de chercher parmi les cartons de l'infatigable Gaignères, quelque reproduction due à son crayon patient et investigateur. D'autres Cathédrales, plus heureuses, ont au moins conservé le souvenir de ce que la fureur des iconoclastes a impitoyablement détruit. Le M[is] de Magny n'y trouva rien digne de figurer parmi les dessins précieux qu'il avait fait copier dans les Abbayes du Diocèse. Aussi est-ce une bonne fortune que d'avoir pu trouver dans les dessins de Gaignères deux tombeaux d'Evêques de Bayeux, l'un dans la Cathédrale de Beauvais, l'autre au Collège de ce nom, à Paris.

Le premier était un Normand, Guillaume Bertrand, de Briquebec, dont la famille des plus illustres, était originaire du Cotentin, où, fidèle au Roy de France

Digitized by Google

elle avait toujours combattu ses ennemis et ses oppresseurs, les Anglais. Destiné d'abord à la magistrature, il y révéla tant de qualités et d'aptitudes qu'il fut nommé en 1331 à l'évêché de Noyon. Six ans après il succédait à Guillaume de Beaujeu sur le trône de Saint-Exupère et s'occupait sans relâche de défendre les intérêts spirituels et temporels de son nouveau troupeau. Bientôt il se trouva mêlé à des événements terribles et devint l'un des acteurs de cette lutte gigantesque qui devait laisser à la France la Normandie épuisée et dépeuplée. Le sire du Mollay, Jean Bacon, venait de mourir laissant en *sous âge* une fille unique, la plus riche héritière de son temps. Aussi les principaux seigneurs, et parmi eux Godefroy d'Harcourt et Robert Bertrand de Briquebec, se disputèrent-ils sa main. Jeanne Bacon devenue majeure choisit pour époux Robert Bertrand, après avoir, paraît-il, été promise à son rival. Godefroy furieux vint assiéger le château de Neuilly, convaincu que l'Evêque de Bayeux n'était pas étranger à la cruelle déconvenue qu'il éprouvait. Déjà il entretenait des relations avec l'Angleterre, et pour se venger, s'alliait avec Edouard auquel il s'engageait à livrer la Normandie s'il lui rendait celle qui considérait comme sa femme. Mais le roi de France venait de découvrir la conspiration qui allait éclater et par un coup de main hardi faisait arrêter et exécuter en Grève à Paris trois de ses principaux complices. Guillaume Bacon l'un des oncles de la nouvelle mariée, (*) Richard de Percy et Jean de la Roche Taisson. A cette

(*) Sa tête fut exposée sur les murs de Carentan puis inhumée en grande pompe dans l'Eglise de St-Lo. Une inscription tumulaire en brique indique que son frère Roger et lui reposaient dans l'Eglise du Breuil où elle est en partie conservée.

Digitized by Google

nouvelle Godefroy se sauve en Angleterre, la rage dans le cœur. Le 1er juillet 1346, il débarquait avec les troupes d'Edouard et venait assiéger Neuilly qu'il détruisit de fond en comble, tandis que le Roy prenait en personne et brulait Barfleur, Cherbourg, Valognes, Carentan, St-Lo, Thorigny. A cette nouvelle le roi de France envoya les comtes d'Eu et de Tancarville pour défendre Caen et arrêter l'ennemi. Déjà Robert Bertrand, maréchal de France, le mari de Jeanne, et l'Evêque de Bayeux, son frère, nommés commandants de Caen y avaient réunis des troupes à la hâte. Mais la ville n'était pas fortifiée à l'exception du Château. Edouard arriva bientôt et se prépara à en faire le siège et les bourgeois doués d'un patriotisme ardent plutôt que de vertus guerrières, poussèrent le comte d'Eu à faire une sortie ; il est vrai qu'à peine arrivés à portée des flèches des archers Anglais ils se débandèrent, malgré tous les efforts des chefs qui furent pris en défendant une tour à l'entrée du pont, Anglais et Français se précipitèrent ensemble dans la ville. Dès lors le maréchal de Briquebec, puis le comte de Tancarville, ralliant leurs troupes durent se retirer dans le château en abandonnant la ville. Ce fut un épouvantable massacre, les Anglais égorgeaient tous les habitants, ne prenant nul à mercy et les bourgeois se barricadaient dans leurs maisons où les femmes, les enfants, les vieillards se défendaient avec l'énergie que donne le désespoir. Il fallait faire le siège de chaque maison. Furieux, Edouard donne ordre de livrer la ville aux flammes et ce fut à grande peine que Godefroy put obtenir de faire cesser le massacre. La ville cependant fut livrée au pillage et les historiens du temps disent que la flotte anglaise qui était mouillée à Ouistreham « fut toute chargée de

Digitized by Google

« joyaulx, de vaisselle d'or et d'argent, de toutes au-
« tres richesses, de quarante mille pièces de drap,
« etc., etc. » Le Château résistait et le vainqueur trouvant inutile de perdre son temps sans profit passa outre et le flot dévastateur se dirigea simultanément vers Lisieux et sur Falaise Il allait revenir bientôt encore...

La position de l'Evêque de Bayeux était devenue critique et périlleuse. Il sollicita donc du Roy de France et obtint l'évêché de Beauvais, où il mourut et fut inhumé en 1355, mais il n'oublia pas son ancienne église ; il y fonda de ses deniers une chapelle pour laquelle il donna 25 livres tournois de rente dont il obtint l'amortissement en 1354. Sa tombe (*), recouverte d'une plaque de cuivre jaune, était placée dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Beauvais ; elle devait être gravée au trait, la statue seule était en bosse, et le peu de netteté du dessin de Gaignères résultant sans doute de son état de dégradation, ne nous permet plus d'en apprécier toutes les parties. Dans une niche ogivale, surmontée de pinacles et de clochetons gothiques, soutenue de deux larges montants d'arcades superposées et de statuettes. Le prélat est représenté couché, les mains jointes ; la crosse est fort simple et sa tête repose sur un riche coussin d'étoffe semée de rosettes, elle porte une mitre garnie de pierreries et de perles. Ses traits, accentués comme sur tous ces tombeaux de cuivre, respirent le calme, ses yeux sont ouverts. Il est revêtu d'une ample chasuble d'étoffe sans échancrure et décorée de molettes et de fleurons brodés. Elle se termine en bas par une bordure composée de pier-

(*) Bibliothèque nationale, manuscrit latin 17031. P. 119.

Digitized by Google

res serties, mais on n'y voit pas traces d'orfrois. Les pieds chaussés de brodequins, reposent sur deux chiens, symboles de la fidélité. Le champ de l'arcade semé de *besants?* est décoré de deux écussons frustes mais qui devaient porter ses armoiries et celles de sa mère Alix de Clermont Nesle, *un lion et deux bars adossés sur un semis de trèfles.* C'est ainsi qu'ils sont placés sur le magnifique sceau dont il se servait comme évêque de Bayeux et dont on trouve une empreinte aux archives nationales.(*) Tout autour de cette plaque terminée aux encoignures par un quatre-feuille à face fruste, orné au milieu de sa longueur d'un écu au lion des Bertrand, se trouve une inscription en caractères gothiques qu'Hermant n'a qu'imparfaitement reproduite :

+ G. Bertrand natus jacet hic prœses tumulatus
Montfort stirpe natus ac Nigella generatus
In Novio gratus, Baio. post hic decoratus
Flos prælatorum, laus cleri, clavis honorum
Pax subiectorum, via iuris, dux miserorum
Et divinorum lux splendens officiorum
M. C. T. I. sena decies V carpit amæna
Morte, die nona decima maii, sibi prona
In cœlis dona fungatur, Christe corona. Amen.

Miles de Dormans ne fut évêque de Bayeux qu'une année seulement, en 1374. Il venait d'Angers et fut nommé également à Beauvais où il mourut en 1387, Sa famille originaire de Champagne, s'était établie à Paris où elle occupait alors un des premiers rangs dans l'Etat. Jean de Dormans, son oncle, cardinal et chancelier de France, avait en 1370 fondé à Paris le collège de Saint Jean de Beauvais ; Guillaume,

(*) Sigillographie des évêques de Bayeux. P. 121.

Digitized by Google

frère de Jean, conseiller du roi, fut aussi chancelier de France. Il eut deux fils, Miles, évêque de Bayeux et Guillaume, archevêque de Sens; tous les deux augmentèrent les fondations de leur oncle et c'est pourquoi ils furent inhumés dans le chœur de la chapelle du collège tandis que les deux chanceliers de France reposaient aux Chartreux de Paris.

Un même tombeau avait été érigé aux deux frères, selon un usage assez fréquent, il était composé d'une plaque de marbre de Flandres de 2. 20 de long sur 1. 40 de large et élevé d'environ 80 c. au dessus du sol. Dessus étaient couchées côte à côte deux statues de cuivre jaune, presque semblables entr'elles. On reconnait l'Archevêque au pallium qu'il porte sur sa chasuble. Tous deux ont la tête posée sur un coussin long que soutient un ange tenant une banderole où on lit, à droite; *det nobis Dominus invenire requiem,* à gauche, *pax fratribus et charitas*. Les mitres sont fort simples et les chasubles d'étoffe unie, l'orfroi seul est brodé, on voit le manipule et l'étole, ni l'un ni l'autre ne porte sa crosse. Le col de leur dalmatique est richement orné, on y voit dans des rosaces, des écussons aux armes de Dormans, 3 têtes de léopard alternés avec la croix et les 4 clefs de l'église de Bauvais, c'est là ce qui a induit Hermant en erreur quand il attribue à Miles de Dormans ces 2 écusons comme ceux de sa famille; son sceau, comme Evêque de Bayeux et celui de son official ne laissent aucun doute à cet égard. Leurs pieds sont chaussés de riches brodequins et reposent sur deux lions; tout autour était gravée dans le marbre une inscription en caractères gothiques dont voici le texte:

Digitized by Google

Hic Jacet Dominus Milo de Dormans épiscopus quondam Andegavensis, post Baiocensis et demum Belvacensis Cancellarius Francii qui obiit XVII Augusti anno M. CCC octog. VII. Et Guillelmus de Dormans ejus germanus episcopus quondam Meldensis (Meaux) post archiepiscopus Senonensis (Sens) regis consiliarius qui obiit anno M. CCCC. quinto, secundo die octobri. Doctores legum, nepotes domini Johanni (*) cardinalis de Dormans et filii nobilissimi viri domini Guillelmi de Dormans, fratrum et Franciæ cancellariorum, hujus collegii fundatorum quorum corpora jacent apud cartusienses prope Parisiis. Orate pro eis omnibus.

Ce tombeau érigé dans les premières années du XVe siècle peut donner l'idée de ce qu'était primitivement celui de Nicolas du Bosc dont on voit aujourd'hui les restes mutilés.

P. DE FARCY.

2 Juillet 1875.

(*) Sigillographie des Evêques de Bayeux. P. 130.

Digitized by Google

POÉSIE.

LE PORC & LA PÊCHE.

Un cochon découvrit dans l'herbe
Une pêche bien mûre au cotonneux duvet,
De parfums enivrants délicieux sachet ;
Le fruit que vous savez a la mine superbe,
Grosse fille aux appâts fondants
Et pelotte à ficher les dents.
Mais le Destin, toujours d'humeur atrabilaire,
Entre deux ayant mis barrière,
Rendait le contact malaisé
Et stimulait encore l'appétit aiguisé.
Les ardents désirs de Tantale,
Tous ceux que la chair crue inspire au cannibale
N'étaient rien à côté de ceux de notre porc.
Le groin, pour l'avoir, multipliait l'effort ;
Tout le bout en prenait des formes engageantes,
Encourageantes,
Qui sollicitaient le baiser.
Que n'avait-on pouvoir de la magnétiser?
Ah ! si vraiment un cœur de pêche
Etait caillou moins dur,
Elle se fût, au lieu de s'éloigner, revêche,
Approchée, à coup sûr.

Digitized by Google

Le porc poussait des cris à rompre la cervelle
Tant que Martin Bâton, toujours en sentinelle,
Arriva s'informer d'où venait tout ce bruit.
Holà ! je vois, dit-il, apercevant le fruit,
Ce qui vous fait ainsi tendre la chanterelle,
Des pêches !.. Palsambleu ! vous nous la baillez belle !
Prends donc ce coup de trique... Apprends que d'un groin,
Bon fruit n'étant jamais trop loin,
Le tapage est parfois chanson inopportune ;
D'ébruiter sa chance, il ne faut se hâter ;
Et si, le ciel t'envoie une bonne fortune,
Pêche ou prune,
Blonde ou brune,
Garde-toi bien de le chanter.

JULES HOTIN.

19 Novembre 1875.

Digitized by Google

LONGFELLOW

«—»

NOTICE HISTORIQUE

«—»

LONGFELLOW (HENRY WADSWORTH), poëte américain, naquit à Portland (Maine), le 27 février 1807, fit ses études au collège Bowdoin à Brunswick et y prit ses degrés avec le plus grand succès. Destiné d'abord à l'étude du droit, il l'abandonna pour se livrer à celle des lettres ; on lui offrit la chaire des langues modernes au collège où il avait fait ses études. Avant de l'occuper, il visita la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre, étudiant avec le plus grand soin la langue et la littérature de chaque pays. Après une absence d'environ quatre ans, il revint prendre possession de sa chaire, en 1829. Il avait alors 22 ans. En 1835, il remplaça Ticknot dans sa chaire de langues vivantes, à Cambridge (Amérique). En 1842, il fit un nouveau voyage en Europe, surtout en Angleterre et en France. Il résigna ses fonctions en 1854 et vécut dans la retraite.

En 1869, il fit un troisième voyage en Europe, et visita surtout le sud de l'Angleterre. Il fut reçu docteur honoraire en droit civil, le 29 juillet, par l'Université de Cambridge.

Olivier Basselin est de 1841. La légende dorée de 1851.

Digitized by Google

Voici ce que le poëte dit de ce dernier ouvrage : « J'ai appelé ce poème la *Légende dorée*, parce que l'histoire qui lui sert de base me semble surpasser toutes les autres légendes en beauté et en signification. Il montre, parmi les corruptions du moyen-âge, la vertu de désintéressement et de sacrifice, et le pouvoir de la Foi, de l'Espérance et de la Charité suffisant pour toutes les exigences de la vie et de la mort. L'histoire en fut racontée et peut-être inventée par Hartmann von Aue, ménestrel du XII° siéclc. L'original se trouve dans Alt Deutsche Geditche de Lailàth et en allemand moderne. Il y en a aussi un dans le Wolksbilcher de Marbabh, numéro 33. »

Longfellow est mort en mars 1882.

Digitized by Google

Olivier BASSELIN

Dans la vallée de la Vire se voit encore un antique moulin, aux pignons bizarres et originaux : au-dessus du linteau d'une fenêtre on lit, gravés sur la pierre, ces simples mots : « Ici vécut Olivier Basselin. »

Sur le précipice qui le domine se dressent les ruines du vieux château : seul, le donjon est encore debout, vieil abri qui attire les regards, et dont les ouvertures semblables à des yeux sans prunelle fixent et les cieux et la vallée profonde qui verdoie.

Jadis on apercevait aussi un vieil et sombre couvent, mais il a disparu ! Du pied de la colline voisine se précipite en murmurant un ruisseau dont les eaux illuminées par le soleil égayent la petite ville normande.

C'est dans ce somble moulin de pierre, au choc bruyant de l'eau sur la roue, que le poète Basselin, sans souci, humble et inconnu, composait les chansons qui remplissent cet antique moulin d'une illustration toute particulière.

Jamais un sentiment d'inquiétude ne vint rompre le charme de ses rêveries ; toute cette vallée délicieuse ne lui semblait créée que pour être son nid ; jamais aucun désir de prendre un essor plus élevé ne troubla ni n'agita son cœur.

Certes, ses poésies n'étaient pas divines ; ce n'étaient pas de ces poésies remplies d'art qui, sem-

Digitized by Google

blables au vent dans les forêts de pins, trouvent un écho dans chaque cœur ; mais chaque vers reflétait cette terre de verdure et de gais festins.

Du cabaret et de l'auberge qui s'ouvrent sur la rue étroite, se faisait entendre le bruit des joyeux festins, des chants, des applaudissements de pieds et les refrains moqueurs que composait en ces jours-là Olivier Basselin.

Dans le château des chevaliers bardés de fer, anciens combattants d'Azincourt, faisaient le guet et veillaient l'éperon aux talons ; mais le poète chantait pour se divertir des chansons qui rendaient un autre cliquetis, des chansons capables d'émouvoir les cœurs les plus vils.

Dans le couvent, les moines vêtus de gris étaient assis dans leurs cellules solitaires, traversaient les cloîtres et priaient à genoux ; et le poëte entendait leurs cloches, mais ses rimes sonnaient un autre Carillon plus rapproché de la terre.

Les hardis barons ne sont plus, les chevaliers et les écuyers ont disparu, les moines et leur abbé froid et austère se sont évanouis, et nul des noms de cette antique époque n'a été conservé par la renommée.

Mais la mémoire du poète fait partie intégrante du paysage, et de même que les eaux vives et limpides de la rivière, sa poésie s'infiltre lentement dans beaucoup de cœurs et hante encore le vieux moulin de la vallée de la Vire.

17 avril 1874.

Digitized by Google

LA NATIVITÉ

MIRACLE

(*Extrait de la Légende Dorée*)

INTROIT

LE HÉRAUT

Venez, peuple fidèle, que chacun de vous vienne écouter notre parole ! Me voici devant vous, une trompette à la main, pour annoncer le spectacle du jour de Pâques que nous allons représenter aujourd'hui ! D'abord et avant tout, nous raconterons dans notre action et dans nos vers la Nativité de Notre Seigneur, telle qu'elle est écrite dans le vieux livre du Proto-Evangelion, de sorte que vous pourrez nous suivre en le lisant.

I

Les Cieux

LA MISÉRICORDE (*aux pieds de Dieu*)

Pitié, Seigneur ! ne craignez pas de sauver l'humanité que vous avez créée et ne laissez pas les âmes qui furent trahies, périr pour l'éternité !

Digitized by Google

LA JUSTICE

Il n'en peut, il n'en doit pas être ainsi ! Puisque l'homme placé par nous dans le jardin a mangé le fruit de l'arbre défendu, il faut qu'il meure.

LA MISÉRICORDE

Pitié, Seigneur ! laissez le repentir expier la desobéissance, et ne permettez pas que le péché de l'homme entraîne après lui une misère sans fin !

LA JUSTICE

Qui pourra jamais concevoir une expiation proportionnée à un si grand péché ? L'homme a mangé du fruit défendu, il doit être damné !

DIEU

Il sera sauvé, s'il se trouve dans les limites de la terre, un être exempt de péché qui consente à souffrir le martyre pour ses amis et pour ses parents.

LES QUATRE VERTUS

Seigneur ! nous avons cherché par tout l'univers, depuis le centre jusqu'aux extrémités les plus éloignées, mais nous n'avons pu trouver un tel mortel ; et nous sommes au désespoir.

LA SAGESSE

Il n'y a pas de mortel, c'est vrai ; mais un Dieu fait homme pourrait seul mettre ce plan à exécution, accomplissant le salut de tous, impossible à nul autre.

DIEU

Va donc, ô mon fils bien aimé ! toi seul peux

Digitized by Google

accomplir cette œuvre ; c'est toi qui remporteras la victoire sur Satan et sur le péché !

(*Ici l'ange Gabriel doit quitter le Paradis et voler vers la Terre ; en bas, les bouches de l'enfer sont ouvertes et les Diables vont et viennent en faisant un grand bruit.*)

II

Marie au puits

MARIE

Je passe à la dérobée le long du mur du jardin, puis à travers les barres qui closent le verger, pour aller tranquillement remplir mon amphore au puits profond, froid et tranquille qui est dans ce ravin solitaire.

Ces sycomores qui l'entourent ressemblent à une garde. Je ne vois aucun visage, je n'entends d'autre bruit que celui des bouillonnements de la source et celui du rouet de mes compagnes qui filent en chantant, les fils d'or et d'écarlate, dans leurs maisons.

L'ANGE GABRIEL

Salut, Vierge Marie, pleine de grâce !

MARIE (*se prenant à trembler et regardant autour d'elle*)

Qui fait entendre en ces lieux une si douce voix ?

GABRIEL

Le Seigneur des Cieux est avec toi, maintenant ! Tu es bénie entre toutes les femmes pour avoir arrêté son saint choix !

Digitized by Google

MARIE (*posant à terre son seau*)

Que signifie ceci ? Personne n'est près de moi et cependant j'entends de saintes paroles. Ma voix me fait presque peur.

GABRIEL (*lui apparaissant*)

Ne craignez pas, Marie ! Mais croyez ! Car vous, une vierge, vous allez concevoir un enfant en ce jour.

Ne craignez pas, Marie ! Du haut du ciel étoilé la majesté du Très-Haut va vous couvrir de son ombre !

MARIE

Voici la servante du Seigneur. Qu'il soit fait selon sa sainte parole !

(*Les diables font de nouveau un grand bruit sur la scène.*)

III

Les Anges des sept planètes portant l'étoile de Bethléem.

LES ANGES

Nous sommes les anges des sept planètes, nous portons à travers les champs brillants des cieux l'étoile de la naissance, versant sur la terre nos septuples vertus comme des joyaux inestimables sur la couronne du Christ, notre Roi nouveau-né !

RAPHAEL

Je suis l'ange du soleil dont les roues de feu commencèrent à courir quand le souffle tout-puissant de

Digitized by Google

Dieu dit aux ténèbres et à la nuit : que la lumière soit ! et la lumière fut ! J'apporte le don de la Foi.

GABRIEL

Je suis l'ange de la lune, un instant assombrie pour être bientôt rallumée dans la calotte d'azur ! Plus rapproché de la terre, c'est mon rayonnement qui illumine la mieux la route à minuit. J'apporte le don de l'Espérance

ANGEL

Je suis l'ange de l'étoile d'amour, de l'étoile du soir qui brille au-dessus des lieux où se tiennent les amants, sur tous les foyers, sur toutes les maisons heureuses, sur les toits de chaume comme sur les dômes dorés. Je viens lui donner la Charité

ZOBIACHEL

La planète Jupiter est mon empire. C'est après le soleil, la plus puissante de toutes les étoiles qui brillent au firmament. C'est le Grand Prêtre de la Colombe, et de son trône aérien, il envoie la justice qui expiera !

MICHAEL

La planète Mercure, la plus rapprochée du soleil dans l'espace est la sphère qui m'est départie. Plein d'une céleste ardeur, je m'empresse d'apporter ici dans mes mains le don de la Céleste Providence.

URIEL

Je suis le ministre de Mars, la plus forte de toutes les étoiles ! Mes chants puissants président à la marche et aux combats de la vie humaine, et pour la souffrance et la lutte, je viens lui donner la force

Digitized by Google

ORIFEL

Je suis l'Ange le plus élevé de tous ceux qui brillent, l'hôte céleste de Saturne perdu dans les lointains espaces, et de cette distance infinie, j'apporte le dernier présent, la grâce qui les couronne tous est le don de la Modération.

(*Dans un village éloigné brille soudain une lumière aux fenêtres de l'étable.*)

IV

Les Sages de l'Orient

(*L'étable d'une auberge. La Vierge et l'Enfant. Trois rois mages* Gaspar, Melchior et Belshassar entrent.)

GASPAR

Salut à toi, Jésus de Nazareth ! quoi que tu expires ton souffle dans une mangeoire, tu es plus grand que la Vie et la Mort, plus grand que la Joie ou la Douleur ! Ta croix sur la ligne de vie présage la lutte, la souffrance et la contradiction, et tu marcheras obscurément dans une région fertile en dangers !

MELCHIOR

Salut à toi, roi de Jérusalem ! quoique né humblement à Bethléem, un sceptre et un diadème attendent ton front et ta main ! Le sceptre n'est qu'un roseau, la couronne fera saigner tes tempes, et dans ton heure de la plus grande détresse tes sujets seront déconcertés !

BELSHASSAR

Salut à toi, Christ de la Chrétienté ! que ton règne

Digitized by Google

arrive sur toute la terre ! De la lointaine Trébizonde à Rome, les hommes adoreront ton nom ! Paix et bonne volonté parmi tous les hommes : la Vierge est revenue, le vieux règne de Saturne recommence, et avec lui, l'âge d'or !

L'Enfant Christ

Je suis Jésus, le fils de Dieu, né ici-bas pour souffrir et mourir selon la prophétie, afin que les autres hommes puissent vivre !

La Vierge

Tenez, prenez les langes qui l'enveloppaient et gardez-les précieusement, en souvenir de lui ; ce sera là notre bénédiction, car nous n'avons rien autre chose à donner.

(Elle leur donne le maillot et ils partent.)

V

La fuite en Egypte

(Joseph entre, conduisant un âne sur lequel sont assis Marie et l'Enfant.)

Marie

Nous allons nous reposer ici, sous ces arbres dont les branches pendent au dessus de nos têtes, dans ce livre où les rossignols chantent leurs litanies et leurs cantiques joyeux.

Joseph

Les sangles de la selle se sont relâchées en route par la chaleur du jour : tant qu'à vous, je crois que ce vous est un jeu de chevaucher en tenant l'enfant.

Digitized by Google

MARIE

Ecoutez les rouges-gorges qui crient et chantent comme pour saluer leur Roi en cet enfant ! Je vais descendre au ruisseau là-bas pour laver son petit vêtement.

JOSEPH

Moi, je vais solidement entraver l'âne, car si je le laissais errer librement dans la prairie, il nous échapperait, car, par la messe, il est agile comme un bouc.

(*Marie descend vers le ruisseau.*)

MARIE

Joseph ! j'ai grand peur, car voici des hommes qui dorment à l'ombre. Je crains que nous ne soyons arrêtés sur la grande route, volés et battus cruellement.

(*On voit une bande de voleurs qui dorment. Deux d'entre eux se lèvent et s'avancent.*)

DUMACHUS

Ame d'un coq ! livrez votre or !

JOSEPH

De grâce, Messieurs, laissez-nous passer ! Je n'ai aucunes richesses.

DUMARCHUS

Donnez-nous votre argent !

TITUS

Assez, de grâce ! laissez ces bonnes gens passer tranquillement leur chemin.

Digitized by Google

DUMACHUS

Qu'ils paient d'abord leur rançon, ensuite ils continueront leur route.

TITUS

Je te donnerai quarante groats * si tu consens seulement à garder le silence.

MARIE

Que Dieu te soit miséricordieux au jour du jugement !

JÉSUS

Dans trente ans d'ici, je mourrai à Jérusalem, élevé de terre, par les mains des Juifs, sur l'arbre maudit. Alors, ces deux larrons seront crucifiés à ma droite et à ma gauche, et Titus montera de là au Paradis avec moi.

(*Grand bruit de trompettes et de chevaux. On dirait d'un roi avec son armée. Les voleurs prennent la fuite.*)

VI

Le massacre des Innocents

LE ROI HÉRODE

Potz-Tausend ! Himmel-Sacrament ! je suis rempli d'un grand étonnement à cause de ces nouvelles désagréables. Ne suis-je pas Hérode ? Qui osera prendre ma couronne et porter mon sceptre du Roi des Juifs ? (*Il marche à droite et à gauche en brandissant*

* Monnaie anglaise valant 40 centimes.

Digitized by Google

son épée). Tiens ! je boirais volontiers une canette du fort vin de Canaan. Apportez le vin d'Helbron à la foire de Tyr : il est rouge comme le sang, chaud comme le feu et fait pour les rois. (*Il vide de grands gobelets de vin*) Maintenant je vais me tenir debout à la fenêtre pendant que la bande armée va tuer les petits enfants dans les rues ; de cette façon le bébé né à Béthléem sera sûrement massacré avec eux et ne leur survivra pas d'un jour !

(*On entend des cris et des lamentations dans la rue*)

RACHEL

O roi pervers ! ô cruelle précipitation à faire une action si inique ! Tous mes enfants sont occis !

HÉRODE

Holà ! Sénéchal ! une autre coupe ! Remplissez-là jusqu'aux bords de vin de Sorac. Je voudrais boire une rasade !

RAHAB

Que nos malédictions tombent sur toi, pour ta ruine et celle de ta lignée, jusqu'au dernier de tous tes parents et amis !

HÉRODE

Un autre gobelet ! vite ! et mêlez du jus de grenade et des gouttes de myrrhe : mettez un roseau dedans.

SOLDATS (*dans la rue*)

Remets ton enfant entre nos mains. C'est le roi Hérode qui ordonne de le mettre à mort.

Digitized by Google

LA NOURRICE MÉDUSE

O hommes monstrueux ! Qu'avez-vous fait ? C'est le fils du roi Hérode que vous avez fendu en deux !

HÉRODE

Ah ! jour de malheur ! quelles paroles terribles viennent de retentir si douloureusement à mon oreille ? Quelles tortures rongent mon cœur et mon cerveau ? je voudrais être mort et caché dans la terre !

(Il tombe et se tord, rongé par les vers. L'enfer s'ouvre et Satan et Estaroth sortent et l'entraînent dans ses profondeurs).

VII

Jésus joue avec ses camarades d'école

JÉSUS

L'ondée est finie. Descendons sur le bord de la rivière et amusons-nous à faire quelques oiseaux avec de la boue.

JUDAS

Vois comme le courant a débordé sur ses rives et s'étend au loin et au large sur la route de la prairie !

(Ils tirent l'eau hors de la rivière par de petits canaux et font de petits étangs. Jésus fait douze oiseaux de boue et les autres petits garçons en font autant.)

JÉSUS

Regardez donc comme je vais joliment baisser le cou à mes petits oiseaux pour boire au bord du lac.

Digitized by Google

Maintenant je vais les faire chanter et voler si loin qu'ils ne reviendront plus sur les bords de cette rivière.

JUDAS

Tu ne pourras pas. Ce n'est que de la boue ; ils ne sauraient ni chanter, ni s'envoler par dessus les prairies.

JÈSUS

Volez ! Volez oiseaux ! Je vous le permets ! Et tant que vous vivrez, souvenez-vous de moi qui vous ai faits de mes mains !

(*Il frappe des mains et les oiseaux s'envolent en gazouillant.*)

JUDAS

Je vois que tu es sorcier ; ma mère me l'a dit souvent. Je ne jouerai plus avec toi !

(*Il frappe Jésus sur le côté droit*)

JÈSUS

Ah Judas ! tu m'as frappé au côté, et c'est là, quand je serai crucifié, que je serai transpercé !

JOSEPH (*entrant*)

Méchants enfants ! Pourquoi rompre le saint jour du Sabbat par vos jeux ? Que croyez-vous que diront vos mères en vous voyant dans un tel état ? suants à grosses gouttes, tout échauffés et les pieds pleins de boue ? Il n'y a pas de mendiant des rues qui ait une si triste mine !

Digitized by Google

VIII

L'Ecole du Village

(Rabbi ben Israël, avec une barbe fort longue, est assis dans une chaire élevée. Il tient une baguette à la main).

RABBI

Je suis Rabbi ben Israël, bien connu dans tout le village, et au libre témoignage de tous mes écoliers, un savant dans les choses divines ; je prise plus la Cabale et le vieux Talmud que tous les Prophètes, car toute la science de la bible n'est que de l'eau et Mishna est un vin fort !

Ma renommée s'étend du ponant à l'orient, et à la fête Purim je suis toujours aussi ivre qu'une bête qui se vautre dans son bouge. Le vin m'exalte tellement que je ne saurais voir aucune différence entre « maudit soit Aman ! » et « béni soit Mardochée ! »

Viens ici Judas Iscariote, et dis-moi si tu sais ou non ta leçon du livre rabbinique ? Pourquoi les chiens hurlent-ils la nuit ?

JUDAS

Dans le livre rabbinique, on dit que les chiens hurlent lorsque l'Ange de la mort, le grand Sanumaël, au souffle glacé, prend son vol et traverse la ville.

RABBI

Bien, mon garçon, maintenant dis-moi, si tu le sais,

Digitized by Google

quand l'Ange de la Mort qui est plein d'yeux vient auprès d'un malade qui gît mourant, que lui fait-il ?

JUDAS

Il se tient à côté de lui, sombre et grand, tenant une épée d'où il fait tomber dans sa bouclie une goutte de fiel, et c'est ainsi qu'il devient blanc.

RABBI

Et maintenant, mon petit Judas, dis-moi ce que peuvent être les quatre grandes voix qui fuient vite à travers le monde et ne sont pas entendues des hommes ?

JUDAS

La voix du Soleil dans le dôme des cieux, la voix du murmure de Rome, la voix d'une Ame qui va à la maison et la voix de l'Ange de la peine.

RABBI

Tu as bien répondu à toutes mes questions ! Maintenant, petit Jésus, le fils du charpentier, voyons comment ton devoir est fait. Peux-tu dire tes lettres ?

JÉSUS

Aleph

RABBI

Après ? ne t'arrête pas si vite ! Continue l'alphabet. Va : Aleph, Beth..... As-tu oublié ¿ Ame d'un coq ! Tu aimerais mieux jouer !

JÉSUS

Je voudrais bien savoir ce que signifie Aleph avant d'aller plus loin.

Digitized by Google

RABBI

Oh ! par Saint-Pierre ! c'est là ce que tu voudrais ! Viens ci, mon garçon, approche-toi de moi ! Aussi vrai que la lettre Jod éléva une fois la voix pour parler à Dieu, tu vas sentir ce rotin et tu seras puni.

(Il lève le bras droit pour frapper, mais son bras reste paralysé).

IX

Couronné de Fleurs

(Jésus est assis parmi ses camarades de jeu qui l'ont couronné de fleurs comme leur roi).

ENFANTS

Nous étendons nos vêtements sur le gazon, ta tête est couronnée de fleurs odoriférantes, et debout autour de toi comme une garde d'honneur, nous te saluons notre Roi. Tu es le nouveau Roi des Juifs; permets que les passants te rendent les hommages qu'ils ont coutume d'offrir à la majesté.

(Un voyageur passe, les enfants le tirent par ses vêtements).

ENFANTS

Venez ici payer toute révérence à notre monarque couronné d'aujourd'hui, ensuite vous continuerez joyeusement votre route en toute prospérité.

LE VOYAGEUR

Salut au roi de Bethléem qui porte dans son diadème le jaune crocus, comme la pierre précieuse de son autorité.

Digitized by Google

(Il passe. Surviennent d'autres voyageurs portant dans une litière un enfant malade).

ENFANTS

Déposez votre litière et approchez-vous. Voici le roi de Bethléem ! De quoi souffre cet enfant qui semble craindre que nous lui fassions quelque mal ?

LES PORTEURS

Il était grimpé dans un arbre pour atteindre un nid de rouge-gorge, quand un serpent endormi, un serpent à crête rouge, s'est élancé hors du trou et l'a piqué au bras.

JÉSUS

Apportez le moi et laissez-moi toucher la partie malade. Mon attouchement peut guérir la piqûre des serpents et ôter le poison de la morsure.

(Il touche la blessure et l'enfant commence à crier).

Cesse de pleurer ! Je puis prévoir que dorénavant, tu seras connu parmi mes disciples sous le nom de Simon le Cananéen.

Digitized by Google

EPILOGUE.

Dans la seconde moitié du jour, nous représenterons une autre pièce. On commencera immédiatement après None. Ce sera la Passion de notre béni Seigneur. Après, comme bénédiction et récompense, on vous octroiera la vue des os des Saints-Martyrs.

E. ANQUETIL.

4 Février 1876.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE
D'UN PUITS GALLO-ROMAIN
A COLOMBIERS-SUR-SEULLES

Les touristes qui, après avoir visité le manoir féodal de Creully, se dirigent vers Courseulles, se demandent, non sans quelque étonnement, d'où proviennent les immenses débris qu'ils aperçoivent et qui surmontent le côteau en forme d'hémicycle au bas duquel la Seulle serpente à travers les riants vallons de Colombiers et d'Amblie.

Ces monticules pierreux, où croissent des laitues géantes et des genévriers *aux feuilles linéaires d'un vert sombre*, sont les déblais des carrières dites d'Orival, carrières qui ont fourni la pierre de taille qui a servi à construire la Cathédrale de Bayeux et la cité qui l'environne, et d'où, chaque jour encore, on extrait ces énormes blocs que nous voyons circuler dans nos rues, chargés sur de lourds fardiers auprès desquels on ne passe qu'en tremblant, tant serait terrible, pour l'homme qui se trouverait à proximité, la rupture d'un essieu ou le déboitement d'une roue.

Digitized by Google

Le géologue, que l'amour de la science conduit visiter ces carrières, est largement récompensé de sa peine, car non seulement la moisson qu'il y peut faire en fossiles est assez considérable, puisque les couches supérieures renferment plusieurs variétés d'ammonites et un grand nombre de térébratules et de rhinconnelles, mais encore il y rencontre des lamelles de calcaire à polypiers dans lesquelles sont incrustées, mêlées à des tiges denerines et à des dents de sauriens, des quantités prodigieuses de débris coquilliers dont l'inspection à la loupe révèle des formes d'une délicatesse qui n'est égalée que par leur ténuité.

Ayant appris que dans l'une de ces carrières, dont l'exploitation rémonte à une trentaine d'années, se trouvait un puits duquel on avait retiré beaucoup d'ossements, quelques-uns des Membres de notre Société, sous la direction de son honorable Secrétaire, ont entrepris une exploration dont nous venons vous faire connaître le résultat.

Le puits d'Orival, creusé en pleine pierre et sans aucun travail de maçonnerie, présente une profondeur de vingt-huit mètres ; son diamètre, qui est le même dans toutes ses parties, est de 1 mètre 15 cent. Les ouvriers qui l'ont creusé, au lieu de suivre une verticale rigoureuse, lui ont donné, du N au S, une inclinaison d'environ un mètre, de sorte que le fil a plomb placé contre le paroi sud, à l'orifice, touche la paroi nord en atteignant le fond.

Ce puits, se trouvant au bord et en dedans du quadrilatère formé par le ciel ouvert de la carrière, a,

Digitized by Google

par suite, diminué de profondeur à mesure que les carriers ont enlevé la pierre qui en fournit les assises supérieures, de façon qu'aujourd'hui sa profondeur réelle n'est plus que de huit mètres.

Il était rempli d'une quantité considérable d'ossements humains, brisés pour la plupart, et d'os d'animaux : bœufs, moutons et petits rongeurs, le tout confusément mélangé dans une terre noirâtre, grasse au toucher, et qui, molle et plastique au moment de l'extraction, acquiert bientôt au contact de l'air une grande dureté.

Confondus avec ces débris d'êtres animés, nous avons trouvé du charbon, des pierres présentant des traces évidentes de l'action d'un feu violent, des fragments de poteries, les unes grossières et poreuses, les autres d'un travail plus recherché et d'une pâte beaucoup plus fine.

Un de ces morceaux qui faisait partie de l'orifice d'un grand vase présente une courbe qui nous a permis d'en calculer le rayon ; il est de 19 cent., soit un diamètre de 38 cent.

Deux autres fragments ont conservé leurs anses ou oreillons. Leur forme, autant qu'on en peut juger malgré leur exiguité, se rapproche de celle de l'olla gauloise. Certains autres, et ce sont ceux-là dont le faire est le plus soigné, ont subi une cuisson tellement forte que des graviers qui se trouvaient dans leur pâte ont été vitrifiés.

Les tuiles à rebords qui d'ordinaire foissonnent dans les découvertes de ce genre nous on fait défaut.

Digitized by Google

Un seul morceau de tuile a pu être récolté : Il est fort épais, et sa forme convexe nous laisse très-indécis sur le point de savoir si, au lieu d'un morceau de tuile, nous n'avons pas sous les yeux les débris d'un vase d'une grandeur extraordinaire ou plutôt les restes d'un dolium.

L'absence de tuiles à rebords s'expliquerait, à la rigueur, par ce fait que nous n'avons pu explorer que les huit ou dix derniers mètres du puits, et que peut-être on en a rencontré dans la partie supérieure. Les ouvriers, dont la plupart travaillent là depuis fort longtemps, nous ont affirmé, qu'à quelques mètres plus haut, on trouvait beaucoup plus d'ossements et de morceaux de terre cuite.

Parmi les objets recueillis par nous se trouvent plusieurs morceaux de granit rouge dont la présence nous semble digne d'être signalée d'une façon toute spéciale.

L'un d'eux a été taillé et poli ; sa forme, convexe d'un côté et concave de l'autre, pourrait faire supposer qu'il provient d'un mortier, si des traces de rupture d'une partie saillante ne venaient détruire cette hypothèse. Nous avouons n'avoir pu jusqu'ici reconstruire par la pensée l'objet dont faisait partie ce fragment.

Quelques jours avant notre visite, les ouvriers avaient trouvé un morceau de granit noir, beaucoup moins brillant que celui dont nous parlions tout à l'heure, mais présentant sur une surface plane des traces d'une rigole partant du milieu et se dirigeant vers le bord. Malheureusement, ils ne l'avaient pas

Digitized by Google

ramassé et toutes nos recherches pour le retrouver ont été sans résultat.

Si nous avions la certitude que la forme indiquée par ces hommes fût exacte, nous n'hésiterions pas à y voir un fragment de meule à bras, un fragment de ces meules sur lesquelles les peuples primitifs écrasaient le blé, et qui étaient disposées de manière à ce que, par la petite rigole qui y était creusée, la farine grossière obtenue au moyen de ce blutage pût s'échapper et aller tomber dans le récipient destiné à la contenir.

Notre appréciation se trouverait corroborée par la double trouvaille faite par nous, au sein des détritus extraits du puits en notre présence, d'un morceau de granit rouge présentant une surface plane de 25 centimètres carrés environ, et qui pour nous est certainement un fragment de meule, et d'une sorte de pilon en pierre dure et rougeâtre qui nous paraît avoir servi à écraser d'abord le grain que plus tard on réduisait en farine en le broyant entre les deux meules superposées.

Les débris métalliques sont fort rares au milieu de cette masse glaiseuse. Nous n'y en avons rencontré que quelques parcelles et un morceau de forme qui semble bifurquée, autant du moins que l'on en peut juger sous l'épaisse couche d'oxyde qui le recouvre, et qui, rebelle à la lime la mieux trempée, s'est brisé sous un léger coup de marteau, offrant à l'intérieur une cavité remplie d'une matière aqueuse exhalant une odeur ferrugineuse très prononcée.

Est-ce un morceau de fer travaillé par la main de

Digitized by Google

l'homme ? Nous n'oserions l'affirmer et nous serions plutôt portés à voir là un de ces rognons métallifères qui se trouvent si souvent au sein des pierres les plus compactes.

Nous signalerons encore à votre attention un bois de chevreuil que nous avons été assez heureux pour recueillir et qui présente à sa base une encoche destinée à retenir un fil ou une cordelette et pouvant ainsi servir de navette ou d'aiguille. (*)

Nous avons remarqué dans la partie haute des murs de la carrière, à fleur du sol, une sorte de tranchée creusée en forme de fossé dans la première couche de pierre et paraissant se diriger vers l'orifice du puits. Les ouvriers nous ont dit qu'une tranchée semblable, mais dont la trace est invisible aujourd'hui, se trouvait de l'autre côté de cet orifice. Quel était le but de ces tranchées qui n'avaient pas moins de 1 m. 50 de largeur sur autant de profondeur ? Des fouilles seules pourraient nous permettre d'émettre une opinion raisonnée sur cette question.

M. Bertot, fils, qui avait bien voulu nous accompagner lors de notre excursion et qui a fait un croquis de la carrière et de l'ouverture du puits, a indiqué la première de ces tranchées. Son dessin, que nous mettons sous vos yeux, vous permettra de mieux vous rendre compte de l'aspect général de ces travaux et suppléera à ce que notre description pourrait avoir d'inintelligible et de défectueux.

(*) Par une coïncidence assez bizarre, on a trouvé ces jours derniers à Montereau-sur-faute-Yonne, dans un puits funéraire, des bois de chevreuil taillés de la même façon.

Digitized by Google

La partie descriptive de notre rapport étant terminée, il nous reste à essayer de déterminer la nature et l'emploi de l'excavation qui nous occupe et l'époque probable à laquelle ce travail remonte. Mais, ce sujet étant en dehors de nos études, nous allons avoir recours au bel ouvrage de M. le comte de Rochambeau sur *les sépultures en forme de puits* et lui faire tous les emprunts dont nous aurons besoin.

L'usage d'ensevelir les restes mortels des hommes dans des puits remonte à la plus haute antiquité. Certains des caractères hiéroglyphiques, l'une des plus anciennes écritures connues, réprésentent des sépultures en forme de puits, et la Bible, dans plusieurs de ses chapitres, parle du puits de l'abîme: « Mais vous, ô Dieu, vous les ferez descendre dans le puits et dans l'abime de la mort éternelle. Ps. 54, ℣. 23. »

A Rome, sous la République, cet usage existait aussi. Voici, d'après M. Charles Bouchet, bibliothécaire à Vendôme, comment Varron parle de ces sépultures dans son traité de la langue latine. « Hors des villes sont les *puticuli*, ainsi appelés de *putei*, (puits), parce que c'est là que les corps étaient ensevelis dans des puits à moins qu'on ne les appelle plutôt, avec Œlius, *puticulæ*, parceque là pourrissaient les cadavres qu'on y jetait.

Festus, dans son traité de la signification des mots, s'exprime ainsi : « Les *puticuli* sont ainsi appelés, dit-on, parce que le plus ancien mode de sépulture avait lieu dans des puits, et cet endroit était public, hors de la porte Esquiline. » (Manuscrit Farnèse).

Digitized by Google

Dans les Gaules, ce mode d'inhumation était aussi fort répandu. Les nombreuses découvertes de puits funéraires faites depuis quelques années en font foi. Dans toutes les parties de la France on a trouvé de ces sépultures, mais jusqu'ici, pas une de celles signalées n'avait présenté des proportions aussi considérables que le puits d'Orival ; aussi, n'est-ce pas sans hésitation que nous voyons là un puits funéraire proprement dit. Peut-être était-ce un de ces *puticuli*, où, d'après Œlius Stibon, les pères de famille faisaient jeter les bêtes mortes et les esclaves du dernier rang ? Les cadavres y pourrissaient, ce qui expliquerait la nature toute particulière de la terre qui remplissait celui qui nous occupe.

Pourtant, en parcourant la description des nombreux puits funéraires décrits par M. de Rochambeau, nous trouvons entre les différents objets qui en ont été retirés et ceux recueillis dans le puits d'Orival une telle similitude que notre embarras s'accroit de plus en plus.

En effet, parmi les sépultures de cette nature découvertes à Thoré, près Vendôme, l'un des puits contenait le squelette d'un homme entouré d'ossements d'animaux mêlés de charbons. Un autre était rempli d'ossements semblables sans traces d'os humains. Enfin, dans un troisième, on trouva au milieu d'un mélange d'os de chevaux, de chiens, de bœufs, d'oiseaux etc., des fragments d'un vase en terre cuite qui devait avoir au moins trente centimètres de diamètre, et qui, par sa couleur rouge brique et son grain assez grossier, se rapproche sensiblement de l'un des morceaux extraits du puits d'Orival.

Digitized by Google

M. de Rochambeau, pour expliquer le pêle-mêle dans lequel se trouvent tous les objets, dit ceci : « Il est évident que cette sépulture a été bouleversée à une époque antérieure, sans doute pour y chercher ces trésors imaginaires que le paysan place toujours là où son instruction et son intelligence lui font défaut. »

Cette explication peut très-bien s'appliquer à la sépulture, objet de notre attention.

M. le vicomte de Pibrac fouilla en 1857 et 1858, à Beaugency (Loiret), six grands puits. Dans tous, il trouva des pierres calcinées, des cendres, des os de mouton, de bœuf, d'oiseaux, de chien, etc.

M. l'abbé Baudry, auteur d'un grand travail sur les puits funéraires de Bernard (Vendée), à qui nous avons écrit pour avoir son opinion, mais dont la réponse ne nous est pas encore parvenue, a exploré au Bernard une grande quantité de puits semblables, et là encore, on a rencontré des cendres, des os d'animaux et les débris de poterie romaine ou gallo-romaine.

A Gourgé (Deux-Sèvres), on a découvert des tombes gallo-romaines dans des excavations en forme de puits. Elles étaient remplies de terre mélangée d'ossements et de cornes d'animaux, tuiles à rebords, débris de vases et deux moulins à bras en pierre volcanique et en granit. La terre qui se trouvait au fond de ces puits était grasse et noire.

A Tigné, près Saumur, des sépultures du même genre ont, comme les précédentes, offert aux explo-

Digitized by Google

rateurs des fragments de vases, du charbon et des ossements d'animaux.

L'emplacement du puits d'Orival présente aussi, avec celui des puits de Thoré, de Beaugency et de Gourgé, une analogie remarquable. Comme eux, il se trouve placé sur le versant d'un côteau qui descend en pente douce vers la rivière ; et comme eux aussi, il se trouve à proximité d'établissements celtiques et gallo-romains, car il est situé à peu de distance de la voie romaine qui partait d'Augustodurum (Bayeux),pour aboutir au Bac du Port sur l'Orne, en passant par le Manoir et Creully, et à quinze cents métres seulement de Reviers, où souvent l'on découvre des sarcophages gallo-romains en pierre dite Voidril et où l'on a trouvé un men-hir que la Société des Antiquaires a fait rétablir en place il y a une trentaine d'années.

En résumé, et sous toutes réserves, voici notre opinion sur le puits d'Orival.

Creusé par les Gallo-Kymris pour servir de sépulture à l'une des peuplades de ces contrées, — le bois de chevreuil taillé pour servir d'aiguille à filet, instrument primitif s'il en fut, en fournit la preuve ; — les fragments de poterie romaine qu'il contenait nous démontrent qu'après la conquête il fut encore employé au même usage, et la contexture de ces fragments nous paraît indiquer une fabrication contemporaine de l'époque gallo-romaine de la décadence.

Dans un temps plus rapproché de nous, il a été fouillé, et les chercheurs de trésors, après en avoir

Digitized by Google

retiré tout ce qui leur a paru avoir quelque valeur, ont rejeté pêle-mêle à l'intérieur ce qu'ils en avaient extrait et l'ont achevé de combler afin de faire disparaître les traces de leur profanation.

Comme les puits de Thoré, « c'est une sépulture gallo-romaine du bas-empire faite dans un puits creusé bien des siècles auparavant. »

L. DOUCET.

4 décembre 1874.

Digitized by Google

HACHES DE MAISONS

Le 23 décembre dernier, deux ouvriers, qui creusaient un fossé en travers d'un herbage sis à Maisons et formant lisière avec Vaux-sur-Aure, trouvèrent, à soixante centimètres de profondeur, une sorte de cruche en terre noirâtre qu'ils brisèrent et qui contenait deux lances, un ardillon, un outil en forme de ciseau, une boucle et dix-huit haches ou outils ayant la forme de haches.

Tous ces objets sont en bronze.

M. Barrey, maire de Maisons, se hâta de nous faire prévenir et bientôt nous devinmes propriétaire de la trouvaille entière.

Cette découverte, qui, jusqu'à ce jour, n'a pas eu de similaire dans notre arrondissement, offre un intérêt tout particulier en ce sens que la majeure partie des haches qui la composent, tout en conservant entre elles la similitude de formes indiquée par leur nom, présentent des différences de volume et de poids, de travail et d'usure qui aux mains d'archéologues plus experts que nous, pourront servir à déterminer leur mode de fabrication. et l'emploi auquel elles étaient destinées

Avant de nous livrer à une étude plus approfondie de ces haches, disons quelques mots des objets qui les accompagnaient.

Digitized by Google

Les lances mesurent 15 centimètres de longueur, y compris la douille qui a 4 centimètres ; la largeur maximum du dard chez l'une est de 0 m. 035 et de 0 m. 040 chez l'autre. Ces douilles creuses jusqu'à 10 centimètres de l'orifice laissent voir de chaque côté un trou destiné à donner passage à un rivet pour rendre l'emmanchement plus rigide.

Elles forment sur la surface des armes une saillie médiocre qui atteint presque l'extrême pointe et ne contribue pas peu à leur donner un grand aspect de force et de solidité.

La boucle à la forme d'un rectangle arrondi aux angles : elle a 0 m. 038 de largeur sur 0 m. 050 de longueur. Elle est entourée de petits cercles adhérents à sa paroi extérieure et divisé en quatre parties par une sorte de croisillon dont le centre est formé par un cercle semblable à ceux qui la bordent extérieurement.

Une portion de cette boucle étant détruite, il est assez difficile d'en indiquer nettement la forme entière, mais, comme nous la mettons sous vos yeux, son aspect suppléera à ce que notre description pourrait avoir d'incomplet ou de défectueux.

L'étude de cette boucle révèle un fait, dont, jusqu'à ce jour, nous n'avons trouvé nulle part l'énonciation. C'est que dans les âges préhistoriques, on savait déjà couler le bronze dans l'os de seiche, car le dessous de cet ornement ainsi que les faces internes et externes des côtés présentent des stries qui sont à n'en pas douter les traces que laisse ce mode de coulage sur les métaux dont il a servi à mouler les contours.

Digitized by Google

Le ciseau mesure 0 m. 08 de longueur sur 0 m. 058 de largeur à l'extrémité tranchante qui est taillée en forme de pavillon et 0 m. 003 à l'autre bout. Le bronze avec lequel il est fabriqué a une teinte plus claire, plus cuivrée que celle des autres objets au milieu desquels il a été trouvé.

Le morceau que nous avons appelé improprement ardillon nous présente une difficulté d'appréciation telle que nous sommes forcés d'y renoncer. Nous le soumettons à votre examen et serons heureux que quelque avis bienveillant vienne nous aider à sortir d'embarras.

L'état des études préhistoriquee n'a pas atteint le degré d'avancement nécessaire pour permettre de déterminer d'une manière certaine l'emploi des objets que nous désignons sous le nom de haches ou hachettes gauloises ; on en connait de formes différentes, et tout en leur conservant le nom générique de haches, on les a subdivisées en haches unies, haches à bords simples relevés au marteau, haches à anneau ou à double douille ouverte, haches à quadruple aileron venant embrasser la rotondité du manche en bois fendu en enfourchement, et enfin haches à douille creuse, de forme carrée, improprement appelées coins romains et que les antiquaires désignent sous le nom de Kelts.

Celles qui nous occupent font partie de la deuxième catégorie : haches à bords simples relevés au marteau.

Dans le projet de classification des haches de bronze, présenté récemment par la Commission de la

Digitized by Google

carte topographique des Gaules et publié par la Revue archéologique, elles sont classées sous le type B : lances ou haches à double épaulement, et se placent au commencement de l'âge de bronze, immédiatement après celles dont la forme simple et unie est en tout semblable à celle des haches de pierre dites haches celtiques.

Ces objets que les archéologues rangent au nombre des antiquités préhistoriques sont certainement d'origine gauloise et leur forme typique était encore usitée alors que déjà ce peuple fabriquait la monnaie. On a de cela une preuve certaine par la découverte faite en 1865, à Jublains (Mayenne) d'une hache en bronze à rebords droits et talon sans ailerons, accompagnée d'une médaille présentant le type gaulois (cheval androcéphale), le tout mêlé à des débris de poterie noirâtre.

Parmi les trouvailles du même genre soumises à l'érudition des antiquaires, l'une de celles qui présentent le plus d'analogie avec la nôtre est celle faite à Poupoint (Oise) en 1841, et dont à cette époque, M, Segrestain entretint le congrès d'Angers. Elle se composait de haches en bronze, bouts de lances, chaînettes et bracelets brisés. On pensa alors avoir trouvé l'atelier d'un fondeur et peut-être pourrait-on faire la même supposition pour notre trouvaille, si l'nne des hachettes non encore terminée et quelques autres tout à fait neuves ne la repoussaient victorieusement.

Une autre découverte offrant encore avec la nôtre certains points de ressemblance fut faite en 1828 sur la lande de Cartot, commune de Lessay (Manche). On trouva là dans une sorte de petit four, à soixante cen-

Digitized by Google

timètres de la surface du sol, un vase d'airain à parois fort minces accompagné d'un lingot de métal informe et contenant des lances, des coins ou haches, des pointes de javelot, des ornements, etc Là, indubitablement, on se trouvait en présence d'un atelier de fondeur.

Trois haches semblables aux nôtres ont été trouvées en 1855, dans l'ile d'Aurigny. M. de Gerville a donné le dessin de l'une d'elles dans l'atlas accompagnant le premier volume des mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. (Pl. XVI fig. 5).

Cambden, dans la description de la Grande-Bretagne, annotée par Richard Gough, ouvrage dont nous devons la communication à l'obligeance de notre honorable président, donne dans la planche XVI, sous la figure 17, le dessin d'une hache pareille aux nôtres et détermine ainsi l'objet représenté : « Ciseaux demi-circulaires, dont quelques-uns très-plats composés de cuivre et de fer. »

Cette composition métallique diffère essentiellement du bronze composant nos hachettes Il présente à l'analyse 78 parties de cuivre et 18 d'étain et rectifie légèrement l'assertion de Pline indiquant que les Gaulois mêlaient un huitième de plomb au cuivre pour fabriquer leurs armes.

Contrairement à ce qui a été observé à l'égard des Kelts ou haches à douille creuse et carrée qui ne se rencontrent jamais dans lès contrées méridionales, on trouve en Sardaigne une assez grande quantité de haches pareilles aux nôtres. M. Spano a écrit, en 1863, un mémoire fort intéressant à ce sujet. « On les

Digitized by Google

trouve, dit-il, dans des tombeaux d'une grande longueur, appelés dans le pays tombeaux des géants et formés par des pierres posées perpendiculairement et recouvertes par d'autres pierres en forme de dalles: la longueur ordinaire de ces tombeaux est de douze mètres sur deux de hauteur et de largeur. »

Cette description nous ferait supposer que ces prétendus tombeaux pourraient bien être des monuments dans le genre des édifices celtiques souterrains que la science désigne sous le nom d'allées couvertes.

Nous disions, en commençant ce rapport, que les haches de Maisons pourraient jeter une certaine lumière sur le mode de fabrication de ces objets ; en effet, l'une d'elles n'a pas les bords rabattus : les angles sont restés droits : la partie qui, plus tard, deviendra tranchante sous l'action de la meule et du martelage, est épaisse de deux millimètres. Cette hache est dans son état primitif et a certainement été coulée.

La seule trace de martelage qu'elle présente se trouve vers le talon : là, un pli, creusé dans l'épaisseur du métal, démontre que cette partie a été battue au marteau pour resserrer les particules du métal et lui donner une plus grande cohésion, opération désignée aujourd'hui par le terme *recrouir*.

Probablement qu'après avoir relevé les bords au marteau, ainsi que le démontrent les traces laissées par ce travail sur deux ou trois de nos hachettes, l'ouvrier, au moyen du même outil, aplatissait, en l'élargissant, la partie tranchante et lui donnait d'u-

Digitized by Google

ne manière plus accentuée la forme de croissant qu'elle affecte.

La comparaison de l'une des haches terminées avec celle que nous venons de décrire démontre la justesse de nos observations et prouve que les Gaulois coulaient d'abord leurs armes et leur donnaient ensuite par le martelage, avec une cohésion plus complète, leur forme définitive, et plus tard la trempe, cette fameuse trempe du cuivre dont le secret est perdu.

Il nous reste à examiner la question d'emploi de ces haches et celle de leur emmanchement. Nous nous proposons d'en faire le sujet d'une communication ultérieure que nous aurons l'honneur de vous lire à notre prochaine réunion.

L. DOUCET.

4 février 1876.

Digitized by Google

VOYAGE AUX PYRÉNÉES

Messieurs,

Permettez à un nouveau venu dans votre docte assemblée, comme on disait au temps jadis, d'apporter son modeste contingent. Puisse-t-il vous intéresser quelques instants en faisant rapidement avec vous un voyage dans les Pyrénées.

Mon but est surtout de vous faire connaître la montagne, ses splendides beautés, sa nature si diverse, tantôt composée de roches ardues de schistes ou de calcaire, tantôt couverte de bois, tantôt offrant de luxuriants paturages émaillés des plus jolis spécimens de la flore Pyrénéenne, tantôt couverte de neige; offrant partout sous ces différents contrastes, un tableau magique, une harmonie splendide qui élève l'âme vers le Créateur, la met au dessus des petites passions de la terre, lui fait connaître la grandeur de l'infini avec tous les charmes qui manquent à cet autre infini, l'Océan.

Pour abréger ce trop long itinéraire, Pau sera notre point de départ, pour, peut-être arriver à Toulouse qui formera notre point extrême d'arrivée. Tout le monde connaît Pau. Je ne vous dirai donc point

Digitized by Google

l'histoire de son château, où les souvenirs de Gaston Phœbus, de la Marguerite des Marguerites, se mèlent à ceux du Béarnais par excellence, le populaire Roi Henri. Nous laissons, à gauche, le parc si beau de la basse Plante, où les malades viennent l'hiver chercher le vivifiant soleil qui doit les ramener à la vie. Nous jetons un coup-d'œil, à droite, sur la vieille église de Nouste-Dame du Cap de Pont, dont le cantique fut entonné par Jeanne d'Albret au moment des suprêmes douleurs de l'enfantement:

Nouste Dame deü cap deü pont,
Adyutatze me à d'aquest'hore
Pregatz au Diu deü ceu,
Quen boulhe bie delioura lui ;
Du Maynat qu am assie lou don
Tous d'inquau haut deüs monts l'implore ;
Nouste Dame...

Notre-Dame du Chef du Pont
Aidez moi à cette heure
Priez le Dieu du ciel
Qu'il veuille bien me délivrer vite,
D'un fils qu'il me fasse le don
Tout jusqu'au haut des monts l'implore.

Laissons la nouvelle Eglise Saint-Martin, trop brillante avec ses pierres de Charente pour occuper des antiquaires; arrivons à la place Henri IV. Ici se déroule, notre champ de course; rien n'est beau comme le panorama de montagne s'étageant devant vous. En face, le pic du midi ou d'Ossau de 2,885 mètres d'altitude, se présente comme un pain de sucre dénudé, chauve, à roches rougeâtres, coiffé d'une chevelure de neige; le pic du Ger, avec son salon. ou j'espère vous conduire; le Balaïtoun se confondant

Digitized by Google

avec l'Esquerra, 3,145 mètres, géant de schistes, le plus élevé et le plus dangereux des Basses-Pyrénées. Entre les deux départements, formant les versants des gaves d'Oloron et de Pau, le Gabizos avec sa corne de 2,639 mètres dans les Hautes-Pyrénées, le pic du midi de Bigorre 2,877 mètres, voilant dans ses premiers plans, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur, Bagnères. Dans les brumes de l'Est, le Mont Né et d'autres contreforts cachant la chaîne de la Maladetta, 3,300 mètres, la plus haute des Pyrénées et lieu de naissance de la Garonne.

Laissons donc ce splendide tableau pour en fouiller les beautés les plus cachées. Avant tout, munissons nous de tout ce qui nous est nécessaire pour aller à pied. Car, c'est à pied, que nous allons parcourir ce beau panorama. Ne vous en effrayez pas, nous irons lentement, nous irons longtemps, nous irons toujours, et quand vous aurez commencé, quand vous serez entraîné, vous sentirez une ardeur, une fièvre de voir que n'effraie plus une course de dix-huit heures. Munissez vous de chaussures à clous d'acier, de molletières pour abriter les jambes des piqûres de vipères ; une pique à pointe d'acier fortement trempée, en noisetier flexible et léger, c'est votre soutien, quelque fois votre sauveur, c'est la mécanique qui vous ralentit dans les descentes, le frein qui vous arrête net devant une crevasse ; une gourde avec un spiritueux pour remonter le moral dans les endroits difficiles ; un revolver qui, s'il n'est pas utile à votre défense, servira à vos plaisirs ; une boîte de botaniste ; un imperméable ; des vêtements de laine pour éviter les pluies et les transitions brusques ; un chapeau de paille avec un mouchoir pour vous abriter

Digitized by Google

des ardeurs du soleil. Vous voilà en vrai montagnard. Nous pouvons partir.

Nous disons donc adieu à Pau, à ses villas enchanteresses, au jardin d'un amateur distingué, M. de Rippert (que j'aurais voulu vous faire parcourir.) Nous voyons en passant Uzos, Bizanos, Montpieu, Guindalez, lieux charmants, le fameux coteau de Jurançon, une mosaïque romaine, reste d'un balnéarium bien conservé qui se trouve sur notre route. Nous traversons une série de gorges, suivant toujours le torrent qui roule ses ondes écumantes de rochers en rochers et de cascades en cascades. Nous arrivons, à la montagne proprement dite à Louvie Juzon. Nous commençons à voir à côté de nous les plaques de neige. En effet nous arrivons à Laruns et tout à l'heure aux Eaux-Bonnes, à plus de 780 m. au-dessus du niveau de la mer. Voici, le pic de Gourzy, Montcouge, Louctores, qui dominent la vallée. Une route, véritable allée de parc, toute peuplée d'arbres de choix, d'arbustes en fleurs, cotoyant des champs semés d'iris au milieu de leur verdure, nous fait monter cette pente par de nombreux lacets. Tout à coup, à un tournant rapide, vous tombez littéralement au milieu de la petite ville. Au fond d'une gorge resserrée et sauvage, s'élèvent des hôtels tels qu'en rêvait Haussmann, que l'on a construits à même le rocher. Au milieu coulait le torrent: on l'a fait prisonnier et on a jeté sur lui un jardin tout entier, qui porte le nom de *Darralde*. Hommage au docteur éminent dont les Eaux se souviennent toujours. A droite de ce parc en miniature, sur le versant du Gourzy se déroule la promenade horizontale, la seule, hélas! que peuvent faire les habitués de ces

Digitized by Google

Eaux. Au dessus, les promenades Gramont et Jacqueminot, du nom de leurs généreux fondateurs ; au fond, derrière la chapelle, la promenade de l'Impératrice, fondée lors de son séjour aux Eaux-Bonnes et allant rejoindre la route de Cauterets. Pour donner une idée des environs, nous allons faire deux courses, telles qu'il me fut donné de les faire, l'une avec le plus grand marcheur du monde, un des fondateurs du Club Alpin, auteur de l'ouvrage intitulé 40,000 lieues autour du globe. Un anglais, le comte Russell Killiang ; l'autre en partie faite avec un ami charmant, passionné, admirateur de la montagne, aussi instruit qu'aimable et avec lequel j'ai appris le peu que j'ai pu savoir. Dans le monde, il s'appelle le comte de Bouillé ; chez les libraires des Eaux-Bonnes, Jam ; dans la montagne, le Monsieur qui marche toujours.

Nous partons, le comte Russel et moi, accompagnés du guide Orteig, le fameux coureur si connu à Paris par ses courses à pied et l'extravagance de ses paris. Nous remontons la gorge de la Saude. Notre objectif est de faire le tour du massif du Ger, par Balaur, avec les lac d'Anglas, d'Azaus, Gaurrette. Cette course généralement se fait en deux ou trois fois, mais Russel a fait le tour du monde ; Orteig est infatigable ; moi, j'ai à soutenir l'honneur du drapeau. Nous étions engagés dans la forêt, nous tenant prêts à tirer des coqs de bruyères, qui viennent quelquefois giter dans les pins. Quand notre guide, chargé de toutes nos provisions, s'aperçoit qu'il a oublié la baguette de son fusil, connaissant notre but, il court à Baunce. Mais entre les différents chemins qui peuvent nous conduire, nous le perdons, et nous nous engageons seuls dans Balans, par le pas de l'Ours,

Digitized by Google

leur rendez-vous quand on les chasse ici, et le clos de Débacht. Nous laissons la prairie déjà abandonnée par les troupeaux et montons un véritable escalier de rochers jetées pêle-mêle, avalanche tombée des sommets environnants. Cette partie d'ascension fut horrible ; encaissés dans les rocs, le soleil nous dardait ses rayons brulants, redoublés par la neige qui nous entoure, et pas une goutte d'eau pour étancher notre soif. Combien je maudissais notre guide. Mon compagnon avait une gourde, et il me donna ..... le conseil d'en prendre toujours une. Ce fut tout, hélas! Je cherchai dans la neige que je faisais fondre dans ma bouche un adoucissement à mes tortures. Ce fut changer de souffrances ! L'effet de la neige et de l'eau coulant des neiviers est de vous donner des douleurs d'entrailles atroces. En revanche, dans la montagne, il y a d'excellentes sources; elles vous sont indiquées par le passage des troupeaux, un petit bassin, un tronc d'arbre creusé ou un simple tuyau. Mais à cette hauteur, les sources deviennent rares, c'est qu'en effet, nous avions laissé loin de nous, les pins, les hêtres, qui s'élèvent à 1,800 mètres. Nous étions au-dessu des génévriers; nous n'étions entourés que de rhododendrons : 2,200 mètres. Mais quelle ascension pour le botaniste ! Les fleurs couvrent le sol, partout les daphnés, la gentianna verta, la gentiane bleue avec sa coupe d'une si riche couleur, les primula, entre autre la sarinosa qui se cache tremblotante dans sa pelisse de duvet, les grands saxifrages, pyramides de fleurs de 60 centimètres de hauteur, puis les violes, les erqueue, les lystapernum gastani, l'aster, les rissenthue. Je m'arrête, je ne finirais pas, c'est un jardin bleu, blanc, rose où tout charme les yeux comme l'odorat. Mais

Digitized by Google

pendant que je butine à droite et à gauche, mon Anglais impassible continue d'avancer, jamais rien ne l'arrête; les fleurs, un site, un isard qui fait trembler mon révolver de son impuissance; rien ne l'émeut, il monte pour monter. Enfin nous sortons de notre corridor et arrivons à la fontaine où nous devons déjeuner. A nos cris impatients, répond enfin un coup de fusil, et nous voyons la veste rouge de notre montagnard qui roule du haut du Gerlaume. Après cet exercice violent, le plus maigre des poulets devient appétissant, et comme cette onde si pure et si fraîche vous repose et vous donne de force! Chose assez bizarre, même quand on est forcé de creuser la neige, jamais les eaux des sources ne sont à moins de 3 ou 4° au dessus de zéro... Quel panorama splendide du haut du pic d'Ar; tout un horizon de sommets neigeux.Dans les Pyrénées le glacier est réellement inconnu, la neige tourne quelque fois à la glace, mais on ne voit que des neiviers, tandis qu'en Suisse vous avez la glace avec sa transparence. En face de nous, le salon du Ger dont le corridor se compose d'une arrête de schistes de 0,50 c. de large entre deux abimes de 1,200 pieds.On y passe, jambe de ci jambe de là, et l'on arrive à ce salon, où dix-huit personnes peuvent tenir à l'aise. Mais les hôtes les plus habituels sont les izards qui viennent brouter un imperceptible génévrier presque aussi haut que le Sphærulites Angeiodei plante spéciale du salon. Autour de nous, s'étagent les pics du Gourzy, du Leurdé, du Midi d'Ossau, les montagnes neigeuses d'Espagne, la Pallas, le Balaïtoun; à ses pieds, le lac d'Artauste, noir et sombre comme une tache d'encre dans un nid de neige; de l'autre côté, le Viquemale, l'Esquerra, le Gabisus à moitié caché,

Digitized by Google

et cent autres, l'œil ne se rassasie pas de tant de beautés...

Mais mon anglais va, va toujours. Un coup de feu sur un lagopède ne l'arrête même pas. Orteig court chercher sa perdrix, il ramasse ... un caillou. Cette perdrix a le corps entier blanc, les ailes seules sont écaillées de rouge comme la grosse perdrix rouge ; elle picte vite, son vol est court et en zigzag, on la perd de suite de vue dans les pierres dont elle a la couleur, et où le chasseur trébuche à chaque pas.

Mais il nous faut descendre d'Ar, tout le long d'une roche à pic sur l'abime..... Le pied repose à peine sur des feuilles de schistes ; elles boulent sous les pieds ; elles viennent à la main, et d'un seul bond. tombent de mille pieds. C'est sur cette rampe de vingt à trente centimètres qu'il faut se cramponner, collé au rocher pour descendre une cinquantaine de mètres. Moi seul, j'aurais reculé, mais l'anglais était en tête, pour rien au monde, je n'aurais cédé, mais ce fut un terrible quart d'heure. Je regrettai plus d'une fois de ne pas avoir défait mes chaussures, le pied à nu se cramponne mieux.

Nous arrivons enfin sur une avalanche, en tournant notre rocher, et là, grâce à une petite pente rapide, nous nous lançons sur une glissoire gigantesque de 300 mètres environ le corps penché en arrière, la pique en arrêt, pour nous arrêter net devant une crévasse. Il était temps ! Le lac d'Anglas tout bleu d'azur sous l'influence des neiges qui y sont amoncelées, est à nos pieds. A la place de la neige et sous l'action de ce chaud soleil, nous

Digitized by Google

voyons la plus étonnante végétation, la flore pyrénéenne étale partout ses splendeurs.

Nous remontons à même une autre avalanche, en enfonçant à chaque pas, pour arriver au lac d'Uzane, aux ondes noires et agitées. Là quelquefois on peut surprendre des izards. Nous suivons le torrent et redescendons près de la cascade de Larenne, haute de 3 à 400 pieds dans la vallée de Gaurette. Un bol de lait glacé nous est apporté par un des nombreux bergers, puis nous reprenons la route de Cauterets, nous laissons, à droite, la cascade de Serpent, à gauche le pont du Discoo, avec ses cascades superposées et arrivons au pas accéléré, après onze heures et demie de marche, sans repos ni trève. J'arrivai sain et dispos, à l'enchantement de mes amis, Orteig, Esterles, Lanusse, mes guides favoris. J'avais soutenu l'honneur du pavillon, personne aux Eaux Bonnes n'avait encore lutté avec le Cte Russel.

Le 8 juillet 1872, à dix heures du soir, « Le Monsieur qui marche toujours, » me propose de l'accompagner le lendemain à Gabac ; là, doit se trouver M. de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées ; M. Geureau, ingénieur des mines que j'avais connu à Pau ; M. de Saint-Maur, président du Tribunal civil ; le Cte Grandchamp, ingénieur en chef et autres, pour aller faire des fouilles dans les cromlecks sur la route d'Espagne. Je profite de l'invitation avec empressement, et rendez-vous est pris à une heure du matin. Une quête pour les orphelins d'Alsace et Lorraine, mes préparatifs, mon déjeûner à fourrer dans mon

Digitized by Google

sac, que sais-je? A minuit je me jette sur mon lit, et à une heure j'étais sur la place à stimuler cochers et voyageurs.

Souvenez-vous de votre première nuit de chasse, et vous comprendrez cette fièvre qui vous fait passer dans un rêve ravissant : montagnes et glaciers torrents et cascades, gypaëtes et vautours, fleurs et izards... Goûtez de ce plaisir et lorsque vous serez entraîné à la course, familiarisé avec le danger, sûr de votre tête comme de votre pied, jamais jouissance pareille ne l'emportera sur celle-ci. Ne croyez pas que ce soit si impossible : tout est question d'habitude, les poumons les plus ordinaires et un marcheur des moins intrépides peuvent, en quelques jours, essayer et vaincre tous les obstacles. Le danger lui-même est un stimulant, vous vous jouez des pentes les plus raides, et lorsque vous foulez aux pieds ces vétérans du monde, qu'il n'y a plus que le ciel au dessus de vos têtes, vous vous sentez fiers d'être du petit nombre de ceux qui ont escaladé ces cimes ardues.

A deux heures, nous roulons enfin sur la route des Eaux Chaudes. Quel splendide décors à cette heure de la nuit ! Le firmament éclairé de ses mille feux, les montagnes sombres qui dans cette semi-obscurité semblent se rapprocher pour vous écraser au passage. Mais puisque je dois vous faire connaître les beautés de la route qui doit conduire à Gabas, je vais réveiller l'aurore paresseuse pour vous les décrire.

A droite du torrent, où le Valentin, la plus belle cascade des Eaux Bonnes coule à côté de vous, est

Digitized by Google

la montagne Verte, au nord de laquelle se trouvent des pentes couvertes d'arnica. C'est cette montagne qui est le champ de courses des montagnards aux jours de fête. Comme sont faibles nos pauvres jambes devant leurs ! jarrets d'acier ! Esterles a gravi ces pentes en 19 minutes.

En suivant le pied de la montagne est un village que les botanistes qui m'honorent de leur bienveillante attention ne me pardonneraient pas de passer sous silence, je veux parler de Bagès, patrie et demeure de Gaston Sacase, le célèbre pasteur botaniste des Basses-Pyrénées, dont la science, l'aimable originalité et la supériorité réelle, sont connues de tous les savants et même de ceux qui ne le sont pas.

Nous voici au tournant des Eaux Chaudes, le pont du Hourah nous montre la force et la grandeur de l'homme. Son génie a vaincu le rocher et sur le flanc de la montagne suspendu une route surplombant l'abime. Hélas ! la vie de quelques mineurs a jeté son voile funèbre sur ce travail de géants.

Descendons à gauche du pont : outre ces roches couvertes de l'authirrinum sempervirens, sorte de gueule de lion spéciale à cet endroit, qui se brise et se fane sitôt arrachée de sa racine, vous remarquerez la hardiesse du viaduc. Rien n'est saisissant comme ce brouhaha de ces eaux roulant dans ce cahos de rochers ; sous cette immense arcade, au milieu de cette demie obscurité, et de ce brouillard d'écume qui reflète les couleurs du prisme au-dessus de votre tête quand le soleil l'éclaire. Avant la construction de ce pont, les Ossaloises transportaient sur leurs

Digitized by Google

épaules les malades qui traversaient le torrent pour aller de Laruns chercher la vie aux Eaux Chaudes. A quelques mètres de là, vis-à-vis le pont du Crabé, nous avons inventé un racourci perpendiculaire pour gagner les Eaux Bonnes. Le moindre faux pas, nous aurait, brusquement il est vrai, assis sur l'impériale de l'omnibus, que nous voyons passer entre nos jambes à 400 pieds plus bas. Je ne parlerais pas de cette ascension, sans la rencontre assez fantastique d'un vieux patriarche de crapaud de 50 centimètres à la ceinture et d'une couleuvre en habit noir et gilet blanc, qui envoyée de Paris en est revenue sous le nom de Flava Carbonarius de Bonaparte. Les animaux, dans les montagnes, prennent, y compris les limaces et les grenouilles, des proportions phénoménales.

Nous voici arrivés aux Eaux Chaudes, même répétition d'hôtels qu'aux Eaux Bonnes, nous traversons sur le Pont d'Enfer, l'abime qui mugit à quelques cent pieds sous nous. A gauche, vous voyez tout en haut de la montagne, un torrent sortir d'une caverne dans un bouquet de pins, c'est l'entrée de la grotte des Eaux Chaudes. Il me faudrait la plume de Jules Verne pour vous faire la description de ce voyage au centre de la terre. Cette grotte a dit-on, 3 kilomètres de profondeur, on n'en parcourt que mille mètres environ. Le torrent qui roule autour de vous et se brise sur les rochers avec un tapage infernal pour revenir couvrir d'écume le frèle pont de bois qui vous supporte, en forme la principale beauté. Mais, quand vous la voyez éclairée par les rayons des torches et des feux de bengale reflétés par ces eaux écumantes, faisant disparaître et revivre tour à tour les ombres

Digitized by Google

des guides et des voyageurs escaladant ces bords, c'est un spectacle qu'envierait une féérie du Chatelet.

Quelle route que celle de Gabas, toujours suivant ce torrent fougueux, sautant de rochers en rochers ! C'est la seule voie qui conduit à l'Espagne de ce côté des Pyrénées. On rencontre des Espagnols assis sur le dos de leurs mules richement caparaçonnées, les stimulant de leur éternel *anda, anda* ; tantôt, ce sont d'immenses troupeaux émigrant d'une montagne pour gagner d'autres pâturages. Les mugissements les plus variés se mêlent aux sons des cloches que portent les vaches et les chèvres, tandis que le pasteur les suit avec son âne portant tout l'attirail de montagne, les vases de fer-blanc où il fabrique ses fromages, sa seule industrie.

A droite de la route, vous remarquerez le Bitet, cette montagne toute nue ou pousse une seule touffe de génévrier au-dessous d'un trou. Là s'est passé un drame sanglant. Un montagnard voit entrer un ours dans cette caverne. Courir chercher ses camarades, les poster au-dessus de l'entrée est l'affaire d'un instant. Il dépose son fusil contre le rocher, et entre pour déterminer l'animal à sortir. En même temps qu'il y pénètre, il bouche la lumière, et un grognement lui apprend qu'il a blessé la susceptibilité de son hôte, et que celui-ci est sur ses talons. Il ressort, saute sur son fusil, bourre de ses deux balles le ventre de l'ours au moment où celui-ci se jette sur lui, devant ses camarades dans l'impossibiiité de lui venir en aide, et tous les deux enlacés roulent sur cette pente. Heureusement le génévrier arrête notre montagnard, tandis que l'ours expirant est précipité dans l'abîme.

Digitized by Google

Que pensiez vous, mon pauvre ami, lui demandait M. de Rippert, tandis qu'il vous embrassait ainsi. « Ne m'en parlez pas, Monsieur, le b..... puait de la bouche que c'était une infection. » Ce fut là, sa seule réflexion, toutefois sous les griffes puissantes de son antagoniste, il avait une cuisse déchirée, et toute une partie emportée de ce que la pruderie anglaise ne nomme pas. Il fut un an dans les jupons de sa femme.

C'est qu'ici dans cette forêt d'Herrana que nous traversons, nous sommes en plein sur le territoire des ours ; cette forêt est leur repaire favori. L'ours des Pyrénées est assez débonnaire, il est assez poli pour vous laisser passer, à moins qu'il ne soit traqué, ou que vous vous rencontriez dans une impasse, ou... que sais-je... le meilleur des caractères a de mauvais moments. Essentiellement herbivore et fructivore, il se nourrit de racines surtout du bunium alpinum, d'herbe, de fraises, de framboises, d'une sorte de petite prunelle, et de miel, rarement il se jette sur les troupeaux. Il a un goût prononcé pour l'acide formique qui se dégage des fourmis, et j'ai constaté un grand nombre de leurs corselets dans les laissés d'ours dont quelques-uns après un séjour plus ou moins prolongé, reprenaient vie à leur sortie à la lumière.

Nous traversons un champ de digitales, de gentianes officinales, où j'ai assisté à tout un passage d'Apollons, et nous arrivons à Gabas. Saluons en passant la pauvre chapelle, vieux monument mille fois enseveli sous les avalanches et renaissant toujours. Le montagnard dont la vie est suspendue entre le ciel et les abîmes est profondément religieux.

Digitized by Google

Nous voici arrivés ; le Préfet m'engage fort aimablement à me joindre à son expédition scientifique. Qu'aurais-je fait, moi pauvre infirme, au milieu de ces savants? Je promets d'aller les rejoindre et munis de nos sacs, après une soupe au café, nous partons à cinq heures, le guide Camille et moi. Nous voilà lancés dans les belles prairies de Bions et de Bions Artigue. Nous passons à côté de la chaumière de Loustau, l'heureux vainqueur de 19 ours, côtoyant une route neuve, où l'année d'avant, j'avais fait une assez mauvaise rencontre. J'étais allé seul, butiner, dessiner et méditer ces splendides ruines de montagnes quand je me trouvai face à face avec sept à huit gaillards à tête de bandits, au teint bronzé, au caleeone de velours, la tête enserrée dans leur mouchoir roulé, leur coiffure habituelle sous le sombrero, vestige peut-être des anciens turbans des Maures. Les travaux de terrassement se font généralement sur les frontières par les Espagnols, leurs prix étant beaucoup moins élevés. Mes gaillards me regardent avec attention passer au milieu d'eux, se parlent à voix basse, et quelques secondes après, envoient une petite fille courir après moi. « Bonjour, Senor. » « Addichat, Sénorita. » « Eh ! que venez vous faire dans la montagne ? » « Me promener. » « Vous êtes seul. » « Pourquoi pas ? » « Mais si vous rencontriez quelques mauvaises bêtes ? » « Il n'y a pas de danger. » « Mais, si vous étiez attaqué ? » « Oh ! j'ai douze coups de feu sur moi, je ne crains rien. » L'instant d'après, elle avait disparu, mais si je n'avais pas ainsi répondu, qui sait ? M. Russel avec son guide et un de ses amis, a été manqué à bout portant dans ses parages, il n'a dû son salut qu'à la fuite, tandis que son ami et son guide restaient

Digitized by Google

prisonniers.

Nous tournons brusquement à droite et gagnons à travers un champ d'asphodelles la forêt de Bions, qui nous conduit au premier lac d'Argous. Quelle belle forêt de pins gigantesques ! Et dans quelques clairières qu'ils sont beaux ces vieux squelettes recouverts d'une draperie de mousse descendant jusqu'à terre et étendant leurs longs bras décharnés vers le soleil qui leur refuse la vie. Nous arrivons dans une verdoyante prairie toute couverte de couches d'ours toutes fraîches, puis arrivons au lac où se baignent des montagnes de roches à l'aspect bizarre de grès rouge et de jade. Nous remontons une avalanche où nous voyons le pied d'un chevreuil, et arrivons au deuxième et troisième lacs d'Ayarm, tout obstrués encore de neige et de glace. Les montagnes, les unes rouges et vertes, les autres couvertes de neige, au milieu de cet amphithéâtre le rouge pic du midi d'Ossau, tout dénudé, presque inaccessible tant il a jeté au loin son manteau de porphyre, tout cet ensemble forme un splendide tableau qui vient se réfleter dans ces lacs. Deux cuvettes que l'on décore pompeusement du nom de lacs, nous mènent sur le chemin du col des Moines qui sépare la vallée d'Ossau de la vallée d'Aspe ; c'est le chemin de l'Espagne et de la ville d'Ardos dont le nom a été si souvent répété dans la dernière guerre carliste.

Nous tournons à gauche et longeant les contreforts des montagnes du sud, nous allons déjeuner sur les bords d'une fontaine. En face de nous, sont les lacets et les cheminées où, suspendus à des crampons de fer, quelques intrépides touristes sont venus grimper

Digitized by Google

sur la tête du géant. Au pied de la glacière, dans la seconde cheminée on trouve, entre autres plantes rares, les saxifraga glacialis et groenladica, que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans les Pyrénées. Pendant que je contemplais cette belle nature si imposante de paix et de grandeur, le canon qui retentissait à quelques lieues de moi me rejetait dans une triste rêverie. Je pensais à ce peuple, jadis si grand, aux mœurs particulières du pays basque, à ces traditions de famille, à cet amour de leurs fueros, à leur respect du passé, si bien dépeint dans les livres du célèbre économiste, M. Le Play.

Il est une heure; je repars pour Gabas, traversant la plaine de Bions par la Schilte; je laisse là mon guide et me mets à la recherche de nos savants pionniers, à dix kilomètres de Gabas, à l'entrée de la Fluorine et de la Roumiga, vastes champs émaillés de richesses pour les botanistes, et qui ouvrent le chemin de l'Espagne et entre autres points, de Penticosa. Je trouve les traces de leurs fouilles. Sept cercles de roches debout formant une ligne droite de quelques cents mètres se suivent en deçà et delà du Gave. Ces Messieurs me racontent à la fois leurs espérances et leurs déceptions: leurs recherches ont été vaines.

Tout en contemplant ces belles montagnes qui me cachent l'Espagne, je trouve dans les restes du déjeuner du Préfet, seule découverte de nos savants et qui n'avait rien de fossile, et dans une bouteille de Careninâno un reconfort devenu bien nécessaire.

Nous revenons à pied reprendre nos voitures à Gabas : cette promenade peut se faire à cheval ou

Digitized by Google

dans un panier et offre des points de vue admirables et fort peu connus. Mes compagnons estiment à 75 kilomètres, dont 20 sur route kilométrée le trajet parcouru entre quatre et sept heures du soir. A dix heures nous rentrions dîner aux Eaux Bonnes.

Quittons les, toujours par la montagne, et prenons une voiture qui pourra nous conduire jusqu'à Saint-Gaudens, c'est la manière la plus intelligente et la plus économique quand on est quatre ou cinq. Prenons la route de Cauterets, sur la Leyde et le col de Tortes. Là, nous disons adieu aux Basses-Pyrénées pour entrer dans les Hautes.

Avant de passer sous un tunnel creusé dans un contrefort du Gabisos, ligne de partage des eaux des deux départements, jetez un coup-d'œil sur le magnifique panorama qui se déroule sous vos pieds, Argelès, Artom, Azom, la plaine avec son immensité nuageuse. Derrière vous toutes ces belles montagnes que nous venons de parcourir. Si le botaniste ou le touriste veut quelques renseignements de plus sur les Eaux Bonnes, qu'il ouvre le guide Jean, mais qu'il ne s'étonne pas d'y rencontrer quelques faits ci-décrits ; l'auteur et moi nous avons fait bien des courses ensemble.

Maintenant descendons au galop cette route sinueuse qui cotoie la montagne et l'abîme, traversons cette luxuriante vallée d'Argelès avec ses maïs de deux mètres de hauteur, la jolie sous-préfecture avec son église et sa chapelle et arrivons à Pierrefitte. Laissons la route de Luz, et montons cette route qui, semblable à celle que nous venons de

Digitized by Google

parcourir, tourne dans les hautes montagnes des Pyrénées en suivant le torrent.

Bientôt un sommet neigeux vient surplomber les montagnes qui l'environnent, c'est le Viguemale, sommet chéri des Izards, quelque fois du bouquetin, animal devenu légendaire tant il est rare aujourd'hui.

Cauterets est une véritable petite ville assise dans une vallée plus large qu'à Bonnes et d'une altitude de 100 mètres plus élevée. La richesse de ses eaux eaux sulfureuses est connue, aussi ne parlerai-je pas de ses constructions diverses répandues dans la montagne et donnant chacune une eau d'une valeur différente.

Laissons donc la dernière source, la Mahourah, si je ne me trompe, à notre gauche et remontons le torrent. Bientôt vous rencontrez la cascade du Cerizet, chûte d'eau magnifique. Le hasard m'y a fait voir un arc-en-ciel concentrique parfaitement formé. Nous arrivons au Pont-d'Espagne. Rien n'est beau comme cette double chute au milieu de cette belle forêt. A quelques pas de là un directeur de voiture de Toulouse, a roulé de ses deux balles une ourse superbe. Il l'attendit de pied ferme, et au moment où elle se levait sur ses pattes de derrière pour l'étouffer, il lui déchargea ses deux balles à cinq pas.

Tournons à gauche, et vous suivez le torrent qui vous conduit au lac de Gaube.

Voilà réellement un vrai lac et des plus sauvages, entouré de montagnes ardues, baignant et reflètant

Digitized by Google

dans ses ondes le Viguemale de 3040 mètres qui forme le fond du tableau. C'est écrasant dans sa sévère beauté. Il y a là une course magnifique à faire, mais il faut pour cela un touriste consommé et éprouvé.

On cotoie la droite du lac, on passe à son extrémité, on gravit le Viguemale, on va coucher dans une caverne à mi-côte. Le lendemain, vous faites l'ascension du glacier et descendez au cirque de Gavarnie par la brèche de Roland. Cette course est dangereuse mais splendide. Un orage épouvantable m'obligea à y renoncer, mon guide me força à rebrousser chemin, l'ascension eut été trop scabreuse.

Reprenons donc notre route d'arrivée et redescendons à Pierrefite pour suivre la gorge qui nous conduit, au milieu des montagnes les plus sévères et les plus arides, par le pont du Diable qui porte bien son nom, à la riante vallée de Luz.

DE MOLANDÉ.

19 Janvier, 29 Juin 1877.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA

SALLE DE SPECTACLE

Il y a quelques jours, Messieurs, vous avez pu lire dans les journaux de la localité que, par suite de réparations devenues urgentes à la salle de spectacle, une représentation d'opéra annoncée n'avait pu avoir lieu, et que pour faire disparaître la ruine dont était menacé l'édifice consacré dans nos murs à l'art dramatique, le Conseil municipal, dans sa sollicitude pour notre cité, venait de voter pour les travaux de consolidation, une somme de 20,000 francs.

Cette nouvelle était malheureusement fondée. Aussi, en présence de cette mesure, beaucoup de personnes se sont demandé comment il pourrait se faire qu'un édifice de construction relativement récente fût déjà arrivé à un pareil état de vétusté et que sa conservation imposât à la ville un pareil sacrifice ?

C'est pour répondre à cette question que nous avons cru devoir rédiger ces quelques lignes.

Digitized by Google

La salle de spectacle actuelle, comme vous le savez, ne date que de 1829. Auparavant les délassements scéniques réunissaient nos pères dans l'ancienne chapelle St-Yves, précédemment Saint-Vigor-de-Justice, édifice religieux en dernier lieu du XIV^e^ siècle, où l'on fondait autrefois les cloches de la Cathédrale, et qui, vendu à la Révolution, devint la propriété du sieur Poisson, architecte, qui le convertit en salle de spectacle baptisée pompeusement par lui du nom de *Théâtre des Arts*.

Ce théâtre, assez peu spacieux et pauvrement installé, vit cependant quelques célébrités recueillir les applaudissements du public Bayeusain. En 1813, Comte, le précurseur de Bosco dans l'art de la prestidigitation, y jeta pendant un hiver les fondements de sa célébrité ; mademoiselle Georges toute resplendissante de renom et de beauté, y interpréta les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine ; et enfin, après elle, un physicien italien qui, sous le nom français de Novère, dissimulait le vrai nom d'un gentilhomme compromis dans les conspirations ourdies pour soustraire la patrie du Dante au joug de l'étranger, amusa, pendant toute une saison les loisirs des amateurs de notre localité.

Mais, comme nous l'avons dit, la salle, à cette époque où le théâtre était en honneur chez nous, n'était pas en rapport avec l'importance de notre ville, et plusieurs tentatives eurent lieu pour en créer uue autre plus convenable. Une de ces tentatives aboutit. Encouragée par le patronage de l'homme éclairé qui présidait alors à l'administration de l'arrondissement, M. Genas-Duhomme ; patronnée aussi

Digitized by Google

par le député d'alors dont l'influence était grande, M. Tardif, elle se vit assurée du succès, grâce au zèle infatigable d'hommes dévoués qui s'attachèrent sans réserve à cette œuvre, MM. Olive, Jourdain, Le Forestier et plusieurs autres.

La ville n'entrant pour rien dans la dépense, la somme nécessaire fut recueillie au moyen d'actions facilement souscrites, car l'œuvre était populaire. En 1829, sur un terrain acquis au num de MM. Olive et Jourdain, on posa la première pierre du monument dont la construction fut poussée avec activité.

Par différents motifs, le terrain choisi pour édifier avait été un emplacement situé sur la partie des fossés comblée et connue depuis longtemps sous le nom de Pont aux Vaches. Ce terrain avait l'avantage d'être situé à peu près au milieu de la longueur de la ville, mais son sol était peu solide. Pour remédier à cet inconvénient, on ne fut pas embarrassé. On eut recours aux moyens de solidification usités alors, c'est à-dire à l'emploi de pilotis chassés selon les règles de l'art. Puis sur ces pilotis reposant sur la terre solide, on disposa des soles en bois de hêtre sur lesquelles on posa les premières assises des fondations. Ensuite, on éleva les murailles, et bientôt, en 1831, Julien, le directeur populaire et paternel de la troupe de Caen inaugura la salle, dont la décoration encore aujourd'hui quasi pleine de fraîcheur, était due au pinceau de deux artistes pleins de talent, élèves de Cambon.

Mais l'édifice portait en lui un germe de destruction, car ses assises avaient été posées en vertu d'un

Digitized by Google

faux principe. C'est bien un principe admis et reconnu vrai par tous les ingénieurs que le hêtre employé en substruction offre des conditions excellentes de durée; mais pour qu'il en soit ainsi, il faut que ce bois soit continuellement immergé. A l'Hôtel-Dieu, bâti au XIII[e] siècle, la voûte qui supporte l'édifice est à cheval sur des pilotis aussi durs que l'ébène, mais là il n'y a pas eu intermittennce de sécheresse et d'humidité.

A la salle de spectacle, au contraire, sur un terrain complétement perméable, l'eau s'infiltre dans les terres rapportées, et les hêtres enfouis, devenus desséchés, ont dépéri rapidement.

Leur destruction a été complète à ce point qu'aujourd'hui les grils qui supportaient les premières assises des fondations sont réduits en poudre, et qu'il y a sous les murs un vide de 40 centimètres, d'où des déchirures incessantes et un travail persistant de destruction.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce travail a été signalé et a attiré l'attention de la commission qui préside à l'entretien de la salle de spectacle, et à celle de l'Administration et du Conseil municipal.

Déjà, en 1868, sous l'administration de M. Despallières, la sollicitude du Conseil fut appelée sur le remède à y apporter et des reprises en sous-œuvre furent entreprises avec succès sous la direction de M. Delauney.

Ces travaux qui absorbèrent une somme de 3,000 francs, généreusement donnée par la ville ne devaient

Digitized by Google

être que le prélude d'autres travaux du même genre ; mais les événements en disposèrent autrement, et quand l'invasion et les agitations intérieures désolaient la France, les hommes de bien qui par dévouement avaient accepté l'administration de la ville avaient bien d'autres devoirs à remplir que de s'occuper pour le moment de la salle de spectacle, de l'état de laquelle, du reste, on ne pouvait pas se rendre un compte bien exact.

Ce n'est que ces jours derniers, qu'à la suite de recherches consciencieuses, on a pu prendre un parti décisif. M. l'ingénieur Gouton, dont M. l'architecte Delauney avait désiré le concours, fit un rapport aussi lucide que circonstancié à la lecture duquel le Conseil, s'associant avec empressement aux vues du maire actuel, M. Niobey, adopta les mesures à prendre pour sauver l'édifice et vota les fonds nécessaires pour solder la dépense, soit une somme de vingt mille francs. Quant aux travaux, ils auront pour résultat un empâtement fait au ciment et qui devra remplir le vide présentement existant sous les fondations.

Cette restauration, comme vous le voyez, ne laissera pas d'être dispendieuse ; elle sera des plus délicates dans son exécution, car elle offrira des difficultés qui, nous l'espérons, ne seront pas insurmontables. Nous avons donc la confiance de conserver, grâce aux sacrifices intelligents de notre Conseil municipal un énifice dont l'existence qui se lie au culte de la littérature et des arts a déjà reçu la consécration de talents de premier ordre.

Sur ce théâtre, en effet, ont passé, depuis 1830, des

Digitized by Google

artistes dont l'éclat, comme un météore brillant illumina notre scène.

Là, nos applaudissements saluèrent Georges Weymer, notre illustre compatriote ; M. et Mme Allan, ces artistes charmants que la Russie ravit au prix de l'or au Gymnase ; Serre et sa femme ; Mélingue, à la fois sculpteur et comédien ; Déjazet, cette artiste éternellement jeune qui semblait avoir dérobé au comte de St-Germain le secret de ne pas vieillir ; Frédérick Lemaître, le plus grand acteur peut-être des temps modernes ; Bouffé, le Garrick du théâtre français ; Agar, la dernière tragédienne des temps modernes qui a ramassé la tunique de Rachel et la porte non sans une grande dignité.

Là, dans un autre ordre de talents, nous admirâmes, Bosco, ce sorcier des temps modernes, Vobreck, Lewiski, Vieuxtemps, les sœurs Milanollo, ces sommités de l'art musical, Mlle Miolan, alors au début de sa gloire ; Anna Thilon, ce démon enchanteur dans la Part du Diable, cette œuvre charmante de notre compatriote Aubert.

Espérons que d'autres étoiles succéderont à ces astres brillants sur notre scène consolidée.

Messieurs, en vous lisant ces lignes écrites à la hâte, nous n'avons pas eu seulement en vue de vous renseigner sur la situation actuelle de notre salle de spectacle ; nous avons tenu à vous faire connaître les causes du péril qui la menace pour détruire la responsabilité qui, aux yeux de quelques uns, pourpeser sur l'achitecte au talent et au dévouement désintéressé duquel cet édifice fut dû.

Digitized by Google

En effet, on pouvait se demander au premier abord pourquoi il avait établi dans des conditions périssables les fondations du monument, et pourquoi, au lieu de bois corruptible, il n'avait pas employé du béton.

Messieurs, à cette question la réponse est bien simple. En 1830, on ne connaissait point l'emploi du béton. L'architecte de notre théâtre construisit donc d'une manière irréprochable en se conformant rigoureusement aux principes usités alors. Aucune responsabilité ne doit donc peser sur sa mémoire.

Vous vous en réjouirez, Nessieurs, car le souvenir de M. Edouard Le Forestier n'est pas effacé parmi nous et la Ville conservera longtemps la mémoire de cet ami des arts, de cet homme de bien dont le patriotisme et le désintéressement n'eurent d'égal que le dévouement aux intérêts de sa ville natale.

Aussi d'unanimes regrets se manifestèrent-ils parmi nous, quand une mort prématurée, rapide comme la foudre, vint l'enlever à l'estime de tous et en particulier à notre société dont il était l'un des fondateurs et l'un des membres les plus actifs.

J'ai dit : mort prématurée... Messieurs, pourquoi faut-il que ce mot éveille parmi nous un autre sentiment douloureux et d'une actualité poignante... Hier aussi, la Providence, dans ses vues impénétrables, frappait un homme dont la longue et laborieuse carrière, toute d'honneur et de travail, lui avait conquis la considération de tous et concilié l'estime universelle.

Digitized by Google

L'un des premiers dans la carrière si honorable qu'il avait embrassée, il occupait dans les conseils des représentants de la cité le rang élevé que lui avaient mérité ses qualités et aussi le bonheur qu'il avait eu de ne pas s'user dans les fonctions publiques lorsque les malheurs qui se précipitèrent sur la France l'appelèrent à la tête de l'Administration municipale. Cet honneur, en tout autre temps, il l'eût répudié avec énergie, mais la Révolution agitait alors la France et l'invasion allemande la couvrait. En présence du péril, le patriotisme l'emporta, et la ville de Bayeux put se reposer sur la sollicitude aussi énergique qu'intelligente et bien intentionnée d'un administrateur en tous points voué à ses intérêts.

Les services que dans ces temps de danger, M. Marc rendit à la chose publique, d'autres voix les diront, j'espère, en termes plus éloquents ; mais j'ai cru, Messieurs, que je ne devais pas laisser passer cette occasion de payer un tribut sympathique de regrets à l'homme de bien que la ville regrette, et dont les votes et l'influence dans les conseils de la Cité, contribuèrent puissamment à nous faire accorder, il y a un an, des subventions dont l'emploi assurait l'éclat des fêtes qui entourèrent l'érection de la statue élevée par nous à notre illustre compatriote, M. Arcisse de Caumont.

G. VILLERS

29 Juin 1877.

NOTA. — En 1736, il fut construit, dans le haut de la rue St-Patrice, à droite, sur l'emplacement occupé depuis par l'Hôtel de

Digitized by Google

Digitized by Google

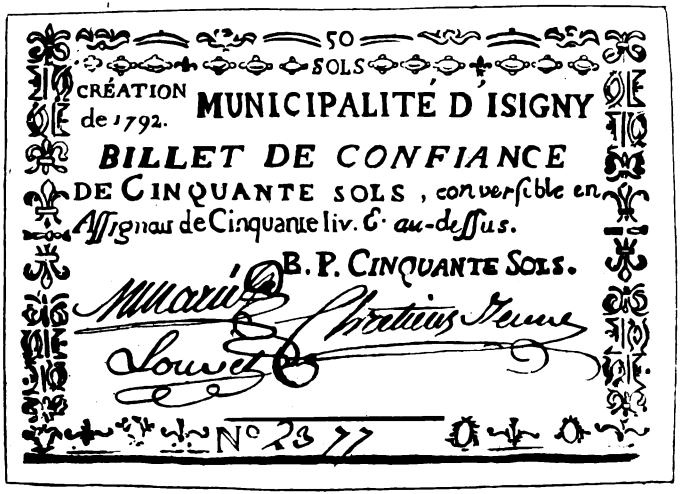

Digitized by Google

la Croix-Blanche et une maison bourgeoise, une salle de spectacle qui ressemblait extérieurement à une grange. C'est là qu'eut lieu en 1775, à l'occasion de la présence du Conseil supérieur à Bayeux, la mascarade rapportée par M. Pezet dans son Etude sur l'administration de la justice en Basse-Normandie.

Le Secrétaire.

LES ASSIGNATS

A BAYEUX ET A ISIGNY

Pour compléter le petit travail que nous avons entrepris sur l'atelier monétaire de Bayeux, travail dont vous avez bien voulu accueillir favorablement la lecture de deux fragments, il nous restait à nous occuper du papier nouveau qui fut émis en 1792 dans la ville de Bayeux et dans son arrondissement.

Dès 1789, Bailly avait eu l'idée de créer un papier monnaie qui permît la réalisation immédiate du prix des biens nationaux qui allaient être mis en vente. Son projet, modifié par Mirabeau, Pétion et autres, discuté et combattu par l'abbé Maury, par Talleyrand et par tout le haut clergé qui assimilait le papier

Digitized by Google

projeté à celui de la banque de Law et qui lui prédisait un sort pareil, prédiction qui ne s'est que trop accomplie, ce projet, disons-nous, fut accepté par l'Assemblée nationale constituante qui décréta, les 19 et 21 décembre 1789, l'émission des assignats, et qui en détermina les valeurs, taux d'intérêts et mode de fabrication par ses décrets des 16, 17 et 22 avril 1790.

La pénurie de numéraire qui se faisait sentir à Paris s'étendit bientôt par toute la France, et pour y porter remède, un grand nombre de villes, de bourgs et même de simples particuliers fabriquèrent et mirent en circulation des billets de confiance destinés à représenter dans les transactions commerciales la monnaie des assignats qui d'après la loi ne devaient pas être de plus de mille livres et de moins de 200, mais qui, dès janvier 1792, étaient émis par coupures descendant jusqu'à 25 sols.

Beaucoup de municipalités dans notre pays employèrent ce moyen de venir en aide au petit commerce. Caen fabriqua des billets de 10 et de 20 sols, portant par à peu près l'anagramme du mot *Calvados* (*Vacaldos, Salvadoc)*; Falaise en fit de 5 sols; Aunay de 3 sols échangeables chez Aude, maire, et chez Augustin Hue, officier municipal; St-Lo en émit de 15 sols; Thorigny de 3 et de 5 sols; Coutances de 2 sols, le 28 janvier 1792, valables pour toute l'année; Carentan en produisit de 2 sols; St-Vaast-la-Hougue de 10 sols; Domfront de 25 sols, valables jusqu'au mois de décembre 1793; enfin, Louviers en créa de 5 sols.

Dans notre arrondissement, Isigny devança Bayeux

Digitized by Google

dans la fabrication de la monnaie fiduciaire. Dès le 28 janvier 1792, plusieurs négociants de ce bourg, MM. Tariel, Marie et Etienne Alexandre et Faucon, présentèrent à la Municipalité une pétition tendant à obtenir l'autorisation d'émettre des billets de confiance portant leurs signatures. L'autorisation fut accordée, mais la division s'étant mise parmi les Sociétaires, la délibération du Conseil municipal fut annotée de manière à se trouver annulée.

Cela n'empêcha pas les pétitionnaires de fabriquer des billets de confiance et d'en émettre, car le 9 février, Le Neveu, procureur de la commune, se plaignit au Conseil de ce que, malgré l'annulation de la délibération du 28 janvier, ces billets circulaient. « Rien ne m'a plus étonné, dit-il, que de voir aujourd'hui des cartes ou billets de confiance en circulation dans ce lieu, sous le titre de *Municipalité d'Isigny*, tandis que la municipalité n'a délibéré en aucune manière ni pris aucun arrêté à ce sujet.

« Ce titre seul, continue-t-il, peut induire en erreur le public : 1° parceque la municipalité représente la commune, conséquemment le public croira toute la commune d'Isigny garante de ces billets ; 2° parcequ'à la vue des signataires de ces billets, le public croira qu'ils sont officiers municipaux, tandis qu'il n'y a qu'un ou deux membres qui les ont signés individuellement et comme associés aux autres seulement.

« Il est donc très-intéressant pour le corps municipal et même pour la commune d'Isigny, que l'émission de ces sortes de billets n'ait pas lieu sous ce titre, pour éviter, en cas d'évènements qu'on ne peut

Digitized by Google

prévoir, une haine implacable de la part du public contre cette commune et particulièrement contre les membres du corps municipal de n'avoir pas pris les précautions nécessaires pour empêcher la circulation du papier sous un titre faux. »

Le Conseil municipal arrête que la proclamation suivante va être affichée et envoyée, avec l'exposé ci-dessus aux municipalités des communes environnantes.

Proclamation :

Il circule dans le public des billets de confiance souscrits par quelques particuliers de cette commune : Ces billets sont intitulés *Municipalité d'Isigny*. Les officiers municipaux soussignés déclarent que ces billets ne sont point émanés de la maison commune d'Isigny, qu'ils n'y seront ni échangés ni remboursés, et qu'elle n'est et n'en sera jamais garante, mais seulement les confectionnaires ou signataires des billets.

Que le mot municipalité d'Isigny n'y est employé que pour indiquer la ville, le bourg, la paroisse où la création a été faite.

Signé : JEANE ; LOUVET ; FAUCON, maire.

Encore bien que le registre des délibérations de la commune d'Isigny soit muet à cet égard, la municipalité se décida à s'occuper officiellement de l'émission de ces billets, car nous lisons cette phrase dans une lettre adressée par le directoire du district de Bayeux au directoire de Caen :

Digitized by Google

29 mars 1792.

« Nous venons de recevoir l'arrêté paternel que vous avez pris relativement à l'abus des billets de confiance : quoique journellemet pressés par le défaut des signes d'échange, nos administrés n'ont jusqu'ici usé de cette ressource qu'avec la plus grande réserve et toujours en nous faisant parvenir les doubles de leurs actes d'association et en justifiant de leur solvabilité. La municipalité d'Isigny est le seul corps qui ait mis des billets en circulation et seulement pour une somme de cent mille livres ; mais depuis peu de jours, des négociants du même bourg, trouvant que la quantité de ces billets est insuffisante aux besoins de leur commune, ont fait une Société particulière dont ils nous ont envoyé l'acte en demandant notre autorisation.

« Nous vous adressons copie. »

Cette émission de cent mille livres se composait de billets de 5, 10, 15, 20, 25, 40 et 50 sols. Le chiffre ci-dessus fixé fut bientôt dépassé, car, le 20 juin 1792, la Commission chargée de vérifier l'état de la caisse constata qu'il y en avait pour 119,857 livres 5 sols en circulation.

La planche qui se trouve à la fin de cette monographie nous dispense de donner la description de ces billets qui étaient signés, *recto* et *verso :* Michel MARIE, FAUCON, LOUVET, CHRÉTIEN, le jeune et D'HAUTMESNIL.

Ainsi que nous l'a fait connaître la lettre du district de Bayeux, une Société se proposait d'émettre aussi des billets de confiance ; sa requête ayant été

Digitized by Google

accueillie par le Directoire du Calvados, elle prit le titre d'Association patriotique d'Isigny et mit en circulation des billets depuis 5 sols jusqu'à 40 sols, signés par MM. MAUNY, père et fils aîné, MÉAULLE, CHOISY, LE REBOURS le jeune et DU MARAIS.

Nous ignorons à quel chiffre s'éleva l'émission, mais la vérification de la caisse, faite le 20 juin 1792, établit une sortie de 63,600 livres.

Vers la moitié de l'année 1792, on s'aperçut que d'habiles faussaires contrefaisaient les billets de la municipalité. Un sieur Vautier, médecin, honnête citoyen, dit la délibération où nous puisons ce renseignement, apporta, le 2 juillet, au corps municipal assemblé, neuf billets de 40 sols et deux de 20 sols, faux, qu'il avait reçu de M. Jean, curé d'Isigny, alors absent.

Vérification faite, les signatures, quoique parfaitement imitées, furent reconnues fausses et on saisit les onze billets pour les joindre au procès-verbal de la séance après avoir écrit sur chacun d'eux : *faux billet.*

Il y en avait certainement beaucoup d'autres, car nous en avons retrouvé plusieurs de 20 sols portant le mot *faux*.

Une dernière émission eut encore lieu à Isigny ; ce fut vers la même époque. M. Chrétien, l'aîné, émit des billets revêtus de sa seule signature et ainsi conçus :

Isigny, 1792, B. P. 5 sols.

A vue, je paierai au porteur cinq sols, rembour-

Digitized by Google

sables en assignats de 5 livres n°... Journal timbré f° ... CHRÉTIEN l'aîné.

Il y en avait de 5, 10, 12, 14, 16, 18, 20 et 30 sols.

Le 9 juillet 1792, le Corps municipal fit appeler M. Chrétien et lui représenta que non seulement il s'exposait, puisque des faussaires pouvaient contrefaire sa signature, mais encore qu'il contrevenait à la loi du 1er avril qui proscrivait ces sortes d'effets au-dessous de 25 livres, pourquoi on l'engageait à cesser l'émission de ce papier.

La réponse de M. Chrétien fut aussi nette que concise. « Si ma signature est contrefaite, dit-il, cela ne regarde pas le Conseil municipal (*sic*), et si je crée du papier revêtu de ma seule signature, c'est que je n'en connais pas de meilleures. »

On dressa procès-verbal de l'incident pour être envoyé à l'autorité supérieure, mais nous ignorons ce qu'il en advint.

A Bayeux, les choses se passèrent d'une toute autre façon, et les billets de confiance émis par notre commune présentèrent de sérieuses garanties.

A la séance du Conseil général de Bayeux, du 12 décembre 1791, sous la présidence du maire, M. Duhamel de Wailly, on représenta « que plusieurs citoyens ont instamment invité la municipalité d'établir en cette ville des billets de confiance et d'en

Digitized by Google

émettre jusqu'à concurrence d'une certaine somme pour subvenir aux besoins spécialement des pauvres qui éprouvent beaucoup de pertes pour l'échange des assignats.

« Le Conseil général délibérant sur la confection projetée de billets de confiance, après une ample discussion sur les avantages pour et contre qui pourraient en résulter, a *de nouveau* ajourné la décision relative à cet objet. »

Ces mots de *nouveau* laissent entrevoir que déjà cette proposition a été discutée, mais les registres des délibérations ne contiennent pas de traces de ce fait.

Le 23 févier 1792, nouvelles doléances sur le manque de petite monnaie. « Il est représenté que le défaut de numéraire, et particulièrement de petite monnaie, dans la ville, occasionne un embarras extrême aux dépenses journalières et les force de réclamer de la municipalité la confection de billets de confiance comme cela se pratique dans presque toutes les villes.

Le conseil décide que :

« Désirant se prêter aux vues des citoyens et venir à leur secours, autant qu'il sera possible, dans toutes les circonstances, il sera fait des billets de confiance de la valeur de 5 sols : à laquelle fin MM. Gardin de Néry et Lefrançois ont été nommés commissaires avec M. Tardif, fils aîné, pour conférer avec un artiste afin d'aviser aux moyens de fabriquer ces billets, au moins de frais qu'il sera possible et de la

Digitized by Google

manière la plus inimitable ; arrête que MM. le commissaires feront leur rapport à la plus prochaine assemblée des moyens qu'ils auront avisés pour opérer la confection desdits billets.

Comme on le voit, la municipalité agissait avec toute la prudence que commandaient les circonstances, mais aussi avec une lenteur qui n'était pas du goût des administrés, car le 7 mars, ils font encore entendre leur voix par l'organe du procureur de la commune, le citoyen Moussard.

Il représente au conseil assemblé ce jour-là, « que la pénurie de numéraire qui se fait sentir plus fortement de jour en jour a déjà fait adopter à l'assemblée le parti de faire faire des billets de confiance de la valeur de 5 sols, afin de faciliter au public le moyen de faire face à ses engagements et au paiement des menues dépenses de détail et de nécessité journalière ; qu'en ce moment, les citoyens, prévenus de cet arrêté, attendent avec impatience l'émission des billets de confiance que l'on doit faire ; pourquoi requiert qu'il soit donné suite à la confection de ces billets et que MM. Gardin de Néry et Lefrançois, commissaires nommés à cet effet avec M. Tardif, s'occupent incessamment de cette opération.

Il fut en conséquence « arrêté que MM. les Commissaires nommés pour la confection des billets de confiance de 5 sols, voudront bien se transporter à Caen, afin de voir et conférer avec un artiste de la dite ville, pour faire une planche gravée en cuivre, pour faire des billets, s'arranger avec luisur le prix et le temps qu'il pourra fournir ladite gravure ; les dits sieurs Commissaires sont et demeurent auto-

Digitized by Google

risés à voir un marchand de papiers, de prendre avec lui les arrangements convenables pour en fournir la quantité suffisante à l'opération qu'on se propose de faire, même de faire faire un papier exprès et d'y donner la couleur qu'ils jugeront les plus convenable, s'ils avisent que bien soit, s'en rapportant, en tout ce qu'ils feront à ce sujet, à leur sagesse et prudence.

« Arrête ce même jour que le sieur Vimont, directeur des postes en cette ville, sera tenu de recevoir des billets de confiance des communes de Caen, St-Lo et Isigny en paiement du port des lettres et paquets adressés aux habitants de cette ville, la nécessité et le défaut de monnaie nécessitant cette précaution, parceque en rapportant par le sieur Vimont les effets qu'il aura reçus ils seront échangés en assignats. »

Ceci nous explique pourquoi nous avons trouvé la signature de M. Gueroult, officier municipal à Bayeux, à l'endos de certains billets de la municipalité d'Isigny : probablement que M. Vimont exigea, sur les billets qu'il recevait, la signature d'un des administrateurs de Bayeux pour lui garantir l'authenticité de ces billets.

Le mois de mars s'acheva sans que la question avançât de beaucoup, mais, le 30, un arrêté fut rendu ordonnant pour le lendemain convocation du Conseil général aux fins de nommer des commissions qui suivront l'opération des billets de confiance et les signeront.

MM. Gardin de Néry et Seigle remettent sur le

Digitized by Google

bureau la planche qu'ils ont fait graver par Boscain, graveur à Caen, et pour prix de laquelle le sieur Seigle a payé audit Boscain 96 livres.

Le 2 avril, le Conseil général se décide enfin à formuler le règlement pour la fabrication et l'émission des billets.

2 avril 1792, sous la présidence de M. Gardin de Néry.

« Il a été représenté que par les délibérations des 23 février et 7 mars derniers, l'administration a arrêté qu'il serait émis des billets de confiance de la valeur de cinq sous; que pour l'exécution de ces arrêtés préparatoires, MM. Gardin, officier municipal, Lefrançois, notable, et Tardif, fils ainé et citoyen de cette ville avaient été nommés commissaires pour rechercher les moyens les plus propres à réaliser ce projet et vérifier en aperçu le taux ou la dépense de cette émission pour être portée et référée au Conseil général qui prendrait un parti définitif. MM. Gardin, Lefrançois et Tardif entendus, il est résulté de leur rapport que la dépense à faire est, par aperçu, un objet de 1,200 livres pour l'émission projetée jusqu'à concurrence de 50,000 livres.

« Sur quoi le Conseil général délibérant, ouï et ce requérant le procureur de la commune, considérant que la rareté du petit numéraire produit le plus grand préjudice à tous les citoyens qui depuis longtemps font à cet égard les réclamations les plus vives ; que la cité pour subvenir à cette détresse n'a dans le moment actuel que les billets des communes voisines ou des sociétés particulières qui n'ont aucune

Digitized by Google

autorisation connue ; que les uns et les autres ne peuvent obtenir une confiance entière parceque la vérification en est impossible, que d'ailleurs ils ne peuvent subvenir à tous les besoins et ne remplacent qu'imparfaitement la petite monnaie parcequ'il n'y en a point au-dessous de dix sous : en arrêtant que l'émission projetée des billets de confiance aura lieu sous la surveillance de l'administration, a estimé qu'il était utile, même indispensable, de fixer et rendre publics les principes et le mode de cette émission.

« Pourquoi il a été arrêté ce qui suit ;

« 1° Que les billets à émettre seront de cinq sols ;

« 2° Que la somme totale de l'émission ne sera portée provisoirement qu'à 50,000 livres ;

« 3° Que l'impression desdits billets sera faite à la maison commune, sous l'inspection de deux commissaires pris chaque jour parmi les membres du Conseil général qui dresseront procès-verbal continué de ladite émission.

« 4° Qu'à fur et mesure que ladite impression sera faite, les billets seront déposés dans une caisse placée à la maison commune fermant à trois clefs qui seront mises et déposées ès-mains de MM. Seigle, Maizerel et Lefort, commissaires nommés *ad hoc*.

« 5° Que la distribution des billets n'aura lieu que le lundi de chaque semaine jusqu'à l'émission totale de ladite somme de 50,000 livres.

« 6° Que l'échange sera gratuit et n'aura lieu qu'en assignats de 5 livres et au-dessus jusqu'à 100 livres inclusivement.

Digitized by Google

« 7° Que les billets qui seront reçus en échange seront déposés dans ladite caisse fermant à 3 clefs et y resteront pour n'en être retirés que lors de la rentrée desdits billets émis.

« 8° Que lesdits billets dont la planche porte les mots : *Commune de Bayeux. billet de 5 sous, remboursables en assignats de 50 à 100 livres*, entourés d'une vignette en tête de laquelle est écrit le mot BAYEUX et au bas le numéro dudit billet, seront signés, savoir : par MM. Moulland et Frisley, Le Neveu et Vaultier, Blaize et Gueroult, Le Tual et Gardin et numérotés par le sieur Dubreuil ou autre secrétaire.

« 9° Qu'une empreinte de la matrice qui doit servir à l'impression desdits billets de confiance sera déposée au directoire du district de cette ville, procès-verbal de description préalablement dressé, présence de deux commissaires de la municipalité nommés *ad hoc* ; qu'immédiatement après la confection desdits billets, jusqu'à concurrence ci-dessus, la planche et le procès-verbal de toute l'opération seront déposés dans la caisse fermant à 3 clefs, et expédition du tout sera remise à l'administration du département, si elle le requiert

« 10° Que ladite opération sera surveillée et immédiatement suivie par MM. Le Neveu et Hallot.

« Arrêté qu'autant de la présente sera adressé à MM les administrateurs du district pour, sur son avis, obtenir l'agrément de MM. les administrateurs du département.

« Ont signé : Lefort, Eudes, Le Maizerel, Ducastel,

Digitized by Google

Moussard, procureur de la commune, Le François, Le Neveu, Gardin de Néry, Vautier, notaire, Le Cavelier, officier municipal, Mutel. (*)

En marge, on lit : « *Nota.* — Le 4 avril 1792, le directoire du département du Calvados, sur l'avis du directoire du district de cette ville, a approuvé la délibération ci-contre et autres relatives à l'émission des billets de cinq sous. Arrêté être fait au désir d'icelles. »

Le 15 avril, on nomme des commissaires pour l'émission des billets qui doit commencer le lendemain. Ces commissaires qui étaient MM. Hallot, officier municipal, Le Sieur, substitut et Gueroult, notable, furent invités à tenir un registre constatant la quantité des billets émis chaque lundi, le montant desdits billets et le nombre et valeur des assignats entrés en caisse en échange desdits billets. On adjoint aux commissaires comme suppléants MM, Moulland, officier municipal et Douesnel, homme de loi, notable.

Par la même délibération, on nomme à l'unanimité M. Deschamps, officier municipal, pour signer les billets avec M. Gueroult, en remplacement de M. Blaise, forcé de s'absenter et qui à son retour devra reprendre sa mission.

Il y avait enfin commencement d'exécution, mais on s'aperçut bientôt que les billets de 5 sols ne remplissaient qu'imparfaitement la tâche qui leur incom-

(*) M. Duhamel de Wailly, maire, était absent. Par délibération du 14 décembre 1791, il avait été envoyé avec M. Anfrye, à Paris, pour affaires relatives à la ville, notamment le canal des Fosses du Soucy à la mer.

Digitized by Google

bait puisqu'ils ne permettaient de diviser la livre qu'en trois fractions : 5, 10 ou 15 sols.

Pour obvier à cet inconvénient, le 20 avril, sous la présidence de M. Duhamel de Wailly, le Conseil général rendit l'arrêté suivant :

« Il a été exposé qu'il était indispensablement nécessaire d'émettre des billets de 4 sols pour faire face au paiement des ports de lettres que la poste distribue et afin de pouvoir par ce moyen faire toute espèce d'appoint.

« Arrête qu'il sera émis des billets de confiance de 4 sols, jusqu'à concurrence de 50,000 livres, et aux mêmes conditions que l'émission des billets de 5 sols, sauf qu'ils seront signés d'un membre seulement du Conseil général, et M. Moulland est prié de faire faire une matrice par le graveur de Caen, nommé Boscain, après que le bureau aura obtenu des administrations supérieures l'autorisation nécessaire. »

De cette façon on obtint un résultat des plus avantageux, puisque la population, en combinant les deux sortes de billets put arriver à diviser la livre en fractions de 4, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 sols.

Le 5 juillet, l'émission ne marchant pas assez rapidement, on adjoignit, aux membres déjà nommés pour les signer, trois nouveaux signataires, MM. Cerrès, Mutel et Le François.

« Il a été représenté que le nombre de messieurs

Digitized by Google

les signataires nommés pour signer les billets de confiance de cinq sols n'est pas suffisant, que d'ailleurs plusieurs d'entre eux sont occupés au travail des impositions, travail qui les occupe entièrement et ne leur laisse pas de temps pour la signature, ce ce qui retarde infiniment l'émission desdits billets et prive les citoyens de l'avantage que la fabrication de cette espèce de monnaie doit leur procurer. Pourquoi, il serait à propos d'adjoindre encore quelques membres du Conseil général aux signataires déjà nommés afin d'accélérer le plus possible la circulation entière desdits billets.

« Sur quoi, le Conseil général, considérant qu'il est important, pour le bien et l'avantage du commerce de tout le district, que lesdits billets soient mis en circulation le plus tôt possible, arrête que M. Cerrès sera adjoint à MM. Le Neveu et Vautier et MM. Mutel et Lefrançois à MM. Gueroult, Blaise et Deschamps, pour signer concurremment et de manière que lesdits billets soient toujours signés de deux desdits sieurs commissaires. »

Cette recommandation passa bientôt à l'état de lettre morte, car nous avons vu des billets de 5 sols revêtus de la seule signature de M. Cerrès.

Les nombreux travaux dont les officiers municipaux étaient surchargés à cette époque et qui les forçaient souvent à passer en séance des journées entières obligèrent le procureur de la commune à demander la suppression du numérotage des billets. On fit droit à sa requête. et le 29 août, le numérotage des billets fut supprimé.

Digitized by Google

« Le procureur de la commune a exposé que le numérotage des billets de confiance occupe continuellement deux sous-secrétaires, que cette opération n'est pas d'une telle nécessité qu'on ne pût bien s'en dispenser, vu que cela fait perdre un temps considérable qui serait beaucoup mieux employé aux autres travaux de l'administration dont elle se trouve extrêmement surchargée dans ces circonstances. Pourquoi il requiert la suppression des numéros, sous l'autorisation toutefois des administrateurs supérieurs.

« Le Conseil considérant que la tenue exacte des procès-verbaux, tant de fabrication que d'émission, constate d'une manière suffisante et exempte d'équivoque la quantité de billets faits, celle émise et par conséquent celle restée en caisse ; que d'autre part l'apposition d'un numéro est peu utile.

« Considérant d'ailleurs la multiplicité des travaux et expéditions dont le corps municipal est surchargé dans les circonstances présentes.

« Arrête que, sous le bon plaisir des administrations supérieurs, le numérotage des billets de confiance sera abrogé à l'avenir, et qu'autant du présent sera adressé à MM. les administrateurs supérieurs pour les en prévenir et obtenir leur agrément à cet égard. Et sera ce changement, s'il est adopté, annoncé au public par une affiche, M. Deschamps chargé de rédiger la requête. »

Cette suppression fut autorisée par arrêté du directoire du district en date du 3 septembre.

Digitized by Google

Les billets étaient émis, et la population satisfaite ne demandait rien de plus, mais la fabrication n'en avait pas été payée, pourquoi la municipalité, ne voulant pas rester débitrice, demanda son compte à l'imprimeur le 10 octobre.

« Arrête que la citoyenne Nicolle, imprimeur, sera invitée à donner son mémoire auquel seront jointes toutes les dépenses analogues, et qu'il sera présenté une pétition au district pour emprunter à la caisse de confiance la somme totale nécessaire au paiement des billets, à la charge de l'y remplacer par une obligation que le bureau est autorisé à signer et à y déposer au nom de la commune.

« La citoyenne Nicolle ne se pressa pas, et ce fut seulement le 23 novembre qu'elle apporta son mémoire pour solde duquel elle reçut 1,500 livres.

« La dame veuve Nicolle, imprimeur, s'est présentée à l'assemblée et a demandé que ses mémoires fussent réglés et arrêtés, tant relativement aux fournitures de registres, papier et impression, qu'à l'égard des fournitures de papier pour la confection des billets de confiance, du salaire des ouvriers qui ont travaillé au tirage desdits billets et fournitures nécessaires à la presse qu'elle a fournie et qui ont été employées au service de la municipalité pendant l'espace de 127 jours.

« Arrête qu'il sera payé à ladite citoyenne veuve Nicolle, une somme de 1,500 livres, prix convenu et arrêté avec elle, présente à l'assemblée, savoir : celle de 676 livres, pour le papier desdits billets, et celle

Digitized by Google

de 824 livres, pour le salaire des ouvriers, loyer de la presse et dépenses de fornitures à la suite. »

La planche qui accompagne notre travail et sur laquelle sont reproduits des billets de confiance de 4 et 5 sols émis par la municipalité de Bayeux, et des billets de 20 et de 50 sols, émis par celle d'Isigny, permet de reconnaître combien les premiers étaient supérieurs aux derniers, soit comme gravure, soit comme soins apportés à la fabrication. Aussi, ceux d'Isigny, bientôt copiés par des faussaires, durent-ils perdre promptement la confiance publique, tandis que ceux de Bayeux, n'ayant pas été contrefaits, conservèrent longtemps toute la faveur avec laquelle ils avaient été accueillis à leur apparition ; à telles enseignes, qu'au mois de décembre, le bruit s'étant répandu dans la ville qu'on allait les faire rentrer, une pétition, couverte de signatures, fut présentée au Conseil général pour demander que le cours de ces billets fût perpétué.

« Lecture est donnée d'une pétition adressée à la municipalité au nom des citoyens de cette commune, tendante à perpétuer le cours des billets de confiance émis par ladite commune.

« Considérant l'extrême nécessité qu'il y a que ces billets soient conservés en circulation pour la commodité des appoints et spécialement pour la classe la moins fortunée qui souvent ne pourrait se procurer les choses de première nécessité, faute de petite monnaie, le Conseil a arrêté que le citoyen Delauney voudra bien se charger de rédiger une pétition à la convention pour la solliciter d'autoriser la circulation desdits billets de confiance, attendre

Digitized by Google

surtout que ceux de cette commune n'ont point été falsifiés. »

Nous ignorons à quelle époque ces billets cessèrent d'avoir cours. Les registres municipaux ne contiennent rien à cet égard ; seulement, nous savons par une délibération du 14 vendémiaire an 3 (6 octobre 1794,) que le coffre à trois clefs avait été remis aux distributeurs des secours aux familles des défenseurs de la patrie, pour renfermer les offrandes qui leur parvenaient, et qu'auparavant une somme de 2,033 livres qui était encore en caisse avait été versée dans la caisse du citoyen Paysant, receveur de la commune (M Bunouf-Bunouville, maire).

« Sur la représentation faite par les citoyens distributeurs de sccours aux familles des défenseurs de la patrie, qu'ils ont besoin d'un coffre sûr et solide pour y déposer les fonds qu'ils sont chargés de distribuer, il a été arrêté que le coffre à trois clefs, dans lequel était précédemment renfermé le gage des billets de confiance émis par la municipalité, sera remis auxdits citoyens, pour, par eux, en faire l'usage auquel iis le destinent, état et vérification faite préalablement des fonds restés dans ledit coffre ; à laquelle vérification il a été procédé à l'instant et de laquelle il est résulté qu'il s'y est trouvé d'effectif 2,033 livres, compris un assignat de 200 livres de nulle valeur.

« Observant le Conseil municipal que cette somme n'est pas égale à celle qui devait s'y trouver laquelle s'élève à 2 397 livres, qui avait été réservée pour les frais de fabrication : 1° parce qu'il avait été distrait de ladite caisse 144 livres pour le paiement d'un habit

Digitized by Google

uniforme fourni par la municipalité, vers le mois de novembre 1793 (vieux style), au citoyen Desruisseaux, agent militaire, pour servir à l'habillement d'un volontaire et dont le district doit le remboursement à la municipalité ; parcequ'il s'est trouvé dans le compte de ladite caisse un déficit de 220 livres, outre l'assignat de 200 livres dont il est fait mention ci-dessus.

« En conséquence, et pour que ladite somme de 2,033 livres soit conservée en sûreté, elle a été présentement remise au citoyen Jouas, commis du citoyen Paysant, receveur de la commune, pour, par ce dernier la verser dans sa caisse et l'y conserver en dépôt. De laquelle somme le citoyen Jouas a donné quittance qui sera lacérée lorsque ladite somme sera remise par le citoyen Paysant. »

Quant aux planches qui avaient servi à fabriquer les billets, elles furent martelées et rendues impropres à cette fabrication. Elles sont à la bibliothèque publique.

Voilà, Messieurs, tout ce que nos recherches nous ont permis de découvrir sur la fabrication et l'émission des billets de confiance à Bayeux et dans l'arrondissement. Le sujet a peu d'importance, nous le reconnaissons, mais il sert du moins à prouver ceci : que, dans ces temps troublés et pleins d'incertitude,

Digitized by Google

l'édilité bayeusaine se montra, par sa prudence et la bonne direction donnée aux affaires de la commune, toujours à la hauteur de sa mission.

L. DOUCET,

28 février 1878.

Digitized by Google

ETATS GÉNÉRAUX DE 1789

BAYEUX

CAHIER DU TIERS-ETAT

Le dix-huitième siècle arrivait à sa fin. Minée encore plus par la décrépitude de la vieillesse que par les écrits des philosophes, la vieille Société française, prise du vin de la mort, allait d'un pas fébrile à sa ruine.

Le règne de Louis XIV avait dans son début rehaussé la gloire des armes nationales et reculé les frontières du pays; mais ce règne avait été tellement long qu'il avait connu les phases diverses par lesquelles s'achemine la course de l'homme vers la mort. Son apogée avait été suivi d'un rapide déclin. Les questions religieuses, l'ingérence des femmes auprès d'un vieillard, avaient occupé les dernières

Digitized by Google

années du grand roi d'une façon peu digne, et quand la mort était venue le rayer du livre des vivants, il tenait si peu de place que c'est à peine si Pierre le Grand, qui parcourait alors l'occident, accorda un regard distrait à sa froide dépouille.

Un enfant lui avait succédé dont les qualités natives, faussées par des précepteurs ou des gouverneurs dissolus, ne donnèrent au pays assoiffé de paix et de prospérité qu'un règne sans gloire et sans prestige.—Il avait grandement péché contre le peuple, que Labruyère représente obligé de demander sa nourriture à l'herbe des champs, et contre la royauté qu'il avait avilie.

Louis XVI qui occupa le trône après lui fut la victime innocente qui porta les fautes de sa race. Comme dit Victor Hugo :

. . . . . .

Louis quinze fut le coupable,
Louis seize fut le puni !

La peine se trompe et dévie
Celui qui fit le mal, — c'est la loi du Très-Haut !
A le trône et la longue vie,
L'innocent a l'échafaud !

D'un caractère droit et honnête, mais d'un esprit faible et indécis, il voulut cependant apporter un remède aux grands maux dont souffraient ses sujets et dans ce but chercha avec sagacité dans son entourage les hommes d'état les plus propres à seconder et réaliser ses généreux desseins. Il sut trouver Turgot et Malesherbes ; mais des influences de famille et de cour lui imposèrent le trop fameux

Digitized by Google

Calonne. En 8 ans la dette s'accrut de 1640 millions ; le crédit disparut. De Calonne convoqua les notables qui se réunirent le 22 février 1787. C'était vouloir faire supprimer les privilèges par les privilégiés eux-mêmes. Il échoua dans sa tentative ; toutefois l'effet produit par la communication des Etats du Trésor le précipita. Loménie de Brienne convoqua une seconde fois, toujours sans fruit, les notables, et la convocation des Etats généraux s'imposa. C'était en 1787.

Le jeudi 23 octobre 1788, le procureur du Roi à Bayeux reçut du Procureur Général près la cour des comptes, aides et finances de Normandie, un paquet qu'il ne put mettre lui-même sous les yeux du bureau d'administration de ladite ville, car il était malade.

Le bureau, présidé par M. Larcher de la Londe, écuier, maire, était composé de MM. Bunouf-Bunouville, Dulongbuisson, Le Boucher Deslongparcs et Le Bret, échevins. Le secrétaire était le sieur Seigle.

Un de ces messieurs dépouilla le paquet en question et on y trouva des exemplaires imprimés :

1° De l'édit du Roi portant création d'assemblées provinciales (juin 1787) ;

2° La déclaration du Roi pour la conversion de la corvée en argent (27 juin 1787), l'arrêt d'enregistrement de la Cour du Parlement, du 23 novembre suivant ; l'arrêt de la même Cour, du 9 octobre 1788, qui ordonnait que les édits et déclarations ci-dessus

Digitized by Google

et arrêts d'enregistrement diceux seraient de nouveau imprimés, envoyés et affichés partout où besoin serait ;

3° La déclaration du roi du 6 octobre 1788 ordonnant que l'assemblée des Etats-Généraux aurait lieu dans le courant du mois de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendraient l'exercice de leurs fonctions.

4° Enfin, une lettre du Procureur général de la dite Cour, en date du 21 octobre, ordonnant de faire lire, publier, enregistrer lesdits arrêts et déclarations et d'en aviser ledit Procureur général dans quinzaine.

Lorsque le tout eût été lu, le bureau arrêta que transcription en serait faite sur les registres de l'Hôtel-de-ville, que lecture en serait réitérée à la prochaine assemblée générale et qu'en attendant, lesdits déclarations, édits et arrêts seraient publiés et affichés par le tambour de ville, suivant l'usage, et qu'après lecture les exemplaires envoyés seraient affichés à la porte de l'Hôtel-de-Ville.

Le lundi 3 novembre suivant eut lieu une assemblée générale, où se trouvèrent MM. Guérin, curé de St-Loup ; Le Marchand, président au grenier à sel; Deshameaux, vivant noblement ; Le Rouge, avocat; Sallen, Vimont, Frestel, anciens marchands et Pillet Desjardins, notable des artisans, tous notables de chacun leur corps ; Bunouf-Bunouville, Le Boucher-Deslongparcs et Le Bret, échevins, sous la présidence du maire, Larcher de la Londe.

Digitized by Google

Blasne, chanoine ; Boisdelle de Feuguerolles, écuyer ; Paisant, lieutenant particulier du bailliage ; Hardouin, procureur, aussi notables, ne se présentèrent point, non plus que Dulongbuisson, échevin.

Le maire lut les édits royaux des 5 Juillet et 8 août précédents et fit lire à l'assemblée un placet, rédigé par lui et ses échevins, d'après l'exemple de la plupart des hôtels de ville de la province, contenant un vœu adressé au Roi : 1° pour réclamer des Etats provinciaux ; 2° sur la forme la plus à désirer dans la convocation prochaine des Etats-Généraux. L'assemblée adopta le placet et arrêta qu'il en serait de suite envoyé des exemplaires au directeur des finances, au ministre ayant le département de la province, au Président de l'assemblée provinciale et partout où il paraitra convenir.

Le lundi 8 décembre, le bureau d'administration reçut à l'Hôtel-de-Ville les députés des diverses communautés, corporations et citoyens de Bayeux. Ces députés exposèrent qu'ils avaient reçu un mémoire adressé à l'Hôtel-de-Ville de Rouen par les communautés et les corporations de ladite cité ; que les vœux y contenus leur ont paru du plus grand intérêt pour le tiers-état dont ils font partie, que les assemblées de leurs communautés les ont députés près du corps de ville pour le prier de s'assembler et de recevoir leur adhésion entière audit mémoire, et ensuite d'en notifier le présent acte à l'Hôtel-de-Ville de Rouen. Ils prient en outre Messieurs les officiers municipaux de prendre les voies les plus propres à le faire parvenir aux pieds du trône, comme la supplique la plus vive et la plus importante du Peuple auprès de Sa Majesté.

Digitized by Google

Le bureau d'administration décida de convoquer l'assemblée générale pour le mercredi 10 courant, pour prendre connaissance de la réquisition des corps et communautés et régler ce qui sera sur ce fait.

Lesdits députés signèrent. Voici leurs noms et et qualités ; Quesnel, particulier ; Dastenat, horloger et syndic ; F. Vimard, particulier ; Le Tual, lieutenant et doyen du collège de chirurgie ; Le Comte, père ; Le Paulmier, prevôt ; Le Rouge de Préfontaine, député de la communauté des perruquiers ; Folliot Dozeville, citoyen particulier ; Regnauld, député de la communauté des apoticaires ; Le Boucher, député de la communauté des apoticaires ; Hérils Laval, député chapelier ; Fer. Le Brun, député des selliers ; Toussel, député des marchands ; Michel Jean Delamare, député des épiciers ; P. Gauthier, député des chapeliers ; L. Deprez ; Le Batteux, député des marchands ; Charle Joret ; Le Chartier, député des serruriers ; C. Le Brun, député des cordonniers ; Mahouy, député ; L. Chuquet, député ; Guilpin, député des tailleurs ; Reverd, idem ; Dutaillis, sindic, député ferblantier ; R. Desmonts, menuisier, député ; Le Creps, sitoyen particulier ; J. P. Poulain, député ; M. Mutel, taneur, député ; Simon, député des fripiers ; Jean Dufort, mégissier, député ; Le Carpentier, député ; Lentrin, député des aubergistes ; Poulain, député des boulangers ; Guillemois, député ; Le Pley, député, aubergiste ; Raould, citoyen.

Au jour fixé, à l'assemblée générale présidée par M. Larcher de la Londe, écuyer, maire et formée des

Digitized by Google

échevins et notables, Le Boucher-Deslongsparcs, Dulongbuisson, Bunouf-Bunouville, Deshameaux, le chanoine Blasne, Le Marchand, Vimond, Sallen, Frestel, Guérin, curé de St-Loup, Pilet-Desjardins ; à laquelle se sont présentés comme citoyens les sieurs du Douët et Pluquet, à ce députés par le collège des médecins dudit lieu, et les sieurs Le Rouge et Cahier et plusieurs autres bourgeois vivant noblement, le procureur syndic absent pour cause de maladie. M. le maire fit donner lecture du mémoire en faveur du Tiers-Etat de Rouen aux sieurs officiers municipaux de ladite ville ; puis de l'acte d'adhésion des Communautés de Bayeux audit mémoire, et enfin de la réquisition de ces derniers à Messieurs de l'Hôtel-de-Ville dudit lieu de manifester leur adhésion où il appartiendrait.

Les membres présents délibérèrent « et considérant,

« Que le conflit d'opinions qui divisent les notables appelés auprès de Sa Majesté, sur la question de savoir si le Tiers-Etat entrera pour moitié dans la composition des Etats généraux et si la forme d'y délibérer sera telle que les voix du Tiers puissent balancer celles des ecclésiastiques et nobles, avertit assez le Tiers-Etat, s'il l'ignorait, de l'importance pour lui de cette question.

« Que dans cette ampliation du Conseil du Roi, le Tiers-Etat n'est point représenté, et qu'il n'y a que la très-grande force de son droit qui puisse lui donner des généreux défenseurs parmi les membres de ladite assemblée, tous ecclésiastiques ou nobles.

Digitized by Google

« Qu'il y aurait contradiction à renvoyer la question à décider aux prochains Etats-Généraux, que par la nature même de son objet, cette décision doit précéder leur convocation et qu'elle ne peut avoir pour juge que le Souverain même.

« Que la justice évidente, suffirait à la cause du Tiers Etat pour déterminer le monarque en sa faveur; mais que sa détermination sera en même temps un jugement national si les vœux de la majeure partie de la nation la préviennent; que les communes du royaume forment une très-grande majorité par le nombre des têtes qui les composent, et surtout des bras qu'elles fournissent au soutien de l'Etat; qu'en conséquence leur réclamation unanime établit la pluralité de voix d'où résulte le véritable vœu de la nation.

« Que si c'est un devoir du Tiers Etat envers lui-même de porter directement aux pieds du Trône cette réclamation, c'est aussi une occasion précieuse de rendre hommage à la bonté prévenante du Souverain; qu'en effet, lorsque Sa Majesté a mis cette matière en délibération, Elle a offert à l'univers un exemple sublime: celui d'un Roi, sage, père de famille, dont le cœur en garde contre une injuste prédilection, ne perd pas de vue les droits qu'ont à son équité les membres de cette famille qui, par leurs travaux, fournissent la subsistance commune.

« Qu'enfin l'impossibilité de réunir en une seule assemblée toutes les corporations que renferme le Tiers Etat du Royaume, fait un devoir aux Hôtels-de-Ville, comme centre des communes de chaque lieu, de recueillir dans les circonstances actuelles

Digitized by Google

les vœux qui leur sont communiqués et de les diriger à leur but. »

Arrêtèrent unanimement qu'ils adhéraient eux-mêmes au mémoire des Corporations de Rouen et au vœu exprimé par l'Hôtel-de-Ville dudit lieu le 30 novembre 1788 et qu'ils demandaient :

« 1° Que dans la convocation des prochains Etats Généraux les députés pour la ville et le territoire de Bayeux soient admis en nombre proportionné à ses facultés et à sa population, relativement à la richesse et à la population des autres districts qui députeront ;

« 2° Que dans le nombre général des députés qui seront envoyés aux Etats Généraux, ceux qui seront élus par le Tiers Etat et qui le représenteront, soient en égalité de nombre avec les députés des deux ordres privilégiés ;

« 3° Que les députés qui représenteront le Tiers Etat ne puissent être pris, ni élus que parmi les citoyens qui sont véritablement de cet ordre, sans qu'ils puissent être choisis, ni parmi les nobles, ni parmi les annoblis, ni parmi ceux qui jouissent actuellement du privilège de la noblesse ;

« 4° Qu'afin de conserver au Tiers Etat la justice de sa représentation égale qui s'anéantirait, malgré la parité du nombre, si chaque ordre délibérait à part, dans l'assemblée des Etats Généraux, il soit statué que les ordres se tiendront réunis, délibéreront en commun et voteront par tête ; sauf à l'assemblée à se distribuer en bureaux, dans chacun desquels l'égalité

Digitized by Google

des voix sera toujours observée entre le Tiers Etat et les deux autres ordres, et à réunir les bureaux, soit par commissaires, soit même à l'assemblée générale, quand il sera jugé nécessaire, pour former en commun des résultats définitifs. »

L'impression de cette délibération fut ordonnée ainsi que celle de l'acte des corporations qui l'avait provoquée.

Le 27 décembre, le doublement du Tiers avait été ordonné par le Roi : c'était un pas vers l'égalité numérique entre lui et les privilégiés. Restait la question du vote par tête qui ne devait être résolue qu'après la réunion en Etats Généraux des trois ordres : démarcation qui devait bientôt passer à l'état de lettre morte.

Mais les Etats qui devaient être convoqués pour le mois de janvier virent reculer la date primitivement fixée. C'est pourquoi, le vendredi 20 février de l'année 1789, Merle, procureur du Roi fit remettre au procureur syndic, par Rupaley, huissier, quatorze exemplaires : 1° de la lettre de Sa Majesté, avec le règlement y annexé, contenant la convocation des Etats Généraux pour le 27 mai suivant ; 2° de l'ordonnance du lieutenant général du baillage rendue le 17 février dernier, en conséquence dudit règlement ; 3° de modèles de procès-verbaux à rédiger lors de l'assemblée particulière des députés nommés par les corporations de la ville, avec signification aux officiers munici-

Digitized by Google

paux de procéder à la notification des susdit règlement et ordonnances.

Le bureau d'administration prit connaissance de la communication et décida ensuite :

1° D'écrire, par lettres imprimées, aux syndics de chacune des paroisses de la ville pour les avertir de faire publier par les sieurs curés le réglement et ordonnance ci-dessus, le dimanche suivant, d'en réitérer eux-mêmes la lecture à l'issue de la messe et de faire afficher au lieu ordinaire les exemplaires qui leur seraient envoyés ;

2° D'écrire, dans la même forme, aux syndics ou chefs de toutes communauté, corps ou corporations, pour en assembler les membres, mercredi prochain, à 2 heures, pour nommer des députés.

3° De faire imprimer, publier et afficher un avertissement aux habitants du Tiers-Etat ne faisant partie d'aucune corporation, de s'assembler le lendemain jeudi à l'Hôtel-de-Ville, pour y nommer des députés.

4° D'annoncer que l'assemblée générale des députés nommés se tiendra à l'Hôtel-de-Ville le vendredi 27 février, à 8 heures du matin, et que l'assemblée générale du bailliage, où devra être porté le cahier de la ville, se tiendra aux Cordeliers, le mercredi 4 mars suivant, à la même heure.

5° Que chaque corporation recevra deux exemplaires du modèle de la délibération à prendre.

Digitized by Google

Les différentes communautés, corps ou corporation ayant délibéré et nommé leurs députés, chacune en son particuiier, dressèrent leurs procès-verbaux non sur des registres mais sur les feuilles volantes dont il vient d'être parlé, si bien qu'il n'en existe plus de traces. Où furent envoyés ou déposés les doubles ? Nous n'en savons rien ; Mais nous aurons la bonne fortune de trouver leurs noms dans le procès-verbal du 27 février.

Quant aux habitants, membres du tiers-état qui n'appartenaient à aucuns corps ou corporations, ils se réunirent, le jeudi 26, à l'Hôtel-de-Ville. C'étaient les sieurs : Folliot Dozeville. F. J. Fleury, Hüe Deslignerolles (il signa Hüe L.), Julien Anfrye, Cahier, Le Barbier, Vimard Deslondes, Jean-Gilles Basley, Sallen, F. Trolong, Nicolas Le Bas, Varin, J. Le François, Jacques Aubin, F. Lesueur (il signa Lesieur), Pierre Dilaye, J. Pitard, Tirel, Augustin Damigny, Louis Denaye, André Ponty, J. Le Gros. Le bureau électoral était composé de Lalonde, maire; de Le Bret, Dulongbuisson, Bunouf-Bunouville, échevins ; de Delauney. procureur syndic, et de Seigle, avocat, secrétaire.

Les députés élus furent François-Joseph Fleury, bourgeois de la paroisse St-Loup, et Jean-Gilles Basley, aussi bourgeois de Bayeux de la paroisse St-Sauveur. On choisit pour suppléants, en cas de mort ou d'absence, Nicolas Le Bas et Jacques-François Trolong. Ces députés devaient se réunir le lendemain, à huit heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, pour concourir, avec les députés des corps, communautés et corporations, à la rédaction de leur

Digitized by Google

cahier de *doléances*, *plaintes* et *remontrances*, et après la rédaction dudit cahier, concourir pareillement à l'élection des députés qui seront chargés de porter ledit cahier à l'assemblée qui sera tenue par M. le Lieutenant général du bailliage, le mercredi 4 mars prochain, donner auxdits députés tous pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable de toutes les parties de l'administration, la prospérité du royaume et le bien de tous et chacun des sujets du Roi.

Les électeurs ratifiaient à l'avance le vote de leurs mandataires.

Le lendemain, 27 février, comparurent devant les officiers municipaux sus-désignés, les députés et représentants des compagnies, corps, communautés, corporations, bourgeois et habitants de la ville, dont les noms ensuivent, sans que l'ordre dans lequel ils sont inscrits puisse leur nuire ni préjudicier.

Savoir :

MM. Jean François Philippes, sieur de Delleville, lieutenant-général, et Jean Antoine Nicolas Delarue, avocat : pour le siège de l'amirauté.

Antoine René Lubin, sieur Desvallées, président, et Jean-François-Michel Delaunay, sieur de Varennes, procureur du Roi : pour le siège d'élection.

Louis François Gilles Le Marchand, président, et

Digitized by Google

Louis François Le Coq, conseiller : pour le siège du grenier à sel.

Jean Tanqueray, syndic, et Hipolite Edouard Guérin : pour le collège des avocats du bailliage.

Pierre Rémond Olivier Poitevin, doyen, et Gabriel Mutel : pour les procureurs du bailliage.

Jean Jacques Guillaume Hallot, doyen, et Pierre Basley: pour les procureurs en élection.

Jean Jacques Adrien Pluquet, doyen, et Jean Jacques Hervé Tostain Dudouet: pour le collège des médecins.

François Lambert Marc Le Tual, lieutenant, et Michel Planchon : pour le collège de chirurgie.

Laurens Pierre Le Boucher, doyen : pour le corps des apothicaires.

François Joseph Fleury et Jean Gilles Basley : pour les bourgeois et habitants de la ville ne tenant à aucuns corps, communautés ou corporations.

Nicolas Vincent et Michel Blaize : pour les marchands merciers négociants.

Michel Jean Delamare et Robert Mahouy : pour les épiciers négociants.

Marc Lécorché et Charles Lefrançois : pour les libraires.

Jean Baptiste Lepaulmier et Pierre Lahoussaye : pour les peintres.

Digitized by Google

François Vimard et Nicolas Quesnel : pour les horlogers.

François Le Rouge de Préfontaine : pour les perruquiers.

Michel Mutel : pour les tanneurs.

Jean-Baptiste Philippes : pour les tapissiers.

Jean Jourdain : pour les boulangers.

Nicolas Daigremont : pour les vitriers.

Louis Chuquet : pour les selliers.

François Le Pley : pour les traiteurs et aubergistes.

Louis Bazire : pour les chapeliers.

Jacques Magloire : pour les toiliers.

Michel Courvalet : pour les fabricants de bas.

Réné Desmont : pour les menuisiers.

Jean-François Marguet : pour les tailleurs.

Jacques-Philippes Legras : pour les cafetiers, vinaigriers.

Jean-Baptiste Le Monnier : pour les cordonniers.

Gabriel Taillepied, père : pour les chamoiseurs.

Jean Simon : pour les fripiers.

Nicolas Mesnil : pour les couteliers et armuriers.

Digitized by Google

Michel-François Lefort : pour les potiers d'étain.

Charles Joret : pour les bouchers.

Léonor-Antoine-Engerrant Dutaillis : pour les ferblantiers, serruriers, etc.

Joachim Thorel : pour les fabricants d'étoffe et peigneurs de laine.

Jean-Baptiste Bourgeois : pour les maçons.

Jacques Loyer : pour les chaudronniers.

Pierre Levesque : pour les charpentiers.

Jean Frémanger : pour les couvreurs.

Jacques Laîné : pour les fruitiers regrattiers.

Aucuns députés ne se présentèrent pour les officiers du bailliage, ceux des eaux et forêts, ni pour les teinturiers.

Les pouvoirs furent vérifiés par les officiers municipaux, assistés de Bernardin Eudes, sieur de la Jumellière, lieutenant général du bailliage. Ensuite les députés déclarèrent s'être rendus en la présente assemblée, pour concourir, avec lesdits officiers municipaux et sous leur présidence, à la rédaction du cahier des *plaintes* et *doléances* du tiers état de Bayeux et nommer des députés pour le porter à l'assemblée général du 4 mars, au couvent des Cordeliers.

On nomma ensuite commissaires pour la rédaction du cahier : MM. Philippes Delleville, Le Marchand,

Digitized by Google

Tanqueray, Guérin, Fleury, Basley, procureur en élection, Pluquet, Le Tual, Philippes, Le Boucher, Lefort, Vimont, Blaize, Jean Delamare, épicier, et Lentrin. Ils durent s'aboucher avec les officiers municipaux et promirent présenter leur travail pour le lundi 2 mars, jour auquel devait être arrêté définitivement ledit cahier. Les députés chargés de le porter seraient nommés le même jour.

La réunion ne put avoir lieu que le mardi 3 mars, car quelque diligence qu'eussent pu mettre les rédacteurs, ou plutôt le rédacteur unique du cahier (car on le dit l'œuvre de l'avocat Tanqueray), à formuler des vœux que le Tiers émettait vainement depuis plus d'un siècle et dont le souvenir était toujours présent à son esprit, il aurait été matériellement impossible de le tenir prêt pour le jour et surtout l'heure fixée (8 heures du matin). Encore est-il dit dans le registre de l'Hôtel-de-Ville (n° 10, lettre D) que les commissaires « y ont vacqué sans discontinuation jusqu'à ce jour, depuis l'instant de leur nomination. »

L'assemblée constituée, on y lut ce remarquable cahier qui prouve que nos pères ne nous le cédaient en rien, ni pour la largeur des vues, ni pour l'éducation politique, ni pour la hardiesse de leurs revendications.

En voici le

PREAMBULE :

« L'assemblée a, par le présent acte, chargé ceux de ses représentants qui, par une suite d'élections

Digitized by Google

graduelles, se trouveront députés aux Etats-Généraux, d'y employer tout ce que la raison, l'honneur et le patriotisme leur inspireront pour faire adopter les moyens les plus propres à redresser les abus et rendre la constitution inaltérable.

Après ce préambule, le cahier aborde la question des

ARTICLES CONSTITUTIONNELS,

AU NOMBRE DE DIX :

« 1° Toute délibération ne pouvant offrir de résultat qu'autant que l'opinion y est à l'abri de la contrainte, les députés proposeront, en l'assemblée des Etats-Généraux, d'arrêter pour premier principe constitutionnel qu'ils sont réunis comme représentants libres d'une nation libre, et qu'aucune puissance civile ou militaire ne peut être employée à forcer leur consentement, sous quelque prétexte que ce soit.

« 2° Ayant posé la nécessité d'admettre les représentants du Tiers Etat en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, l'Assemblée requiert que la proposition en soit faite, et afin que cette égalité dans la représentation ne soit pas d'un effet illusoire, elle demande que, tous les ordres discutant conjointement chaque objet de délibération, les suffrages soient recueillis par tête.

« 3° Comme un principe si conforme à l'équité ne peut rencontrer d'obstacle que dans la distinction pécuniaire dont les deux premiers ordres ont ci-devant joui, l'assemblée estime que la question d'anéantir ces distinctions doit accompagner la demande précédente, d'autant mieux que l'égalité proportion-

Digitized by Google

nelle dans la contribution aux charges publiques étant reconnue juste et fondée sur les principes immuables du droit naturel, l'intérêt devenu commun en matière de finances n'entraînera plus celui d'opiner séparément.

« 4° Du moment que, par des représentations convaincantes et persuasives, ces premiers points réglés auront consolidé l'unité d'intérêts entre tous les ordres, l'assemblée décide que les Etats-Généraux, considérant la forme de leur convocation actuelle, s'occupent des moyens de remédier aux inconvénients qui en résultent, et qu'il y soit proposé qu'à l'avenir il y ait identité entre les arrondissements de l'impôt et ceux de la députation.

« 5° Pour que la nation mise à portée de mieux connaître ses besoins et ses ressources puisse recueillir les fruits d'une administration sage, ou se décider à de nouveaux sacrifices, suivant les vicissitudes de sa position, l'Assemblée demande que la tenue des Etats-Généraux ait lieu à des époques périodiques éloignées de cinq ans au plus, que les députés nommés pour une tenue le soient pour tout le temps qui s'écoulera entre elle et la suivante, afin que, si dans l'intervalle, il se présentait quelque crise inattendue, eux, ou les adjoints qui leur seraient désignés, en cas de mort ou d'absence, pussent, au premier signal, aller offrir au gouvernement les secours de la nation.

« 6° Dans le cas où, contre la disposition précédente, des spéculations, présentées sous un jour spécieux, tendraient à faire admettre une commission intermédiaire des Etats-Généraux, l'Assemblée,

Digitized by Google

persuadée que cet établissement aurait des désavantages, désire que son vœu parvienne en faveur de la négative.

« 7° La certitude du légitime emploi des subsides contribuant à la facilité de leur perception, l'Assemblée regarde comme un article indispensable de mettre obstacle aux dissipations ministérielles en assujétissant les administrateurs des finances à la comptabilité la plus exacte envers la nation, et en statuant que les impôts consentis ne seront perçus que pendant un temps déterminé, lequel ne pourra excéder le temps fixé pour la prochaine tenue des Etats-Généraux.

« 8° Maintenant que les différentes classes de citoyens sont appelées à la discussion des intérêts publics, et que les opérations du gouvernement ne doivent plus être un mystère, l'Assemblée regarde que sur ces matières, ainsi que sur toute autre, la liberté de la presse doit être admise, sauf la punition des auteurs, dans le cas où leurs ouvrages attaqueraient la pureté des mœurs ou contiendraient des personnalités injurieuses. Enfin, du moment que Sa Majesté veut renouveler entre elle et la Nation, l'engagement sacré qui les unit, et que cette mémorable époque est destinée à faire renaître la confiance parmi les Français, l'Assemblée déclare qu'elle ne peut s'y livrer complètement qu'autant qu'elle verra proscrire par un acte solennel tous les actes du pouvoir absolu, qui, sous le nom de lettres de cachet et commissions extraordinaires, ont si souvent offert dans ce siècle les exemples effrayants d'une infraction faite aux lois. En ce qui concerne la Normandie

Digitized by Google

en particulier, la Charte normande est pour la province un titre trop précieux pour qu'il ne soit pas insisté sur son exécution.

« 9° La jouissance interrompue de ses anciens états étant une atteinte portée à ladite charte, non seulement l'Assemblée requiert qu'ils soient rétablis, mais encore elle demande qu'un privilège semblable soit accordé aux provinces qui n'ont aucun titre pour le réclamer. Désirant ajouter à cette uniformité de régime un nouveau degré d'harmonie, l'Assemblée consent que l'organisation des états particuliers soit analogue à celle des Etats-Généraux pourvu que celle-ci soit agréée des trois ordres. Elle désire en même temps que ces états, créés ou rétablis, aient une ou plusieurs commissions intermédiaires, suivant l'étendue de la province, pour procéder, en leur absence, à l'exécution de ce qu'ils auront arrêté de particulier en résultance du parti général pris par l'Assemblée de la nation, et, afin de compléter le système d'administration patriotique, elle demande qu'un pouvoir subordonné soit confié à des Assemblées subalternes pour communiquer avec les municipalités, tellement que les ordres supérieurs puissent parvenir à leur destination par une subdivision de moyens aussi sûrs pour le gouvernement que satisfaisants pour le peuple.

« 10° Ce ne serait cependant que lui présenter un avantage incomplet si les charges municipales créées en vertu des édits de 1733 et 1774 continuaient d'être exercées par les titulaires. Il est essentiel que les contribuables ne soient régis que par des municipalités librement élues, que d'ailleurs aucun

Digitized by Google

commissaire départi, aucun agent étranger aux Assemblées supérieures ne participent à leurs fonctions; qu'en un mot, l'autorité nécessaire pour l'exercice entier du système économique soit exclusivement remise entre les mains desdites Assemblées. Les délibérants donnent en charge aux députés qui seront élus de former des demandes expresses sur chacun de ces articles. »

Inutile d'insister sur la hardiesse et la netteté des principes que nos pères ont formulés dans les lignes qui précèdent. Après avoir proclamé l'inviolabilité de leurs représentants, ils affirment leur égalité avec ceux des autres ordres, et demandent la suppression des distinctions pécuniaires. Pour eux c'est aux Etats-Généraux de consentir l'impôt et d'en surveiller l'emploi. Ils veulent des municipalités librement élues et la liberté de la presse!

La question constitutionnelle une fois tranchée, le cahier aborde la question financière qu'il rattache lui-même, par une heureuse transition, aux articles précédents.

Perception des Impôts

« 11° Si, avant de consentir aucun impôt, l'Assemblée a cru qu'il était à propos de fixer la manière dont l'Administration doit communiquer du centre du royaume à ses extrémités, il n'est pas moins intéressant de régler comment les subsides doivent, en sens contraire, aller se verser au Trésor Royal. La multiplicité des recettes et la disproportion des traitements supérieurs au travail sollicitent la suppression entière des receveurs, tant particuliers que

Digitized by Google

généraux, sauf à leur faire rentrer le prix de leurs offices. En résultance de cette suppression et pour plus d'économie, l'Assemblée demande : 1° qu'il n'y ait dans chaque communauté qu'un seul préposé au recouvrement, avec un traitement en raison composée de la perception et du travail ; 2° que les Assemblées supérieures, ainsi que les Etats provinciaux, puissent, de la même manière, préposer quelqu'un aux recettes tant particulières que générales, consultant plus la simple étendue du travail que le montant de la perception.

« 12° Malgré l'économie que cet arrangement produirait, l'Assemblée observe que l'immensité des sommes sans cesse versées vers la capitale en laisse les provinces dépourvues ; en conséquence elle croit pouvoir proposer de convertir la Caisse d'Escompte en une Caisse nationale garantie par les Etats-Généraux envers lesquels elle serait comptable ; le tout aux conditions suivantes, savoir : 1° que le nombre des billets qu'elle pourra faire circuler sera invariablement fixé par la nation assemblée ; 2° que personne, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra être forcé d'en recevoir en paiement ; 3° que quiconque aura consenti d'en recevoir pourra les présenter aux Recettes à l'acquit de ses impositions ; 4° que les paiements à faire en province par le Trésor Royal seront, le plus qu'il sera possible, acquittés par les Recettes particulières en argent ; 5° que le surplus à envoyer par les Recettes au Trésor Royal le sera en billets, autant qu'il se pourra ; 6° que dans le cas où le Gouvernement aura besoin de réaliser ces billets, les administrateurs de la Caisse seront tenus d'avoir des fonds près, jusqu'à certaine

Digitized by Google

concurrence, pour en remplir le montant, sous peine d'être poursuivis extraordinairement; 7° enfin, que le Gouvernement, par quelque raison que ce soit, ne fasse jamais d'emprunt sur cette caisse sans l'agrément des Etats-Généraux.

« 13° En supposant, qu'avant d'avoir réglé les points qui précèdent, il soit demandé une prolongation provisoire et momentanée des impôts actuels, l'Assemblée consent que ses représentants y acquiescent, mais seulement pour l'espace d'une année. Au reste, dès que les articles constitutionnels auront été sanctionnés, que le nouvel ordre d'administration aura été adopté, et que les mesures les plus économiques auront été prises relativement à la perception, l'Assemblée désire que l'état des finances soit exactement vérifié, que les dépenses qui pourraient se trouver abusives soient rejetées, surtout que l'article des pensions soit scrupuleusement examiné pour ne continuer que celles accordées aux véritables services rendus et révoquer celles qui n'auraient point été méritées; qu'on ait enfin l'attention de classer chaque objet de dépense de quelque nature qu'il soit en y assignant des fonds nécessaires.

« 14° Relativement à la nature des contributions, l'Assemblée s'estime trop éloignée d'une parfaite connaissance de la position du Gouvernement pour offrir un plan général, qui puisse s'adapter aux constitutions et au vœu particulier de chaque province. Elle consent à ce qu'il soit donné aux députés tout pouvoir de proposer ou consentir, pour les biens communs, les projets que la prudence leur aura démontré être les plus avantageux. »

Digitized by Google

On a peine aujourd'hui à comprendre l'intérêt capital attaché à la suppression des receveurs. Pour le faire saisir au lecteur, nous nous contenterons de faire remarquer que les receveurs généraux n'étaient que douze en avril 1780, et qu'en octobre 1781, on créa quarante-huit offices nouveaux. Ajoutons qu'au commencement du règne de Louis XVI, il y avait deux receveurs généraux par chaque généralité, qui faisaient alternativement l'exercice d'une année, recevant du receveur des tailles les deniers royaux qui lui étaient remis par les collecteurs des paroisses.

La perception, dit Michelet, n'était de rien moins qu'une guerre organisée: elle faisait peser sur le sol une armée de deux cent mille mangeurs. Ces sauterelles rasaient tout, faisaient place nette.

Le mot de « pensions » évoque l'idée du fameux *livre rouge* et des *acquits de comptant*, lettres patentes signées du Roi et ordonnant au garde du trésor royal de payer à vue, au porteur, la somme mentionnée, sans indication d'emploi et dont il était interdit à la Chambre des comptes de s'enquérir. De 1779 à 1787, en huit ans, ces derniers se chiffrèrent par 859 millions.

A ces abus, les députés de Bayeux opposaient des remèdes topiques : suppression des pensions et des dépenses injustifiées, et budget régulier sévèrement contrôlé par les Etats-Généraux.

Aides et Gabelles

« 15° Considérant toutefois les inconvénients

Digitized by Google

sans nombre qui résultent des subsides provenant de la régie, et que ces articles occasionnent des frais immenses qui surchargent les contribuables, sans vertir au profit de l'Etat, elle désire que les aides et particulièrement la gabelle soient considérés par ses représentants aux Etats comme des impôts odieux, vexatoires pour la classe indigente, et tels enfin que ce sera rendre un service essentiel à la nation d'empêcher que ceux qui leur seront substitués n'aient avec eux la moindre analogie. Il en est de même des fabriques de cuir, des cartes, du tabac et autres articles de ce genre produisant les mêmes effets, offrant partout l'image d'une conspiration contre l'industrie et la tranquillité des citoyens, occasionnant enfin des inculpations de fraude très-souvent hasardées, des contraintes, des amendes, des peines corporelles, etc. L'Assemblée demande que tous les moyens proposables soient adoptés pour remédier à ces différentes sources de calamités et de découragement ; qu'en un mot, autant qu'il sera possible, la voie des abonnements leur soit préférée, tellement qu'il n'existe plus d'employés qne sur les frontières.

« 16° En général, l'Assemblée désirerait que le système des financcs actuel fut totatement anéanti, tant pour les villes que pour les campagnes, et que le nouveau qui sera valablement proposé ne reçoive le consentement solennel des Etats-Généraux qu'autant qu'il sera simple et dégagé de ces déclarations, ordonnances, règlements et édits sans nombre, qui donnent sans cesse lieu à des interprétations, extensions, accessoires, premiers sous pour livre, sou pour livre de ces derniers, et autres dispositions

Digitized by Google

pareilles dont l'obscurité rend indéchiffrables aux yeux du peuple les contributions qu'il acquitte.

« Dans la supposition que quelques uns des nouveaux impôts dussent nécessairement avoir quelque rapport avec les anciens, l'Assemblée désirerait que toutes les précautions imaginables fussent prises pour en exclure l'arbitraire ; que s'il est question de droits de contrôle, ils soient scrupuleusement simplifiés ; que surtout les contrats de mariage, qui sont les titres essentiels de famille, soient ménagés au point que l'on ne craigne plus de les passer dans une forme authentique, que s'il est impossible de les affranchir de tous droits, sans avoir égard aux stipulations y contenues, leur taxe soit en raison des impositions réelles ou personnelles des contractants. Enfin, le genre d'impôt auquel l'Assemblée déclare donner la préférence se consiste en une capitation et une subvention territoriale, celle-ci également répartie entre le propriétaire et le fermier, sans que pour lesdits impôts, comme pour tout autre, direct ou indirect, il y ait jamais lieu à des privilèges et distinctions d'ordres ou de personnes, même pour le logement et casernement des gens de guerre.

« En supposant que les droits d'entrée soient jugés nécessaires, il est demandé par l'Assemblée qu'il soit établi de l'uniformité entre le tarif de chaque ville. »

La gabelle rapportait cent vingt millions : la ferme générale en gardait soixante et daignait en laisser cinquante ou soixante au Roi. (MICHELET).

La Basse Normandie, pays de *quart bouillon,*

Digitized by Google

approvisionnée par des sauneries particulières où l'on faisait *bouillir* un sable imprégné d'eaux salines et qui versait *le quart* de cette fabrication dans les greniers du Roi, devait en consommer 25 livres par tête, au prix de 16 livres le quintal.

Les aides, qui, d'après les ordonnances de 1680 et 1681, comprenaient quelques-uns des impôts appelés aujourd'hui *indirects*, quoique payées par tous, étaient aussi odieuses que la gabelle, et nécessitaient les mêmes frais. C'est pourquoi l'Assemblée en demandait également la suppression. Elle proposa ce qui existe encore aujourd'hui, leur remplacement par une cote personnelle et une contribution foncière, voulant faire ainsi contribuer aux dépenses de l'état, toute fortune, soit mobilière, soit immobilière.

Du même ordre d'idées découlait la suppression des octrois, mais on fut plus modéré sur ce chef. On n'en demanda que l'uniformité.

Passant de la question des impôts indirects, aux possessions royales, le cahier y consacre les trois articles suivants :

Petits domaines du Roi

« 1° Pour ne pas exposer les citoyens à l'inquisition fiscale, que toute personne ayant la possession centenaire d'un immeuble quelconque, sans qu'il apparaisse de contrat d'engagement pendant un si long espace de temps, ne puisse être inquiétée dans sa possession, sous prétexte de domaines originairement concédés ou engagés, sauf le paiement et perception des rentes ou autres droits censuels et

Digitized by Google

fonciers que le fisc serait en possession de faire payer et percevoir.

« 2° Et quant aux domaines qu'il apparaîtrait, par contrat authentique et en bonne forme, avoir été engagés ou concédés originairement ou de nouveau depuis cent ans, que les engagements soient révoqués et qu'il soit procédé, en la juridiction royale de leur situation, à l'aliénation de ces objets, après les publications, affiches et autres formalités usitées dans les provinces respectives pour la vente des biens des mineurs, avec préférence de prix en faveur des possesseurs actuels, et les deniers en provenant employés à l'acquit des dettes consolidées de l'Etat ; qu'il en soit usé de même pour ceux desdits domaines qui ne se trouveraient ni dans l'un ni dans l'autre des cas ci-dessus.

« 3° Que les terrains des anciennes fortifications et leurs dépendances soient réunis définitivement aux patrimoines des villes pour les aider à supporter les charges publiques municipales. »

Le cahier va aborder un autre ordre d'idées. Il va toucher d'une main téméraire aux privilèges et à la Constitution temporelle d'un ordre qui jusqu'ici avait repoussé, et sous des peines religieuses, toute entreprise, même de la couronne, sur une situation politique qu'il en était venu à considérer comme indispensable à son existence et intimement liée aux choses de Dieu. J'entends la discipline ecclésiastique.

Le cahier, hâtons-nous de le dire, ne s'en occupe qu'au point de vue des rapports de l'Etat avec les

Digitized by Google

ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers ; il ne s'ingère que dans le mode de répartition des biens temporels ou des bénéfices ; et s'il élève la voix pour blâmer la juridiction papale, ce n'est qu'au point de vue des redevances que prélevaient abusivement sur les biens de l'Eglise de France les pontifes romains. C'est surtout une réforme financière qui est réclamée.

Placés dans une ville épiscopale, au milieu d'une région fertile en abbayes, monastères, couvents et prieurés, entourés d'un nombreux clergé dont certains membres ont des richesses considérables et certains autres ont à peine le pain noir quotidien, nos pères avaient sous les yeux tous les éléments nécessaires pour émettre sur cette question un avis considérable. Voici d'ailleurs comment ils traitèrent cette importante matière :

Discipline ecclésiastique.

« Que les députés du Tiers Etat aux Etats-Généraux soient aussi autorisés à requérir et solliciter les réformes qu'exige, dans les circonstances critiques de l'Etat, la discipline ecclésiastique ;

« Et 1° le rétablissement de la Pragmatique sanction qui, de toutes les lois ecclésiastiques, fut peut-être la plus conforme à la raison et aux vœux de la nation et du clergé, et l'abrogation du Concordat qui ne fut registré au Parlement que de l'exprès commandement du Roi, plusieurs fois réitéré, et reçu de la nation qu'avec des difficultés et une répugnance extrême.

« 2° L'abolition des annates qui enlèvent à la

Digitized by Google

France son numéraire, dont l'origine et l'abus sont assez caractérisés en citant le pape Jean XXII, leur inventeur, et qui ont déjà été proscrites par une loi sage, l'article 2 de l'ordonnance d'Orléans qui devrait encore subsister dans toute sa vigueur.

« 3° La proscription de l'abus qui consiste à obtenir à prix d'argent, en cour de Rome, des dispenses qui peuvent l'être gratuitement en France, et dont la réserve est, de la part des Papes, une usurpation évidente sur la juridiction spirituelle des ordinaires.

« 4° Celle des déports, dont l'inventeur n'est pas connu, mais n'a sans doute été qu'un imitateur de celui des annates, qui, non seulement ne sont fondées sur aucune loi, mais qui blessent la première des lois de l'Eglise : *Ecclesiastica beneficia sine diminutione conferantur*, offensent la raison et l'équité, et privent, pendant un temps notable, de leurs vrais pasteurs, les fidèles confiés en des mains mercenaires.

« 5° Pour détruire, autant qu'il est possible, ce qu'il y a de révoltant dans la distribution des bénéfices et revenus ecclésiastiques, et augmenter d'autant la considération et la dignité du clergé, dans lequel, des prêtres pauvres et sans fonctions, sont, selon les lois de la primitive Eglise, une difformité choquante, et aux yeux de la raison et de la justice, un objet de scandale ; déraciner l'abus de la multiplicité des bénéfices et réduire chaque ecclésiastique à un seul et unique titre, dont le revenu sera suffisant pour son honnête nécessaire.

« 6° Comme les droits des fabriques et des pauvres,

Digitized by Google

toujours mineurs, sont imprescriptibles de droit divin, naturel et positif; rétablir l'ancien partage des biens ecclésiastiques et restituer aux pauvres et aux fabriques la portion qui leur en appartient et que les malheurs des temps et l'état de ruine et de désolation dans lequel sont tombés la plupart des anciens temples leurs rendent si nécessaires.

« 7° Dans la détresse où se trouve l'Etat, remontrer l'abus des commendes qui ne font qu'enrichir, à ses dépens, des ecclésiastiques sans fonctions, souvent même sans ordres, au grand scandale de la chrétienté, et en proposer et solliciter l'abolition et l'application des biens qui les composent au profit de la religion et de l'Etat.

« 8° Dans les mêmes vues et par les mêmes motifs, et par mille autres trop sentis et qu'il serait superflu d'indiquer ici, (réclamer) la suppression de ceux des ordres religieux dont le régime trop notoirement dégradé et l'existence actuelle ne remplit plus le vœu et le but de leur institution.

« 9° Et comme les réclamations fréquentes des religieux profès contre l'émission des vœux qu'ils ont faits indiscrètement et sans une réflexion assez mûre est une preuve démonstrative de repentir et du danger des engagements contractés avant la maturité de l'âge, fixer celui de l'émission des vœux, au lieu de vingt-et-un ans, à vingt-cinq ans.

« 10° Oter à ceux de ces ordres, dont le bien de l'Etat et de la religion comporteront la conservation, ce qui a conduit les autres à leur dégradation et à leur ruine : l'excès de leurs richesses et les dignités

Digitized by Google

incompatibles avec leurs instituts, comme celles de seigneurs, barons, comtes, châtelains et autres qui leur donnent des droits quasi régaliens, et ordonner qu'ils seront tenus d'en vider leurs mains dans un temps limité ; solliciter même l'aliénation et la rentrée dans le commerce des biens ou titres de ce genre étant dans les mains de tous ecclésiastiques, soit séculiers, soit réguliers. Leur royaume à tous n'est pas de ce monde.

« 11° L'abolition des exemptions de la juridiction des ordinaires prétendues par certains ordres, corps ecclésiastiques et maisons religieuses, et leur soumission sans retour à la juridiction de leurs supérieurs légitimes français, à laquelle il importe tant aux mœurs, à la religion et à l'Etat qu'ils restent sujets. *Jam nimium romana propago visa potens.*

« 12° La restitution aux ordinaires de la plénitude de leur juridiction, en les rétablissant dans le droit exclusif de conférer, dans l'ordre de la hiérarchie, les bénéfices du royaume sur tous genres de vacances, mais aussi la réduction des genres de vacance et d'impétration, trop multipliés au détriment de la discipline, à deux ou trois des plus simples et des plus naturels, en retranchant ceux qui par la complication de leurs lois et de leurs principes, rendent la connaissance du droit canonique si difficile et en font une portion de jurisprudence remplie de subtilités, de distinctions et souvent de pointilleries, non seulement inextricables pour les plus habiles, mais encore indignes de la majesté des lois canoniques.

« 13° Restituer aux curés les dîmes qui se perçoivent dans leurs paroisses, et qui, pour leur tran-

Digitized by Google

quillité, le maintien de l'union entre eux et leurs paroissiens et le progrès de l'agriculture, seront converties en une prestation annuelle en argent par estimation de leur produit annuel, mais demander que dans l'élévaluation qui sera faite, les dîmes nommées d'usage, de chariage, d'assoucement, de substitution et autres inventions ecclésiastiques, soient rejetées comme uniquement fondées en abus en faveur duquel on ne peut prescrire.

« 14° La possession des dîmes étant ainsi restituée à leur vraie destination, insister sur l'amélioration du sort des pauvres enfants trouvés qui périssent par milliers dans les mains des autres pauvres auxquels ils sont livrés, et charger au nom de l'humanité et de la religion, les dignes et charitables pasteurs, sous l'inspection des municipalités des parroisses respectives, de leur nourriture, entretien et éducation, d'après la possibilité des revenus de leurs bénéfices composés avec leurs charges ordinaires, et dans l'ordre d'un tableau qui sera arrêté dans chaque diocèse.

« Et où, contre toute attente les dîmes possédées par des bénéficiers autres que des curés leur seraient laissées en tout ou partie ; en leur imposant la même charge, et attendu que le plus souvent ils résident loin des lieux où leurs dîmes se lèvent, leur enjoindre de faire certifier le siège royal entier dans le ressort duquel elles seront perçues, à des époques déterminées, par l'attestation des curés et municipalités, de l'état et bon traitement desdits enfants.

« 15° Enfin, et pour prévenir les pertes qu'éprouvent les cultivateurs par l'interruption subite des

Digitized by Google

baux qu'ils ont pris des biens des bénéficiers, et quelquefois leur ruine, demander que tels baux soient entretenus par les successeurs aux bénéfices pour une année au moins en outre l'année courante. »

Il est à remarquer que l'Assemblée se préoccupe des inconvénients des vœux inconsidérés et émis par des sujets trop jeunes et qu'elle demande aussi la suppression de certaines communautés dégénérées. Dirons nous, d'après cela, qu'elle porte une main profane sur l'arche sainte? Non, car la nation répondait à une consultation royale, et 1° un roi peut empêcher qu'il ne se forme, dans ses Etats, des associations où ses sujets puissent se lier par des vœux irrévocables; 2° quand il les a autorisées, il peut régler la forme des vœux et prescrire des conditions desquelles dépende leur validité; et 3° il peut, comme il les a autorisées, les détruire, et dégager ainsi les membres qui les composent des obligations qu'ils se sont imposées sur la foi d'une autorisation qu'il avait donnée lui-même (Merlin V° vœux). Ce n'était pas non plus dans un but de spoliation, toujours odieuse, qu'étaient réclamées ces réformes, car, en Normandie, l'église régulière ne s'enrichissait pas de biens patrimoniaux. « Par profession de religion, dit l'article 273 de la Coutume, l'héritage du religieux et religieuse profez vient au plus prochain parent habile à succéder: et dès lors en advant, ils sont incapables de succéder, comme aussi le monastère à leur droit. » Les communautés normandes ne possédaient donc que des richesses librement données et dont la possession ne pouvait engendrer ni haines, ni rancunes. Là est la secrète raison de

Digitized by Google

la bénginité de la Révolution dans notre cher pays.

Après avoir traité ce qui regarde la discipline ecclésiastique, le cahier, poursuivant l'énumération des nombreuses réformes que tous réclamaient et dont le Roi avait déjà inauguré quelques-unes, s'occupe de l'ordre judiciaire :

Administration de la Justice. — Constitution des Tribunaux.

« Qu'en toutes matières, excepté en celle d'appel comme d'abus dont la compétence sera réservée aux parlements exclusivement à tous autres juges, et dans les procès où les tribunaux inférieurs se trouveront constitués parties, et qui, par cette raison, devront être portées en première instance devant lesdites cours pour y être jugées souverainement, il y ait toujours deux dégrés de juridiction, ni plus ni moins, savoir : le tribunal de première instance et le tribunal d'appel prononçant souverainement ou en dernier ressort, sans préjudice du pourvoi au Conseil du Roi, dans les cas où il est admis par les ordonnances.

« 2° Que pour améliorer l'administration de la justice qu'il vaut mieux trouver bonne à quelque distance que d'avoir mauvaise et imparfaite sur les lieux, toutes les hautes justices, tant seigneuriales que domaniales, d'ancienne ou nouvelles création, ressortissantes médiatement ou immédiatement aux cours de parlement, soient supprimées, sans préjudice du droit des seigneurs haut-justiciers relative-

Digitized by Google

ment à la quotité des arrérages exigibles de leurs rentes et cens, et leur compétence et ressort remis au baillage ou sièges royaux dont ils ont été détachés.

« 3° Que toutes commissions, tous *committimus* et privilèges accordés à certaines personnes ou corps quelconques pour traduire les sujets du Roi dans aucuns tribunaux, et les distraire de leurs juges locaux et naturels, soient absolument révoqués et abolis, comme oppressifs et ruineux pour les sujets, et que tous les tribunaux sans territoire et juridictions de privilège, tels que le Grand Conseil et autres soient, en conséquence, supprimés.

« 4° Insister sur la conservation des cours de Parlement où il serait tenté d'y porter atteinte, mais demander le rapprochement des tribunaux de leurs justiciables, d'une manière constitutionnelle et pour des cas d'une évidente et absolue nécessité pour les sujets du Roi.

« 5° Insister sur l'abolition de la vénalité des charges et offices de magistrature et de judicature, et sur le rétablissement de la formation des tribunaux par des magistrats et juges choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés et les plus intègres, à laquelle fin rétablir l'éligibilité ancienne, qui sera faite, pour les Parlements, par les Etats provinciaux, et pour les tribunaux inférieurs, par les commissions intermédiaires de chaque ressort ou district.

« 6° Que les tribunaux, tant souverains que de première instance, soient composés de membres des trois ordres, de manière que le Tiers-Etat y soit

Digitized by Google

admis en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis.

« 7° Que la sollicitation qui est la honte de la magistrature et le fléau de la justice, soit, comme les présents de toute espèce, prohibée sous peine d'amende emportant infamie, et de destitution du juge qui s'y serait prêté.

« 8° Que tous les tribunaux d'exception, tant souverains qu'inférieurs, ayant respectivement la connaissance des matières d'impôt à supprimer, y compris les bureaux des finances, soient aussi supprimés, sauf remboursement.

« 9° Demander la suppression des lieutenants de police et la réunion de leurs fonctions et compétence au fait de la police aux municipalités des villes et bourgs du royaume.

« 10° Que la compétence souveraine des présidiaux et tribunaux inférieurs, formés comme il est ci-dessus expliqué, soit portée, savoir : celle des présidiaux à quatre mille livres et celle des tribunaux de première instance à cent livres; mais que dans les lieux où les présidiaux sont établis, la présidialité soit détachée des bailliages ou sénéchaussées et forme un tribunal et des juges distincts et séparés, de manière que partout les justiciables aient deux degrés de juridiction et deux ordres de juges différents, ceux de première instance et ceux d'appel. »

Digitized by Google

Réformation et amélioration de la justice civile et criminelle.

« Le Gouvernement s'est occupé de cette partie la plus importante de l'administration et celle qui influe le plus directement sur le bonheur des sujets, et continuera sans doute de s'en occuper pendant la tenue des Etats-Généraux.

« L'abbréviation des procédures, le danger de la forme secrète des enquêtes et informations, la juste défense des accusés, la connaissance de leurs procès et tant d'autres points indiqués ou déjà traités profondément par de grands hommes seront la matière d'une ample et heureuse réformation. Le Tiers-Etat se réserve de fournir des mémoires et observations sur les points essentiels si besoin était. »

Le cahier, prenant acte des réformes dont le Roi a poursuivi ou poursuit la réalisation, ne s'occupe en aucune façon de la procédure criminelle, sauf à y revenir, s'il y a lieu, c'est-à-dire au cas où le gouvernement s'arrêterait dans cette voie. Quant aux tribunaux, il demande les mêmes pour tous, avec deux degrés de juridiction en toute matière et faculté de pourvoi au Conseil du Roi, quand les ordonnances le permettent. La suppression de toutes les hautes justices est demandée.

Après les articles constitutionnels; les impôts, aides, gabelles et petits domaines du Roi, la discipline ecclésiastique, l'administration et les réformes de la justice et de la procédure, le cahier va traiter

Digitized by Google

le *Chapitre des objets divers*. Ce titre établit à lui seul que dans l'esprit de ses rédacteurs les questions les plus importantes viennent d'être organisées, et que ce qui va suivre, quoique éminemment digne des préoccupations légitimes des Etats-Généraux qui vont s'ouvrir, n'est cependant qu'accessoire à ce qui précède. Remarquons toutefois que ces articles ne sont pas moins impératifs que les premiers et que d'ailleurs les matières qu'ils embrassent ont aussi une importance de premier ordre, ce dont il sera facile de s'assurer en les lisant.

CHAPITRE DES OBJETS DIVERS.

Monnaies.

« Il doit être voté pour une loi fondamentale contre la variation des monnaies et contre le changement de leur valeur numéraire, si ce n'est pour cette valeur, dans le cas possible ou l'abondance d'un métal dérangerait la proportion avec les autres métaux; qu'alors même cette raison de changement soit préalablement soumise à l'examen des Etats-Généraux.

« Que le poids actuel des espèces ne puisse désormais subir qu'un seul changemeut qui aurait pour objet de leur donner une valeur décimale progressive pour la facilité du calcul.

« Par exception dans le moment actuel à une partie de ce qui précède, que les sous marqués soient tous fixés à une valeur uniforme, telle que de vingt-quatre deniers, pour éviter l'inconvénient du rabais que subissent les uns quand l'empreinte qui les distingue des autres est effacée.

Digitized by Google

« Et attendu l'importance extrême de la loi sur le fait des monnaies, qu'il soit statué que les assemblées subséquentes n'y pourront rien modifier sans une grande majorité de suffrages. »

Dans ce paragraphe, la question du bimétallisme est réservée, et celle du système décimal demandée pour les monnaies.

Poids et Mesures.

« Le moment est venu enfin d'opérer leur uniformité dans toute l'étendue du royaume. Demander cependant que la loi qui sera portée à cet effet n'ait son exécution qu'après une certaine époque, convenablement éloignée de sa promulgation, afin de donner le temps aux cantons de vérifier par eux-mêmes le rapport entre les anciennes et les nouvelles mesures, et aux Tribunaux de dresser des procès-verbaux et tableaux comparatifs qui constatent le rapport pour y recourir au besoin. »

Commerce.

« Solliciter la suppression de tout monopole, que le Gouvernement même délaisse aux sujets toute partie mercantile ; que les maîtrises à prix d'argent soient éteintes ; qu'il n'y ait de communautés d'arts et métiers qu'à l'effet de constater la capacité des aspirants et la bonne qualité des matières et des ouvrages. Laisser les veuves jouir de l'état de leurs maris.

« Que les traités de commerce soient révisés par une assemblée de commerçants.

« On ne peut trop remontrer l'utilité d'un hâvre à

Digitized by Google

Port-en-Bessin, pour le cabotage en temps de paix et pour la retraite des corsaires français en temps de guerre. Qu'à l'exécution de ce projet on ajoute la dépense, qui n'est pas effrayante, d'ouvrir à travers la colline qui domine Port un passage aux deux rivières qui se perdent au pied de ce côteau, et leurs eaux réunies dans un lit nettoieront continuellement le bassin. A joindre que ce sera garantir huit à dix lieux de plat pays des inondations qui le ravagent actuellement.

« La construction d'un pont sur le petit Vey serait aussi très-avantageuse au commerce de la basse province; la difficulté de ce passage interceptant les débouchés naturels du pays. »

Comme on le voit, les Bayeusains avaient à cœur de voir enfin aboutir les projets platoniques qui devaient rendre à Port l'importance qu'il avait eue jadis. Ils savaient, par une tradition perpétuée dans le pays et par les monuments historiques, que ce hâvre, défendu par les Romains à l'aide du camp d'Escures, avait servi de lieu de débarquement aux Saxons, et qu'Odon y avait fait construire 40 navires pour aller avec son frère à la conquête de l'Angleterre. Les travaux qu'y avait fait exécuter le patriarche d'Harcourt: un bassin, des murs et surtout un pont que nous avons encore vu, attestaient que ce grand homme avait eu foi dans l'avenir de cette localité. Une tempête ayant détruit tous ces travaux, le commerce de la ville s'en était vivement ressenti; et tous faisaient des vœux pour que Port fût de nouveau aménagé pour permettre aux navires d'y venir faire le trafic. Vauban y fit construire un fort encore existant; de Saint-Mars, député des élections de Vire et

Digitized by Google

de Bayeux, publia, en 1748, un mémoire pour démontrer que la chose était facile et peu dispendieuse; de 1746 à 1775, quatorze ingénieurs du gouvernement visitèrent les lieux, adoptèrent les conclusions de M. de Saint-Mars, et ajoutèrent à son projet celui de la canalisation des fosses du Souci, et, par suite, du dessèchement de la vallée d'Aure. Une compagnie hollandaise, au capital de 8 millions, s'était formée dès 1783, pour exécuter ces plans et était en instance pour obtenir l'autorisation royale de commencer les travaux. C'est dans ces conjectures que furent formulées les résolutions qu'on vient de lire.

Messageries.

« Leurs privilèges oppressifs pour le peuple forcé d'acheter d'elles la liberté de voyager par un autre moyen, lors même qu'elles ne peuvent le servir, doivent être reserrés dans les bornes qui conviennent à leur utilité, sans vexation pour le public. »

Chemins ruraux.

« Que tous les chemins vicinaux soient mis à la charge du public et d'ailleurs réduits à la quantité nécessaire, sauf l'élargissement de ceux qui en ont besoin, moyennant indemnité. »

Service de la côte.

« Exposer la presse extrême à laquelle les cantons maritimes ou tels réputés sont mis en temps de guerre et qui les dépeuple.

« La justice veut qu'ils soient assimilés aux autres cantons. Le service des soldats provinciaux à fournir

Digitized by Google

par les uns et les autres indistinctement serait avantageusement remplacé par un corps de soldats que les communautés engageraient volontairement à leurs frais. La voie du sort ne serait employée que dans le cas où une communauté ne pourrait s'en procurer un volontaire.

« Que la contribution pécuniaire pour l'engagement d'un homme s'étende sur tous les membres de la communauté, sans autre exception que de telle maison qui aurait déjà fourni un militaire en activité actuelle, mort au service ou congédié depuis dix ans, dans quelque grade que ce soit.

« Dans les cas où la voie du sort n'aurait pu être prévenue, que personne, de quelque ordre qu'il soit, ne puisse exempter un valet, excepté l'officier en pied, son domestique, en nombre proportionné à son grade, devant être considéré comme faisant partie des valets de l'armée.

« Que l'individu sur lequel le sort sera tombé puisse substituer en sa place un volontaire qu'il sera parvenu à se procurer, pourvu que ce soit un homme d'âge, de taille et de constitution convenables.

« Que le corps de soldats ainsi fournis par les communautés, tant maritimes que des terres, soit employé indistinctement à la garde des côtes sur lesquelles il en sera envoyé des brigades en garnison.

« Que dans les cas où la longueur des marches devenant dispendieuse ne permettrait pas d'abandonner totalement l'ancienne ordonnance, au moins le temps ou service soit soldé.

Digitized by Google

« Que pour le service de la marine royale, des matelots volontairement enrégimentés soient employés dans les ports et sur les vaisseaux.

« Que si quelques circonstances forçaient d'en augmenter subitement le nombre, ils soient pris, indistinctement et en nombre égal, dans chaque bataillon du corps fourni par les communautés, tant de l'intérieur des terres que de la côte. »

Discipline militaire.

« Le traitement envers le soldat ne doit point l'avilir, pas même affaiblir en lui le sentiment d'honneur qui doit animer les sujets libres d'un monarque.

« Que le Tiers-Etat ne soit point exclu des emplois militaires. Une retraite honorable et plus fructueuse au soldat après un long service. »

Annoblissement.

« La recherche des usurpations de noblesse est depuis longtemps négligée.

« Que les annoblissements à venir soient rappelés à l'origine présumable de l'institution de la noblesse : la distinction du mérite ou la récompense des services rendus ; que la noblesse ne puisse s'acquérir à prix d'argent ; que, désormais, les lettres d'annoblissement ne soient octroyées qu'après consultation du canton dans lequel on prétendrait avoir mérité la reconnaissance publique.

« La saine politique veut que le noble ne déroge

Digitized by Google

point pour s'adonner à une profession utile au public et à sa fortune. »

Droits féodaux.

« Le Tiers-Etat désire l'abolition des droits de franc-fief, et que tout individu, né français, soit capable de posséder toute espèce de biens en France.

« Abroger toutefois le droit de chasse sur les terres d'autrui dans les fiefs au moment où ils tomberaient dans la main d'un non noble.

« Abroger le même droit dans les fiefs appartenant aux mains-mortes.

« En suspendre la jouissance dans les fiefs possédés par les filles jusqu'au temps de leur mariage avec un noble, et par les veuves qui n'ont ni enfants ni petits-enfants mâles en âge de s'éjouir par eux mêmes de ce droit, ni filles mariées à un noble.

« Abolir toute redevance féodale non essentielle à mouvance et qui ne produisant aucun revenu ne fait qu'avilir la dignité de l'homme.

« Que toute communauté soit autorisée de se racheter de l'assujettissement aux banalités, de la souffrance des colombiers et des garennes ouvertes, et de toute servitude réelle ou personnelle de ce genre, moyennant une indemnité proportionnée envers les possesseurs fondés en droit.

« Que dans le cas de dommage commis par les bêtes fauves et constaté, les habitants d'une communauté soient autorisés de les détruire sur leur terri-

Digitized by Google

toire, ou par eux-mêmes, ou par personnes préposées à cet effet.

« Autoriser le rachat, et régler le taux de ce rachat aux mains du Roi, des droits de lods et ventes appartenant aux mains-mortes, pour en employer les capitaux à l'extinction des dettes du clergé.

« Autoriser pareillement le rachat aux mains du Roi des rentes seigneuriales, ou simples foncières, dues aux mains mortes, auxquelles le Roi continuera la même quotité de rente, à la garantie des Etats-Généraux ; fixer le prix des amortissements au denier vingt-cinq ; destiner ces capitaux à la libération de l'Etat qui y gagnera un cinquième, sans diminution de revenu pour les mains-mortes. »

Des réformes demandées dans ces deux derniers paragraphes il est aisé de déduire quels abus subsistaient encore chez nous en 1789. L'énumération en est courte.

Il est à remarquer que le cahier ne demande pour la noblesse, comme il l'a fait plus haut pour la royauté, que des réformes. Il n'en réclame point la suppression ; il se contente de rappeler la noblesse au but premier de son institution, et pour cela, il ne veut pas que l'annoblissement se vende, ni que le noble déroge : il lui consent même un droit de chasse inhérent aux mâles.

A remarquer, enfin, un acheminement dans l'ordre d'idées qui fera décréter, quelque vingt ans plus tard, que les deniers des fabriques et établissements religieux devront être employés en rentes sur

Digitized by Google

l'Etat, afin d'éviter la reconstitution des biens de main-morte.

Mendicité.

« On votera pour qu'il soit pris contre la mendicité des mesures autres toutefois que d'ouvrir des gouffres mortels aux pauvres, sous l'apparence de les forcer au travail. Un des premiers moyens pourrait être de rappeler les mendiants, chacun dans la paroisse où il est né. »

Communes, Landes et Marais.

« Confirmer les habitants dans la possession qu'ils en ont. En prescrire le partage, le défrichement, la plantation, le desséchement, suivant les possibilités locales, ainsi qu'elles seront constatées par gens connaisseurs que délègueront les municipalités voisines et non participantes aux dits terrains. Que les pauvres soient traités favorablement dans le partage. »

Universités.

« Il est bien important que l'instruction y soit réformée ; que le temps des humanités y soit abrégé ; que les écoles de droit soient rendues plus utiles à l'étude notamment du droit français et municipal.

« La ville de Bayeux fait des vœux pour qu'il soit établi des Collèges dans les villes où il n'y en a pas ; pour la dotation de ceux qui existent et qui ne sont pas dotés ; pour qu'il soit fondé des écoles dans les villages ; et pour qu'à cet emploi une portion convenable des biens attachés aux places ecclésiastiques ou quasi-ecclésiastiques, non utiles, soit appropriée.

Digitized by Google

« Que les provinces, diocèses, villes, lieux et familles qui, à titre de fondation, peuvent avoir des bourses dans les Collèges de Paris ou d'ailleurs, et qui en auraient été dépouillés en tout ou partie, y soient réintégrés en tout, nonobstant toutes déclarations ou arrêts contraires comme attentatoires lesdites déclarations ou arrêts, à l'une des plus précieuses propriétés des communes ou familles en faveur desquelles les fondations avaient été légalement faites.

« Et en particulier, que les 24 bourses fondées, en 1370, par maître Gervais Chrétien dans le Collège de son nom depuis réuni à celui de Louis-le-Grand, et les 24 autres, formés de l'augmentation des revenus de la fondation, soient rendues à qui elles appartiennent, conformément les unes et les autres au titre même de la fondation, sans participation des diocèses autres que celui de Bayeux, sinon dans les cas prévus et stipulés par les fondateurs, et sans privilège ni exclusion, pour ou contre la noblesse: le fondateur, né dans le Tiers Etat, n'ayant point distingué les deux ordres.

« En conséquence, les Députés devront demander la révocation de la déclaration du Roi du 3 septembre 1788, enregistrée au Parlement de Paris, le 7 du même mois, en tout ce qu'elle porte de contraire au titre de la fondation. »

Pour ce qui a trait aux bourses du Collège de maître Gervais, nous renvoyons pour plus de détails à l'opuscule que nous avons publié sur les : Collèges Bayeusains a Paris avant 1789. Nous y avons réédité sans le savoir, car nous ne connaissions pas la teneur de ce Cahier, le vœu du Tiers-Etat de Ba-

Digitized by Google

yeux, et nous y avons demandé la restitution de ces bourses. D'autres soucis plus brillants sollicitaient nos édiles, et notre humble vœu, comme celui de vos pères, Messieurs, est resté à l'état de lettre morte.

Préjugé contre les familles résultant de la punition d'un de leurs membres.

« Opposer à la tyrannie de cet injuste préjugé une loi formelle qui l'empêche de faire obstacle à l'admission des parents du condamné et supplicié dans aucun emploi civil, militaire ou ecclésiastique.

« Que tous les coupables du même crime soient punis de la même peine, de quelque ordre qu'ils soient.

« Et attendu que mieux vaut réprimer les mauvaises mœurs que d'attendre le crime même pour le punir, qu'il soit attribué aux familles sur leurs membres une juridiction accompagnée de précautions contre la possibilité qu'il en soit abusé, et que, sur la décision de ce tribunal domestique, garanti, autant qu'il se peut, de prévention comme de corruption, il puisse être sollicité avec succès des ordres supérieurs dont les familles ne soient point comptables aux tribunaux ordinaires.

« Recommonder d'ailleurs aux Etats provinciaux établis, ou en les établissant, d'instituer des primes d'encouragement consistant principalement en distinctions honorables pour toute personne qui, au jugement des municipalités, se sera distinguée dans sa profession, fût-elle obscure, si elle est utile. »

De ceci, il est résulté, le 3 germinal an XI, les ar-

Digitized by Google

ticles 375 et suivants du Code civil, donnant au père de famille le droit de faire détenir extraordinairement son enfant.

Presbytères, Nefs, Clochers, Beffrois et Cloches.

« Demander que leur entretien soit mis en totalité à la charge des dîmes. »

(Ce titre et ce texte sont bâtonnés sur le registre).

Usure.

« Représenter que l'approbation formelle du prêt à intérêt aurait le double avantage de fournir un accroissement de moyens à l'industrie et d'éteindre l'usure proprement dite.

« Demander qu'il soit élevé des digues contre le débordement de l'usure en laquelle les contrats à rente viagère dégénèrent de plus en plus tous les jours.

« Les loteries sont un objet de remontrance les plus sérieuses. L'excès du jeu est un autre objet de grande attention. Le punir est peut-être du ressort de l'opinion. Ne pourrait-on pas déclarer incapable de toute place dans les charges et emplois, tant civils que militaires, les chefs de famille connus pour avoir joué ou permis de jouer chez eux des jeux ruineux, depuis la promulgation de la loi qui aura établi cette incapacité? »

Grandes routes.

« Elles sont très-utiles mais elles sont très-dispen-

Digitized by Google

dieuses. Leur multiplication est un abus, et le serait plus incontestablement encore, si les chemins ruraux remis à la charge du public étaient en bon état.

« Mais c'est un double abus, lorsqu'il y a des routes faites pour des passages principaux par des villes, d'ouvrir des passages latéraux par des villages protégés, pour détourner des villes les voyageurs au profit des bourgades.

« Les villes de Caen et St-Lô ne laisseront sans doute pas la ville de Bayeux réclamer seule contre le projet d'une nouvelle route, qui, sous des prétextes et des dénominations voilées, deviendrait le principal passage de Paris à Cherbourg, par Tilly qui n'est rien, par Balleroy qui a plus de débouché qu'il ne lui en faut pour le peu de bois taillis qui l'environne, et par St-Fromond à qui quelques étables suffisent au bord de ses pâturages. »

Le cahier aux yeux de ses rédacteurs, n'est qu'une ébauche susceptible de perfectionnement. Ils supplient même les assemblées supérieures de suppléer à son insuffisance.

« La ville de Bayeux se rapporte aux assemblées graduelles par lesquelles ce cahier passera jusques et compris celle des Etats-Généraux, à laquelle il doit parvenir, de suppléer aux remontrances et propositions qui peuvent y être omises. Elle offre et elle désire d'y suppléer elle-même, du moins en partie, pendant la tenue desdits Etats, et d'entretenir correspondance à cet effet avec les députés qui la représenteront. »

Digitized by Google

« Après quoi, lesdits députés et représentants présents, ayant mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer en conformité desdites lettres du Roi et du règlement y annexé, et les voix ayant été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est trouvée réunie en faveur de : M. de Lalonde, maire ; M. Delauney, avocat et procureur syndic ; M. Philippes de Delleville, lieutenant-général d'amirauté ; M. Tanqueray, syndic des avocats et ancien échevin ; M. Laurens Le Boucher, apoticaire et ancien échevin ; M. Michel-François Lefort, sieur de St-Ouen, lieutenant de la bourgeoisie ; et, en cas d'absence ou d'empêchement lesdits sieurs députés ont nommé de suite pour suppléants : M. Guérin, l'aîné, avocat, et Michel Planchon, chirurgien de l'amirauté, qui ont accepté ladite commission et promis s'en acquitter fidèlement.

« Ladite nomination des députés ainsi faite, lesdits représentants ont, en notre présence, remis auxdits sieurs le cahier afin de le porter à l'assemblée qui se tiendra le 4 de ce mois devant M. de la Jumelière, lieutenant-général du bailliage de ce lieu, et leur ont donné tous pouvoirs requis et nécessaires à l'effet de représenter le Tiers-Etat de cette ville en ladite assemblée pour toutes les opérations prescrites par l'ordonnance susdite de M. le lieutenant-général, comme aussi d'y donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume, et de tous et chacun des sujets de Sa Majesté.

Digitized by Google

« Et, de leur part, lesdits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances de leur dite ville et ont promis de le porter à ladite assemblée, et de se conformer à tout ce qui est prescrit et ordonné par lesdites lettres du Roi, le règlement y annexé et l'ordonnance sus-datée. Desquelles nominations de députés, remise de cahiers, pouvoirs et déclaration, nous avons à tous les susdits comparants donné acte, et avons signé avec eux notre présent procès-verbal, ainsi que le *duplicata* qui sera remis aux dits députés pour constater leurs pouvoirs. Et le présent sera déposé aux archives de l'Hôtel-de-Ville.

« Desquels députés, représentants et comparants les noms ensuivent, savoir: MM. Philippes Delleville, Tanqueray, Guérin, Poitevin, Mutel, Pluquet, Dudouet, Le Tual, Planchon, Le Boucher, Fleuri, Basley, Vimont, Blaise, Jean La Marre, Mahoui, L'Ecorché, Lefrançois, Le Paulmier, Lahoussaye, Vimard, Quesnel, Le Rouge Préfontaine, Mutel tanneur, Philippes tapissier, Jourdain, d'Egremont, Chuquet, Le Pley, Basire, Courvalet, Desmonts, Marguet, Le Gras, Le Monnier, Taillepied, Simon, Mesnil, Lefort, Joret, Du Taillis, Torel, Le Bourgeois, Loyer, L'Evêque, Frémanger, Lainé et L'Entrin, commissaires.

« Les autres députés et représentants dénommés en notre procès-verbal du 27 du mois dernier ne s'étant représentés, quoique dûment convoqués, tant aux termes de notre arrêté du lundi 2 de ce mois, que par les billets d'avertissement envoyés aux absents dudit jour.

« Fait, arrêté et signé, après lecture, ce dit jour et an.

Digitized by Google

Signé : Philippes de Delleville, Tanqueray, Pluquet docteur-médecin, Guérin l'aîné, Mutel, Le Tual, Poitevin, du Douet d. m. m., Planchon, Le Boucher, Fleury, Basley, Vimont, M. Blaize, Quesnel, M. Jean Delamare, Vimard, Lefrançois, Lepaulmier, Lécorché, Mahouy, Lahoussaye, Le Rouge, M. Mutel, Jean Jourdain, Philippe, M. Daigremont, L. Chuquet, Le Pley, Bazire, Michel Courvalet, R. Desmont, J. B. Marguet, Legras, Lemonnier, G. Taillepied, J. Simon, M. Mesnil, Dutaillis, Thorel, M. F. Lefort, Charles Joret, J. Loyer, Jean Lebourgeois, P. Levesque, J. Frémanger, J. Laisné, Dulongbuisson échevin, Le Bret échevin, Bunouf-Bunouville échevin, de Launey procureur sindic, Lalonde maire, Seigle.

Le mercredi 4 mars, les députés du Tiers-Etat de Bayeux allèrent aux Cordeliers et y portèrent le cahier qui leur avait été confié. L'Assemblée s'y tint sous la présidence de M. Bernardin Eudes, sieur de la Jumelière, lieutenant général du bailliage : elle fut nombreuse, 326 députés, y compris les six de la ville de Bayeux, y prirent séance.

Avant de se séparer, l'Assemblée électorale de Bayeux vota une adresse au Roi, pour lui exprimer « les dispositions que devaient porter aux Etats-Généraux les représentants de la fidèle commune de Bayeux... prête aux plus grands sacrifices et s'élançant au-devant d'un roi citoyen qui veut identifier son bonheur à celui de la nation... Vos communes, dit cette adresse, ne répugnent point à se représenter la monarchie sous la forme d'une pyramide dont elles occupent la base ; seulement elles demandent que le poids des parties supérieures n'augmentent pas en raison de leur élévation. »

Digitized by Google

Il ne faut pas s'imaginer, d'après les pages qui précèdent, qu'il y eut hostilité, à Bayeux, entre les trois ordres. Le clergé avait proposé au Tiers-Etat et à la noblesse de rédiger en commun les cahiers, et au point de vue des idées générales, les cahiers des deux ordres privilégiés différaient peu de celui du Tiers-Etat. Le cahier du clergé fut pour le moins aussi favorable à la liberté civile et à la liberté politique. La noblesse fit d'importantes concessions, demanda la suppression des anoblissements, mais réclama son maintien et celui du clergé comme ordres distincts.

Les fortes idées condensées dans les cahiers de 1789, et dont nous venons de vous livrer un spécimen, s'imprégnèrent dans tous les esprits, comme un ferment puissant, et y firent éclore une luxuriante moisson de patriotisme et de dévoûement à la chose publique. Leur action fut énorme : elles donnèrent aux hommes d'alors une stature morale qui n'a jamais été dépassée depuis : témoins leurs œuvres gigantesques marquées au coin du génie. Leur race est aujourd'hui dégénérée : après les géants, les pygmées.

E. ANQUETIL.

14 novembre 1879.

N. B.— L'orthographe des noms propres a été *scrupuleusement* copiée sur le registre DI, n° 13, 1786 à 1790, des délibérations des Membres de la Municipalité.

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

Dans sa séance du 16 décembre 1881, la seconde section de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux, a décidé « qu'à l'avenir chacun des volumes publiés par la Société contiendra une liste des membres décédés depuis la publication du volume précédent, et s'il y a lieu, une note sur leurs travaux. »

C'est en exécution de cette décision que les nécrologies suivantes sont publiées :

Digitized by Google

1. **M. BATAILLARD (Charles)**, *vice-président de la 2me section.* — Est mort à Saint-Germain-du-Pert, le 8 décembre 1881, à l'âge d'environ 81 ans. Le service funèbre eut lieu à l'église d'Osmanville; mais, comme les obsèques devaient se faire à Paris, aucun discours ne fut prononcé au nom de la Société représentée par MM. de Toustain, Villers et Bertot.

M. Bataillard, dit M. Bertot, dans la notice qu'il lut à la séance du 16 décembre, « avait appartenu au barreau parisien où son nom avait acquis une grande notoriété; il faisait partie de la Société des Antiquaires de France et de la Société Philotechnique de Paris. Il avait, pendant quelque temps, occupé les fonctions de juge de paix de l'un des arrondissements de Paris, mais il avait cru devoir, par des motifs que nous n'avons pas à apprécier ici, résigner ses fonctions. C'est alors que, désirant se créér une retraite paisible loin du mouvement et de la vie si agitée de la capitale, il fit l'acquisition du domaine de Saint-Germain-du-Pert, qui avait appartenu à Madame de la Boire, née Tanneguy-Duchâtel. Dans cette retraite, M. Bataillard a écrit quelques-uns de ces opuscules tout étincelants de verve et d'esprit, que les membres de notre section qui en ont entendu la lecture n'ont pu oublier, et dont il suffit de citer les titres pour réveiller la mémoire : *L'Oie réabilitée*, *L'Histoire d'un Ane*, etc.

« Des travaux sérieux de législation, des études aussi spirituelles que profondes de critique littéraire, avaient, à diverses époques, occupé les loisirs féconds de M. Bataillard. Il nous avait lu dans une de nos séances une analyse du dernier volume que

Digitized by Google

venait de faire paraître M. de Viel-Castel sur l'*Histoire de la Restauration*, et il avait su se faire écouter avec intérêt. On avait applaudi chaleureusement une étude sur *l'Amour considéré dans les Héroïnes du Théâtre de Corneille,* où il avait imprimé le cachet de son esprit humoristique et un peu railleur.

« Comme les bibliophiles raffinés, M. Bataillard publiait des brochures qu'il ne mettait pas dans le commerce et dont il gratifiait quelques amis privilégiés, elles acquéraient ainsi une valeur sans égale.

« La Société littéraire de Bayeux ne pouvait que s'honorer en admettant dans son sein un des littérateurs les plus estimés de la capitale et en l'appelant à la vice-président de la 2me section.

M. Bataillard y fut très-sensible ; toutes ses lettres témoignent qu'il attachait beaucoup de prix au titre qui lui avait été conféré. Ce fut donc avec la plus vive satisfaction qu'il vit, au commencement de cette année, dont il ne devait pas voir la fin, vos suffrages se porter encore sur son nom et le maintenir dans la dignité qu'il avait acceptée, quoique *son grand âge et ses mauvaises jambes*, suivant ses propres expressions, ne lui permissent pas de prendre part, autant qu'il l'aurait voulu, aux réunions de la section.

« Les mémoires de la Société n'ont pu recueillir et publier aucune des productions de M. Bataillard, à cause de la longue interruption que ces mémoires ont subie dans leur impression.

Le fauteuil de M. Bataillard resta vacant pendant quelques mois, après son décès.

Digitized by Google

En 1885, sa veuve a bien voulu offrir à la Société la suite de son *Histoire des Procureurs,* continuée par M. Nusse.

2° **M. THÉZARD (Alexandre)**, *2e Section.*— Décédé le 20 décembre 1881. C'était un excellent horticulteur qui apporta, avec le plus grand désintéressement son précieux concours à toutes les expositions d'horticulture que la Société trouva bon d'adjoindre aux fêtes de ses différents comices.

3° **M. OLIVE (Jean-François)**, *2e Section.* — Il naquit à Saint-Germain-de-La-Lieue, le 31 août 1799, fit ses études dans notre ville, et étudia la médecine successivement à Paris et à Strasbourg. Sa thèse de médecine passée à Paris, le 11 novembre 1824, a pour titre: *Dissertation sur la pneumonie aigue simple.* Rentré dans notre ville, il prit une grande part à la construction du Théâtre et à la constitution de la Société Philharmonique.

Il consacra, sans départir, les deux tiers de son existence à créer l'histoire des anciennes familles de notre contrée.

« Pendant de longues années, dit M. Villers, fouillant les archives du Parlement de Normandie et de la Cour des Comptes, dont l'amitié de l'éminent M. Floquet lui ouvrait les trésors, recherchant avec tenacité aux Archives nationales et dans les dépôts du même genre des cinq départements de notre ancienne province, tout ce qui pouvait avoir trait à l'histoire des familles des trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon, puis se procurant, par de généreux sacrifices, les documents de nature à être

Digitized by Google

utilisés par lui, il parvint à former, au prix d'immenses labeurs, un des plus riches cabinets héraldiques qui peut-être aient existé en France. Ce résultat lui a permis de pouvoir entreprendre et terminer un dictionnaire des familles normandes, œuvre considérable qu'il a eu la satisfaction de mener à bonne fin avant de nous quitter.

« En entreprenant ce travail, basé sur *toutes pièces justificatives*, et à ce point de vue d'une grande valeur historique, M. Olive, par des raisons de modestie et aussi de délicatesse, n'eût jamais l'intention de le livrer à la publicité.

« Cependant, malgré la réserve dans laquelle il tenait à honneur de se renfermer, sa réputation, comme généalogiste, s'était répandue au loin ; aussi, de toutes parts, le consultait-on, et toujours ses jugements faisaient loi et revêtaient un caractère d'autorité justement mérité !

« Le travail magistral auquel l'érudit bayeusain consacra sa vie, et dont l'importance perpétuera sa mémoire, ne quittera pas le pays. Légué à des mains pieuses (1), il y sera conservé comme un précieux dépôt ; et nous avons l'espoir qu'il continuera à remplir le but honorable que s'était proposé l'auteur de ces immenses recherches, c'est-à-dire de venir en aide, avec une bienveillante prudence, aux travaux honnêtes et consciencieux. »

M. Olive, membre de notre Compagnie de la Société Française d'archéologie, ancien Conseiller municipal

(1) M. de Juvigny, son neveu, Membre de la Société.

Digitized by Google

de notre cité, ancien administrateur des hospices, maire d'Ellon depuis plus de 50 ans, honoré de la Croix des ambulances pour services rendus aux blessés en 1870, s'est éteint à Bayeux, le 2 janvier 1882. Notre honorable Secrétaire général d'alors, M. Villers, prononça à ses obsèques un discours auquel sont empruntés les détails ci-dessus.

4° **M. LAFFETAY (Camille-Jacques-Désiré)**, *2e Section*, naquit à Caen, le 21 mars 1810. Né dans une condition modeste, il dut à ses facultés naturelles, ainsi qu'à sa persévérance dans le travail, la position élevée qu'il sut plus tard conquérir. Il fit au Lycée de sa ville natale de brillantes études. Bientôt il entra dans l'enseignement, et en 1830, à peine âgé de dix-neuf ans, s'assit dans la chaire de rhétorique de notre Collège. Quand, dans l'espoir d'obtenir une garnison, le Conseil municipal retira à l'autorité diocèsaine la jouissance locative des bâtiments de l'ancienne Charité où était le petit Séminaire, il accompagna à Villiers-le-Sec qui prit dès lors une grande extension, une partie de ses élèves. Ordonné prêtre en 1833, il enseigna les sciences et la rhétorique dans ce nouvel établissement. Docteur ès-lettres en 1843, après de brillantes soutenances de thèses qui durèrent trois jours, au milieu d'une nombreuse assistance attirée par sa renommée, il eut l'honneur de s'entendre dire par le littérateur éminent qui présidait le jury, ces paroles flatteuses : « Monsieur le Docteur, dans ma longue carrière universitaire, il ne m'avait jamais été donné d'examiner un candidat aussi brillant que vous ! »

Mais les labeurs de l'enseignement pèsent lourdement sur ceux qui s'y livrent ; et un jour arriva où

Digitized by Google

l'habile et laborieux professeur éprouva le besoin de renoncer à un travail si fatigant.

En 1848, M. Laffetay fut nommé chanoine titulaire de la Cathédrale de Bayeux.—Ces nouvelles fonctions ne furent pas pour lui une tente dressée pour le sommeil.

Bientôt mettant au service de l'Administration municipale le concours de son expérience et le prestige de la notoriété justement attachée à sa personne, il devint un des amis dévoués de notre Collège, qui, jusqu'au moment de sa mort, eut la bonne fortune de le compter au nombre de ses administrateurs, et qui, dans ses solennités scolaires, entendit plusieurs fois sa parole éloquente.

L'art de bien dire n'était pas chez M. Laffetay une science purement spéculative, dont il dispensait généreusement les préceptes aux autres. Ce talent, il le mettait en pratique et on se rappellera longtemps ici la brillante station quadragésimale, que conjointement avec un autre prêtre comme lui ayant appartenu à l'enseignement, M. l'abbé Hugot, il prêcha en 1855, dans la chaire de notre Cathédrale. En outre de ce Carême, il fit une série de Conférences pour les hommes : une assistance nombreuse venait écouter sa parole sympathique. D'ailleurs, le même empressement se produisait chaque fois qu'il devait monter en chaire.

Bientôt, son évêque, craignant de voir paraître, écrite par un prêtre peu digne de ce nom et de cette tâche, une histoire du Diocèse de Bayeux, lui confia l'honorable mission de continuer, mais avec une sage critique, l'œuvre d'Hermant.

Digitized by Google

Rechercher et recueillir, sur tous les points du diocèse des documents jusqu'à ce jour ignorés et épars, renouer la chaîne des traditions interrompues par le temps ou par la force des événements, démêler l'écheveau, souvent emmêlé de récits tantôt altérés par la légende, tantôt contradictoires, faire avec impartialité la part de l'erreur et celle de la vérité, traiter, avec sévérité pour les actes et indulgences pour les personnes, des questions encore brûlantes, restituer aux individus leur véritable physionomie souvent dénaturée par les affections ou les haines ; enfin, pour remplir consciencieusement le rôle de l'historien, s'exposer à blesser des susceptibilités et à susciter contre soi des récriminations, telle fut l'œuvre laborieuse et délicate que l'historiographe du diocèse eut le courage d'accepter avec une obéissance véritablement filiale.

Le premier volume parut en 1855 : le second ne vit le jour qu'en 1877.

Les querelles du Jansénisme qui excitèrent chez nos pères des discussions dont nous nous expliquons difficilement l'ardeur aujourd'hui, l'épiscopat brillant de Paul d'Albert de Luynes et les orages de la Révolution, fournirent à l'écrivain de nombreuses occasions de montrer son talent de narrateur, et surtout l'impartialité de ses appréciations. Son honnêteté se révèla surtout dans les pages magistrales consacrées à Claude Fauchet, l'évêque du Calvados, cette étrange et colossale personnalité qui, montant sur l'échafaud avec les Girondins, paya de sa tête le malheur de n'avoir pu accorder avec les sentiments de son cœur généreux les entraînements de son imagination ardente et déréglée.

Digitized by Google

En 1870, sans avoir même songé un instant à remplacer M. Lambert, M. Laffetay se vit tout à coup appelé à lui succéder.

Si cette marque de confiance, qui vint à l'improviste le trouver dans sa pauvreté, si noble par sa cause, fut flatteuse et devint un bienfait pour lui, elle ne fut pas moins honorable pour ceux de qui elle émanait ; et elle proclama hautement leur esprit judicieux.

La notice, ou pour mieux dire, le mémoire historique qu'il publia sur le précieux récit brodé de la Conquête, travail parvenu déjà à sa 3e édition, est un vrai petit chef-d'œuvre d'érudition, de concision et de critique, qui résume toutes les opinions émises au sujet des origines de la tapisserie et proclame victorieusement son authenticité.

Une autre œuvre, celle-là de longue haleine, vint aussi payer la dette de la reconnaissance de M. Laffetay à l'égard de la Ville qui l'avait accueilli comme un de ses enfants, et l'avait admis, comme un de ses membres les plus méritants et les plus appréciés, au nombre des coopérateurs de son Administration Municipale.

C'est la publication du catalogue des livres de la Bibliothèque, travail qui, répondant pleinement aux sacrifices intelligents de l'assemblée communale, fait un véritable honneur à l'esprit méthodique, consciencieux et savant de l'érudit qui y consacra, sans les marchander, ses veilles et ses labeurs.

Homme du devoir avant tout, M. Laffetay vouait à l'Eglise et à l'accomplissement de ses obligations

Digitized by Google

tout ce qu'il y avait d'ardeur dans son âme, d'activité dans sa nature pourtant si débile.

La jeunesse et l'amitié eurent aussi une large part dans ses affections.

En effet, nos écoles primaires furent longtemps l'objet de la sollicitude de l'éminent professeur, et notre modeste Société Académique le compta au nombre de ses membres les plus dévoués et les plus affectionnés.

Au milieu des occupations multiples de sa vie si remplie, le laborieux écrivain trouva plusieurs fois le temps de nous consacrer quelques-uns de ses travaux dignement appréciés. C'est avec orgueil que nous pouvons montrer dans nos mémoires sa belle étude sur Roland des Talents, et son précieux travail sur les obits et fondations de la Cathédrale de Bayeux.

Outre les ouvrages ci-dessus désignés, M. Laffetay est l'auteur d'*Eléments de Géologie*; de *Préceptes de Rhétorique*, ouvrage justement estimé; des deux thèses: *Quânam è causâ ducant originem bona et mala quæ in hominis natura inter se contraria pugnant*, et *De la beauté littéraire considérée dans son principe et dans les conditions qui la réalisent* et de l'*Essai historique sur l'antiquité de la foi dans le Diocèse de Bayeux*.

Chanoine titulaire de la Cathédrale; docteur ès-ettres; officier de l'instruction publique; conservateur de la Tapisserie de la Reine Mathilde et de la Bibliothèque publique de Bayeux; membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société

Digitized by Google

Française d'archéologie, de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, etc., archiviste de notre Société, M. l'abbé Laffetay mourut le 13 février 1882.

Une nombreuse assistance se pressait à ses obsèques. Au cimetière, M. Villers, au nom de notre Société et de celle des Antiquaires de Normandie, adressa à la dépouille mortelle du savant le suprême adieu de ses collègues.

5° **MOREL (Julien)** *2e Section*, un des membres fondateurs de la Société, décédé le 9 juin 1882.

Né à Bayeux, le 13 décembre 1795, M. Morel quitta, vers 1845, le cabinet d'affaires qu'il y avait créé, pour aller à Paris, fonder, avec l'un de ses amis, M. Maubant, une librairie étrangère bientôt achetée par une maison similaire qui craignait sa concurrence.

Il devint alors l'associé du célèbre éditeur Furne, à qui l'on doit tant et de si belles éditions, et ce fut dans cette position qu'il mit à la disposition de ses concitoyens, l'influence que lui donnaient ses relations avec tout ce que Paris renfermait alors d'hommes remarquables au point de vue littéraire.

Enumérer les services qu'il a rendus nous mènerait trop loin, il suffisait d'invoquer la qualité de bayeusain, pour être sûr de trouver auprès de lui aide et protection; s'agissait-il d'argent, sa bourse était ouverte; des démarches étaient-elles nécessaires pour caser ou tirer d'embarras un nouveau débarqué de sa ville natale, il prenait sa canne, son chapeau, et ne se laissant rebuter ni par les refus, ni par les fins de non-recevoir qui pouvaient lui être opposées,

Digitized by Google

il réussissait presque toujours à atteindre le but qu'il s'était proposé.

Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une facilité d'élocution des plus remarquables, M. Morel fut un des plus charmants causeurs que nous ayons connu; sa longue carrière lui avait permis d'assister à une foule d'évènements qu'il se plaisait à raconter et dont on ne lassait jamais d'entendre le récit, tant était piquante et colorée sa manière de dire.

Il n'avait pas quitté sa ville natale sans esprit de retour. Nous l'avons vu, dans ces dernières années, revenir habiter parmi nous. Il témoignait par son assiduité à nos séances de tout l'intérêt qu'il avait continué à porter à notre Société.

6° **LAVALLEY-DUPERROUX (Aimar-Georges)** Membre correspondant de la Société, architecte, membre du Conseil municipal de Caen, lieutenant à la compagnie des Sapeurs-Pompiers, conservateur du musée de Caen, membre et conservateur du musée de la Société des Antiquaires de Normandie, décédé à Caen, le 5 juin 1882. « Il était né à Bayeux, en 1830 : quoiqu'il eût quitté notre ville, il était resté membre correspondant de notre Société. » Il a donné à la Société un concours très-efficace « ponr la consolidation de la roche de Fontenailles dont la conservation jusqu'à ce jour justifie les mesures qu'il avait conseillées avec une grande sagacité et une véritable sûreté de coup d'œil.

« Comme ancien élève du collège de Bayeux et comme ayant appartenu à la Société, il avait droit à une mention et à un sincère regret. »

Digitized by Google

M. Lavalley-Duperroux s'est fait remarquer par des études consciencieuses sur l'abbaye de Mondaye et la famille du peintre Restout.

7° **CHOUQUET (Pierre-Victor)**, *2e Section.* Né à Bayeux, le 6 février 1834, il montra pour le dessin et la peinture des dispositions très-remarquables : ses amis conservent de lui des dessins qui ne sont pas sans valeur. Il fut un des bons élèves de M. Panchet-Bellerose.

Sa position ne lui permettant pas de suivre la carrière des arts, il entra comme employé chez M. Régnier, receveur de l'enregistrement à Bayeux, qui l'emmena avec lui lorsqu'il quitta notre ville pour aller occuper le même emploi à Bordeaux.

Là, M. Chouquet montra une telle entente des affaires, que l'un des principaux notaires de la ville lui confia l'administration de son étude.

Ainsi posé, il contracta un mariage avantageux et se retira des affaires.

Il avait repris ses études artistiques lorsque la mort est venue le frapper à l'âge de 48 ans, le 24 septembre dernier, à Bordeaux.

8° **COUILLARD (Louis-Pierre)**, *2e Section.* Né à Mandeville, d'une famille qui occupait une position honorable. Il avait préludé, au collège de Bayeux, par de solides études, à la carrière commerciale qu'il devait parcourir avec beaucoup de distinction, puis il était venu se fixer à Bayeux. Envoyé par ses concitoyens au Conseil municipal, désigné par le suffrage des commerçants pour faire partie du Tribunal de

Digitized by Google

Commerce et de la Chambre Consultative, il avait su toujours se faire remarquer par sa droiture et son zèle à faire le bien. Aussi fut-il appelé à recevoir la plus haute marque d'estime qu'il pût ambitionner en se voyant appeler à la présidence de ce Tribunal dans lequel il siégeait depuis fort longtemps, couronnement d'une vie d'activité, d'honnêteté et de travail.

« La seconde section comptait en lui un membre auquel il suffisait de faire appel pour qu'il rendît tous les services qu'on pouvait réclamer de lui. Il a été l'un des organisateurs les plus zélés de nos expositions de fleurs et de légumes pendant nos dernières fêtes, soit à l'époque de l'inauguration de la statue de M. de Caumont, soit au concours cantonal qui fut signalé par un hommage rendu à la mémoire de M. Charlemagne-Jean Delamare. Mais M. Couillard aurait contribué plus directement à l'intérêt des séances, sans sa mort si prématurée. Il avait recueilli, dans les papiers de son beau-père, une copie très-exacte de la comédie en vers de M^me^ de Longueville. Cette production littéraire a eu sa célébrité à Bayeux : l'écho n'en est pas à l'heure actuelle tout à fait affaibli ; mais peu de personnes en possèdent une bonne copie. M. Couillard avait formé le projet d'en donner lecture à la 2^e^ section en l'accompagnant de commentaires qui eussent été assurément très-intéressants.

M. Couillard, président du Tribunal de Commerce, membre du Conseil municipal et de notre Compagnie, est mort à Bayeux le 26 septembre 1882, dans sa 60^me^ année. Trois discours furent prononcés à ses obsèques : l'un par M. Le Cler, en sa qualité de membre du Tribunal de commerce ; l'autre par M. Niobey, maire, comme représentant le Conseil muni-

Digitized by Google

cipal de Bayeux; le troisième par M. G. Villers, au nom de la Société de Secours mutuels de la Compagnie de Sapeurs-Pompiers dont il est le président.

9° **MARNEFF (Charles)**, *2e Section*, « l'un des membres les plus modestes et en même temps les plus méritants de la Société. Il s'était élevé du point de départ le plus humble, par son travail, par son intelligence et surtout par sa persévérance jusqu'au grade de conducteur embrigadé des ponts et chaussées.

« Il n'est aucun de ceux qui ont eu des rapports avec lui qui ne se soit loué de l'aménité de son caractère, qui n'ait constaté le désir qu'il manifestait en toute occasion de rendre service ou d'être agréable aux personnes que leurs affaires mettaient en contact avec lui.

« M. Marneff, momentanément détaché à Trouville, n'avait jamais perdu l'espoir de revenir résider à Bayeux, et il n'avait pas cessé d'être membre de la 2e section. Son concours a été surtout précieux dans les expositions de fleurs. C'était un des commissaires les plus entendus. Sa perte sera donc longtemps ressentie parmi nous. Il est mort à Bayeux, le 4 octobre 1882, âgé de 51 ans. »

10° **JAHIET (Lucien)**, *1re Section*, décédé à Vichy, le 14 août 1882. Petit-neveu de l'architecte Moussard, M. Jahiet était un ami des beaux-arts. Par un sentiment de réserve qui est un trait de son caractère, M. Jahiet n'avait jamais consenti à ce que le voile de l'incognito dont il entourait les dons faits depuis nombre d'années à l'école de dessin fût soulevé. « Le

Digitized by Google

bien ne fait pas de bruit », disait-il ; nous ajouterons à notre tour que « le bruit ne fait pas de bien. »

« Il lui eût été facile de se faire un mérite de ses libéralités, mais il estimait que cela eût été manquer à la dignité, et qu'agir par un sentiment vaniteux eût gâté le bien fait. Chaque année, il consacrait une somme importante pour offrir une publication de luxe relative aux beaux-arts à l'élève le plus digne de cette distinction. Ajoutons qu'elle était très-recherchée et très-enviée. Lui mort, une récompense fut encore donnée au nom du *généreux anonyme.*

« M. Jahiet était un agriculteur distingué, et, à ce titre, jouissait d'une grande considération dans la section dont il faisait partie. »

Il était âgé de 74 ans.

Ses obsèques furent honorées par la présence du Tribunal civil, des Avocats au tableau desquels il était inscrit, des Avoués, du Collège, d'une délégation de la Société d'Agriculture, de la Corporation des Jardiniers, et d'une grande affluence de citoyens qui venaient rendre à l'homme de bien un suprême hommage.

11° **TOUTAIN (Louis-François)**, *2e section*, professeur de 3e au Collège de Bayeux, décédé le 17 Juin 1883, à l'âge de 46 ans, né à Ussy, ce professeur si méritant, après avoir rempli successivement plusieurs emplois à Dieppe. Alençon, Falaise, était venu au Collège de Bayeux en 1862.

Esprit judicieux et pratique, M. Toutain eût pu porter plus haut ses vues, en conquérant des titres universitaires qui lui auraient ouvert les portes de

Digitized by Google

l'avancement ; modeste et satisfait de la situation dans laquelle il avait la conscience de rendre des services, il s'était attaché à notre ville, qui le regardait, à juste titre, comme l'un de ses enfants et de ses bons citoyens ; et il avait voué, sans réserve, son concours à l'existence de l'établissement d'instruction, qui depuis le XVI• siècle, projette sur notre arrondissement les rayons lumineux qui éclairent la jeunesse.

12° **LECOMTE (Louis-Jacques-Marcel)**, ancien greffier du Tribunal de Commerce, Membre de la 2• *Section*, décédé le 25 août 1883, dans sa 55• année. Horticulteur distingué, M. Lecomte, a toujours apporté aux diverses Expositions un concours vivement apprécié. Sa bienveillance et son aménité lui avaient concilié la sympathique estime de tous ses collègues•

13° **CHABROL-CROUSOL (Anne-François-Edouard)**, (comte de), *1• Section*, un des Membres Fondateurs de la Société, né en 1798, mort à le Molay-Littry, le 18 Décembre 1883. Petit-fils de Guillaume-Michel de Chabrol, avocat du roi au présidial de Riom, fils du comte de Chabrol, ancien ministre de la marine, puis des Finances, sous la restauration, M. Anne-François-Edouard fut d'abord auditeur au Conseil d'Etat : démissionnaire en 1830, il vint se fixer au château du Molay. Membre de la Société des bibliophiles de France, il s'attacha à réunir une bibliothèque composée d'éditions rares et de grand prix, faisant surtout porter ses recherches sur les Œuvres des poètes et les mémoires ayant trait à l'Histoire. C'était un érudit et surtout un linguiste des plus distingués. Maire de sa commune, il la dota d'une école de filles.

Digitized by Google

M. Villers, secrétaire général de la Société, lut, à l'occasion de son décès, devant la 2e Section, le 21 décembre 1883, une notice nécrologique, dont l'impression, sous forme de plaquette, fut votée à l'unanimité. Cette notice a été imprimée chez M. Duvant.

14° **LEGRIX (Louis)**, Membre de l'Association Normande, de la Société Française d'archéologie, ancien secrétaire de la première Section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, décédé au mois de janvier de l'année 1884. C'est une des figures les plus rudes, mais non toujours des moins sympathiques, qui aient honoré la Société. Sans lettres, il avait su, par un labeur opiniâtre, suppléer à cette lacune du passé, et ses écrits, en même temps qu'ils dénotaient un penseur de mérite, n'étaient nullement dépourvus de style. Les rapports sur la visite des fermes, de la confection desquels ses collègues du jury le chargeaient toujours, et dont ils nous lut le dernier, lors du concours de Bayeux, en 1880, le réflétaient fidèlement: il y alliait à la connaissance et à la description savante des choses agricoles, une science de l'agriculture dans l'antiquité qui leur donnaient une remarquable physionomie. Il adorait la vérité dans son immodeste nudité, et il la pourtraicturait sans fard : sa parole allait droit au but, et parfois même trop droit ; car il est de bon goût pour l'homme d'user dans son langage et ses écrits d'une stratégie polie, qui, sans être moins franche que l'attaque de front, a sur elle l'immense avantage de dénoter le poli de l'éducation.

Outre ses rapports sur les visites des fermes et ses discours aux différents Concours, M. Legrix a laissé : 1° *Notice à propos du Concours provincial de l'Asso-*

Digitized by Google

ciation Normande et du *Concours cantonal de la Société d'Agriculture de Bayeux à Isigny en 1869* ; 2° Trois opuscules intitulés : *Notes pour servir à une Géographie historique du Calvados, 1872 et 1875* ; 3° *Petite Monographie agricole et historique, 1876.* Ces différents ouvrages ont été imprimés à Caen, chez Leblanc-Hardel.

Ajoutons, pour payer à sa mémoire un juste tribut de reconnaissance, que c'est à son insistance que Bayeux doit de posséder sur une de ses places publiques la statue de M. de Caumont, et que c'est lui qui fit donner à la ville : *le Faune jouant de la Flûte.*

15° **CASTEL (Pierre-Alfred)**, *2e Section*, ancien agent-voyer chef de la Manche, directeur de la Caisse d'Épargne, ancien secrétaire général de la Société d'Agriculture, membre de l'Académie Nationale des Belles-Lettres et Sciences de Caen, de la Société des Antiquaires de Normandie, décédé à Bayeux le 10 mars 1884, à l'âge de 81 ans. Né au Mesnil-Ouzouf, en 1803, et issu d'une modeste origine, il occupa d'abord un poste bien modeste dans l'enseignement, puis en 1825, entra dans les rangs du personnel chargé de la grande opération du cadastre. En 1836, il devint agent-voyer du canton de Bayeux, et peu après, agent-voyer chef de notre arrondissement.

Sans études classiques, M. Castel avec son énergique volonté et l'esprit méthodique qui était le propre de son caractère, aborda l'étude des sciences et de la littérature. Secrétaire général de notre Société en 1841, il s'acquitta pendant douze années de cette lourde tâche de façon à faire sentir tout le vide de son absence, quand il devint agent-voyer chef du département de la Manche.

Digitized by Google

Outre ses rapports périodiques sur la situation de la Caisse d'Epargne de Bayeux, M. Castel a laissé :

1° Dans les mémoires de la Société de Bayeux ; une Préface qui est en tête du tome 1er ; un Rapport fait au nom de la Commission formant le Jury de l'Exposition de l'année 1841 ; un Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1841 et 1842 ; une Etude sur l'utilité de la culture fourragère et l'importance de ses produits ; une Etude sur le Mont Saint-Michel ; des Rapports sur les prix décernés pour l'amélioration des beurres ; le Récit d'un voyage agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France ; un Rapport sur l'exposition universelle de Londres en 1850.

2° Dans l'Annuaire normand, une Notice sur les bains de mer du Calvados ; une Etude sur les moyens de populariser les Caisses d'Epargne dans les campagnes ; une Nomenclature géognostique des terrains du Calvados et de leurs différents usages dans les arts et l'agriculture ; le discours d'ouverture de la session à Carentan, en 1847.

3e Dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie : Extrait d'une note sur un dolmen horizontal situé à Saint-Germain-de-Tallevende, près Vire, monument connu sous le nom de *Loges aux Sarrasins*.

M. Castel, qui résidait déjà dans notre ville au moment où fut fondé l'*Indicateur de Bayeux*, fut un des premiers collaborateurs de MM. de la Bergerie, sous-préfet, et d'Orient de Bellegarde, percepteur, les deux fondateurs de ce journal. Il y a publié un feuilleton très-intéressant, la *Fée d'Argouges*.

Jusqu'à l'année 1849, il fut l'un des rédacteurs les

Digitized by Google

plus goûtés de ce journal, soit que sa plume traitât les questions politiques, agricoles ou littéraires.

Avant son décès, M. Castel avait fait tenir au vice-secrétaire de la 2e section, par l'intermédiaire de M. Laffetay, un certain nombre de volumes pour la bibliothèque de la Société.

16° **LÉTOT (Charles-Jacques-Victor)**, décédé le 14 mars 1884, à Hyères, dans sa 60me année, membre de l'Association Normande, de la Société d'Horticulture de Caen et du Calvados, de la Société d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux, de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Française d'archéologie. M. Létot qui avait remporté un prix d'honneur en philosophie, avait à peine vingt ans, quand il se fit inscrire parmi les membres de notre Société : depuis cette époque jusqu'à sa mort, il n'a pas cessé de nous appartenir, c'est donc pendant quarante années de sa vie qu'il nous a donné le concours le plus dévoué, soit dans les expositions faites sous le patronage de la Société, soit dans les fêtes organisées de concert avec l'Administration municipale et tout récemment encore à l'inauguration de la statue de M. de Caumont.

Sa sollicitude pour notre institution lui survit, car par ses dispositions testamentaires, il a légué à la Société de Bayeux, une médaille d'or d'une valeur de 200 francs qui, à trois ans d'intervalle, sera décernée cinq fois en son nom. C'est donc un cadeau de mille francs qu'il nous a fait, et qui nous permettra, pendant plusieurs années, d'attacher son nom à la récompense qu'il aura fournie.

17° **DOUCET (Louis-François-Léonor)**, secrétaire de la 2e section, secrétaire de la Chambre consultative des arts et manufactures, administrateur

Digitized by Google

de la Caisse d'épargne, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société Française d'archéologie et de la Société Numismatique de France, membre correspondant des Sociétés savantes de Cherbourg, Avranches et Mortain, etc., né à Bayeux, le 10 janvier 1822, décédé au même lieu le 8 mai 1884.

Dans la séance du 13 mars 1885, la seconde section de la Société entendit la lecture de la notice suivante écrite par le successeur du défunt et en vota l'impression :

« Mûs par un sentiment d'exquise délicatesse, vous avez, Messieurs, dans une de vos réunions de 1883, décidé qu'il serait inséré, dans les Mémoires de la Compagnie, quelques lignes biographiques sur les membres que nous ravirait la mort. Cette pieuse pensée vous fut, sinon suggérée, du moins présentée a l'état de motion par M. Doucet, le zélé secrétaire de notre section, que nous regrettons tous, et à la succession duquel vous m'avez fait l'honneur de m'appeler; et voilà qu'hélas ! il doit en bénéficier lui-même aujourd'hui. C'est donc pour moi, son ancien collaborateur et son vieil ami, un devoir non moins doux que pénible, d'avoir à retracer devant vous les grandes lignes de cette rude figure, parvenue par un travail acharné et par la plus stricte économie, à une somme de savoir et d'aisance que Celui qui choisit son heure pour rappeler ses acteurs de la scène du monde ne lui a permis, pour ainsi dire, que d'entrevoir (1).

(1) Les concitoyens de M. Doucet venaient de lui accorder une preuve de leur estime, en lui donnant, pour le Conseil municipal, un nombre de voix tel qu'il fût passé au premier tour de scrutin, si le bruit de sa mort n'avait déjà couru.

Digitized by Google

« Le lundi 19 avril 1880, décédait à Bayeux, un homme laborieux, modeste et bon, qui avait consacré à notre service tout ce que sa nature comportait de dévouement, d'activité et d'intelligence. J'ai dit M. Royer, secrétaire de notre section. Peu de temps après, vous étiez appelés à lui nommer un successeur, et vos voix unanimes élirent pour lui succéder, Louis-François-Léonor Doucet, banquier, membre de plusieurs sociétés savantes. Une seule voix lui fit défaut : ce fut la sienne, qu'il avait donnée à celui qui, aujourd'hui, a l'honneur de porter la parole devant vous. Ses travaux incessants pour reconstituer le passé de la ville qui l'avait vu naître, et son zèle ardent, parfois même trop accusé, pour réunir les œuvres de ces antiques époques, l'avaient désigné à vos suffrages ; et son mérite n'avait point été méconnu parmi les siens.

« C'était une singulière physionomie, rappelant, par le développement du front et la forme du crâne, non moins que par l'expression du visage, celle de ce rude Franc-Comtois qui fut Proudhon. Ses yeux pétillaient d'intelligence, et après quelques instants d'entretien avec lui, on constatait que l'on conversait avec un homme qui avait beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup pensé. Il éblouissait.....

« Son origine était des plus humbles, et il n'avait pas eu, comme les capacités pauvres d'aujourd'hui, ces facilités d'instruction et de développement intellectuels maintenant si largement offertes à tous. Fils d'un père matelassier, et d'une mère occupée toute entière aux soins du ménage, car il fallait, sur le salaire du mari, élever la famille, qui comprenait d'autres membres que lui, il reçut, dès ses jeunes

Digitized by Google

ans, l'instruction primaire d'alors, instruction que les largesses d'un évêque, comme les sacrifices de nos édiles, ont toujours libéralement offerte aux enfants de notre cité. Ensuite, il fut placé en apprentissage chez un menuisier; il mania le rabot et la scie. Plus tard, il fut adjoint au directeur de l'École Mutuelle, pour éveiller, sous ses auspices, les cervelles encore endormies d'une autre génération. Il aimait à raconter à ses amis, ces deux épisodes de sa jeunesse, et je ne saurais vous dire laquelle de ces deux étapes lui fournissait les plus riants souvenirs: ses mois d'apprentissage, ou les longs jours patiemment usés à inculquer aux autres les connaissances qu'il possédait déjà.

« De là, il entra comme commis chez un sieur Halley, qui s'occupait d'escompte. Commis? le mot est-il bien exact, quand on réclamait, du titulaire de l'emploi, de ces petits offices qui semblent, suivant certaines idées reçues, être le propre d'un rang social inférieur? Toujours est-il qu'il lui restait quelque amertume au souvenir des coups de bec que lui donnait par trop libéralement sur l'occiput, un corbeau au service duquel il était préposé. Mais, comme l'a dit un philosophe, le bien fait contre-poids au mal: aussi, mon pauvre ami Doucet regardait-il toujours avec attendrissement, parmi les riches éléments de son médaillier, une humble pièce d'argent, la première en date de ses achats, et qu'il lui avait été donné de pouvoir acquérir sur ces minces émoluments d'alors.

« La première pièce d'or qu'il posséda fut gagnée par lui en utilisant ses merveilleuses aptitudes de comptable; longtemps il la conserva avec le plus

Digitized by Google

grand soin, mais la gêne vint momentanément, et il dut s'en séparer. Petit à petit, la Providence lui rendit moins âpre la voie de la vie, lui permettant ainsi de pouvoir se livrer à ses goûts de numismate et d'archéologue. Enfin, l'humble petit commis, après de nombreuses années dépensées à accroître la maison où il avait fait ses premiers pas, devint l'associé du fils de son ancien patron, et dès lors put donner carrière à ses aspirations artistiques, et entasser fiévreusement dans son domicile bien connu des amateurs, tous ces beaux objets, parmi lesquels il a permis à notre ville de puiser si largement.

« Tous, vous avez connu l'écrivain, dont la plume naturellement facile donnait à nos feuilles locales tant d'articles de circonstance destinés à tirer de l'oubli tout ce qui pouvait intéresser soit le passé, soit le présent, soit l'avenir de notre cher Bayeux. Si parfois l'amour du vrai lui fit battre en brèche les opinions des autres, si parfois, il dut rectifier des erreurs qu'il ne voulait pas voir s'accréditer, sa polémique fut toujours exempte de fiel, et il serrait cordialement la main de celui dont il avait cru devoir rectifier les vues. Que de fois n'a-t-il pas libellé de patriotiques réclames en faveur de nos compatriotes, dont le pinceau cherche à honorer leur berceau, ou de ceux dont la plume maintient haut la vieille renommée littéraire de notre cité ? Son récit de voyage à Jersey est coté aujourd'hui en librairie, et figure sur les catalogues envoyés aux collectionneurs. Ses écrits sur les monnaies, et notamment sur la découverte de Juaye, sont tenus en haute estime par les numismates français et étrangers. Ses *Lettres Bayeusaines*, œuvre de critique locale, ont été le point de départ de tous les derniers embellissements de notre

Digitized by Google

cité, et des réformes utiles que nous avons vu s'accomplir. Il était tout entier dans son style : c'était sec, précis, nerveux, parfois incorrect au point de vue littéraire, mais toujours fortement et géométriquement pensé.

« Que de peines ne s'est-il pas données, que de fatigues n'a-t-il pas essuyées, quand il s'est agi d'arracher à la pioche des démolisseurs les vestiges du passé, ou d'empêcher des restaurateurs par trop inintelligents de défigurer les chefs-d'œuvre d'autrefois? Nous avons tous présents à la mémoire la grande part qu'il prit à la conservation des Thermes de la rue Laitière. Il avait sollicité de vous la nomination d'une Commission destinée à surveiller les déblaiements : Il en fut l'âme. Et par tous les temps, soit de pluie battante, soit de chaleur torride, on le voyait sur la brèche, à l'affût de toute trouvaille, trépignant d'aise au fur et à mesure que les différents éléments du balnéaire furent débarrassés de la terre qui les recouvrait, et ne prenant de repos que lorsque les ténèbres rendaient sa présence inutile. C'est surtout à lui qu'on doit la conservation de ces ruines romaines : il les a protégées de sa personne, de sa plume et de sa bourse. Aucune fête locale n'eut lieu, notamment celles de MM. de Caumont et Delamare, sans qu'il n'y fit ajouter une exposition rétrospective : antiquités, tableaux, meubles, poteries, faïences, bijoux et objets d'art, en y mettant surtout en relief les productions bayeusaines.

« S'il collectionnait les produits de la région, il faut avouer qu'il manifestait aussi, d'une façon très-efficace, sa prédilection pour leurs auteurs. Je dois être discret, et nul ne m'en saura mauvais gré.

Digitized by Google

C'est assez dire que je ne nommerai pas les obligés. Qu'il me suffise de dire que, dans la mesure de ses moyens, Doucet fut un Mécène non seulement pour les vivants, mais encore pour les morts. A ce dernier point de vue, écoutez une anecdote : Tous ceux qui ont admiré, et la grille du château de Sommervieu, et celle de la maison de M. Le Creps, et le beau balcon de la maison Morice-Lelu, ignorent, pour la plupart, que tous ces riches ouvrages artistiques, que je qualifierais volontiers d'orfèvrerie en fer, sont l'œuvre d'un de leurs compatriotes, nommé Chartier, serrurier. Bien plus, nul ne pense à demander où reposent ses restes. Eh bien ! sa dépouille dort le sommeil de l'attente du grand jour à l'ombre du clocher de Saint-Exupère, et la modeste pierre qui la recouvre est inconnue de tous. Par un pieux culte pour l'art, dont la glorification l'absorbait à un si haut pont, votre secrétaire (il me pardonnera de révéler un fait que sa modestie m'avait caché, et que je tiens d'un tiers) faisait, deux fois l'an, décorer le terrain exigu qui recouvre mort l'homme, si grand fut-il pendant sa vie, et regratter, toujours à ses frais, l'inscription de la pierre tombale !

« Apprécié sur le terrain de l'amitié, votre secrétaire, Messieurs, fut un ami solide, fidèle et de bon conseil, jamais il ne sacrifia à la complaisance ni aux relations sociales : il était parfois d'un brusque à choquer, mais quiconque l'avait pratiqué dans l'intimité, savait quel cœur dévoué se cachait sous cette dure écorce, et, mettant en balance ses mouvements d'humeur avec l'intention qui les dictait, se félicitait d'entendre la voix de la vérité sortant du puits et encore vierge d'un vêtement quelconque.

« Si notre Société eût eu un musée, M. Doucet lui

Digitized by Google

eût fait une large part dans ses dispositions dernières : la part qu'il a léguée à la ville très-probablement. Mais si cette satisfaction lui a été refusée, il n'en a pas moins voulu laisser toutes entières au milieu de nous, les magnifiques collections à la réunion desquelles il avait employé toute sa vie. Il a donné à la ville sa collection de fossiles, son médaillier dont la réputation passe les frontières, tous les livres qu'elle n'a pas, et parmi lesquels se trouve une rare collection d'ouvrages sur la Normandie, ses haches anciennes, son beau bracelet qui lui valut une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878, et un certain nombre de tableaux et gravures. La ville de Bayeux reconnaissant la haute valeur du don à elle fait par son fanatique enfant, a décidé de mettre à part le beau legs qu'il lui a fait, et bientôt, Messieurs, vous verrez inaugurer ce nouveau musée, indice, je l'espère, d'un musée vraiment digne de ce nom, où seraient étalées à la vue du public des richesses entassées loin de tous, malgré le vœu de leurs donateurs, par suite du manque de locaux.

« Pardonnez-moi, Messieurs, ces longueurs auxquelles je me suis involontairement laissé aller en vous retraçant le portrait de mon ami Doucet, et laissez-moi, pour donner un dernier trait à mon exquisse, vous citer les paroles que lui adressa, au jour de ses obsèques, notre éloquent secrétaire général :

« Doucet fut un travailleur opiniâtre qui, par son esprit d'ordre, sut conquérir l'aisance, la laisser aux siens, et procurer parfois largement, de son vivant, aux déshérités de la fortune, une assistance toujours discrète.

« Ce fut, enfin, dans ces jours de démocratie, un

Digitized by Google

caractère, puissamment libéral, qui aima tendrement sa patrie et aussi sa ville natale, au milieu de laquelle il lui sera doux de reposer à l'ombre de la Croix, dont les sublimes espérances adoucirent l'amertume de ses derniers moments. »

Comme littérateur, M. Doucet a fait des travaux importants dont la plupart ont été publiés dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de Bayeux. Nous avons de lui une *Notice sur M. Lambert;* la publication du travail de M. Lambert, sur les *Vicomtes de Bayeux;* son *Mémoire sur une urne cinéraire et des objets antiques trouvés à Port-en-Bessin;* sa relation de l'*excursion du Congrès archéologique à Jersey;* son *compte-rendu des fêtes de M. de Caumont, à Bayeux;* son *étude sur la Comédie de Longueville;* son *rapport sur la découverte des thermes bayeusains*; ses *notes sur les haches celtiques, les pavés émaillés et vitraux;* sa *Notice sur des monnaies françaises en or, trouvées à Domfront en 1878, et sur des monnaies romaines découvertes, la même année et l'année suivante, à La Cambe;* sa *Notice sur une découverte faite à Juaye-Mondaye, en 1870, de monnaies Carlovingiennes;* son *étude sur l'attribution des monnaies de Courtisson,* mémoire lu à une réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, etc.

M. Doucet a publié dans l'*Indicateur,* une série de *Lettres Bayeusaines* qui furent fort goûtées des lecteurs. Pendant longtemps, il fit dans ce journal la chronique théâtrale.

M. Doucet laisse des matériaux très-importants pour une notice qu'il avait l'intention de publier, sur les monnaies Mérovingiennes et Carlovingiennes

Digitized by Google

trouvées en Normandie. Espérons que cette œuvre posthume pourra être publiée, et couronnera dignement les recherches faites par cet enfant de Bayeux.

18° **TURGIS (Louis-Désiré)**, ancien préposé en chef de l'octroi, un des membres fondateurs de la Société (*2e Section*), décédé à Baycux, le 31 mai 1884, à l'âge de 69 ans.

Quand on ouvre le second volume des mémoires de la Société qui parut avec la date de 1844, on y trouve le nom de M. Turgis inscrit sous le dessin d'une fresque qui venait d'être découverte à la Cathédrale et qui représentait le martyre de Saint-Blaise. Dans le tome cinquième, en 1859, nous retrouvons M. Turgis avec les portraits de MM. de Wimpfen, Claude Fauchet et Cahier de Gerville. Sa collaboration aux travaux de la Société a donc été des plus utiles, et si M. Turgis n'avait été absorbé par les devoirs de sa charge, il aurait pris un rang très-distingué parmi les dessinateurs et les artistes. Toujours prêt à nous donner, dans les concours et les expositions, le tribut de son dévouement, ce membre nous a laissé le souvedir de l'un des plus zélés et des plus intelligents parmi les fondateurs de la Société : à ce titre sa mémoire mérite d'être conservée et honorée.

19° **de VAULOGÉ (Charles-Alexandre) PICOT** (vicomte), membre de la *1re Section*, décédé le 8 octobre 1884. Né à Laval, le 16 juillet 1816, il avait épousé successivement, en 1853 et 1857, deux demoiselles Achard de Vacognes. C'était un homme de bien, d'une loyauté proverbiale et d'une affabilité charmante. Gentilhomme fermier vivant au milieu de nos populations rurales, il avait appris à appré-

Digitized by Google

cier le caractère et le rude labeur de l'homme des champs : il les encourageait dans les moments difficiles et prenait sincèrement part à leurs joies. Son convoi, accompagné par beaucoup de cultivateurs, a été une preuve éclatante de la haute estime dans laquelle ils le tenaient.

20° **LEFÈVRE (Casimir)**, *2e Section*, président de la Chambre des avoués, suppléant du juge de paix, ancien conseiller municipal, ancien membre de la commission des hospices, ancien directeur de la Caisse d'épargne, décédé à Bayeux le 7 novembre 1884, à l'âge de 56 ans.

D'une aménité sans égale, M. Lefèvre était tout dévoué à ses concitoyens, et jamais nul ne réclama vainement de lui un service en son pouvoir. Une foule nombreuse a accompagné au champ du repos cet honnête homme dont la bonté était proverbiale. Là, un de ses confrères, Me Lanièce, en lui faisant, au nom de sa Corporation, de touchants adieux où perçait à chaque mot le sentiment d'un sincère et affectueux regret, interpréta fidèlement la pensée secrète de chacun des assistants.

21° **MALLET (Louis-François)**, *2e Section*, ancien notaire, ancien conseiller municipal, un des fondateurs de la Caisse d'épargne, ancien administrateur des hospices, décédé à Bayeux, le 9 mars 1885, à l'âge de 88 ans.

22° **du MANOIR de JUAYE (Guillaume-Jules) LE CHANOINE** (comte), un des membres fondateurs de la Société *(1re Section)*, président du Conseil d'arrondissement de Bayeux, vice-président hono-

Digitized by Google

raire de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la même ville, membre de la Société Française d'Archéologie et de plusieurs Sociétés savantes, décédé en son château à Juaye-Mondaye, le 17 mars 1885.

A ses obsèques qui eurent lieu dans le vieux cimetière de Juaye, M. G. Villers, interprète officiel du sentiment de la Société d'Agriculture, dont il était le secrétaire général, et qui ne laisse jamais disparaître un de ses collègues du bureau d'administration de cette Association, sans payer à sa mémoire la dette de l'amitié, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs,

« Je croirais manquer à un devoir et assurément, je ne me conformerais pas aux sentiments qui animent mes collègues, si, contrairement aux traditions de notre compagnie, je laissais se fermer cette tombe sans adresser quelques paroles d'adieu à l'homme de bien dont nous venons d'accompagner les restes, à l'un des doyens de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

« Cet homme, qui fut l'une des personnalités marquantes de notre contrée, vous l'avez tous connu : les uns pour avoir grandi auprès de lui ; et tous pour avoir été ses amis.

« Je serai donc certainement l'interprète de vos pensées, en rappelant brièvement ses actes, ses qualités, ses mérites.

« M. Guillaume-Jules Le Chanoine du Manoir de Juaye, par suite du malheur des temps, était né sur

Digitized by Google

la terre étrangère. Mais par son origine, son éducation, ses affections, ses intérêts, il appartenait intimement à notre pays. — De plus, de même qu'à un haut degré il était Français par le cœur, de même il était Bayeusain dans toute l'acception du mot.

« Du reste, ce n'était pas d'hier que dataient les relations qui l'attachaient à notre localité. En 1718, Gilles Le Chanoine du Manoir, un de ses ancêtres, était entré comme maire à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, où il avait siégé pendant dix années ; et par une singulière coïncidence, nous placions, il y a deux jours, la représentation de ses traits dans la galerie des portraits des chefs de l'administration municipale que nous avons eu à cœur d'y former. C'est dire que ses parents occupaient chez nous une situation élevée.

« M. le comte du Manoir ne dérogea pas aux traditions de sa famille.

« Ce fut, Messieurs, à l'estime universelle qui, des points les plus opposés, se portait sur lui, que M. du Manoir fut redevable des diverses fonctions dont il fut investi.

« Ces fonctions multiples, il sut les remplir en justifiant constamment la confiance de ses commettants.

« Maire, pendant un demi-siècle, de cette commune, il fut, on peut le dire, un administrateur paternel.

« Membre du Conseil d'arrondissement depuis 1837, ce fut en partie à ses efforts et à ses sacrifices personnels que l'on doit l'ouverture de la route de Bayeux à Caumont, qui rend tant de services aux pays qu'elle traverse.

Digitized by Google

« Membre fondateur des courses de Caen, émanées de la patriotique initiative d'un homme de bien, Pierre-Aimé Lair, il se voua, jusqu'aux derniers temps de sa vie active, à l'administration de cette institution dont les bienfaits ont été si profitables à notre agriculture.

« Ami et contemporain de M. de Caumont, il prit une part notable dans les œuvres de tout genre écloses du génie créateur de ce savant, de ce grand initiateur.

« Musicien distingué, il fut durant de longues années, un des promoteurs et un des soutiens de ces réunions musicales, qui avaient pour résultat de grouper ensemble à Bayeux, sur le terrain conciliant de l'harmonie, des personnes heureuses de s'y rencontrer.

« Enfin, en 1841, il fut l'un des fondateurs de notre Société d'agriculture, à la vie de laquelle il associa étroitement son existence, et dont les membres, il y a un mois à peine, lui conférèrent, par acclamation, le titre de vice-président honoraire, heureux de lui offrir ainsi une preuve de leur profonde gratitude et de leur respectueuse estime.

« A cette heure le canton de Balleroy a perdu le zélé défenseur de ses intérêts ; le Conseil d'arrondissement, le doyen respecté de ses membres ;

« La Société d'agriculture, l'un de ses fondateurs ; l'arrondissement de Bayeux, un de ses plus dignes enfants.

« Comme le travailleur qui s'endort doucement

Digitized by Google

après les longues fatigues de la journée, M. du Manoir, lui, s'est endormi du sommeil du juste, dans l'attente du dernier réveil.

« Sa mémoire demeurera honorée parmi nous ; de même que son nom, réputé synonyme de l'honneur, sera pour ses enfants un noble et précieux héritage! »

23° **AUBRAYE (Désiré)**, *2e Section*, docteur en médecine, Conseiller municipal, décédé à Bayeux, le 4 juillet 1885, des suites d'une congestion cérébrale.

M. le docteur Aubraye avait fait, pendant la matinée, la visite ordinaire de ses malades. Dans l'après-midi, il s'était rendu à l'Hôtel-Dieu pour une opération de chirurgie; il s'agissait de l'amputation d'une jambe. Pendant l'opération, M. le docteur Aubraye se trouva fatigué; il dut s'asseoir, MM. les docteurs Basley et Davy, qui l'assistaient, s'aperçurent promptement de la gravité de la situation. M. Aubraye fut aussitôt transporté à son hôtel de la rue Franche ; on le mit au lit; les soins les plus habiles et les plus dévoués ne purent conjurer le mal. A deux heures du matin, M. le docteur Aubraye expirait.

M. le docteur Aubraye était un enfant du pays. Depuis près de 30 ans, il exerçait la médecine parmi nous, avec le plus entier dévouement.

Homme de dévouement, en effet, M. le docteur Aubraye n'a jamais mesuré sa fatigue. Ses malades étaient pour lui autant d'amis ; son affection, comme son talent, étaient toujours à leur service. Sous ce rapport, il était véritablement prodigue. — Nul, plus que lui, n'eut cette délicatesse et cette réserve qui trahissent une âme élevée, et qui attirent la confiance des familles.

Digitized by Google

consternée, les mineurs de Littry, ayant à leur tête M. Auguste Lance, en présence du Préfet, et sous la direction d'habiles et nombreux ingénieurs, avaient fait des efforts surhumains..... pour ne retirer qu'un cadavre.

« Quatre années à peine s'étaient écoulées, que les sables de Nihault, à leur tour, enterraient vivant le puisatier Moulinier!

« Comme auparavant, les mineurs de Littry, au premier appel, accoururent avec leur digne chef.— Pendant trois jours, des travaux périlleux s'effectuèrent pour sauver le malheureux enseveli dans les entrailles de la terre.

« Le succès couronna ces vaillants efforts, et si, cette fois la mort lâcha sa proie. on peut dire que ce résultat heureux fut dû au dévouement courageux des de Dion, des Planhol, des Tarnier, auxquels, en bonne justice, nous devons ajouter M. l'architecte Delaunay, qui tous, avec un dévouement infatigable, se consacrèrent à cette œuvre de salut! »

Membre de la Société d'Agriculture, il aimait à s'associer à ses actes, à ses expositions, et à prendre part à ses décisions.

Esprit libéral et éclairé, mais aussi sagement progressif, plein en même temps de tolérance et de modération, M. Tarnier comptait de nombreux amis, qui tous garderont pieusement sa mémoire.

26° **LE VERRIER (Charles-Pierre)**, *2e Section*, architecte à Bayeux, décédé le 24 décembre 1885, dans sa 63e année.

Digitized by Google

Sans parler des nombreuses constructions plus ou moins originales dont son crayon exquissa les proportions et les ornements, nous nous contenterons de rappeler à nos lecteurs que notre Bibliothèque publique renferme un charmant projet de restauration de notre tour centrale, œuvre de cet artiste, encore jeune, et qui date de 1865.

Voici ce qu'en disait alors M. Georges Garnier, dans l'*Echo Bayeusain* : « Un nouveau projet dû à un artiste, jeune encore, déjà connu par d'estimables travaux, a figuré avec honneur dans le premier concours. M. Le Verrier, notre compatriote, éloigné depuis plusieurs années de sa ville natale, a toujours conservé religieusement le souvenir de son pays, et, disons-le sans métaphore, l'amour de son *clocher*. Notre belle Cathédrale fut sa première école, c'est sous ses voûtes qu'il a commencé à épeler, qu'il a appris à lire dans le trésor de l'architecture religieuse du moyen-âge dont la Normandie est l'écrin si elle n'en fut pas le berceau. Il n'est pas une travée, pas une frise, pas un arceau, pas une pierre qu'il n'ait étudiée, interrogée, reproduite sous toutes les faces, et c'est dans un dernier pélerinage entrepris pour l'achèvement d'une *monographie* complète de ce splendide édifice, œuvre à laquelle il a voué sa vie, qu'il a conçu et exécuté—mais seulement comme un pieux tribut et sans arrière-pensée de rivalité—le remarquable dessin sur lequel nous voudrions appeler l'attention de nos concitoyens. »

Après avoir décrit ce dessin, l'auteur de l'article continue en ces termes : « Là tout est d'accord, tout est pur, tout est pour ainsi dire tiré *des entrailles même du sujet* : C'est une fleur qui s'est épanouie sur sa tige naturelle ; ce n'est point une souche indigène tout étonnée de produire un fruit exotique. »

Digitized by Google

Nous ne pouvons que regretter que la *Monographie*, dont il est ci-dessus question, n'ait pas été publiée, et que de plus elle semble être destinée à ne jamais voir le jour.

27° **ADELINE dit DUBOSQ (Louis)**, *1re Section* décédé à Russy, le 9 janvier 1886.

Cultivateur intelligent, homme serviable et d'une grande aménité de caractère, il laissa après lui d'unanimes regrets.

28° **LE BARON (Louis-François)**, *2e Section*, pharmacien à Bayeux, y décédé le 20 février 1886, à l'âge de 50 ans et 3 mois.

Né à Mathieu, en 1834, il fit ses études de pharmacie à Paris, sous la direction du docteur Mialhe, fut pharmacien en chef de la maison centrale de Beaulieu, puis vint s'installer à Bayeux, où il exerça la pharmacie pendant 20 ans.

Bon, intelligent autant qu'instruit, bienveillant pour tout le monde et sachant se tenir à l'abri de mesquines jalousies, jamais une parole de malveillance ne sortait de sa bouche. Cœur noble et généreux, il ne cherchait que les douceurs de l'amitié dont toute sa vie il a donné et reçu tant de gages.

Le Baron a désiré reposer près des siens, dans le cimetière de la commune de Mathieu qui lui était si chère, et ses amis sont allés l'y accompagner. Malgré son éloignement, ils conserveront religieusement sa mémoire.

29e **de la GROUDIÈRE (Gaston-Félix) QUENAULT**, *2e Section*, ancien capitaine d'infanterie, décédé à Bayeux à l'âge de 35 ans.

Digitized by Google

30° **de PIERRES (Adhémar)**, *1re Section*, décédé le 8 mars 1886, au château de Louvières. M. de Pierres, ancien capitaine de chasseurs à pied, a représenté pendant 25 ans le canton de Trévières, au Conseil général du Calvados.

31° **DAON (Alexandre)**, *1re Section*, maire de Bricqueville depuis 60 ans, y décédé le 22 mars 1886, à l'âge de 86 ans.

La mort d'Alexandre Daon a été très-vivement sentie, non seulement dans la commune de Bricqueville, mais encore dans toute notre région, où sa famille jouit, de temps immémorial, de la plus grande considération.

32° **de ROTZ de la MADELEINE (Norbert)**, *1re Section*, décédé à Bayeux, le 7 juin 1886, à l'âge de 71 ans. Reçu dans la même année 1836, à St-Cyr et à l'Ecole Polytechnique, M. de Rotz opta pour cette dernière. Un deuil de famille le fit renoncer à l'avenir brillant que promettaient de si heureux débuts. Il dota, avec d'autres personnes généreuses, notre ville d'un fourneau économique confié aux sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

33° **SEVESTRE (Amand)**, *1re Section*, ancien instituteur primaire, conseiller municipal, premier suppléant du juge de paix, décédé à Balleroy, le 7 juillet 1886.

Travailleur à l'esprit droit et impartial, esclave du devoir et n'ayant jamais pour but que la justice, M. Sevestre s'est endormi regretté et pleuré de tous ceux qui l'avaient connu.

34° **DELAUNEY (Jean-Jacques-Alphonse)**, *2e Section*, architecte honoraire de la ville de Bayeux,

Digitized by Google

inspecteur des travaux de la Cathédrale et des édifices diocésains de Bayeux, architecte des monuments historiques de l'arrondissement, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Quoiqu'on ait paru ignorer, lors de son décès, que le défunt fût membre de notre Société, et que pas un mot d'adieu ne lui ait été adressé en son nom, nous nous faisons un devoir de lui consacrer les lignes suivantes extraites du remarquable discours prononcé sur sa tombe par M. Villers, adjoint au maire, au nom de la municipalité de Bayeux :

« Les attaches de M. Delauney à la ville de Bayeux ne dataient pas d'hier. Ce fut le 5 février 1842 qu'il devint architecte de notre localité.

« Formé dans les bureaux de M. Harou-Romain, cet homme d'un véritable génie, dont la fortune ne seconda pas toujours les talents. M. Delauney avait alors 23 ans ; il succédait à M. Lair de Beauvais, dont les constructions de l'Hôtel-Dieu et de la Halle aux Grains doivent conserver le souvenir.

« M. Delauney s'attacha, par l'assiduité et le travail, à conquérir ce qui pouvait lui manquer sous le rapport des connaissances techniques et de la pratique.

« Il fut architecte de la ville de Bayeux pendant 39 ans.

« Durant cette période de temps, nombreuses ont été ses œuvres : le repavage presque complet de nos rues, l'élargissement de nos voies publiques, la construction de la Poissonnerie, la restauration de l'Hôtel-de-Ville, les améliorations effectuées au Collège et à l'établissement de la Poterie, la consolidation de la

Digitized by Google

salle de Spectacle sont, entr'autres, des travaux qui furent entrepris par lui avec succès, et dont on doit lui tenir compte.

« M. Delauney ne consacra pas seulement son activité à l'édilité bayeusaine.

« Inspecteur des travaux de la Cathédrale et des édifices diocésains, devenu architecte des monuments historiques, ce fut là, on peut le dire, qu'il donna particulièrement des preuves d'un mérite réel.

« La restauration magistrale de l'église romane de Gueron ainsi que la reconstruction de sa tour, l'édification du clocher de Saint-Marcouf-du-Rochy, auquel M. de Caumont, dans sa statistique monumentale, a accordé de justes éloges, la consolidation difficile du clocher de Vierville, sont des œuvres que nous mentionnerons en passant.

« Une occasion rare dans la vie d'un architecte, se présenta à M. Delauney, de prouver que, s'il savait restaurer, il pouvait également produire.

« S'inspirant des traditions les plus correctes des écoles normandes et angevines, et secondé par un artiste habile, dont le ciseau aura contribué puissamment aussi, à rendre à nos monuments leur antique splendeur, M. Hotin, M. Delauney construisit l'église du Molay, dont la tour romane attire, à juste titre, le regard des nombreux voyageurs que porte le chemin de fer, est un des ornements de la contrée.

« M. Delauney, Messieurs, était, comme je l'ai déjà dit, inspecteur des travaux de la Cathédrale, et, ici, se place dans sa vie un fait trop honorable pour que je ne le fasse pas connaître sur sa tombe :

Digitized by Google

« C'était en 1854 : comme la foudre, une nouvelle fatale avait éclaté dans Bayeux ; la tour centrale, orgueil de la Cathédrale, la tour centrale, joyau monumental dû aux royales libéralités de Louis de Harcourt, la tour centrale, avec sa coupole aérienne que Moussard, comme autrefois Michel-Ange, avait lancée dans les airs, la tour centrale, en un mot, l'amour et l'honneur de la ville, allait être démolie ! !

« A cette nouvelle, l'évêque François Robin, de sainte mémoire, était tombé terrassé par la paralysie....

« La tour, disait-on, écrasée par les ans, devait être démolie, la science étant impuissante à la reprendre en sous-œuvre.

« Sous le coup de l'émotion générale, quelques hommes énergiques décidèrent d'en appeler, au Ministre des cultes, de la sentence de mort portée contre le monument.

« Le 12 janvier, sur leur demande, M. de Caumont, l'illustre enfant de Bayeux, accourait dans notre ville où, autour de lui se réunissaient douze membres de la Société pour la conservation des monuments, dont huit, à cette heure, sont déjà descendus dans la tombe. D'un commun accord, ils signaient, contre l'œuvre de vandalisme, une énergique et solennelle protestation qui fut le point de départ de cette lutte acharnée soutenue par des hommes de cœur, et qui eut pour résultat de permettre à l'illustre ingénieur Flachat de sauver de la ruine cette œuvre magnifique.

« M. Delauney, Messieurs, fut l'un des douze signataires de la protestation. Pour avoir le droit d'y apposer

Digitized by Google

son nom, il n'avait pas hésité, circonstance que je n'ai apprise qu'après sa mort, à remettre, à M. Ruprich-Robert, le mandat de confiance qu'il en avait reçu, d'être, à Bayeux, l'inspecteur de ses travaux.

« Instruit confidentiellement du but véritable que l'on poursuivait, et que l'on dissimulait sous des apparences fallacieuses, il n'avait pas hésité, habitant de Bayeux, à se dépouiller d'un mandat auquel pourtant il attachait un véritable prix !... Cette protestation avait été un acte de courage; c'est que, quoique d'un caractère en apparence timide, M. Delauney ne reculait pas devant l'accomplissement d'un devoir.

« Il sut le prouver quelque temps après, lorsque en 1858, avec MM. de Dion et Tarnier, il ne craignit pas de s'exposer à de véritables dangers pour retirer des entrailles de la terre le puisatier Moulinet, enseveli à quelques pas d'ici, à une profondeur considérable dans les sables.

« Les travaux de M. Delauney, dans le domaine religieux, lui avaient valu, sur l'initiative de l'autorité diocésaine, une récompense flatteuse du Souverain Pontife, la décoration de l'ordre de Saint-Grégoire. »

M. Delauney, nommé architecte honoraire de la ville de Bayeux, y est décédé le samedi 18 septembre 1886, à l'âge de 68 ans. Ses obsèques ont eu lieu, suivant son désir, à l'Eglise Cathédrale.

35° **AUBRÉE** (**François-Gustave**), *2e Section*, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, ancien membre du Comité consultatif des établissements de Bienfaisance de l'arrondissement de Bayeux, membre du

Digitized by Google

Conseil municipal et du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, membre honoraire de la Société de Secours mutuels et des Sapeurs-Pompiers, membre honoraire de la Corporation des Jardiniers, décédé à Bayeux, le 6 octobre 1886, dans sa 66e année.

Conseiller municipal depuis 1855, son indépendance, sa droiture, sa facilité de parole, son extrême courtoisie l'avaient fait apprécier de tous ses collègues.

M. Aubrée cultivait les arts et y cherchait autant une occupation qu'un délassement. L'infirmité dont il souffrait ne l'avait pas empêché d'embrasser la profession d'avocat, profession dans laquelle il eut souventes fois l'occasion de mettre en relief les brillantes qualités oratoires dont il était doué.

N. B. — Quoique le Secrétaire qui avait préparé la fin du présent volume ait donné sa démission au mois d'août 1886, il n'a pas cru pouvoir résister aux flatteuses instances de M. BERTOT, l'honorable et savant Président de la 2me Section, et c'est sur son désir qu'il a achevé la publication commencée.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU GÉNÉRAL

Président

M. G. GARDIN-VILLERS, adjoint au maire de Bayeux, conseiller d'arrondissement.

Vice-Présidents

M. DE BONNECHOSE, propriétaire - agriculteur à Monceaux.

M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat, maire de Longues, carrefour de l'Odéon, 2, Paris.

Secrétaire général

M. TAVIGNY-DULONGPREY (Louis), propriétaire à Bayeux.

Vice-Secrétaire général

M. DESRAMÉ, juge de paix à Bayeux.

Trésorier

M. Adolphe THIEULIN, receveur municipal à Bayeux

Archiviste

M. N...

Digitized by Google

1re SECTION — AGRICULTURE

Président

M. PILET DES JARDINS, Lucien, ancien député, conseiller général, vice-président du Tribunal de la Seine, à Paris.

Vice-Président

M. PAGNY, Edouard, conseiller d'arrondissement, propriétaire-cultivateur à Cartigny-l'Epiney.

Secrétaire

M. RENAUDE, Isidore, agriculteur à Crépon.

Vice-Secrétaire

M. PREMPAIN, Gustave, agriculteur à St-Martin-des-Entrées.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Adeline (Philippe-Baptiste), propriétaire, régisseur de biens à Bayeux.

Adeline-Dubosq (César), agriculteur à Vaucelles.

Barbey (Félix), agriculteur à Surrain.

Barbey (Jules), vétérinaire à Mosles.

Barey (Léon), maire de Maisons.

Baudet (Théodore), conseiller général à Caumont.

Bonvouloir (comte Didier de), propriétaire à Magny.

Digitized by Google

MM.

Bosquain (Edouard), agriculteur à St-Martin-des-Entrées.

Bosquain (Jules), agriculteur à St-Martin-des-Entrées

Bricqueville (marquis Alfred de), propriétaire à Bayeux.

Brisset (Maxime), agriculteur à Vienne.

Broglie (prince Raymond de) propriétaire à Vaubadon

Canivet (Jules), maire d'Asnières.

Castel (Thomas), agriculteur à Maisons.

Cauchard (Arthur), agriculteur à Ranchy.

Cauvigny (Etienne de), propriétaire à Vierville.

Chabriac (Nestor), maire de Balleroy.

Clinchamps (Gustave de), propriétaire au Manoir.

Collet (Zéphir), agriculteur au Manoir.

Colleville (Jean), agriculteur à Sommervieu.

Compère (Albert), agriculteur à Isigny.

Costil, cultivateur à Castillon.

Costrel (Alfred) propriétaire à Isigny.

Courson (Aymar Dubuisson de), propriétaire à Bayeux

Delalande (Jules), propriétaire à Bayeux.

Demagny, maire d'Isigny.

Demagny, attaché au Ministère des affaires étrangères à Paris.

Deslandes (Pierre-Constant), propriétaire à Bayeux.

Desramé (Ernest), juge de paix à Bayeux.

Dosseur (Ferdinand), propriétaire à Agy.

Dupont (Léon), agriculteur à Tour.

Farcy (Jean), agriculteur à Caumont.

Folliot (Jean), épurateur à Chouain.

Fouchaux (Pierre), agriculteur au Manoir.

Furon (Elie), agriculteur à Tour.

Galernat (Vincent), notaire à Lingèvres.

Gallet (Léon), banquier à Paris.

Digitized by Google

MM.

Gambier (Jules), escompteur à Littry.
Genas (Henri), propriétaire à Ste-Marguerite-d'Elle.
Gérard (baron Maurice), propriétaire à Maisons.
Germiny (Raymond de), propriétaire à Bayeux.
Gervaise (Paul), marchand de beurre à Bayeux.
Girard (Etienne), propriétaire à Asnelles.
Gosset (Gustave), propriétaire à Commes.
Goubot (Pierre), propriétaire à Caumont.
Gros (Achille), percepteur à Falaise.
Guérin (Jean), propriétaire à Crouay.
Guernier (Célestin), avocat, maire de Ryes.
Guesdon (Pierre), propriétaire à Asnières.
Guilbert-Duclos (Médéric), agriculteur à Mandeville.
Guillet (Arsène), agriculteur à Juaye.
Guillot, Pierre, agriculteur à Monceaux.
Guillot (Jean) agriculteur à Nonant.
Guillot (Octave), propriétaire à Sully.
Hallard (Pierre), agriculteur à St-Martin-des-Entrées
Hébert (Jean), juge de paix à Ryes.
Henry (Aymar), agriculteur à Tour.
Hérils-Laval, propriétaire à Russy.
Hervieu (Pierre-Adalbert), fabricant de poterie à Saon
Heuzey du Vivier (Guillaume), propriétaire à Commes
Hue (Louis), agriculteur à Sermentot.
Jouas (Adolphe), propriétaire à La Folie.
Labbey (Louis), pharmacien à Caumont.
Laîné (Jean-François), conseiller municipal à Bayeux.
Lebaudy (Joseph), agriculteur à Juaye-Mondaye.
Lecanu (François), agriculteur à Bazenville.
Le Canu (Jean), agriculteur à Villiers-le-Sec.
Lechartier (Théodore), agriculteur à Colombières.
Ledrelle (Jules) notaire à Ryes.
Lefèvre (Pierre), géomètre à Tracy.
Lefèvre, agriculteur au Vernay.

Digitized by Google

MM.

Lefournier (Frédéric), agriculteur à Bernesq.
Lefournier, agriculteur à Mosles.
Lefrançois (Henri), agriculteur au Breuil.
Le Gallois (Aristide), agriculteur à Trévières.
Le Gallois (Louis), à Trévières.
Le Goupil, agriculteur à Osmanville.
Leguerrier (Marcel), agriculteur à Aignerville.
Lemarchand (Auguste), agriculteur à Englesqueville.
Lemonnier (Constantin), propriétaire à Bucéels.
Lemonnier, à Caumont.
Lemoutier (Jacques), ancien notaire, à Maisons.
Leneveu (Félix), propriétaire à Deux-Jumeaux.
Le Paysant (Félix), agriculteur à Longueville.
Le Paisant (Pierre), agriculteur à Mosles.
Le Pelley (Léon), fabricant de poteries, à Bayeux.
Le Petit (Jules), propriétaire à Deux-Jumeaux.
Le Petit (Pierre), conseiller d'arrondissement, à Deux-Jumeaux.
Le Rossignol (Pierre), agriculteur à Formigny.
Lesueur (Hector), propriétaire à Saint-Lô.
Lethuit (Auguste), agriculteur au Tronquay.
Malherbe (Félix), horticulteur à Bayeux.
Malvoisin (Pierre), agriculteur à Orbois.
Manoir (Paul du), propriétaire à Juaye-Mondaye.
Marguerit de Rochefort (Léonce de), propriétaire à Vierville.
Maubant (Arsène), notaire à Livry.
Mézaise (Jules), président du Tribunal civil, à Bayeux.
Morel (Alexandre), agriculteur à Tierceville.
Mouillard (Charles), agriculteur à Létanville.
Nicolle du Longpray (Eugène), propriétaire à Port-en-Bessin.
Pagny (Edouard), conseiller d'arrondissement, à Cartigny.

Digitized by Google

MM.

Pagny (Emile), fabricant de chaux à Ecrammeville.
Passet (Amédée), greffier à Caumont.
Pilet des Jardins (Lucien), vice-président du Tribunal de la Seine, ancien député, à Paris.
Piperel (Albert), agriculteur à Tour.
Piperel (Auguste), agriculteur à Noron.
Planquette, agriculteur à La Cambe.
Poissy, agriculteur à Saint-Clément.
Poitevin, propriétaire à Formigny.
Poret (Léon), agriculteur à Caen.
Prempain (Camille), agriculteur à Crépon.
Prempain (Gustave), agriculteur à Saint-Martin-des-Entrées.
Rattier (Julien), vétérinaire à Bayeux.
Rémy (Tranquille), agriculteur à La Folie.
Renaude (Isidore), agriculteur à Crépon.
Rotz (Olivier de), propriétaire à Vaux-sur-Aure.
Roussel (Pierre), agriculteur à Crépon.
Saillet, à Arromanches.
Salles (Emile), notaire à Trévières.
Savet, négociant à Isigny.
Senot de La Londe, propriétaire à Parfouru.
Suzanne (Paul), ancien agent-voyer à Balleroy.
Tallevast, propriétaire à Villiers-le-Sec.
Thiboult, agriculteur à Lison.
Tillard (Jean), agriculteur à Cartigny.
Vacquerie (Stéphane), ancien notaire, à Isigny.
Vallée (Alfred), maire de Bernesq.
Vardon (François), maire de Port-en-Bessin.
Vimard (Jean-Louis), agriculteur à Saint-Vigor-le-Grand.
Ygouf (Henri), agriculteur à Vierville.
Ygouf (Laurent), agriculteur à Vierville.
Yvray (Charles), propriétaire à Bayeux.

Digitized by Google

2me SECTION

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

Président

M. BERTOT, Auguste, conseiller municipal, ancien président du Tribunal de commerce, officier d'académie, à Bayeux.

Vice-Président

M. N...

Secrétaire

M. N...

Vice-Secrétaire

M. l'abbé LELIÈVRE, prêtre, desservant de la commune de Sables.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Aubraye (Arthur), ancien professeur à Bayeux.
Auvray (Adolphe), libraire à Bayeux.
Auxais (comte d'), propriétaire à Bayeux.
Auxais (Henri d'), propriétaire à Litteau.
Basley (Auguste), docteur en médecine à Bayeux.
Bazire (Alcide), marchand de blancs à Bayeux.
Beaufils (Edouard), propriétaire à Bayeux.
Bertot (Auguste), conseiller municipal à Bayeux.
Bertot (Jean), architecte, avenue du Maine, à Paris.
Bertrand, agréé à Isigny.

Digitized by Google

MM.

Beuzeval (Constant), ancien inspecteur des écoles primaires à Bayeux.
Blouet (Jules), prêtre, desservant de Vaux-sur-Seulles.
Bonnechose (Alexandre de), propriétaire à Monceaux.
Bonnechose (Edmond de), propriétaire à Bayeux.
Briand, prêtre, chanoine titulaire à Bayeux.
Caresme, ancien notaire, à Saint-Vigor-le-Grand.
Chantereine (Henri de), propriétaire à Bazenville.
Charmel (baron du), propriétaire à Vaux-sur-Seulles.
Chodorowski (Aristide), docteur en médecine, à Bayeux
Collin, receveur d'enregistrement, à Rouen.
Courson (de), capitaine en retraite à Bayeux.
Cussy (Adalbert de), propriétaire à Bayeux.
Dauger (baron), propriétaire à Esquay.
Davy (Emile-Damien), docteur en médecine, Bayeux.
Dédouit (Alfred), secrétaire des hospices, à Bayeux.
Delmas (Henri), conseiller municipal à Bayeux.
Destaingt, épurateur à Bayeux.
Dubreuil (Emile), pharmacien à Bayeux.
Farcy (Paul de), propriétaire à Château-Gontier.
Fermal (Jean-Baptiste), avoué à Bayeux.
Fierville (Aymar), prêtre, vicaire de chœur, à la Cathédrale de Bayeux.
Fontaine (Jean-Baptiste), avoué honoraire à Bayeux.
Fontaine (Henri), juge à Argentan.
Foy (comte), propriétaire à Barbeville.
Franclieu (baron Anselme de), propriétaire à Bayeux.
Garnier (Charles), avocat à Bayeux.
Gauquelin-Despallières (Philippe), propriétaire à Bayeux.
Gautier, libraire à Paris.
Geisen, agent-voyer d'arrondissement à Bayeux.
Gérard (baron Henri), député du Calvados, à Barbeville.

Digitized by Google

MM.

Gomiecourt (Palémon de), directeur de l'usine à gaz de Bayeux.

Gomiecourt (Théophile de), propriétaire à Agy.

Grenet (Jules-Etienne), propriétaire à Bayeux.

Guéret-Desnoyers (Pierre), propriétaire à Bayeux.

Guibert (Léon), pharmacien à Trévières.

Guillemette (Sosthène), avoué à Bayeux.

Guillot (Emile), artiste-sculpteur à Bayeux.

Hamel (Jules), professeur de stéréotomie, à Bayeux.

Hamel, agréé à Bayeux.

Hettier (Charles), directeur d'assurances à Caen.

Hotin (Jules), sculpteur à Bayeux.

Hubert (Edmond), marchand de vins à Bayeux.

Hue (Valentin), avoué à Bayeux.

James (Paul), principal clerc d'avoué à Bayeux.

James, greffier de commerce à Bayeux.

Joret-Desclosières (Gabriel), avocat à Paris.

Joret (Charles), professeur de Faculté à Aix.

Jourdain (Eugène), propriétaire à Tracy.

Jourdain (Sylvain), ancien professeur de Faculté à Saint-Waast (Manche).

Jullien (Eugène), ancien percepteur à Bayeux.

Juvigny (de), propriétaire à Bayeux.

Klein (Edouard), principal du Collège de Condé-sur-Noireau.

Lamy (Achille), avocat à Bayeux.

Lanièce (Charles), avoué à Bayeux.

Lebrisoys-Desnoiresterres (Gustave), homme de lettres, 17, rue de Lancry, Paris.

Lebrun (Isidore), agréé à Bayeux.

Le Cler (Charles), propriétaire à Bayeux.

Le Couturier (Edouard), capitaine en retraite à Bayeux.

Digitized by Google

MM.

Lefèvre (Antoine), notaire à Bayeux.
Le François dit Accard (Ernest), marchand de vins à Bayeux.
Lefrançois (Sosthène), ingénieur à Littry.
Legallois (Louis-Félix), propriétaire à Bayeux.
Lehartel (Auguste), marchand de vins, à Bayeux.
Lelièvre, prêtre, desservant de Subles.
Lélu (Emile), propriétaire à Bayeux.
Lemasle (Edouard), propriétaire à Baynes.
Lenormand (Arsène), avoué à Bayeux.
Le Paulmier (Stéphen), docteur en médecine à Paris.
Le Sieur (Joseph), pharmacien à Bayeux.
Levard (Victor), ancien capitaine de gendarmerie à Bayeux.
Liénard (de), propriétaire à Bayeux.
Lorillu (Frédéric), agent-d'affaires à Bayeux.
Luthereau (Jean-Guillaume), journaliste à Paris.
Mabire (Maurice), avocat à Bayeux.
Manneville (de), propriétaire à Bayeux.
Manoury (Auguste), pharmacien à Bayeux.
Marescot, curé de Formigny.
Marie (Albert), sculpteur à Bayeux.
Marie, pharmacien à Isigny.
Maynier (François-Alexis), bibliothécaire à Bayeux.
Mériel (Alexandre), luthier à Bayeux.
Métais (Charles), horloger à Bayeux.
Mésaize, huissier à Isigny.
Morice (Gustave), avocat à Caen.
Moutier (Georges), architecte à Bayeux.
Niobey (Louis-Eugène), conseiller général, maire de Bayeux.
Pain (François), notaire à Lison.
Panchet-Bellerose (Frédéric), professeur de dessin à Bayeux.

Digitized by Google

MM.

Pâris (Albert), avocat à Bayeux.
Payan (Octave), imprimeur à Bayeux.
Perdu, chef de la musique municipale, à Bayeux.
Perrée (Alexandre), huissier à Bayeux.
Pfistre-Duvant (Saint-Ange), imprimeur à Bayeux.
Pillet, professeur au Collège de Bayeux.
Pluquet (Adrien), rue du Val de Saire, Cherbourg.
Pouchin (Edouard), agent-d'affaires à Bayeux.
Pouchin (Raoul), pharmacien à Bayeux.
Raisin (Charles), marchand de bois à Bayeux.
Rampan (Bernardin de Léonard de), propriétaire à Ecrammeville.
Renée (Edouard), propriétaire à Bayeux.
Réquier (Edmond), directeur de l'*Orphéon* de Bayeux
Richard (Eugène), prêtre, desservant de Mandeville.
Roussel, architecte à Bayeux.
Rubercy (de), propriétaire à Commes.
Salles-Lebourque, carrossier à Bayeux.
Sebire (Eugène), notaire à Bayeux.
Simon (Hippolyte), banquier à Bayeux.
Tallevast (Arthur), commissaire-priseur à Bayeux.
Tavigny-Dulongprey (Louis), propriétaire à Bayeux.
Thieulin (Adolphe), receveur municipal, à Bayeux.
Thieulin (Henri), à Bayeux.
Thomas (Jacques-François), avoué honoraire, à Bayeux.
Toustain (Comte Henri de), propriétaire, 14, rue Saint-Guillaume, Paris.
Valette (Eugène), libraire à Bayeux.
Vengeon (Alfred), bijoutier à Bayeux.
Verdier (Joseph), professeur de musique, à Caen.
Villers (Georges-Gardin), propriétaire à Bayeux.
Voisin (Eugène), prêtre, chanoine titulaire à Bayeux.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Mgr Hugonin, évêque de Bayeux.
MM. Rigaud, préfet du Calvados.
Leblond, sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.
Vidgrain (Pierre), agriculteur à Tour.

Bayeux. — Typ. S.-A. DUVANT, rue de la Maîtrise, 17.

Digitized by Google

NÉCROLOGIES

(SUPPLÉMENT)

Depuis l'achèvement de ce volume, un vide nouveau et considérable s'est produit dans les rangs des Membres de la Société : **M. Adolphe THIEULIN**, Trésorier de la Compagnie, est décédé le 17 février 1887, à l'âge de 76 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 19.

Bien qu'elles coïncidassent avec le jour du Marché de Bayeux, elles avaient cependant attiré une grande affluence de personnes désireuses de rendre un dernier hommage à l'homme excellent, au fonctionnaire intègre dont chacun, dans le cours de sa longue carrière, avait pu apprécier les qualités.

A 10 heures et demie, le clergé de la paroisse Notre-Dame est venu faire la levée du corps. L'école laïque de

Digitized by Google

garçons, dont M. Thieulin avait été longtemps le Directeur, avait envoyé une nombreuse députation d'enfants.

Le cortège s'est mis alors en marche pour se rendre à l'Eglise.

Les cordons du poële étaient tenus par MM. Simon, adjoint au Maire de Bayeux, G. Villers, président de la Société d'Agriculture, Tavigny, vice-président de la Corporation des jardiniers, Le Tual, percepteur de la ville, Le Paulmier, receveur des hospices et du bureau de bienfaisance, Moutier, architecte de la ville, Halley, caissier de la caisse d'épargne, Biron, directeur de l'école laïque de garcons.

Le deuil était conduit par les quatre fils de M. Thieulin, son frère et les autres membres de la famille.

Derrière le Corbillard suivait une foule des plus considérables, en tête de laquelle se trouvaient M. Leblond, notre honorable Sous-Préfet, M. Pernot, receveur particulier des finances, M. Bertot, un des Présidents de la Société d'Agriculture, accompagné des autres membres du Bureau, M. Desramé, juge de paix, M. Labbey, conseiller général, M.Vardon, maire de Port, etc.

On remarquait aussi la corporation des Jardiniers, des professeurs du Collège, des Frères de la Doctrine Chrétienne, etc., etc.

Presque tous les Membres du Conseil municipal, auxquels M. Niobey, Maire de Bayeux, avait regretté de ne

Digitized by Google

pouvoir se joindre, à cause de son état de santé, avaient tenu à donner, par leur présence, un dernier témoignage d'estime au fidèle comptable des deniers communaux.

Après la célébration de l'office divin, le convoi, toujours aussi nombreux, s'est rendu au cimetière de l'Ouest, où la dépouille mortelle de M. Thieulin a été déposée dans la tombe creusée, il y a une trentaine d'années, pour un de ses enfants.

Après la récitation des dernières prières, M. Villers s'est avancé sur le bord de la fosse et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Bien qu'elle soit en quelque sorte la conséquence des lois de la nature, la disparition de celui que nous venons de conduire à sa dernière demeure n'en est pas moins pour nous un évènement douloureux.

Aussi, ai-je la conscience d'accomplir un devoir, en déposant sur cette tombe l'expression des regrets de la famille municipale et de la Société d'Agriculture et, je crois pouvoir le dire, de tous ceux qui, dans le cours de sa longue carrière, ont connu, et dès lors, ont pu apprécier M. Adolphe Thieulin.

M. Adolphe Thieulin n'était pas né dans notre ville, mais sa longue résidence et l'exercice des fonctions diverses qu'il y avait successivement remplies, avaient fait de lui un véritable enfant de Bayeux.

Originaire du Mesnil-Guillaume, où son père avait longtemps porté, avec honneur, l'écharpe municipale, M. Thieulin, élève distingué de l'Ecole Normale de Caen, fut appelé en 1836 à diriger, chez nous, l'Ecole laïque de garçons, de création toute récente.

Digitized by Google

La tâche imposée au débutant était lourde et ardue.

Lutter contre une concurrence habile et honorable, se tenir en dehors des agitations qui, alors, passionnaient, outre mesure, les partisans respectifs des méthodes simultanée et lancastrienne, relever par l'habileté et par la prudence de la direction la prospérité d'une école discréditée, telle était l'œuvre imposée au jeune instituteur.

L'œuvre ne fut pas au-dessus de son dévouement; et, lorsque après un exercice de quatorze années, M. Thieulin quitta l'école dite d'enseignement mutuel, pour prendre la direction des bureaux de la mairie, où venait de l'appeler la juste confiance de M. Despaillières, il laissa à son successeur une école en pleine prospérité. Beaucoup se sont assis sur ses bancs qui, aujourd'hui, ont su se créer dans la Société des situations honorables, élevées même.

C'est que, maître laborieux et éducateur habile, il s'était attaché autant à former le cœur de la jeunesse qu'à cultiver son esprit, pensant, avec raison, que le rôle du maître ne consiste pas seulement à inculquer aux enfants des connaissances multiples, et par là même trop souvent superficielles, mais encore à fortifier leur esprit par de sages préceptes, et surtout par de salutaires exemples.

Vous savez tous, Messieurs, quel rôle actif incombe à un secrétaire de Mairie, sur le dévouement duquel se décharge en majeure partie la responsabilité de l'Administration municipale: une grande prudence lui est souvent nécessaire pour s'acquitter convenablement de fonctions parfois délicates, souvent difficiles, toujours laborieuses.

Investi pleinement de la confiance de ses supérieurs, M. Thieulin, pendant les vingt années qu'il passa à l'Hôtel-de-Ville, ne fit, dans ses rapports journaliers avec le public, qu'accroître encore l'estime dont il était entouré.

Aussi l'opinion publique ratifia-t-elle pleinement la mesure qui l'appela à la gestion de la Recette Municipale, lorsque, en 1870, ce poste important fut confié à son exactitude et à sa probité incontestée.

M. Thieulin, Messieurs, ne renferma pas son dévouement et l'action de ses aptitudes dans le cercle de ses obligations officielles.

Digitized by Google

Homme modeste, il ne se mettait jamais en avant, ne cherchant pas à se produire ; mais il ne refusait pas son concours, toutes les fois qu'il lui était demandé.

C'est ainsi qu'en 1852, pensant que, dans ce poste, il pourrait rendre des services, il consentit à accepter les fonctions de Trésorier de la Société d'Agriculture, fonctions qui ne sont pas une sinécure, et dans l'exercice desquelles il fut d'une grande utilité à la Compagnie, par le zèle et la régularité dont il fit constamment preuve dans cet emploi tout désintéressé.

Il existe souvent, Messieurs, une étroite corrélation entre la vie de l'homme public et l'existence de l'homme privé ; et bien souvent, aussi, l'une exerce sur l'autre une irrésistible influence.

M. Thieulin fut un exemple de cette vérité. Les vertus de l'homme public n'étaient en lui que le reflet des qualités qu'il montrait au foyer domestique.

Chef de famille exemplaire, citoyen inébranlable dans ses principes, mais tolérant pour les opinions des autres, sévère pour lui, mais indulgent pour tous, on peut dire que, dans le cours de sa longue existence, il a eu la bonne fortune de ne pas rencontrer un ennemi.

Une autre récompense sur cette terre lui fut encore réservée, c'est celle d'avoir vu, sous ses yeux, grandir, à son exemple, des fils dignes de leur père, et dont deux déjà, par leurs aptitudes, leur amour du travail, la dignité de leur vie, ont su conquérir, dans les rangs de l'Université, des titres et des fonctions qui vraiment honorent ceux qui ont été capables de les obtenir.

Ici, Messieurs, s'arrête la double tâche que je m'étais imposée ; et je la termine en saluant avec respect, à l'ombre protectrice de la Croix, symbole de ses sublimes espérances, la dépouille mortelle de celui qui servit notre Ville *pendant un demi siècle*, et qui, toujours et en tout,

Fut l'homme de la règle,

Fut l'homme du devoir.

L'assistance a écouté, dans un religieux silence ces

Digitized by Google

paroles, qui retracent, d'une manière exacte, l'existence de M. Thieulin.

Puis chacun est venu bénir sa tombe, lui adressant ainsi un dernier adieu.

*(Extrait de l'*Echo Bayeusain *du 22 février 1887.)*

La Société a encore éprouvé une autre perte dans la personne de **M. Théodore LE CHARTIER**, décédé à Colombières, le 18 Février 1887, dans sa 82me année.

M. Le Chartier, un des plus anciens Membres de la Compagnie, avait été un éleveur distingué et jouissait dans la contrée d'une grande considération.

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des Séances.	5
Concours agricoles de 1880.	22
Rapport de M. Le Grix sur les Exploitations agricoles.	25
Excursion à la Roche de Fontenailles.	49
Procès-verbaux des Séances.	56
Notice sur M. Drouyn de Lhuys, par M. G. Villers.	66
Concours agricoles de Ryes.	88
Rapport de M. Le Sueur sur les Exploitations agricoles.	93
Procès-verbaux des Séances.	119
Concours agricoles d'Isigny.	137
Procès-verbaux des Séances.	176
Concours d'animaux gras à Bayeux.	184
Procès-verbaux des Séances.	188
Concours agricoles de Trévières.	200
Rapport de M. Le Sueur sur les Exploitations agricoles.	209
Procès-verbaux des Séances.	254
Tombeaux de deux Evêques de Bayeux, par M. P. de Farcy.	273
Le Porc et la Pêche (fable), par M. Jules Hotin.	280
Etude sur le poëte Longfellow.	282
Olivier Basselin.	284
La Nativité, par M. Anquetil.	286
Découverte d'un puits gallo-romain à Colombiers-sur-Seulles, par M. Doucet.	303
Voyage aux Pyrénées, par M. de Molandé.	321
Notice sur la salle de Spectacle de Bayeux, par M. G. Villers.	341
Les Assignats à Bayeux et à Isigny, par M. Doucet.	349
Etats-Généraux de 1789, Cahier du Tiers-Etat, par M. Anquetil.	371
Nécrologies, par M. Anquetil.	427
Liste des Membres de la Société.	473
Nécrologies supplémentaires, par M. G. Villers.	485

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

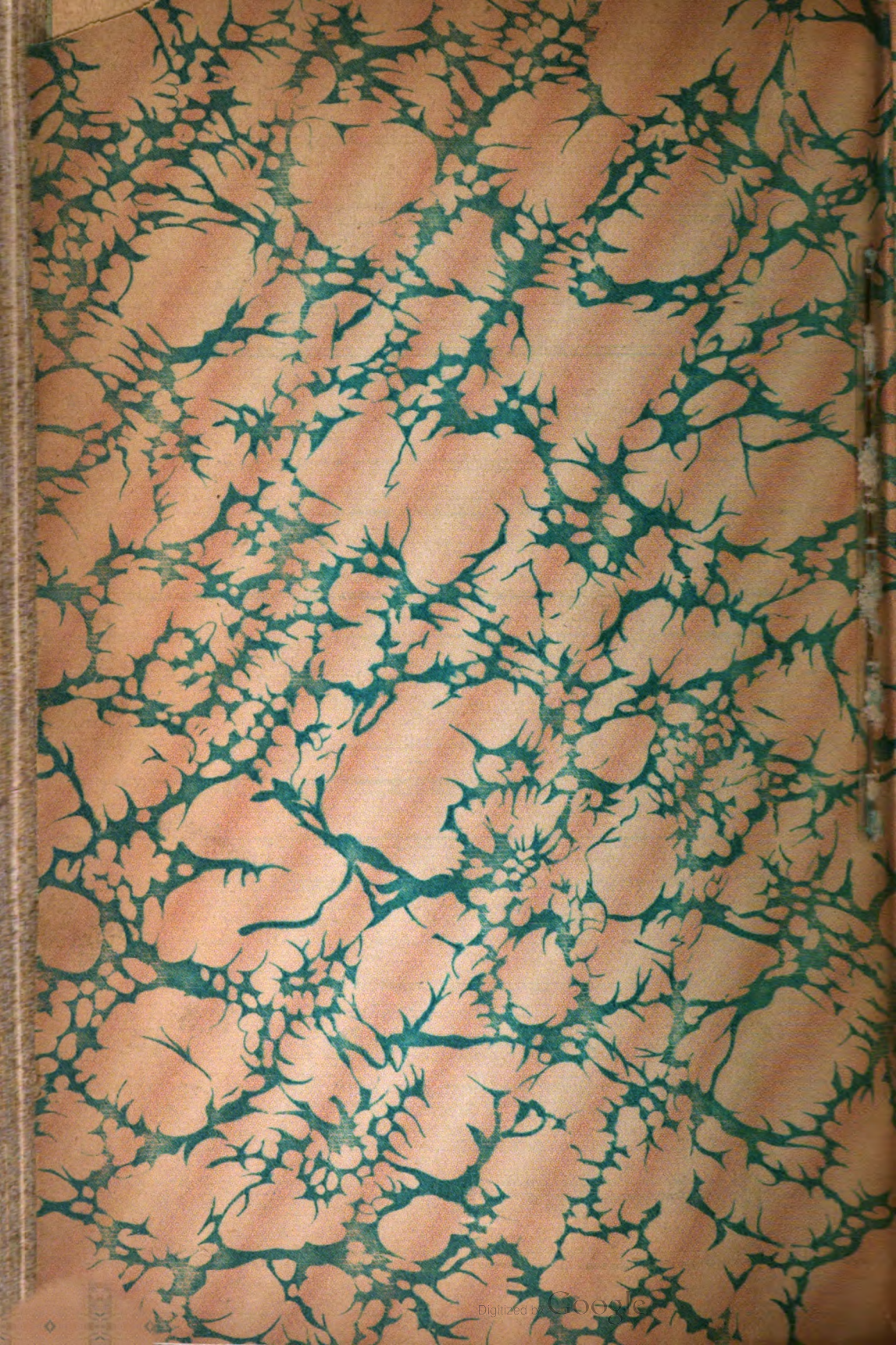
Digitized by Google

Digitized by Google